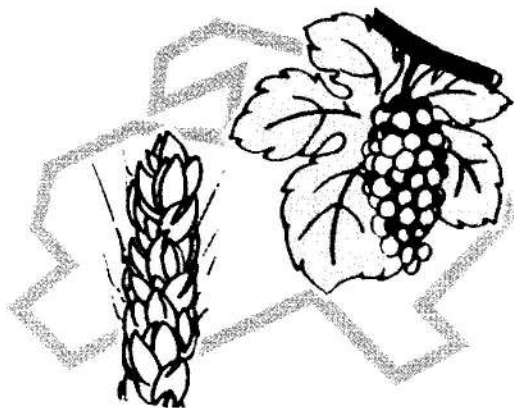


CLIO 94



ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT DANS LE VAL-DE-MARNE (XVII^e - XX^e siècles)

Etudes réunies par Michel BALARD

UNIVERSITÉ CLIO 94
COLLEGE 1992

CLIO 94

**ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT
DANS
LE VAL-DE-MARNE
(XVII^e - XX^e siècles)**

Études réunies par Michel BALARD

**COLLOQUE CLIO 94
(14 OCTOBRE 1995)**

**Ouvrage publié avec le concours de
la Direction Régionale des Affaires culturelles de l'Île-de-France
et
le Conseil Général du Val-de-Marne**

AVANT-PROPOS

Tablier noir, encre violette, vieux poêle de fonte, murs gris de la classe, cartes de France de Vidal de la Blache, chacun revoit dans ses souvenirs les traits communs de l'école primaire sous la Troisième République. Une école où la sous houlette d'instituteurs l'on apprenait à la baguette l'orthographe et le calcul et d'où l'on sortait muni d'un honorable parchemin, le certificat d'études. Une école qui, grâce aux "hussards de la République" qu'étaient nos maîtres, a fait de notre pays une nation.

Après tant d'autres, le colloque 1995 de CLIO 94 a voulu retracer l'histoire des temps héroïques de l'école, dans le cadre de notre département. Pour ce faire, les membres de notre société d'Histoire et d'Archéologie ont collaboré, une fois de plus, avec des universitaires chevronnés et avec de jeunes doctorants qui consacrent leurs recherches à l'histoire de l'école et de l'enseignement.

Les monographies locales, qui, à cent ans de distance, renouvellent les "monographies d'instituteurs" commandées par la hiérarchie académique, apportent leur bouquet d'informations sur les maîtres, les bâtiments scolaires, les méthodes d'enseignement et, bien sûr, sur les élèves, les principaux acteurs de cette histoire : Mandres, Maisons-Alfort, Créteil, Arcueil, Vitry, La Queue-en-Brie, Villejuif, Sucy-en-Brie et, à titre de comparaison, Versailles, sont ici illustrées dans leur politique et leurs réalisations scolaires.

Plusieurs articles présentent les bâtiments scolaires, depuis ces édifices symétriques de meulière où se complaisent les architectes officiels de la Troisième République jusqu'à des réalisations expérimentales jugées alors audacieuses, mais aujourd'hui bien banales. Enfin une note plus personnelle est apportée par les souvenirs de quelques-uns de ceux qui ont participé à l'aventure de l'école et ne regrettent que de l'avoir quittée, l'âge de la retraite venu.

Puissent ces recherches et ces évocations rappeler la place centrale de l'école dans la vie de la nation, à un moment où celle-ci s'interroge, sur le devenir de cette institution !

MICHEL BALARD
PRÉSIDENT DE CLIO 94

ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT DANS LA BANLIEUE PARISIENNE XVIII^e-XIX^e SIÈCLES

Laissez-moi vous dire tout d'abord le plaisir que j'éprouve à me trouver ici ce matin parmi vous. La journée qui commence se caractérise par la multiplicité et la variété de nature des communications. Celles-ci montrent la diversité des approches, elles témoignent du sérieux des recherches qui se conduisent depuis de longues années maintenant dans le Val-de-Marne. Elles sont aussi un signe de vitalité, vitalité notamment des sociétés qui, à des titres divers, s'intéressent aux questions historiques et archéologiques de leur environnement, vitalité aussi du département, qui a su dans un temps en définitive assez court aux yeux de l'historien trouver des lieux d'unité, une identité et pour tout dire, une âme. En venant parmi vous, j'ai aussi, un peu, le sentiment de renouer avec une partie de mes bien lointaines origines campinées.

J'éprouve également une satisfaction à me retrouver proche de l'université de Paris-XII, où mon mari fut dix ans professeur. C'était alors un jeune établissement dont il a observé avec joie, moi aussi par solidarité, la croissance. Cette institution a depuis prolongé ses racines et s'est diversifiée. Elle fait maintenant partie du décor monumental de cette petite capitale qu'est devenue Créteil, avec les Archives, la Préfecture et le Palais de justice. Elle s'insère aussi désormais dans votre patrimoine intellectuel, et les sociétés que vous animez peuvent lui communiquer de leur richesse, comme elles trouvent en elle, certainement, l'intérêt et les ressources en hommes, en chercheurs, en documentation, dont elles éprouveraient le besoin, dans la perspective d'un enrichissement mutuel.

M. Balard acceptera donc l'expression sincère de ma reconnaissance, tout comme Mme Berche qui a tant oeuvré pour "construire" les Archives départementales et les transformer en un lieu de ressources. Tous deux ont assuré l'organisation de cette journée de travail et nous font l'amitié de nous accueillir.

Les communications des membres appartenant aux sociétés historiques du Val-de-Marne parlent d'elles-mêmes. Il se conduit des études sérieuses, continues, tenaces, au plus près des réalités concrètes, locales et quotidiennes qui ont tant d'importance lorsque l'on parle d'éducation. Beaucoup de chercheurs ont travaillé sur le domaine scolaire, depuis longtemps, grâce aux ressources des archives nationales et départementales. Ils sont ainsi arrivés à définir le cadre institutionnel, à décrire le fonctionnement du système scolaire. Ce qui manque le plus aux Parisiens, c'est la proximité du terrain, car le passé des écoles parisiennes, au XIX^e siècle, paraît avoir moins intéressé que les grandes études d'ensemble. Il est arrivé que l'on dédaigne ainsi une approche apparemment plus modeste, qui s'attache à tel établissement, à tel quartier, à telle commune.

Pourtant, la connaissance par la base recèle de grandes richesses ; elle montre, comme dirait Crozier, "derrière l'effrayante uniformité des institutions", les différences que font les hommes. Elle permet de mettre le doigt sur la différence, le fossé parfois, qui existe entre la loi, serait-elle escortée de tous ses décrets et textes d'application, et la pratique. Elle permet aussi de vérifier des tendances que l'on soupçonnait dans les mœurs sans les avoir quantifiées. Je prendrai deux exemples. L'un fort loin du Val-de-Marne : le Doubs étudié voici vingt ans par Jacques Gavaille, l'autre qui entre au moins partiellement dans notre domaine ici : la thèse d'Hélène Benrekassa, soutenue en 1984, sur la maison d'école avant Jules Ferry dans le département de Seine-et-Marne, "la campagne des Parisiens", comme disait au jury Maurice Agulhon.

Gavaille a voulu examiner comment les lois de gratuité, obligation et laïcité ont été appliquées dans les écoles du Doubs. La minutie de ses analyses, conduites au plus près, l'a amené à des conclusions qu'il n'attendait peut-être pas et qui ont orienté tous ses travaux ultérieurs. Il a découvert en effet que la loi d'obligation, dans ce monde encore englué dans les habitudes du XIXe siècle sur l'organisation du temps et le travail des enfants, ne fut que partiellement respectée et que la réticence des Comtois s'est prolongée fort avant dans le XXe siècle. Les autres recherches régionales ou locales ont montré elles aussi la difficulté du monde rural à se priver du travail saisonnier des enfants et à se plier au temps abstrait de l'école, mais aussi d'autres difficultés décelées dans le monde ouvrier. L'abandon du travail salarié des enfants fut plus long à se produire qu'on ne pourrait l'imaginer.

La recherche sur la maison rurale en Seine-et-Marne met au jour ce qui est classique, les liens entre la prospérité économique de la commune et l'acquisition ou la construction de maisons d'école, qui fut là plus précoce que dans la majorité des départements et permit de dépasser le stade de l'école-masure dès les premières années du Second Empire. Mais elle dégage aussi de grandes différences de motivation selon les communautés villageoises, la psychologie des municipalités, les relations entre les diverses catégories d'habitants, le tout lié à des attitudes religieuses et politiques. Elle observe surtout un comportement différent selon les sexes : les écoles de filles sont toujours construites après celles des garçons et toutes les municipalités manifestent une longue indifférence à l'équipement. Ainsi ce qui ne semblait au départ qu'une étude matérielle et locale finit-il en anthropologie de l'école.

C'est en cela, me semble-t-il, que l'oeuvre de sociétés comme les vôtres est indispensable. Elle apporte la multiplicité des vues et des méthodes, le sens du terrain et, pourquoi ne pas l'ajouter, l'amour de ce terrain, auquel vous donnez votre temps et vos soins, comme autrefois le faisaient les jardiniers de Créteil.

FRANÇOISE MAYEUR

À PROPOS DE L'ÉCOLE À MANDRES 1654 - 1950

INTRODUCTION

Cet exposé se limite à quelques notes sur l'enseignement et l'école à Mandres-en-Brie, aujourd'hui Mandres-les-Roses. J'arrête mes propos à la date de 1950 car, au delà, je ne ferais plus œuvre d'historien mais de mémorialiste : j'ai fréquenté l'école du village à partir de cette date. J'en ai conservé un bon souvenir – l'heureuse période de mon enfance – et je dois à mes instituteurs une bonne formation de base. Hommage soit donc rendu à ceux-ci : Georges Vibert et Pierre Guinot, encore vivants à ce jour. Hommage sincère à deux hommes qui se sont donnés à la rude tâche d'éduquer plusieurs générations de mandrions.

L'essentiel de cet exposé est tiré du livre de mon père À l'ombre des Thibault, histoire de Mandres et de ses habitants, et des archives tant de la commune que de la paroisse. Je me référerai à quelques éléments glanés dans d'autres villages en ce qu'ils éclairent ce que pouvait être l'école au XIXe siècle. Il s'agit ici plus de notations impressionnistes que de chronique. Pour ce qui touche l'enseignement, Mandres n'est en rien exemplaire, mais il est possible d'y voir quelques tendances à travers les documents que nous possédons. Faut-il le rappeler, ils ne livrent pas toute l'épaisseur du quotidien qu'il est si difficile de rendre. Il y faut beaucoup de rigueur intellectuelle, celle que m'ont inculquée les maîtres et professeurs qui m'ont appris l'histoire.

Je voudrais aborder l'histoire de l'école en évoquant quatre figures d'instituteurs qui ont marqué durablement la vie mandrionne tant par leurs qualités pédagogiques que par leur engagement civique. J'y aurais ajouté volontiers une cinquième figure – celle de Georges Vibert, animateur infatigable du Groupe François Coppée – si je n'avais pas craint de déroger à la règle que je me suis fixé : ne pas parler des événements qui me sont contemporains.

Quatre maîtres d'école c'est peu en regard du nombre de ceux et celles qui se sont dévoués à cette tâche noble entre toutes, celle d'éveiller l'esprit en dépit de toutes les résistances, de toutes les difficultés, de toutes les ingrattitudes. Il faudrait n'en oublier aucun, ni ceux d'hier ni ceux et celles d'aujourd'hui qui les valent bien – quoi qu'on en dise –.

AVANT LA RÉVOLUTION

Du premier maître d'école nous ne connaissons que le nom ... et l'écriture. Il apparaît en effet dans les registres d'état-civil en 1654. Pendant 15 années, la

signature de François Debussy figure régulièrement sur les actes de mariage, quelquefois sur les actes de décès. En effet, il était appelé à remplacer les marguilliers, il faisait office de bedeau, de chantre et de sonneur de cloches. Ces fonctions et obligations, dûment rémunérées, figuraient dans le contrat passé avec la Fabrique de l'église. Pour les fonctions d'enseignement, il touchait une rétribution scolaire, payée pour chaque jour de présence par les parents ou tuteurs des enfants. La confrérie Saint-Vincent, les vigneron, lui livrait un demi muid de vin — une ration annuelle de 134 litres environ. Ce type de contrat a subsisté jusqu'en 1833, si l'on excepte la période révolutionnaire avant le Concordat de 1801.

Dans d'autres paroisses, même de moindre importance, sont mentionnés des maîtres d'école aux fonctions similaires, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. Les registres des baptêmes, mariages et décès portent leur signature. Que les maîtres d'école apparaissent à cette époque n'a rien de fortuit : c'est une conséquence directe des décrets du concile de Trente (1563). Il aura fallu près d'un siècle pour vaincre les habitudes de la hiérarchie ecclésiastique et mettre en place les moyens d'assurer une formation correcte aux prêtres (création de séminaires) et d'enseigner aux laïcs la lecture des textes. Nous ne possédons guère d'autres documents. Nous ignorons presque tout sur l'enseignement dispensé, les livres utilisés (les Évangiles et les Psaumes au moins, les premiers abécédaires apparaissent en fin de siècle), la durée des cours, la discipline. Les archives sont en général muettes sur ces sujets.

Nous ne savons pas non plus si les filles et les garçons suivaient la même classe. En revanche, nous ne trouvons mention de l'école de filles que par le testament d'Anne-Catherine Brigeon, veuve Bridault du Belloy (ancien contrôleur des Finances de Soissons). Cette dame léguait à la Fabrique 100 £ pour la création et l'entretien d'une école de filles. Dès novembre 1778, elle commençait à fonctionner sous la férule d'Opportune Sallé, une oratorienne. Elle restera en fonction jusqu'en 1793 : elle avait quitté l'habit en 1791, mais était restée en fonctions par "fidélité envers la République" tout comme le curé Denis Macquin. Ces modestes partageaient les aspirations des petits paysans.

Toujours est-il que rares sont les mandrions qui déclarent ne pas savoir signer, après 1780. Les progrès de l'instruction primaire sont évidents. Les enfants suivaient la classe d'octobre à juin, de l'âge de 6-7 ans (l'âge de raison) à l'âge de 12 ans (l'âge de la première communion). Lire, écrire, compter, chanter, apprendre les vertus indispensables à la vie sociale, constituaient la base du programme pédagogique. De 1654 à 1774, dix neuf maîtres se sont succédés. Celui installé en 1774, a traversé la période révolutionnaire de façon exemplaire.

NICOLAS-SULPICE DENIEZ ET LA RÉVOLUTION

Notre homme est né le 8 avril 1739 à Lizy-sur-Ourcq, au nord-est de Meaux. Il meurt à Mandres le 5 février 1827, 89 ans dont 53 passés à Mandres où il s'est

parfaitement intégré. Il est vrai qu'il appartient au même groupe social que les petits paysans et artisans ruraux qui forment la majorité du village. Il est le fils d'un boulanger, tout comme Denis Macquin, curé en poste à la même époque, né d'un boulanger de Meaux. Deniez est le neveu d'Antoine Hamoche, instituteur à Boussy-Saint-Antoine et premier syndic de ladite commune en 1790.

Nicolas-Sulpice Deniez professait publiquement son attachement aux idées de Jean-Jacques Rousseau. En 1788, il participe à la rédaction du cahier de doléances de la paroisse de Mandres, cahier dont le modèle est fourni par le notaire de Brunoy Favereau, autre figure de l'administration communale révolutionnaire. Hommes en noir – c'est le sobriquet des hommes de loi – et paysannerie éclairée partagent des idées communes ; ce sont les deux principaux groupes qui animent la Révolution dans les campagnes de la région parisienne. Dès la mise en place de la nouvelle commune, il en devient le greffier, fonction naturelle pour qui sait tracer de belles lettres, s'exprimer correctement, lire et compter. Nombreux sont les maîtres d'école qui tiennent cette fonction dans les villages. Nous trouvons là l'origine de ces cohortes d'instituteurs-secrétaires de mairie et écrivains publics, à l'écoute de leurs contemporains, mettant leurs connaissances au service de la collectivité.

Nicolas-Sulpice Deniez participe activement à la vie municipale. On le sait intervenir le 18 août 1789 à l'assemblée générale de la paroisse à propos de l'abolition des privilèges. C'est lui qui propose la fermeture des pigeonniers et le contrôle strict des remises des chasses de Monsieur, ces bosquets que l'humidité de la plaine impose de maintenir pour absorber l'eau excédentaire mais où les gardes-chasses laissent le gibier proliférer. Il signe les délibérations du conseil municipal. Comme le curé, comme sa collègue, il conserve ses fonctions quand est proclamée la République en 1792. Avec la vente des biens nationaux, il se découvre une vocation d'arpenteur. Il faut reconnaître que la vente des dits biens nationaux avait diminué ses ressources. En effet, son traitement était gagé par les revenus que la Fabrique – sorte de conseil d'administration de l'église paroissiale – tirait de ses terres et vignes. Il démissionne de son poste municipal en 1793 et, selon toute vraisemblance reprend sa classe tout en continuant ses prestations d'arpenteur. Il signe d'ailleurs le cadastre de 1811.

En 1799, il achète la maison dite "de l'école de filles" qui serait l'actuelle propriété Boureau, et une vigne. Il est élu au conseil municipal. En 1806, il est maire adjoint (Blondat étant maire). Mais ils sont destitués le 10 avril 1808 en raison d'un conflit avec le curé Gayant d'Ormesson qui avançait des exigences de logement exorbitantes pour les finances communales. D'ailleurs ce curé se heurtera, de la même façon et pour la même raison, à Loche, successeur de Blondat. C'est finalement le curé qui partira.

Nicolas-Sulpice Deniez annonce, avec un siècle d'avance, les fameux hussards noirs de la République : idées avancées, souci d'instruire, service de la collectivité. Mettant ses connaissances au service de tous, il soutient les efforts de la petite paysannerie tout en apportant sa contribution à l'œuvre des hommes de

loi mieux outillés pour assurer alors la gestion d'une commune. Instituteur, secrétaire de mairie, arpenteur, il se trouve quotidiennement au contact de la population dont il partage la vie et les aspirations.

L'ÉCOLE AU XIX^e SIÈCLE

Ses successeurs au XIX^e siècle ne joueront pas un rôle aussi important. Après le concordat de 1801, l'enseignement primaire est de nouveau confié à l'Église. Les maîtres d'école sont subordonnés aux curés et aux Conseils de fabrique restaurés. Les contrats sont conclus par ces derniers dans des termes très proches de ceux d'Ancien Régime. Les enseignants redeviennent sonneurs de cloches, chantres, bedeaux, gardiens des clés ...

Mais il n'existe plus de salle de classe. En 1799, l'ancien presbytère attenant à l'église (actuellement Le Fief Saint-Thibault) a été vendu. Filles et garçons sont réunis dans une classe unique qui occupe l'une des chapelles latérales (chapelle Notre-Dame des sept douleurs), face aux Charmilles. La municipalité fut contrainte de louer la maison Michel (à l'emplacement de la fondation Lepoivre) pour y établir le presbytère et la maison d'école. L'instituteur était logé dans la cour 1 ; tous se trouvaient sous l'ombre de l'église. En 1808, le legs d'Anne-Catherine Brigeon est restitué à la fabrique pour l'entretien de l'école de filles. Les matières d'enseignement étaient la lecture et l'écriture, le calcul ne dépassant guère les quatre opérations, la grammaire et l'orthographe et enfin le chant. On n'enseignait ni l'histoire ni la géographie de la France, mais l'histoire sainte (récits tirés de la Bible). La rémunération de l'instituteur était peu élevée, mais abondée par les prestations accessoires qui lui étaient imposées par contrat. Travaux des champs en été et menus cadeaux apportés par des élèves complétaient le train de vie des enseignants. On ne trouve plus trace du demi muid de vin de la confrérie Saint-Vincent, ni du "marc des vendanges", en usage dans nombre de villages briards.

Cette situation dura et perdura jusqu'en 1838, date à laquelle fut inaugurée la première école publique de Mandres. En 1833, Guizot, alors ministre de l'Instruction, avait fait adopter la loi qui porte son nom, établissant que toutes les communes de France dussent ouvrir une école - publique ou religieuse - dont la fréquentation était rendue obligatoire pour tous les enfants de 6 à 12 ans. Dans tous les cantons était établi un Conseil cantonal de l'instruction primaire, dans toutes les communes un conseil communal. Pour construire l'école, la commune avait dû emprunter pour édifier à l'emplacement de l'actuelle Poste, un bâtiment à un étage où était installé la Mairie et deux classes ; mais l'école de filles restait implantée 4 rue de Boussy.

La situation évolua à partir de 1862 quand le couple Berthault remplace le couple Krietzinger dont la femme venait de décéder et le mari de démissionner. Madame Berthault fut nommée officiellement, ce qui consacrait désormais l'indépendance de l'école de filles. Un projet d'ouverture d'une école privée avait

débloqué le dossier. Sous l'impulsion du notaire Pierre Cottenet et de l'ancien inspecteur de l'enseignement primaire à Paris, Pierre Regimbeau, auteur d'une méthode de lecture, une société pour l'encouragement de la fréquentation scolaire – ancêtre de la Caisse des écoles – fut créée. Ils étaient tous deux conseillers municipaux : la commune s'intéressa donc d'assez près à l'école.

La contribution scolaire payée par les parents était maintenue à un taux relativement élevé, 1F50 par enfant âgé de moins de 10 ans et 2F au-delà, mais la gratuité scolaire avait été accordée à 12 élèves au lieu des 8 autorisés par la Préfecture. " Depuis longtemps, le nombre des enfants admis gratuitement à l'école primaire a été fixé par M. le Préfet à huit ; cette année encore, M. le Préfet avait maintenu ce chiffre, mais ainsi que M. le Maire l'a dit à M. le Sous-Préfet, verbalement d'abord et plus tard par sa lettre du 5 de ce mois, le nombre toujours croissant des familles nécessiteuses dans la commune rend indispensable l'augmentation du nombre des enfants qui doivent recevoir l'instruction gratuite et le Conseil Municipal, convaincu de cette vérité, a porté à douze le nombre de ces enfants ; il a confiance que ce chiffre sera maintenu. L'instituteur est convenablement rétribué, rien ne peut s'opposer à cette augmentation. " écrit le Maire le 18 août 1861. En 1870, 37 élèves bénéficiaient de cette gratuité, pour 57 filles et 60 garçons inscrits. La commune subventionnait la bibliothèque scolaire (200 ouvrages). La société d'encouragement finançait la distribution des prix dont la première fut particulièrement solennisée.

APPOLONIUS NOURRY

En 1880-1881, la commune avait acquis la propriété des Cottages pour y bâtir une Mairie et deux grandes salles de classe. Cette année-là fut nommé Appolonius Nourry. Pendant 20 ans, il enseigna dans le cadre de l'enseignement obligatoire, gratuit et laïc, aux jeunes mandrions à lire, écrire, compter, chanter ainsi que l'histoire, la géographie et la morale. Il anima avec le concours de la municipalité la Caisse des Écoles fondée par Hippolyte Marichal en 1872. La loi plaçait cette institution sous la responsabilité de la commune : elle devait s'attacher à financer deux sortes de dépenses : l'achat de livres et matériels pédagogiques, verser une allocation aux familles pauvres pour l'achat de vêtements — mais cette fonction sera prise en charge par le Bureau d'Aide Sociale après 1924.

Nourry exerça de 1881 à 1901. En 1900, il rédigea la monographie de Mandres. Il assurait le secrétariat de mairie. Bon connaisseur des dossiers, il se trouva mêlé à la politique mandrionne. Il y prit une part plus active après sa mise en retraite. Il fut élu au conseil municipal le 18 janvier 1903, à la faveur d'une élection partielle provoquée par la démission de l'adjoint Courrière. Sa forte personnalité s'imposa d'emblée au conseil : il fut élu adjoint au maire – Auguste Leroux-Chenel alors. Socialiste révolutionnaire (tendance Brousse), il s'intégra à la majorité radicale qui avait été élue en 1896 et reconduite en 1902 contre le docteur Affichard, de la droite cléricale.

Deux affaires divisaient la population mandrionne, l'une spécifiquement locale – l'affaire des eaux –, l'autre nationale – le débat sur la séparation de l'Église et de l'État –. Les eaux ont empoisonné la vie municipale de 1893 à 1914 (mais on en parlait encore en 1954). Le traité d'affermage de distribution de l'eau, signé en 1894 par Affichard, prévoyait en contrepartie de la cession des Fontaines Saint-Thibault la construction d'un réservoir aux Longues Raies (cet édifice à la forme bizarre ne fut jamais achevé, on pouvait le voir rue de Verdun encore en 1990), la fourniture d'eau gratuite à la commune, 8 bouches d'incendie et deux bornes-fontaines Place d'Armes (place Aristide Briand) et Place de la Mairie (place du général de Gaulle).

Mais en 1895 les bornes n'étaient pas installées, les travaux inachevés et la Compagnie des Eaux refusait de considérer la rue de Brunoy (rue Paul Doumer) au-delà de l'église comme intégrée au périmètre bâti du village. La majorité changea de camp aux élections municipales de 1896.

L'affaire s'arrangea en 1897 après procès, mais Affichard dénonça la "capitulation" de Leroux-Chenel. Ce conflit recoupait en fait la fracture entre cléricaux et anticléricaux. Le curé de Mandres n'arrangeait rien et prenait en chaire des positions militantes qui étaient ressenties comme autant d'intrusions dans un domaine qui n'était pas le sien. Il dénonçait la politique du conseil municipal : celui-ci avait refusé d'installer gratuitement l'eau au presbytère. En 1900, à l'occasion de la vente des Charmilles, léguées à la commune par Henriette Fougasse, il avait prononcé un vigoureux prône contre le maire qu'il accusait de dilapider le bien commun et de ne pas avoir consulté la fabrique.

C'est dans cette atmosphère qu'Appolonius Nourry fut élu en 1903. Aussitôt adjoint, il supplanta le maire dont les pratiques autoritaires faisaient grincer bien des dents au sein même de sa majorité. En 1904, le conflit éclata à propos de décisions prises en dehors de toute consultation du conseil municipal : l'achat de matériel neuf pour les sapeurs-pompiers et la répartition du service médical scolaire entre les deux médecins exerçant à Mandres (le docteur Bonarme futur maire de Mandres et le docteur Vincent successeur d'Affichard). Leroux-Chenel dut démissionner et la liste Nourry gagna le 15 mai 1904.

La loi de séparation de l'Église et de l'État créait des tensions que les intransigeants des deux camps entretenaient à plaisir. Contre l'abbé Soleilhavoup, interventionniste impénitent, Caillaud, Deville et Générat demandaient de prendre des mesures de rétorsion. Mais Nourry se montra plus conciliant, plus modéré que sa majorité municipale. Il sut négocier avec le colonel Jouffroy, président du conseil de fabrique, afin que l'inventaire des biens de l'église en 1906 ne tournât pas à l'affrontement. Nourry mourut le 14 mai 1910 ; Charles Grimault lui succéda.

Il avait dirigé la municipalité habilement. Bon gestionnaire, esprit souple, attentif aux besoins de la population, il avait su concilier ses engagements et la gestion municipale. Il avait négocié avec la Compagnie des Eaux, l'équipement des quartiers périphériques (les Vallées notamment), il avait restauré et accru le

patrimoine de la commune, il avait veillé à l'équipement des sapeurs-pompiers et à l'amélioration du service social et augmenté les crédits de la Caisse des écoles. Il appartenait pleinement à la phalange des "hussards noirs de la République", maîtres d'école pénétrés de l'importance de leur mission, laïcs accomplis, imprégnés de morale altruiste et ardents au service public. Ayant une haute idée de la vie collective, il s'y était consacré entièrement.

RENÉ CHANTÔME

Après la guerre de 1914-1918, la population mandrionne s'est accru pour deux raisons : de nombreux réfugiés de l'Est et du Nord avaient choisi de rester sur place d'une part, l'espace rural a été intégré progressivement dans la banlieue de Paris. La loi dite des 8 heures (1919) a libéré du temps : ouvriers et employés vont l'utiliser dans les transports afin de trouver des conditions de vie moins dures que celles de l'entassement urbain. Ce mouvement centrifuge a contribué à l'essor des lotissements en zone rurale. Ce que l'arrivée du chemin de fer n'avait que très modérément incité, se trouvait stimulé alors.

Croissance de la population et transformation du tissu social marquent le contexte où René Chantôme va inscrire sa carrière d'instituteur entre 1926 et 1954, date à laquelle il est nommé à Périgny pour gagner un grade avant sa retraite. Lui aussi participera à la vie politique mandrionne plus dans ses aspects locaux que dans ses dimensions nationales. Mais, il ne jouera pas le même rôle ni n'aura le même impact que Nourry bien qu'il appartînt au même courant de pensée.

Il fut nommé le 25 mars 1926 en remplacement de monsieur Lebas. Il occupa également le poste de secrétaire de mairie. Il démissionna en 1929 à la suite d'un conflit avec le maire Charles Froissard. Il ne cessa jamais de s'opposer à celui-ci et ses successeurs René Thibault et André Ravier. Le litige portait sur l'implantation d'une salle des fêtes dans la cour de l'école, ce qui réduisait la surface d'environ 80 m². Les associations du village avaient réclamé cette construction nécessaire à leurs activités ; le conseil municipal avait accédé à cette demande. Mais René Chantôme saisit l'Inspection académique et le 24 janvier 1929, le Sous-Préfet avait demandé de surseoir à la réalisation de ce projet. Le 15 mars de la même année, l'Inspecteur d'académie confirmait que la nouvelle salle des fêtes ne pourrait pas servir de préau. Il fallut réviser l'implantation de l'ancien hôpital de campagne américain en bois. Venait se greffer sur ce point, la question de la construction d'une troisième classe que l'accroissement de la population scolaire imposait.

Ainsi débuta une série d'accrochages, d'escarmouches, de chicanes et de zizanies sur de nombreux sujets qui animèrent la vie politique locale (les hostilités furent suspendues pendant la guerre, la vraie) où Courteline et Ubu auraient reconnu leurs enfants dans quelques scènes cocasses ou vaudevillesques. Partisans et adversaires de Chantôme se disputaient vivement, allant jusqu'à

impliquer les élèves dans ces affrontements : les incidents en classe ou lors de la distribution des prix se multiplièrent (1930, 1931, 1934, 1937, 1949, 1954).

Pourtant, il était excellent pédagogue. Il avait participé ainsi que sa femme à la rédaction de manuels de grammaire à l'usage des classes primaires. Il avait mis au point une méthode d'apprentissage de la lecture. Il animait avec constance la Caisse des écoles. Il avait introduit le cinéma et la projection de photos dans son enseignement. Mais il maniait une ironie sévère que tous n'appréciaient pas. En fait bien des conflits parcouraient alors le village : le conflit des eaux couvait encore, l'équipement des sapeurs-pompiers suscitait des difficultés (Marcel Lecoq père avait eu maille à partir avec la municipalité), la Fanfare et la Chacale rivalisaient sur une musique d'où l'harmonie avait disparu, le chômage posait de redoutables dilemmes au Bureau d'Aide Sociale, et l'ouverture de la troisième classe opposait l'Inspection académique à la commune. L'accroissement de la population, et notamment de la population modeste perturbait les finances communales ; la majorité radicale avait glissé vers la droite et le Parti communiste avait réussi à s'implanter.

En 1938, les écoles furent surélevées d'un étage ; un logement destiné à un instituteur fut construit au dessus de la Mairie. Mais le baby boom de l'après-guerre et le développement banlieusard des années 1950-1960, remit en cause l'équilibre. Classes provisoires, construction annexe dans la cour puis édification du groupe scolaire des Charmilles suivirent tant bien que mal la croissance du nombre d'élèves ; et ceci est une autre histoire.

René Chantôme a tenté à plusieurs reprises de se présenter au conseil municipal. S'il réussit à être élu conseiller, il ne put jamais être maire. Il échoua dans sa dernière tentative en 1952, au terme d'une campagne électorale pittoresque où son caractère lui créa plus d'inimitiés que de sympathies au sein même de son propre parti. Les polémiques sont encore vivaces et je ne m'y engagerai guère plus avant. Je tiens toutefois à remarquer que la carrière de ce maître d'école amorce et préfigure le destin de la catégorie : perte de prestige et de l'influence sociale, marginalisation relative du fait même des progrès de l'instruction et de la difficulté à adapter l'enseignement aux nouvelles conditions urbaines. La campagne, le monde rural s'effacent alors devant l'habitat diffus, le changement du mode de production et les valeurs favorisées par l'expansion économique et les changements de mode de vie.

JEAN-PIERRE NICOL

LES ENSEIGNANTS EN RÉVOLUTION DANS LA RÉGION PARISIENNE (1787-1802)

INTRODUCTION

A la fin de l'Ancien Régime, le "milieu" enseignant dans les villages entourant la capitale est loin d'être homogène¹. Entre le maître de pension, bourgeois aisé, qui reçoit dans son étude les enfants des notables et le simple maître d'école (par ailleurs souvent bedeau à l'église), qui enseigne aux enfants les plus pauvres et vivote des secours accordés par la communauté villageoise, il y a un monde qui semble infranchissable².

D'autre part, malgré les efforts amorcés par le pouvoir royal dès le début du siècle en matière de responsabilité scolaire, il n'existe en fait aucune politique de vérification des compétences sur le terrain³, accroissant d'autant le nombre des cas rencontrés.

A l'image de ce qui se produit dans tout le royaume, les événements révolutionnaires entraînent au sein du personnel enseignant, semble-t-il bien implanté dans notre région⁴, des réactions multiples.

Par sa présence aux différents degrés du pouvoir local, on vérifie aisément, dans les paroisses proches de Paris⁵, l'importance du maître d'école dès les débuts de la Révolution. Comme par le passé, il reste dépositaire d'un pouvoir intellectuel qui s'avère indispensable dans le fonctionnement des nouvelles instances politiques.

Cependant, l'ensemble de la communauté enseignante ne participe pas au changement. La cause la plus évidente est religieuse.

L'étroite imbrication entre religion et enseignement sous l'Ancien Régime est incompatible avec la volonté révolutionnaire de briser le monopole scolaire de l'église.

Les conséquences de la politique religieuse déclenchent une crise chez de nombreux maîtres, lesquels appartiennent souvent au clergé séculier ou régulier.

Perdant ainsi privilèges et rémunération, ils quittent leur emploi au sein de la communauté villageoise.

Le problème se pose donc de savoir quel chemin empruntent nos maîtres d'école ou maîtres de pension selon leur adhésion au nouveau régime.

De plus, il nous faut dégager la place et le rôle qu'ils tiennent au sein du pouvoir politique révolutionnaire lorsqu'ils y participent, ce qui est déjà un premier signe d'approbation du changement.

Enfin, il peut être intéressant de leur donner la parole, c'est-à-dire de percevoir à travers les sources, l'expression de leurs besoins, de leurs revendications, à la fois d'enseignants mais aussi de citoyens.

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS, ESSAI DE RECENSEMENT

S'il est relativement aisé de repérer les personnels de l'enseignement avant la Révolution grâce au rôle de taille, il devient plus délicat de les retrouver par la suite. Encore faut-il être prudent avec la taille (la ville de Saint-Denis, par exemple n'y est pas assujettie). Plusieurs maîtres d'école n'apparaissent pas dans les rôles. Ils peuvent être exemptés du fait de leur fonction⁷, ou encore non-taillables à cause de leurs revenus trop modestes. Les chiffres sont donc presque toujours sous-estimés.

A partir de 1790, La désorganisation du contrôle fiscal entraîne la suppression de documents comptables centralisés où l'on pouvait retrouver les contribuables. Par l'article 51 de la loi du 14 décembre 1789, la répartition, la perception et le versement des contributions sont délégués aux corps municipaux.

La source d'époque prépondérante pour retrouver nos personnels, devient le vaste corpus constituant l'ensemble des comptes rendus des délibérations municipales. Heureusement, les pouvoirs locaux mettent souvent au premier rang de leurs préoccupations les problèmes de l'école⁷ que nous pouvons, ainsi, suivre tout au long de la Révolution.⁸

TABLEAU 1

Le personnel enseignant dans les communes de la ceinture parisienne entre 1787 et 1802

Nbr	NOM Prénom	Né(e) en	Titre	Commune	Per. d'Activité	Fct. Politique
1.	ALANIOU Louis Étienne	1753	Me ; In	Ivry	AR-1801	SG (AR-1793)
2.	ALEXANDRE François	1756	In	Charenton	1792-1800	AN (1792) ; Ad(1795) ; M (1800)
3.	ALEXANDRE Marie-Car.		Me	Saint-Denis	1797	
4.	ALLAIN		Me ; In	Chatillon	AR-1794	
5.	ALLOY Jean-Baptiste	1749	Me	Aubervilliers	1793	
6.	AUBOIN Jean-François		In	Fresnes	1795	
7.	AUBOUX Marie-Marguerite		Me	Belleville	AR	
8.	BACON Marie-Geneviève		In	Créteil	1803	
9.	BELIN Pierre Médard		Me	Créteil	AR-1793	Pr (1793/94)
10.	BELLOT Jacques Louis	1763	Mp ; In	Ivry	AR-1797	SG (1793/94)
11.	BILLAUEDEL Jean Nicolas	1753	Me	Vincennes	AR-1794	El (1791) ; Pr(1792) ; Ad (1792)
12.	BIOU		Mp	Charonne	AR	
13.	BLANC Honoré		Mp	Saint-Denis	AR-1792	
14.	BLAVIER François		Me	Chatillon	AR	
15.	BOUDON Elisabeth		Me	Orly	AR-1795	
16.	BRIA Pierre		Me	Champigny	AR-1802	
17.	CARON Louise		Me	Ivry	AR-1792	
18.	CHARPENTIER Alexandre		Me	Thiais	AR-1805	SG (1789-1801) ;
19.	CHATELAIN Vve		Me	Maison-Alfort	AR-1792	
20.	CHEVEAUX		Mp	Monmartre	AR	
21.	CORNILLOT		Mp	Charonne	AR	
22.	COUREUR (le Sieur)		Mp	Gentilly	AR	

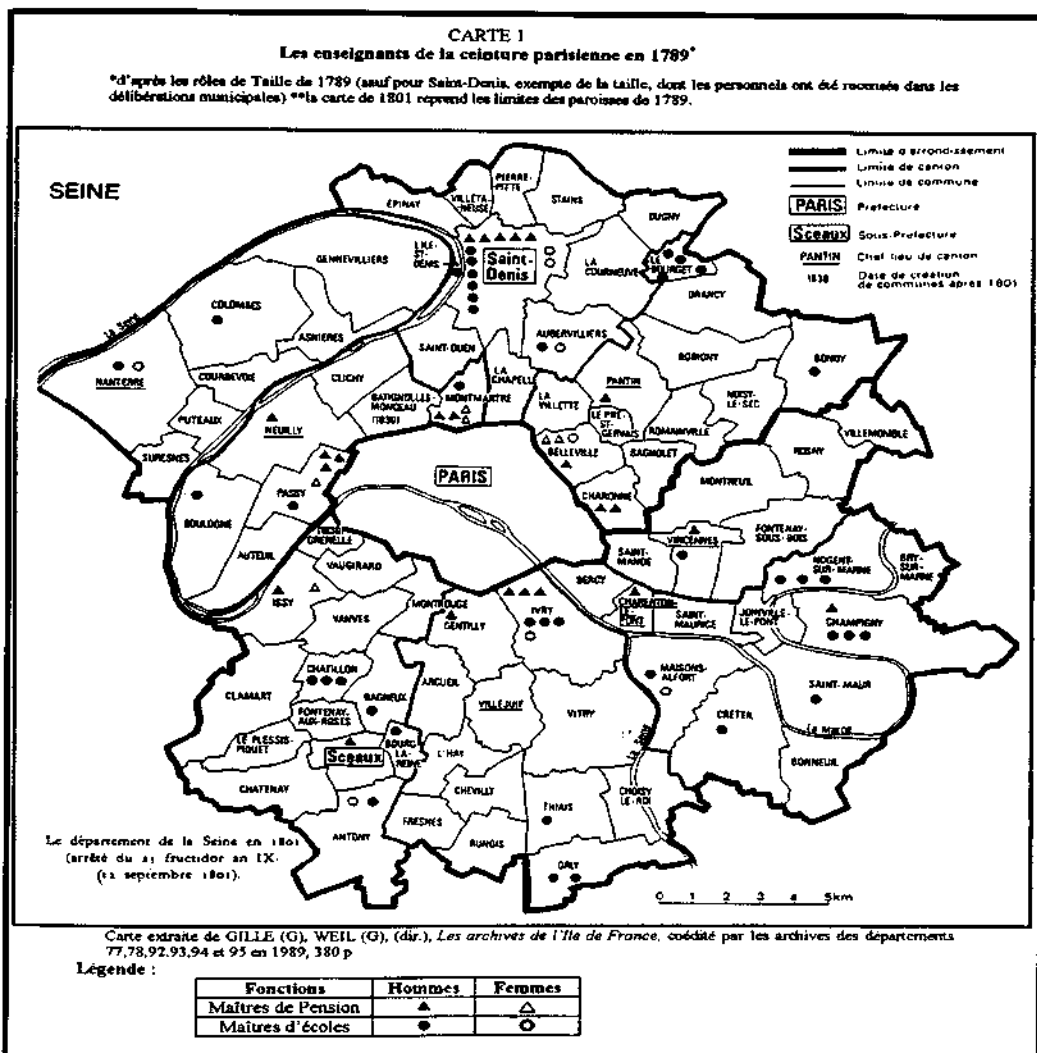
23.	COURTOIS Jean-Louis	1746	In	Chatillon	AR-1793	Pr (1790) ; M(1793)
24.	CRETON Charles Aug.		Mp	Saint-Denis	AR-1792	
25.	DALLET Aye		Mp	Belles-Isle	AR	
26.	DE CORBIE Charles Moré		Me	Le Bourget	AR	SG (1788)
27.	DECOUSU René		Me	Colombes	AR-1793	
28.	DEFLANDRE Pierre Antoine			Mp	Saint-Denis	AR-1792
29.	DELAUNE		Me	Nanterre	AR	
30.	DENISEAU René		Me	Aubervilliers	1791	
31.	DENISEAUX Euphraste		Me	Epinais	1794	
32.	DENISOT (Le Sieur)		Mp	Passy	AR	
33.	DESJARDIN François		In	L'île-St-Denis	AR-1794	
34.	DESJARDIN (citoyen)		In	Nanterre	1792,1794	
35.	DESTERNES Antoine		In	Champigny	AR-1800	M (1804)
36.	DUMONT		In	Ivry	1795	Sp (1794/95)
37.	DUMONT (citoyen)		In	Ivry	1795	
38.	DUPERREUX Jérôme	1766	Me	Nogent	AR	
39.	DUPONT Marguerite		In	Colombes	1791	
40.	DURAND Marie Clémentine		Me	Saint-Denis	AR-1791	
41.	DUREE		In	Le Bourget	1794	
42.	DUTARTRE Jean-François		In	Aubervilliers	1794	
43.	ELLOY Philippe		Me	Champigny	AR	
44.	FAVART Pierre Joseph	1761	Mp	Charenton	AR	M (1821/28)
45.	FERRET	1758	Mp	Champigny	AR	M (1813/14)
46.	FREMY Ferdinand		In	Saint-Denis	1794	
47.	GARNON Claude		Mp	Sceaux	AR	
48.	GARY Nicolas Pierre	1753	Me ; In	Nogent	AR-1795	Sp (1794) ; OM (1795)
49.	GASTEL Claude François	1750	Me ; In	Bourg-la-Reine	AR-1794	Ad (1794)
50.	GILLES Madeleine		Me	Saint-Denis	AR-1792	
51.	GIPPEL Charles		Mp	Ivry	AR	
52.	GODEFROY		In	Vincennes	1801	
53.	GOUGET (Le Duc)		Mp	Montmartre	AR	
54.	GOULET (citoyen)		In	Saint-Denis	1795	
55.	GOULET (citoyen)		In	Saint-Denis	1795	
56.	GOUT		In	Thiais	1795	
57.	GRUMEAU	1761	Me ; In	Maisons-Alfort	AR-1795	SC (1793)
58.	GUENET Jean	1765	In	Maisons-Alfort	1801	
59.	GUINGOT Et. Philippe		Me	Le Bourget	AR	
60.	HALLE Joseph		Me	Orly	AR-1792	
61.	HERSANT		In	Rungis	1791/92	
62.	HUGUET (Le Sieur)		Mp	Montmartre	AR	
63.	HUSSON (citoyen)		In	Saint-Denis	1795	
64.	JACQUEMART		In	Saint-Denis	1799	
65.	JOLAIN Claude		In	Créteil	1795	
66.	JOLLIVET Louis François		In	Epinais	1794	
67.	JOUAIRE Jean	1718	Me ; In	Bagneux	AR-1793	Sp (1793)
68.	JOUAIRE Joseph-Luce	1748	In	Bagneux	1793	Sp (1793)
69.	LA MOTTE		Me	Montmartre	AR	
70.	LACOURT Cosme Damien	1726	Mp ; in	Ivry	AR-1792	
71.	LAMANCHE		In	Vaugirard	1797	
72.	LAPINTE		In	Saint-Denis	1796	
73.	LAPINTE (citoyen)		In	Saint-Denis	1796	

74.	"Le Maître d'école" (sic)		Me	Nanterre	AR	
75.	FEBRUX (citoyenne)		In	Clichy	1797	
76.	LECLERC Jean		Me	Passy	AR	
77.	ELCOMBE Thérèse		Me ; In	Aubervilliers	AR-1794	
78.	LEGRAND Louis Mathieu	1761	Me ; In	Bondy	AR-1794	SG (AR/1794)
79.	LEROUX Magloire	1760	In	Vincennes	1794	
80.	LESULIER		Mp	Vincennes	AR	
81.	LEVASSEUR Nicolas Eloi		Me	Le Bourget	1792	SG (1792)
82.	LOISELE (citoyen)		In	Saint-Denis	1795	
83.	LOISELLE (citoyenne)		In	Saint-Denis	1795	
84.	LOIZEAU		In	Vaugirard	1796	
85.	LUCAS (citoyenne)		In	Neuilly	1795	
86.	LUCAS Marie-Nicole		In	Colombes	1794	
87.	MARAI Jean	1742	Mp	Neuilly	AR-1790	
88.	MATHON Claude		Me	Le Bourget	AR	SG (1787)
89.	MERGOUX Pierre		Mp	Saint-Denis	AR-1795	
90.	MICHELAUD		Mp	Belleville	AR	
91.	MORET		In	Neuilly	1795	
92.	MOULAY (La Demoiselle)		Mp	Montmartre	AR	
93.	NIVERT Martin		Mp	Saint-Denis	AR-1792	
94.	NOIROT		Mp	Issy	AR	
95.	PAILLOU (le sieur)		Mp	Ivry	AR	
96.	PAUL (frère)		Me	Saint-Denis	AR-1792	
97.	PAULARD François		Mp	Pantin	AR	SG (1789)
98.	PESTRE (La Demoiselle)		Mp	Passy	AR	
99.	PIERRE François Joseph	1763	Me ; In	Ivry	AR-1799	
100.	PILLET Jean-Pierre		Me ; In	Ivry	AR-1802	
101.	PINÇON Laurent	1722	In	Bry-sur-Marne	1795	OM (1795)
102.	PINOT		In	Bercy	1799	
103.	PISSON Bernard		In	Vitry	1802	
104.	PISSON (citoyenne)		In	Antony	1794	
105.	PLISSON Louis Julien		Me ; In	Antony	AR-1798	
106.	POSTELLET (La Demoiselle) Marie		Mp ; In	Saint-Denis	1792	
107.	POTHIER		In	Vaugirard	1797	
108.	POURCHET Michel		Me	Aubervilliers	AR-1792	SG (AR/1792)
109.	RAPPY (La Demoiselle)		Mp	Belleville	AR	
110.	REMY		Me	Boulogne	AR	
111.	RICHARD Ange-Isidore		Me	Saint-Denis	1792	
112.	ROY		In	Saint-Mandé	1794	
113.	ROYER (citoyenne)		In	Saint-Denis	1795	
114.	ROYER Nicolas		Mp	Passy	AR	
115.	SABINIEN (frère)		Me	Saint-Denis	AR-1792	
116.	SAILLER Marie-Rose		Me	Epinaux	1794	
117.	VAQUERY (Le Sieur)		Mp	Passy	AR	
118.	VAUTHIER		Me	Vincennes	1791	
119.	VERGUET Jean-Pierre	1766	Me ; In	Saint-Maur	AR-1795	SG (1795)
120.	VIGUIER (Delle)Françoise		Me	Saint-Denis	AR-1792	
121.	WABLE Jean-Baptiste		Me	Le Bourget	AR-1792	SG (AR/1792)
122.	X ?		Ab	Orléans	1792	
123.	ZENON (frère)		Me	Saint-Denis	AR-1792	

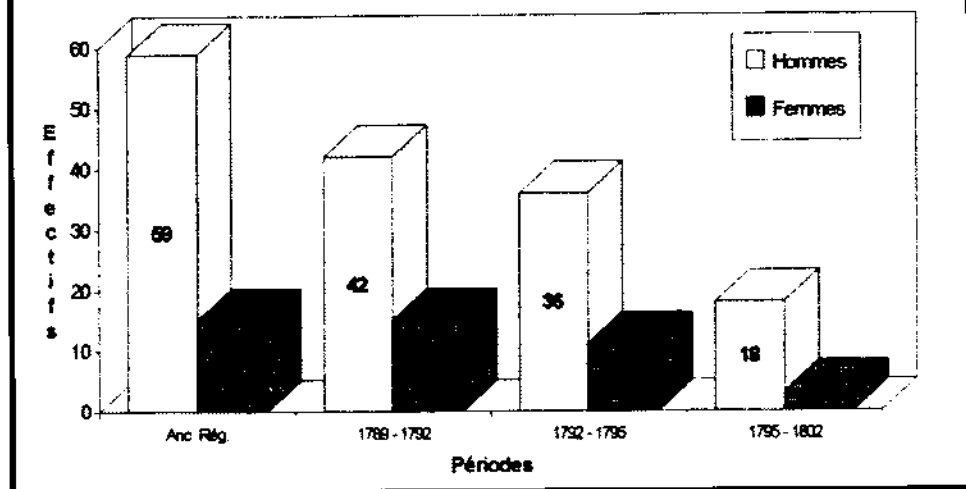
NB: Les femmes apparaissent en grisé

Légende

Titres	Période d'activité	Fonctions politiques
Mp : Maître(esse) de pension	AR : Ancien Régime	Ad : administrateur de District
Me : Maître(esse) d'école		Ad : administrateur de District
In : Instituteur(trice)		AN : Agent National
		EL : électeur du département
		M : Maire
		OM : Officier municipal
		Pr : Procureur de la commune
		SG : Secrétaire Greffier
		Sp : membre de la société populaire



GRAPHIQUE 1
Répartition des effectifs enseignants entre 1787 et 1802



Le tableau, la carte et le graphique précédents nous donnent un aperçu de l'état général et de l'évolution du nombre des enseignants sur la période 1787-1802. Malgré les réserves que nous imposent les sources, on note une forte implantation d'enseignants autour de Paris à la fin du XVIII^e siècle. La demande d'un accès au savoir, déjà conséquente dans tout le royaume est encore accentuée par la proximité de la capitale. Les titres par lesquels sont désignés nos personnels, (maître d'école, maître de pension, instituteur), les classent indéniablement dans l'enseignement primaire. Il n'y a là rien d'étonnant; la ceinture parisienne reste, à l'aube de la Révolution, composée d'un ensemble de petites communes rurales où l'on ne rencontre pas d'écoles secondaires".

Pour ce qui est des personnels on perçoit des nuances sensibles selon les périodes. A la fin de l'Ancien Régime les maîtres de pension représentent encore une forte minorité - 34% d'après le tableau - ; ensuite leur proportion baisse considérablement, atteignant 8% de 1789 à 1792 ; puis 6% entre 1792 et 1795 pour remonter à 14% lors de la dernière période.

Manifestement, les premiers événements révolutionnaires les poussent à abandonner la région ou sinon, à quitter leur charge. Avec le changement de régime, dans l'ensemble, c'est donc un personnel modeste qui officie dans les écoles de la ceinture parisienne. Il semble bien qu'il le reste pendant toute la période révolutionnaire¹⁰.

La carte 1 nous permet d'affiner la réflexion. La répartition par titre est intéressante. La catégorie supérieure de nos représentants, les maîtres de pension¹¹, est en grande majorité implantée près de la capitale. On peut penser qu'un sujet qui désire ouvrir une pension a plus de chance de recruter les enfants de parents fortunés résidant à Paris ou dans les communes proches de la capitale, plutôt que ceux, modestes ou pauvres, des paroisses plus éloignées.

Le graphique 1 nous renseigne sur la variation des effectifs. Nous avons divisé la période 1787-1802 en quatre parties. La première indique le nombre d'enseignants à la fin de l'Ancien Régime, la seconde recense nos personnels pendant la monarchie constitutionnelle. La troisième les comptabilise du début de la République à l'instauration du Directoire, enfin, la quatrième les compte pendant la période directoriale et consulaire. Nous avons choisi à dessein cette répartition qui correspond aux grandes ruptures politiques des événements révolutionnaires, parce qu'il semble intéressant d'en déceler les conséquences parmi le personnel enseignant et d'y rechercher, si possible, un certain degré d'adhésion au nouveau régime.

Le premier enseignement du graphique concerne la place des femmes. L'étude de leur nombre, en pourcentages, montre une hausse non négligeable dès l'avènement de la Révolution, puis un maintien par la suite au dessus des chiffres d'avant 89. De 20% d'éléments féminins sous l'Ancien Régime¹², on passe à partir de 1789 à 26%, puis 23% pour revenir, à la fin de la période à 14% ; ces derniers chiffres étant sujets à caution comme nous le verrons plus loin.

Indéniablement, la période centrale de la Révolution favorise la promotion des femmes dans les petites écoles autour de Paris. Nous constaterons dans une troisième partie qu'elles interviennent dans les délibérations, preuve que les chiffres du recensement ne sont pas usurpés.

Attachons-nous maintenant aux variations de l'ensemble, hommes et femmes. Ces fluctuations du sort des enseignants et de l'école ne reflètent pas exactement, dans notre région, celles généralement observées pour l'ensemble du pays¹³. On pourrait s'attendre à une chute des effectifs dès 1789 et, surtout, après 1792. Or, on constate une quasi stabilité jusqu'à 1792, une diminution relative entre 1792 et 1795 puis une baisse sensible à partir de 1795. Cette permanence des effectifs pendant la majeure partie de la période révolutionnaire peut s'expliquer de deux façons.

Nos maîtres d'école, nous l'avons vu, sont pour la plupart d'origine modeste, en quelque sorte "des enseignants de base". Leur attachement, avant tout, à leur lieu de résidence ne les incite-t-il pas à rester sur place et à continuer, malgré les désorganisations officielles, un métier qu'ils exerçaient dans leur ancienne paroisse ? La seconde raison de cette continuité peut aussi s'expliquer par une forte laïcisation des maîtres de la ceinture parisienne, qui, ainsi, ne seraient pas entraînés dans les désordres occasionnés par les problèmes religieux consécutifs à l'instauration de la Constitution civile du clergé.

On remarque cette prédominance laïque en revenant au tableau 1. Sur l'ensemble des soixante-quatorze personnels recensés avant la Révolution, trois seulement (tous de Saint-Denis), précédés du vocable "frère", sont des religieux attestés. Il est possible que quelques autres soient des gens d'église, mais leur appellation ne l'indique pas. Il y a une forte probabilité pour, qu'au moment du recensement dans nos sources, ils aient déjà quitté l'état de religion à la faveur des premiers événements révolutionnaires. En revanche, les chiffres indiqués à partir de 1795 sont forcément trompeurs. D'une part, la mise en place des municipalités cantonales à partir du 5 fructidor an III (22 août 1795), supprime les municipalités de moins de 5000 habitants. Ainsi, la quasi totalité de nos com-

munes (sauf Saint-Denis), voit interrompre les activités municipales, rendant muette notre source principale. D'autre part, si l'activité reprend au niveau des petites entités locales avec la constitution de l'an VIII, la mainmise du Premier Consul sur tous les pouvoirs et l'indigence, officielle, de l'activité municipale ne permettent pas de retrouver les chiffres réels de nos enseignants. La forte diminution constatée pour notre dernière période ne saurait donc être significative. Les études réalisées sur l'ensemble du pays montrent qu'il y a plutôt, à la fin de la Révolution, un retour à la situation d'avant 1789¹⁴.

Cette tendance à la stabilité est-elle un signe d'adhésion au changement de régime? Elle semble réelle jusqu'à 1792. Après le 10 août, le jugement apparaît plus nuancé, mais la chute n'étant pas sévère, on peut avancer l'hypothèse qu'une bonne partie de nos maîtres, devenus entre temps instituteurs¹⁵, acceptent la radicalisation du régime. L'étude de leur rôle politique devrait nous éclairer d'avantage.

LE RÔLE POLITIQUE DES ENSEIGNANTS

Tableau 2
Les enseignants dans le personnel révolutionnaire de la région parisienne

NOM	TITRE	COMMUNE	FONCTIONS			
			Anc.Rég.	1789-1792	1792-1795	1795-1802
ALEXANDRE Louis Et.	Me. Ia	Ivry	SG	SG	SG	
ALEXANDRE Fr.	In	Charenton			AN	Ad, M(1800)
BÉGIN Pierre Alex	Me	Cochon			PR	
BELLON Jacques L.	Mp. Ia	Ivry			SG	
BELMONT Jean N.	Me	Vincennes		PI	PR	Ad
CHARLENIÈRE Alex.	Me	Thiais		SG	SG	SG
COMTEFOIS Jean Louis	In	Châtillon		PR	M	
DE CORBIÈRE M.	Me	Le Bourget	SG			
DUMERNEZ Angéline	Ia	Champsigny				M(1801)
DUMONT	In	Ivry			Sp	
EWART Pierre Jos.	Me	Chamesson				M(1801)
HERBET	Mp	Champigny				M(1801) 14
GASTEL Claude Et.	Mp. In	Nogent			Ad	
GARY Nicolas Pierre	Me. In	Nogent			Sp, OM	
GRUMEAU	Me. In	Maisons-Alfort			SG	
JOUAIRE Jean	Me. In	Bagneux			Sp	
JOUAIRE Joseph Luce	In	Bagneux			Sp	
LECRANÉ Louis Mar.	Me. In	Bonds	SG	SG	SG	
LEVASSEUR Nic Et	Me	Le Bourget			SG	
MATHON Claude	Me	Le Bourget	SG			
PINÇON Laurent	In	Bry-sur-Marne				OM
POLRCHÉF Michel	Me	Arbervilliers	SG	SG	SG	
VERGUEZ Jean Pierre	Me. In	Saint-Maur	SG			SG
WABE Jean Bapt	Me	Le Bourget	SG	SG	SG	

Légende :

1 Pour les abréviations, se reporter au tableau 1.

2 Les personnels enseignant déjà sous l'Ancien Régime apparaissent en grisé.

Le tableau précédent permet d'envisager plusieurs hypothèses. Nous commencerons par le problème de la participation au pouvoir local. Sur 123 personnels recensés, 24 demeurent à des titres divers aux affaires de la commune pendant la Révolution. Nous devons ôter évidemment de nos calculs les femmes, qui devront attendre encore plus d'un siècle et demi droit de vote et possibilité d'accès à des responsabilités électives. Ainsi, reste-t-il un peu moins de 20% d'enseignants investis de diverses charges dans leurs communes. Comment interpréter ces chiffres? Dans une étude similaire effectuée sur le corps médical, nous avons trouvé sensiblement les mêmes résultats, avec toutefois un léger avantage pour les gens de médecine¹⁶. En revanche, le pourcentage reste inférieur à celui des représentants de la robe, qui, sur l'ensemble du territoire, l'emportent nettement sur les deux corporations précédentes¹⁷. Encore s'agit-il des pouvoirs supérieurs. Au niveau local et pour ce qui concerne notre région, il semble que les responsabilités soient plus partagées entre les différentes catégories socioprofessionnelles de nos communes¹⁸.

L'étude de la participation par périodes apporte d'autres éclairages. Le tableau montre une nette prédominance de fonctions pendant la période centrale 1792-1795. C'est aussi le moment de la plus grande effervescence municipale. Il apparaît donc bien que la majorité de nos maîtres locaux qui participent au pouvoir le font avec l'avènement de la République. De plus, quatre sur sept de ceux qui étaient déjà en fonction avant 1789 le restent jusqu'en 1793 ou 94, renforçant ainsi l'impression d'une adhésion majoritaire de nos représentants au nouveau régime. La chute constatée à partir de 1795 confirme les remarques précédentes sur le silence des sources, consécutif à l'apparition des municipalités de canton de l'an III, puis des municipalités restreintes de l'an VIII. Nous ne saurions tirer de ce manque une quelconque conclusion en ce qui concerne l'esprit d'adhésion des maîtres aux politiques directoriale et consulaire.

La répartition par fonctions constitue un des aspects les plus instructifs du tableau. Elle permet de découvrir la qualité de l'investissement politique de nos personnels et, surtout, la place que leur pouvoir intellectuel leur confère au sein de la communauté en révolution.

Indéniablement, la prépondérance logique revient à la charge de secrétaire greffier. Investis du pouvoir d'écrire, capital à l'époque, les maîtres s'imposent naturellement comme les interlocuteurs privilégiés pour les travaux de secrétariat et de compte rendu des assemblées municipales. Les chiffres sont sans équivoque : sur 41 fonctions répertoriées, 22, soit plus de 53% sont tenues par des représentants de l'enseignement. Il y a là, en quelque sorte, continuité totale avec l'Ancien Régime. Les autres emplois remplis par nos personnels, sont nettement minoritaires par rapport au premier.

Dans l'ordre des responsabilités hiérarchiques municipales, on recense cinq maires, mais trois d'entre eux le sont après la période (en 1804, 1813 et 1821). Nous les avons signalés parce qu'on les rencontre déjà, enseignants, sous l'ancien régime dans la paroisse dont ils deviennent les premiers magistrats après la

Révolution. Dans le reste de la liste, on compte quatre procureurs ou agents nationaux (ainsi dénommés à partir du 14 frimaire an II, 4 décembre 1793) ; enfin, seulement deux officiers municipaux ferment l'inventaire des rôles municipaux. On ne rencontre aucun notable.

Pour ce qui concerne les autres fonctions représentatives, les enseignants ne sont guère représentés. Un seul est investi d'un rôle électif supérieur dans le système censitaire de 1791, le maître d'école Billaudel, électeur au district de Bourg-la-Reine en 1791, trois seulement sont administrateurs de ce même district de 1792 à 1795. Nous avons aussi indiqué les quatre membres de sociétés populaires. Bien que ces instances ne soient pas officielles, elles n'en demeurent pas moins des organes de décisions politiques importantes, a fortiori à l'époque de l'an II où ces hommes sont en fonction. Ces citoyens enseignants prennent donc toute leur place dans le personnel révolutionnaire¹⁹.

En résumé, si l'on constate une bonne participation des maîtres d'école aux affaires de la commune sous la Révolution en région parisienne, l'hégémonie des secrétaires greffiers et l'indigence de la participation dans les autres rôles est significative de leur place dans la hiérarchie sociale et politique de la communauté. Entre 1789 et 1802, les magistratures principales, maire et procureur de la commune, leur échappent pour la plupart. Nos exemples montrent qu'elles arrivent après la période. Certes, dès le début des nouvelles municipalités, ils sont indispensables au bon fonctionnement des instances locales, mais ils ne les gouvernent pas. L'époque semble encore prématurée pour accorder au simple instituteur la charge suprême de la commune - d'autant plus que le SG est nommé par le conseil municipal et non élu par l'ensemble des citoyens -. Nous touchons là les limites de la reconnaissance des capacités intellectuelles des enseignants dans leur traduction en termes de pouvoir politique local²⁰.

LES POUVOIRS LOCAUX, LES ENSEIGNANTS ET LE PEUPLE

Quelle est la place réelle des personnels d'enseignement dans les municipalités révolutionnaires ? Comment réagissent-ils à leurs nouvelles conditions ? Que devient l'enseignement pour les citoyens de la proche banlieue parisienne ? Des exemples pris sur le terrain nous donnerons des éléments de réponse.

La politique scolaire et le pouvoir local

C'est avant tout le problème des rapports avec la religion qui préoccupe les instances locales dès les premiers changements institutionnels. Dès septembre 1789 l'église perd ses prérogatives en matière d'enseignement²¹. Pour autant, suffit-il d'un texte pour supprimer dans les esprits, et les comportements, des habitudes séculaires ?

Le 20 février 1791, le curé de Colombes déclare que *"les maîtresses et maîtres doivent laisser instruire leurs enfants 3 jours par semaine pour la 1ère communion"*²². Le 17 novembre 1791, demoiselle Marguerite Dupont et demoiselle Marie Nicole LucaS *"Toutes deux filles majeures lesquelles acceptaient la place de maîtresse d'école de cette paroisse (sic); pourvu que M. le Curé de cette paroisse veuille bien les acceptés"*.

Parfois c'est le pouvoir municipal, officiellement laïque, qui intervient pour demander la participation du curé, invité à réussir l'éducation du citoyen. Le 18 décembre 1791 au Bourget, le procureur déclare au conseil que pour une bonne surveillance de l'instruction, il demande la participation du desservant à l'église (donc le prêtre), *"invité de se joindre à la municipalité pour coopérer à l'amélioration de l'instruction des enfants et à former d'honnêtes citoyens"*. La collaboration entre maître d'école et l'église reste traditionnelle dans de nombreuses "cité-devant" paroisses. Ainsi à Colombes, en avril 1793, le citoyen Decousu est nommé maître d'école *"à condition qu'il accepte comme par le passé la fonction de chantre"*. Être chantre et instituteur n'a rien de singulier en soi, mais le fait que, pour instruire, il faille aussi accepter ce rôle à l'église - nous sommes pourtant en 1793! - montre bien la prégnance encore forte des habitudes religieuses dans nos communautés. On la constate à la même époque à Aubervilliers où le procureur demande que les frais d'école et du vicariat²³, soit supportés par la Nation.

Les interventions du pouvoir local

Cependant, malgré le poids du religieux, on constate une prise en main croissante des pouvoirs sur les problèmes d'éducation, surtout après le 10 août 1792. Le recrutement des maîtres du primaire devient dès lors, l'affaire de la municipalité, même si des résistances persistent, comme on vient de le voir auparavant.

Le 13 septembre 1792, au Bourget, le conseil municipal précède, et va même bien au-delà de la loi sur le recrutement des instituteurs²⁴; *"ayant vu écrire, calculer et entendu chanter la personne de Nicolas Eloi Levasseur, on a résolu à l'unanimité de l'assemblée de le recevoir en la dite qualité de Mtre d'Ecole et jouir des emoluments attachés à la dite place, ainsi qu'en ont joui ses prédécesseurs"*.

La façon de répondre aux enquêtes des autorités sur les locaux scolaires en dit parfois long sur la revendication d'un lieu décent pour l'éducation (sous entendu subventionné par l'Etat!). Le 24 septembre 1793, la municipalité de Neuilly répond au district : *"Q: quel est le local occupé pour l'instruction publique? Est-ce un domaine national ou une propriété de votre commune; R: le local occupé pour l'instruction publique est une vieille masure qui est presque inhabitable et qui dépend de la fabrique de Neuilly, ce local est occupé par le maître d'Ecole"*.

Au plus fort de la période montagnarde, l'enseignant devient l'auxiliaire du pouvoir local, qui l'utilise à la façon de l'église sous l'Ancien Régime, mais cette fois pour les besoins de la cause révolutionnaire. Le 28 pluviôse an II (16 février 1794), à Epinay, le maître d'école Jollivet est chargé de sonner les cloches à 5

heures du matin pour le réveil des citoyens, à 11 heures pour le repas et à 4 heures pour l'allaitement des nourrissons. Il reçoit pour sa tâche 200 livres par an ; il doit en plus nettoyer la salle commune. Le 1er germinal (21 mars 1794), il doit aussi coller les lois et affiches sur les emplacements prévus à cet effet dans la commune.

La réponse à la loi peut parfois sonner comme un désaveu du désengagement de l'État. Ainsi au Bourget, le conseil fait état de la loi du 27 brumaire an III, (17 novembre 1794), qui déclare que l'état ne rémunère plus les enseignants des communes de moins de mille habitants,²⁵ *"la municipalité considérant que les écoles publiques ne doivent point être négligées à ces causes elle convoque tous les citoyens de cette commune à s'assembler Décady prochain dans le temple à l'heure de midy à l'effet de donner son avis pour pouvoir salarier les instituteurs pour l'éducation des jeunes C^{ms} et C^{mes} de cette commune"*; la réaction du pouvoir local est clairement une affirmation de son désir de ne pas négliger l'instruction primaire, malgré la loi. Elle peut être aussi une façon détournée de critiquer l'instauration des nouvelles municipalités de canton.

A l'inverse certaines communes qui négligeraient leurs devoirs en matière d'entretien ou de fournitures scolaires sont rappelées à l'ordre. Le 25 frimaire an III, (11 septembre 1795), une lettre du district de Franciade (ci-devant Saint-Denis) invite la municipalité de Neuilly *"à prendre les mesures nécessaires pour faire fournir ces objets dans les plus courts délais afin de ne pas mettre aucun retard aux progrès de l'instruction"*; plus loin, elle lui rappelle, judicieusement, *"qu'il devait exister ds la commune des effets de cette nature dans les écoles qui existaient avant l'établissement de l'instruction primaire, il serait juste de les faire servir à cet usage"*.

Malgré les difficultés engendrées par le changement de régime et les bouleversements ultérieurs, ces exemples montrent que le domaine de l'école primaire reste une préoccupation constante à la fois, des populations, des pouvoirs locaux et aussi des administrations de tutelle, tout au moins en région parisienne. Les mêmes problèmes subsistent chez les maîtres, avec en sus l'obligation d'assurer une existence qui n'est pas, nous l'avons vu, pour la majorité d'entr'eux, celle à laquelle ils peuvent prétendre vu leurs capacités intellectuelles et leurs responsabilités dans l'accès au savoir par ailleurs valorisé dans l'ensemble de la population bien avant la Révolution et encore plus pendant et après.

La demande par les personnels d'enseignement d'une reconnaissance sociale

C'est seulement le 9 brumaire an II (30 octobre 1793), que, pour la première fois, la loi déclare que les instituteurs percevront une rémunération fixe de 1200 livres par an. Les incidences financières énormes engendrées par cette décision font rapidement revenir les conventionnels sur leurs pas²⁶. Le 29 frimaire (19 décembre), un second décret règle le problème de la rémunération des instituteurs payés, cette fois, en raison du nombre d'enfants assistants aux exercices : -20 livres par élève et par année pour l'instituteur, 15 pour l'institutrice ! -. Dans les petites communes, (en moyenne elles envoient moins de 20

élèves à l'école), le revenu de l'enseignant passe sous la barre des 400 livres par an et le classe à la limite des indigents s'il se contente de ce seul salaire. La revendication salariale pour une existence décente se rencontre dès les débuts de la Révolution. Le 15 septembre 1790, au Bourget, le maître d'école reçoit de la commune une rémunération de 200 livres/an. A la même époque le pain de 4 livres vaut à Paris 11 sols. Il dépense donc pour cette nourriture essentielle au moins 33 % de son salaire annuel³⁷, à condition qu'il soit célibataire. S'il doit nourrir, en plus, une famille, (cas probable de la majorité de nos maîtres d'école que d'autres études devraient démontrer), la dépense augmente considérablement et le contraint à demander de l'aide ou à chercher d'autres revenus. C'est le cas de Legrand, instituteur à Bondy; le 4 avril 1793, après avoir été déclaré imposable au titre de 1792, il demande une aide de 500 livres. Le conseil accède à sa demande, lui accorde la somme sur les sols additionnels de la commune. Il touchera son secours dès que le rôle sera en recouvrement et "*sera obligé le dit Legrand de montrer gratuitement aux enfants de cette commune*". Au passage, on remarquera l'esprit d'ancipation des élus de Bondy qui instaurent 6 mois avant la loi générale, l'enseignement primaire gratuit dans leur commune.

A Colombes, le 20 avril 1793, le conseil communal vote également un traitement de 500 livres/an au maître d'école en même temps qu'il définit l'organisation de l'enseignement. En revanche, en juin, à l'Île-Saint-Denis, le maître d'école ne reçoit que 150 livres pour l'année. En 1794, le 9 juin, à Epinay, 400 livres sont remises à l'instituteur et à l'institutrice.

Si l'importance de Colombes (environ 2250 habitants), justifie la somme accordée, en revanche les traitements différents attribués par Bondy, l'Île-St-Denis et Epinay, pourtant identiquement peuplées(autour de 500 âmes) peuvent surprendre. Cette disparité des salaires d'un endroit à un autre est peut-être significative d'une différence de richesses entre communes³⁸. Il arrive même qu'un enseignant abandonne sa fonction s'il en a le choix. Jean Gabriel Grumeau, instituteur à Maison-Alfort est ainsi amené à "obter" entre la fonction d'instituteur et celle de secrétaire greffier le 24 fructidor an II (10 septembre 1794). Il choisit la fonction municipale; plus qu'une incertaine obligation de ne pas cumuler les deux rôles, la loi d'ailleurs ne l'interdit pas, le SG n'est pas un élu, c'est plus sûrement la différence des rémunérations qui guide le choix de notre homme.

Sans conteste, la revendication salariale domine dans les interventions de nos personnels. Elle n'est toutefois pas unique. Dans une moindre mesure d'autres demande de reconnaissance sociales apparaissent. Elles méritent que l'on s'y arrête.

Les changements profonds du nouveau régime scolaire, en particulier la laïcisation des institutions, semblent acceptés, pour notre région, par une majorité des maîtres du primaire. Cependant des résistances sont visibles y-compris chez ceux qui acceptent, peut-être à leur corps défendant, la nouvelle situation. La façon dont la Demoiselle Madeleine Gilles, tenant une petite école (donc maîtresse de pension), refuse, en le justifiant, le serment civique à Saint-Denis le 27

juillet 1792 est significative. Elle déclare *"qu'elle est bonne françoise mais qu'elle ne se croit point obligée au serment des fonctionnaires publics, ne tenant qu'une école de très petits enfants"*. Le prétexte est habile, ses convictions la poussant à refuser le serment, notre demoiselle contourne l'obstacle en déclarant son cas en dehors du champ de la loi. Il est vrai que les "très petits enfants" - sûrement des moins de six ans - ne sont pas nécessairement scolarisables, ainsi n'est-elle pas tenue aux obligations des maîtres ordinaires...

Le domaine disciplinaire est parfois aussi évoqué. Un citoyen de Saint-Denis se plaint le 18 floréal an VII (7 mai 1799), des mauvais traitements qu'un instituteur particulier, Jacquemart, fait subir à son fils. L'instituteur est mandé à l'instant devant l'administration municipale; il nie, déclarant que *"les faits sont controuvés, que les plaintes du citoyen Thomas ne sont fondés que sur des faux rapports de son fils"*. Mais lorsqu'on lui demande s'il utilise "un nerf de boeuf", il répond qu'il en possède un... L'administration lui demande alors de se *"défaire de cet instrument de correction et d'user de la plus grande circonspection dans les moyens de correction"*²⁹

Les premiers signes d'une scolarisation de la petite enfance nous sont donnés par deux exemples pris dans deux endroits différents. Le premier, celui de la demoiselle Gilles à Saint-Denis en 1792, a été évoqué ci-dessus. Un second témoignage émane de la commune du Bourget, le 10 germinal an II (30 mars 1794), où une institutrice se fait inscrire pour "instruire les enfants au dessous de six ans" ; il s'agit là d'initiatives exclusivement privées. Il n'y a à l'époque aucune organisation officielle d'une scolarisation des enfants au dessous de 6 ans.

Enfin, à partir du 27 brumaire an III (17 novembre 1794), tout citoyen peut ouvrir une école particulière³⁰. La possibilité pour les ci-devant maîtres de pension, voire d'ex religieux réguliers, de réintégrer l'enseignement de type Ancien Régime s'offre à nouveau, à cette différence près, d'importance, que ces établissements demeurent sous la surveillance des autorités constituées.

Les exemples ne manquent pas pour notre région; toutefois, ils réapparaissent relativement tardivement. On peut y voir le signe, nous en avons déjà retenu l'hypothèse, d'une bonne résistance de l'enseignement primaire public dans les communes de la banlieue parisienne de 1789 jusqu'à l'an IV. Précisément, le 9 frimaire an IV (30 novembre 1795), un "écrivain", de Saint-Denis, demande l'autorisation d'enseigner "chez lui, à lire écrire l'orthographe et le calcul". La surveillance de cet enseignement privé se vérifie aussi dans la même commune le 4 ventose (23 février 1796) où un arrêté du directoire du district précise les conditions de surveillance des établissements et maîtres de l'enseignement privé. Deux articles montreront l'esprit de la loi et donneront la mesure des changements opérés depuis 1789. Le premier acte des nouveaux maîtres du privé doit être de "faire serment de haine à la royauté" ; ensuite, l'administration "est tenue d'effectuer au moins une fois par mois et à des époques imprévues des visites des dites maisons" afin d'y vérifier la bonne application des principes républicains et le maintien de la santé physique et morale des enfants. On mesure ainsi le chemin parcouru en cinq ans dans le domaine scolaire. Même si les attendus de la loi sont difficilement vérifiables, son esprit laïque et républicain

nettement affirmé, on le voit par nos exemples, est répercuté par le pouvoir local où, selon les convictions des hommes en place, il est diversement apprécié et appliqué.

CONCLUSION

Dans un premier temps, il semble acquis que le personnel enseignant est fortement implanté dans la ceinture parisienne à la fin de l'Ancien Régime. Il se situe ensuite à un bon niveau pendant la période révolutionnaire, tout au moins celle que les sources permettent de vérifier, c'est-à-dire entre 1787 et 1795. Après cette époque, on constate que nos maîtres et maîtresses, ces dernières bien représentées, sont majoritairement enseignants de l'école primaire. Des gens donc, modestes, ce qui peut expliquer en partie, leur stabilité au sein des petites communautés autour de la capitale. à partir de 1789, leur implication, uniquement masculine, dans la Révolution est remarquée. Mais elle se situe, sauf exception, à un niveau hiérarchique secondaire, celui de secrétaire greffier, au demeurant essentiel pour le fonctionnement du nouveau pouvoir communal. Enfin, on ressent de leur part la revendication d'une identité au sein de la société. Elle passe avant tout par l'exigence d'une rémunération décente, capable d'assurer une existence à la hauteur de leur capacité intellectuelle reconnue.

Cependant, des questions demeurent. On entrevoit des réponses, elles restent à confirmer. Il semble qu'il y ait, à la faveur des premiers événements révolutionnaires, une forte laïcisation des personnels de l'enseignement primaire autour de Paris. Elle se confirme par le retour relativement tardif des maîtres d'Ancien Régime, abrités par les lois de l'an III, qui reprennent sous surveillance, leur place dans l'enseignement. On perçoit aussi des embryons de nouveauté pédagogique; notre exemple qui traite d'un enseignement à des enfants d'âge maternel est un des plus intéressants.

Dans l'ensemble, nos modestes maîtres d'école se comportent comme leurs concitoyens. Nous avons pu faire un parallèle avec les personnels de santé ; dans ces communes encore fortement rurales, la proximité de Paris se fait néanmoins bien sentir. Elle trouve son influence dans les domaines politiques et sociaux qui nous font rechercher, à l'instar d'autres auteurs³¹, un "modèle francilien", aux contours seulement entrevus, qui restent encore à préciser.

Y. PIERRONNE

NOTES

1 "C'est un extraordinaire jaillissement de sources anarchiques qu'offrait le paysage scolaire de la France d'Ancien Régime...", dans GONTARD (Maurice), "L'enseignement primaire en France de la Révolution à la loi Guizot (1789-1833)", Paris, Les Belles Lettres, 1958, p.16.

- 2 La différence de leurs impositions, d'après les rôles de taille, le montre d'une manière indubitable: les Maîtres d'école déclarent en moyenne 70 livres de revenus et les Maîtres de Pension 808 livres...
- 3 GONTARD (Maurice), *op.cit.*, pp.17-32.
- 4 JULIA (Dominique), (Dir.), " Atlas de la Révolution française " T.2, " L'enseignement 1760-1815 ", Paris, E.H.E.S.S., 1987, pp.20-22.
- 5 Étude du pouvoir local qui se situe dans le cadre d'une recherche plus vaste (thèse en préparation), englobant les problèmes généraux du pouvoir révolutionnaire dans la banlieue parisienne que nous limitons à l'ancien département de la Seine, tel qu'il est défini par l'arrêté du 25 fructidor an XI (12 septembre 1801), entourant la capitale d'une ceinture de communes qui va d'une toute petite, comme Rungis comptant à peine une centaine d'âmes, jusqu'au gros bourg, voire la petite ville (Saint-Denis), comprenant plusieurs milliers d'habitants.
- 6 C'est le cas à Orly où l'on exempte de toute imposition les maîtres d'école qui " feront la fonction de montrer et enseigner aux enfants(...) grands et petits, à prier dieu, lire et écrire, et autres bonnes instruction chrétienne ", dans CROIX (Alain) (dir.), *Histoire du Val-de-Marne, Créteil, Messidor, 1987*, p.129.
- 7 Comme le leur prescrit le décret du 21 septembre 1789 transférant aux autorités administratives " sous l'autorité et l'inspection du Roi ", la " surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement politique et moral "; dans GONTARD (Maurice). *op. cit.*, p.90.
- 8 Avec un bonheur inégal selon les communes et les périodes: La richesse de la source reste tributaire de la bonne conservation des registres, de la compétence et de l'écriture des secrétaires greffiers, enfin des fluctuations de la politique municipale (en particulier la période 1795-1800 qui supprime les communes de moins de 5000 habitants). Sur ce problème et celui des sources complémentaires, voir PIERRONNE (Yves), *De la paroisse à la commune (AR-1802), Mémoire de DEA, Université Paris XII, 1992*, pp. 38-47 et 101-112.
- 9 JULIA (Dominique), (Dir.), *op. cit.*, p.30-37 et tableau p.97.
- 10 Ces conclusions sont à mettre en parallèle avec une étude réalisée par nous sur le personnel médical dans la même région. PIERRONNE (Yves), " Le corps médical dans le personnel révolutionnaire de la Région parisienne ", dans TEYSSEIRE (Daniel), (dir.). " La médecine du peuple de Tissot à Raspail (1750-1850) ", Créteil, 1994, p.38 et tableau 1 p.43..
- 11 34% de l'ensemble des maîtres recensés en 1789 (cf. page précéd.).
- 12 A titre de comparaison, on recense le même pourcentage de Sages-femmes parmi le corps médical à la même époque. Ces chiffres montrent une place des femmes relativement importantes pour l'Ancien Régime dans deux professions où les capacités intellectuelles sont prépondérantes. Cf. PIERRONNE (Yves), " le corps médical dans le personnel révolutionnaire de la région parisienne ", *op.cit.* p.48
- 13 "L'enseignement d'Ancien Régime, bien que subsistant théoriquement dans son antique organisation, se trouvait démantelé par l'avalanche des réformes administratives, financières et surtout religieuses, adoptées par l'Assemblée Constituante. ". GONTARD, (Maurice), *op.cit.*, p 90.
- 14 JULIA (Dominique), (Dir.), *op. cit.*, p.32.
- 15 Par décret du 30 mai 1793, article II. Dans GONTARD (Maurice), *op.cit.*, p.109.
- 16 PIERRONNE (Yves), " le corps médical dans le personnel révolutionnaire de la région parisienne " *op.cit.* p.50.
- 17 Supérieur à 30% (cf note 16), p.51, note 18.

- 18 PIERRONNE (Yves), " De la paroisse.... ", op.cit., pp. 69,70; les premiers résultats de la thèse en préparation signalée plus haut confirment cette répartition d'un pouvoir partagé en gros entre les paysans et les autres catégories (dont les enseignants, le corps médical et les gens de robe).
- 19 Sur les sociétés populaires dans la région, voir PIERRONNE (Yves), *Les Sociétés populaires en Val-de-Marne*, Mémoire de Maîtrise, Université de Paris XII, juin 1990.
- 20 Un exemple significatif de cette réticence affecte même la fonction de SG à épinay après 1800: le 15 pluviôse an IX (4 février 1801), le secrétaire du Conseil municipal doit être théoriquement l'instituteur primaire, pourtant " il n'y a que deux maîtres d'école dont les connaissances administratives ne sont pas assez étendues (souligné par nous) pour fixer les vues du Conseil ", dans registre des délibérations municipales, archives municipales d'épinay, 1D1/7.
- 21 Cf note 7.
- 22 Registre des délibérations municipales (DM), Archives municipales, (AM), de Colombes.
NB :Tous les exemples suivants sont tirés des mêmes registres des communes concernées.
Pour ne pas multiplier inutilement les notes de bas de page, on ne répètera pas les références identiques à celles ci-dessus.
- 23 Souligné par nous
- 24 La municipalité du Bourget, en 1792, est résolument novatrice car le premier décret, sur rapport de BARRÈRE, le 30 mai 1793; n'est qu'une déclaration de principe, qui institue une école dans chaque commune d'au moins 400 individus, mais laisse dans l'ombre des questions fondamentales comme celles du recrutement de la formation, du salaire des maîtres et des programmes scolaires. Cf GONTARD (Maurice), op.cit., p.103.
- 25 En fait la loi déclare " qu'il sera établi une école primaire par 1000 habitants "; avec la mise en place des nouvelles municipalités de canton (5000 âmes), les petites communes inférieures à 1000 individus se retrouvaient ainsi sans école publique. Dans GONTARD (Maurice), op.cit., p.136.
- 26 Le coût en est évalué à 100 millions de livres...,dans GONTARD (Maurice), op.cit., p.115.
- 27 Calcul effectué sur la base d'un besoin de 800 grammes de pain par personne et par jour.
D'après NAHOUM-GRAPPE (Véronique), " Que mangent les français ? ", dans VOVELLE (Michel), (dir.), " L'Etat de la France pendant la Révolution ", Paris, La Découverte, 1988.
- 28 La pauvreté de la commune de l'Ile-St-Denis est avérée en 1789. La majorité de ses habitants sont des pêcheurs de Seine aux revenus les plus modestes; le rapport : revenu total de la paroisse par nombre d'individus, figure parmi les plus faibles de l'ensemble des communes de la région étudiée. Le problème de la "richesse" des communes de la ceinture parisienne sera traité dans la thèse en préparation sur le pouvoir local, (cf note 5).
- 29 Éternel problème des rapports d'autorité entre maîtres,élèves et parents. A titre de comparaison et pour constater que les mêmes faits se reproduisent dans des lieux différents, voir TEYSSEIRE (Daniel), (dir.), " Instruction sur l'état des Maîtres d'école, par le citoyen Jean-Baptiste FERAUD ", ouvrage qui traite des difficultés de la condition enseignante dans les environs de Marseille en 1793, à paraître.
- 30 Art. 15 du décret : " La loi ne peut porter aucune atteinte au droit qu'ont les citoyens d'ouvrir des écoles particulières et libres sous la surveillance des autorités constituées", dans GONTARD (Maurice), op. cit., p.138.
- 31 Cf. les travaux de Serge BIANCHI (principalement sa thèse " Vie, sociabilité et comportements politiques en milieu rural dans le sud de l'île de France, de l'Ancien Régime au Consulat, à soutenir prochainement). Il faut voir aussi les travaux de Philippe RUER sur le personnel révolutionnaire dans l'actuel Val-de-Marne

L'ÉCOLE ET L'ENSEIGNEMENT À MAISONS-ALFORT XVII^e - XX^e SIÈCLES

Note de l'auteur : *Le texte original figurant dans la brochure N°6 éditée par l'association « Maisons-Alfort Mille Ans d'Histoire », a subi une coupe claire pour être repris dans ces pages.*

La première partie concerne la période antérieure à 1880, en France, résumée succinctement et pour notre ville, de façon plus détaillée.

La deuxième partie fait l'objet d'une étude thématique en sept points et concerne la période postérieure à 1880 et les lois votées sous l'impulsion de Jules Ferry :

1 - L'enseignement, la vie des enseignants et du personnel ;

2 - L'école ;

3 - L'activité des enseignants, des élèves et du personnel ;

4 - Les guerres et cataclysmes naturels ;

5 - Agrandissement et construction de bâtiments scolaires après 1950 ;

6 - Autour de l'école ;

7 - L'enseignement privé et particulier.

Ci-après, quelques extraits.

PREMIÈRE PARTIE :

Période antérieure à 1880 et aux lois votées sous l'impulsion de Jules Ferry

1 - L'Enseignement... au fil du temps

Charlemagne (747-814) jeta les fondements d'une organisation nationale de l'instruction publique par un capitulaire de l'an 789 dans lequel il enjoignait aux prêtres de réunir autour d'eux, dans chaque paroisse, les enfants de toute condition afin de les instruire.

Tous les philosophes du XVIII^e s. ont été amenés à considérer les problèmes de l'instruction du peuple. Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) donne un nouvel élan pédagogique avec son livre « L'Émile » édité en 1762, basé plus particulièrement sur la psychologie de l'enfant et sur l'éducation par les choses et non plus seulement par les textes et les mots.

1789.

La période révolutionnaire est, pour l'éducation, une période riche en essais de législation scolaire.

La plupart de ces idées restent à l'état de projet et n'ont pas d'influence sur la situation réelle de l'école primaire.

Avec Guizot (1787-1874), grand universitaire de formation protestante, ministre de l'Instruction publique de 1832 à 1837, un sérieux effort est accompli pour enfin organiser cet enseignement primaire.

Sous la Seconde République - 1848-1852 -, avec l'élection de Napoléon III (1808-1873), la loi de 1850 dite « Falloux » (1811-1886) marque la fin du monopole universitaire de l'État établi par Napoléon Ier et consacre la liberté de l'enseignement secondaire.

L'évolution politique du Second Empire - novembre 1852 - septembre 1870 - vers le libéralisme, s'accompagne d'une évolution pédagogique.

Napoléon III appelle Victor Duruy (1811-1894) au ministère de l'Instruction publique.

Issu d'une humble famille ouvrière, il conduit ses études jusqu'à l'agrégation grâce à des bourses. Il est convaincu de la nécessité d'un enseignement primaire obligatoire et gratuit.

La loi de 1867 crée et organise notamment dans chaque département un « Conseil départemental de l'Enseignement primaire », impose à chaque commune de plus de 500 habitants d'ouvrir une école spéciale pour les filles et prévoit la constitution d'une « caisse des écoles » pour les élèves indigents.

Les maîtres doivent être capables de former et d'élargir l'esprit des enfants du peuple. Des bibliothèques populaires sont créées dans les écoles communales.

Depuis 1850, Jean Macé (1815-1894) œuvre pour la cause de l'éducation populaire. Professeur à Beblenheim (Haut-Rhin), il publie des ouvrages de vulgarisation et d'enseignement. Il voit dans l'instruction pour tous, la condition susceptible d'assurer la vie de la République et de relever la France après le désastre de Sedan en 1870 et la fin du Second Empire. Il estime qu'une nation n'est grande que par ses élites. Il faut ouvrir une école populaire à tous et l'instruction des enfants doit devenir un service public.

Dès 1866, il lance un appel aux bonnes volontés, favorables à l'enseignement du peuple, pour la constitution d'une « Ligue de l'Enseignement ». En six mois, il reçoit 4.000 adhésions. En 1870, il prend l'initiative d'une pétition en faveur de l'obligation de l'enseignement. Elle recueille 350.000 signatures.

La guerre interrompt son action.

Avant l'instauration de la Troisième République en date du 4 septembre 1870, une nouvelle pétition regroupe près d'un million de voix demandant que l'enseignement devienne obligatoire, gratuit et neutre au plan religieux.

Sous l'impulsion de Jules Ferry (1832-1893), les lois fondamentales de l'enseignement primaire sont votées.

Ce sera l'objet du prochain chapitre...

À Maisons-Alfort, qu'en est-il ?

La lecture du livre écrit en 1898 par Amédée Chenal, maire de la ville de 1896 à 1901, et des archives d'origines diverses ainsi que des délibérations municipales

nous permettra de « vivre en direct », pour ce qui concerne l'enseignement, les espoirs et les difficultés rencontrées par les enseignants, la population et les différentes municipalités. Les termes employés sont parfois désuets, ils n'en ont que plus d'intérêt.

Amédée Chenal précise que l'un des plus anciens titres établissant des rentes au profit de la paroisse date de 1494. Elle possédait également des terres et des vignes qu'elle louait. Tous ces revenus servaient avec la dîme, à couvrir les dépenses du culte, de la bienfaisance, et même de l'instruction publique ; ces deux derniers services étaient, il est vrai, absolument rudimentaires.

L'école est installée au presbytère, derrière l'église Saint-Remi depuis des temps immémoriaux mais c'est seulement en 1674 que l'on voit pour la première fois figurer dans les comptes du syndic, une somme de 30 livres payée au vicaire, chargé de l'instruction des enfants.

Un maître d'école a été nommé et l'on peut lire sur le compte que rend l'honorable homme Charles Huet, laboureur, demeurant audit lieu de Maisons, au nom et comme procureur syndic et receveur de la communauté des habitants pour la période du 1er octobre 1687 au 30 septembre 1688 au chapitre des dépenses : 9 livres au maître d'école sur un total de 628 livres 15 sous 6 deniers pour des recettes s'élevant à 590 livres 1 sou 6 deniers.

Le cardinal Louis-Antoine de Noailles (1651-1729), Archevêque de Paris en 1695, dote les écoles de Maisons et de Créteil vers 1696.

Vers 1720, l'abbé Gaillard laisse à la commune, par testament, 3.000 livres, pour que le revenu soit affecté à l'instruction des filles pauvres. La somme fut placée entre les mains de l'Archevêque, à charge pour lui de pourvoir à l'entretien de l'école.

Amédée Chenal relate le fait suivant avec une pointe d'humour :

En 1731, le sieur Grumeau, de Clichy, ayant été nommé maître d'école, on alla chercher ses meubles, ce qui coûta douze livres.

Comme la plupart des nouveaux arrivés, il ne trouva pas l'installation de la classe à son goût et mit la commune en frais ; il fallut acheter une table et un banc, qui coûtèrent six livres, puis un bâton et un sifflet payés trois livres.

On lui allouait une subvention de soixante livres par an, pour l'aider dans le paiement de son loyer, et pour l'instruction des enfants indigents.

Cet instituteur resta en fonction pendant de longues années ; il y était encore, peu avant la Révolution. Il percevait des familles une petite rétribution, souvent en nature, qui lui permettait de vivre. Ses descendants furent l'un percepteur et greffier pendant la Révolution, et l'autre institutrice jusque vers 1834.

En 1790, une salle pour les assemblées communales ainsi que les écoles sont installées dans le presbytère où se trouvent également les logements de l'instituteur et de l'institutrice.

En 1792, le maire, la municipalité, les directeurs, professeurs et élèves de l'École Vétérinaire, le curé, le vicaire (nouveaux nommés), l'instituteur et l'institutrice durent prêter serment « à la Nation, de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant ».

Sur le registre des délibérations municipales, au 14 thermidor de l'an second (août 1794), on peut lire qu'il sera payé à la citoyenne Châtelain, ancienne maîtresse

d'école à notre commune, la somme qui lui est due pour l'année 1793 et les trois mois jusqu'au 15 germinal.

De suite fut présenté la citoyenne femme Mathiot Feuillet avec une pièce d'écriture pour être institutrice en notre commune.

En l'an VIII de la République Française - 1799-1800 -, on décida également la nomination d'un instituteur chargé de deux classes, filles et garçons, et du secrétariat de la mairie, au traitement de six cents francs, indemnité de logement comprise. Moyennant ce traitement, il devait instruire gratuitement les enfants indigents, et leur fournir les livres et cahiers nécessaires.

En août 1801, un arrêté important relate le 1er examen passé par les élèves mai-sonnais et à la 1ère distribution officielle de prix. Pendant 5 jours de 10 h à midi, un concours public est ouvert dans le Temple de la commune (l'église Saint-Remi). Le Maire, l'adjoint et les membres du Conseil sont les juges et notent les élèves. La forme un peu surannée du texte accroît son intérêt.

Citation d'Amédée Chenal pour l'année 1834 :

« Quoiqu'il en eût été question à diverses reprises, il n'y avait toujours pas de mairie. On commença à caresser le projet d'en posséder une « à l'instar des communes environnantes », dans laquelle il y aurait : « une salle de mairie, une chambre pour les archives, un logement pour le maître d'école, une classe convenable, un corps de garde et une pièce de dépôt pour les gens arrêtés ». Ce devait être, en un mot, un bâtiment omnibus.

La place de l'église est tout d'abord proposée pour cette édification ; mais il en est qui la voudraient plus au centre de la commune, et puis on craint « qu'elle masque trop l'église, et qu'elle supprime la promenade que constitue la place ». Celle de Saint-Mandé est citée comme modèle. Finalement, un projet comportant une dépense de 11.967 fr. 27 fut adopté, et la place de l'église choisie.

Comme tout devis qui se respecte, celui-ci fut dépassé : il y eut 3.800 fr. de travaux supplémentaires.

Par lettre d'avril 1837, Monsieur le Sous-Préfet recommande l'établissement d'une salle d'asile pour les enfants qui ne sont pas encore en état de fréquenter les écoles, établissement auquel l'administration supérieure est disposée à contribuer dans la dépense qu'il doit nécessiter, si les communes ne peuvent pas le faire de leurs propres moyens. Le Conseil donne son accord en pensant aux jeunes enfants abandonnés dans les rues, sur les places ou dans les champs.

A la lecture d'une délibération du 7 novembre 1855, on constate que la commune a l'habitude de donner à l'instituteur et à l'institutrice un certain nombre de falourdes¹ représentant le chauffage des élèves indigents, leur laissant le soin de se faire payer le reste du chauffage par les élèves payants.

M. le Maire pense qu'il serait plus convenable de rendre le chauffage gratuit pour tout le monde, le Conseil émet l'avis qu'il y a lieu de rendre gratuit le chauffage des écoles et d'accorder annuellement à l'instituteur et à l'institutrice une indemnité de cinquante francs comme représentation des dépenses par eux faites pour cet objet.

Le 10 juillet 1862, sur proposition du Maire, le Conseil,

Vu la promesse de vente souscrite le 29 juin dernier entre le Maire et le sieur Dominique, propriétaire d'un immeuble sis à Maisons, Grande Rue n°13 (actuellement école Parmentier), moyennant la somme de quarante-cinq mille francs (45.000) le dit immeuble d'une contenance de 4.672 m², devant servir à l'installation de la mairie, des écoles et de la salle d'asile de la commune ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que la mairie actuelle de la commune est bâtie de façon à donner des craintes pour sa solidité,

Qu'elle devient d'ailleurs complètement insuffisante pour les besoins de la commune qui tendent à s'accroître de jour en jour,

Considérant que l'école des garçons est beaucoup trop petite et qu'une certaine quantité d'enfants est obligée de ne pas fréquenter l'école parce qu'elle ne peut les contenir,

Considérant que le logement de l'institutrice n'est pas convenable,

Que l'école des filles et l'asile n'appartiennent pas à la commune et ne sont pas dans les conditions exigées par le règlement,

Considérant que l'immeuble dont M. le Maire propose l'acquisition au Conseil municipal remplit toutes les conditions convenables pour y réunir tous les établissements communaux, la mairie, les écoles, l'asile, les logements du secrétaire, des instituteur et institutrice, du garde champêtre, du corps de garde et accessoires, de la remise de la pompe,

Considérant que le prix de 45.000 fr. est d'autant moins élevé que le terrain dont il s'agit est en partie couvert de constructions,

Que l'appropriation des bâtiments de la mairie sera facile et entraînera la commune dans des dépenses assez restreintes, et que celles faites pour la construction des écoles et de l'asile seront sensiblement diminuées par la masse des matériaux fournis par la démolition de la grange et des autres bâtiments qui pourront être supprimés comme inutiles ou placés en dehors de l'alignement,

Considérant enfin que l'immeuble dont il s'agit est situé au centre, dans la principale rue de la commune et plus rapproché de la section d'Alfort de 400 mètres environ,

Donne sa complète approbation au projet conçu par Monsieur le Maire et l'invite à y donner suite après avoir prié M. le Préfet de la Seine de vouloir bien lui donner son assentiment.

Il y eut malheureusement des surprises et des frais supplémentaires conséquents. Le devis proposé le 23 août 1862 s'élèvera, en fait, à 128.497,54 fr.

Un événement d'importance pour l'époque est longuement relaté :

L'an mil huit cent soixante-cinq, le dimanche vingt août, à quatre heures du soir, a eu lieu l'inauguration de la mairie et des écoles de la commune et en même temps la distribution solennelle des prix faite aux élèves des écoles des deux sexes et aux enfants de l'asile. Sa Grandeur, Monseigneur Darboy, Archevêque de Paris, assisté de M. Veron, Vicaire général du diocèse, présidait cette cérémonie (cf. brochure de l'AMAH)

Le 10 septembre 1865, il convient de se prononcer sur la question de savoir si l'école des garçons doit être confiée à un instituteur laïque ou à un membre d'une association religieuse.

Après délibération, décision :

L'école communale des garçons sera à partir de ce jour, comme par le passé dirigée par un instituteur laïque.

Le 19 octobre, la même question se pose au sujet de l'école des filles. Doit-elle devenir laïque ou restera-t-elle congréganiste ?

Le Conseil,

Considérant que les sœurs de cette communauté ont depuis 1844 dirigé l'école communale des filles,

Considérant que jamais aucune plainte n'a été formulée contre elles et que MM. les Inspecteurs chargés de la surveillance des écoles et le Comité d'instruction primaire ont toujours rendu hommage à la manière dont ces dames tenaient les enfants qui leur étaient confiés,

Qu'on ne voit donc aucun motif de changer un système d'instruction dont on n'a jamais eu qu'à se louer.

Par tous ces motifs, émet l'avis,

Que l'école communale des filles doit rester entre les mains des sœurs de Saint-Joseph de Cluny qui l'ont dirigée jusqu'à ce jour et qu'il n'y a pas lieu, en conséquence, quant à présent, de pourvoir à la nomination d'une institutrice laïque.

Amédée Chenal précise que lors de l'installation des enfants dans les nouvelles écoles, une pétition signée de 226 électeurs, protestant contre la délibération du Conseil municipal qui maintenait les religieuses à l'école des filles, fut envoyée au Préfet de la Seine ; elle n'eut pas de suite.

Quelques mois après la fin de la guerre franco-allemande de 1870, le Maire et le Conseil reconsidèrent la question de la gratuité de l'enseignement primaire :

Séance du 8 novembre 1871

Le recouvrement de la rétribution scolaire se fait avec la plus grande difficulté, surtout par suite des derniers événements que nous venons de traverser, très peu de familles sont en état de payer et le produit de ces rétributions est presque nul. En outre, un certain nombre de parents négligent de faire fréquenter l'école à leurs enfants pour n'avoir pas à payer de mois d'école. Dans ces conditions et pour assurer à tous le bienfait de l'instruction, le Maire pense qu'il y aurait avantage à déclarer la gratuité de l'enseignement dans les écoles de la commune.

Le Conseil,

Considérant que le bienfait de l'instruction est un des plus impérieux besoins de l'époque actuelle,

*Que la majeure partie des enfants qui fréquentent l'école appartiennent à la classe ouvrière et que leurs parents sont hors d'état de payer la rétribution scolaire, Délibère, Il y a lieu de voter la **gratuité de l'enseignement primaire.***

En attendant la construction d'une école à Alfort, une salle d'asile est installée dans un local loué par Monsieur Masson au 15, route de Créteil (av. du général Leclerc) à partir du 1er avril 1873.

Le 15 octobre 1875, le Maire passe bail avec la dame veuve Potel-Lecouteux pour le terrain joignant la mairie et les écoles (Parmentier), d'une contenance de 4.058 m²68, pour servir à l'installation du marché et plus tard à l'agrandissement des bâtiments précités, moyennant le prix mensuel de 2.000 fr.

L'acquisition de ce terrain à raison de 12 fr. le m² et dont le capital ne sera payable qu'à partir de 1884, avec un intérêt à 5 %, sera effectuée le 5 octobre 1878.

Le 10 mars 1877, le Maire présente un devis préparé par M. Renault, architecte, pour l'agrandissement des écoles de garçons et de filles à Maisons, ledit devis s'élevant à 1.830,82 fr.

Considérant que les enfants de l'école communale de Maisons sont contrairement aux règles de la plus simple hygiène entassés les uns sur les autres, et qu'en outre, malgré la bonne volonté des maîtres, les élèves, dans ces conditions, ne peuvent faire les progrès qu'on est en droit d'attendre d'eux ; que la création de deux classes, l'une au premier étage, dans la partie du logement destiné à l'institutrice, pour les garçons et l'autre dans le magasin qui fait suite à leur classe pour les filles, aura pour effet de porter remède à l'encombrement des enfants jusqu'au jour où la commune pourra réaliser les ressources destinées à la création de nouvelles classes.

Considérant que les travaux en question sont d'une trop grande urgence et pas assez importants pour exiger une adjudication, le Conseil approuve.

Sur la délibération du 9 février 1878 figurent les dépenses, détaillées par poste, concernant l'instruction primaire pour l'année 1879. A la lecture de ce budget, une grande discussion s'engage :

- M. Chollet fait remarquer que les habitants d'Alfort voudraient bien que l'on songe un peu à eux. Les écoles communales sont si éloignées qu'un certain nombre de familles envoient leurs enfants aux écoles libres de Charenton.
- M. Doré fait observer qu'il était juste de commencer par créer une école à Alfortville ; ce groupe étant plus important et subissant un accroissement considérable et graduel ; de plus, il y avait urgence, les enfants se trouvent actuellement dans les conditions les plus déplorables au point de vue hygiène.
- M. Michelet est également d'avis qu'il faut d'abord terminer ce qui est commencé. Après ces observations, le Conseil, sur la proposition de M. le Maire vote à l'unanimité les dépenses pour l'instruction primaire pour 1879.

Le 18 mai, M. Michelet, rappelle au Conseil le vœu exprimé précédemment par M. Doré dans une session extraordinaire.

Vu les différentes plaintes adressées au Conseil municipal contre les religieuses qui dirigent les écoles et l'asile de Maisons-Alfort ;

Vu l'excellent rapport de M. Doré concluant à ne confier l'instruction des enfants de la commune, si dignes des préoccupations de chacun de nous, qu'à des instituteurs et à des institutrices munis de diplômes délivrés par l'Université ;

Considérant que les membres du Conseil municipal de Maisons-Alfort ne doivent leur élection qu'à l'engagement pris par eux de se soumettre au programme démocratique en tête duquel figure l'enseignement gratuit et laïque, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la délibération suivante :

L'administration de Maisons-Alfort dont la sollicitude pour les intérêts de la commune nous est connue, est invitée à faire auprès de l'autorité supérieure, dans le plus bref délai, les démarches nécessaires pour qu'en septembre 1878, c'est-à-dire à la rentrée des classes, les religieuses qui dirigent encore les écoles de filles dans notre commune, soient remplacées par des institutrices laïques et diplômées.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

M. Michelet, émet aussi le vœu, pour qu'à la rentrée des classes, les religieuses de l'asile de Maisons, soient remplacées par des personnes n'appartenant à aucun ordre, ni à aucune société religieuse.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Ce vœu fait à nouveau l'objet de la délibération du 25 novembre suivant. Monsieur le Maire et la majorité du Conseil votent l'ajournement du vœu de laïcité, les ressources de la commune étant trop faibles (!)

Il est intéressant de faire le point sur la situation de « l'instruction publique » à Maisons-Alfort au seuil des années 1880.

La ville compte :

- 3 sections : Maisons, Alfort-ville et Alfort,
- 2 écoles primaires : Maisons et Alfort-ville,
- 2 salles d'asile ou maternelles : Maisons et Alfort
- 1 gymnase depuis 1875,
- 12 enseignants et 2 femmes de service,
- des cours du soir pour adultes,
- 1 professeur de chant depuis 1878,
- 1 professeur de dessin depuis 1879.

Nous avons relevé :

- la gratuité de l'enseignement dans toutes les écoles de la commune depuis 1871,
- la lente évolution des traitements des enseignants laïques ou religieux,
- la suppression du crédit destiné au traitement des religieuses pour 1880 et la demande faite pour leur remplacement par des laïques.

Enfin, après que les assemblées communales aient siégé au presbytère qui accueillait également les maîtres et leurs élèves, deux mairies écoles ont été construites : la première en 1834, la deuxième inaugurée en 1865.

DEUXIÈME PARTIE

Période postérieure à 1880

Cette période fera l'objet d'une étude thématique en sept points comme indiqué dans le sommaire.

1 - L'enseignement, la vie des enseignants et du personnel

Des discours, des lois

Le 30 janvier 1879, le Maréchal de Mac Mahon, désavoué par la Chambre, le Sénat et ses propres ministres, donne sa démission.

Le 4 février, son successeur, Jules Grévy forme son Cabinet et donne le portefeuille de l'Instruction publique à Jules Ferry.

Ce dernier, comme Jean Macé, estime qu'il ne peut y avoir de démocratie digne de ce nom si les enfants du peuple sont laissés dans l'ignorance. Il souhaite l'égalité de tous les êtres humains. Pour faire passer ses idées, il trouve des appuis dans les écrits de Michelet, Quinet, Hugo, Renan et Renouvier. Des hommes politiques le soutiennent tels que Paul Bert, Gambetta, Barodet, Simon ; des intellectuels comme Buisson, Berthelot, Lavis, Pécaut... ; des grands professeurs : Gréard, etc.

Jules Ferry comprend qu'il lui faut également l'appui de l'Université.

Il fait voter la loi du 27 février 1880 qui laïcise le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Il dépose ensuite ses grands projets concernant l'enseignement primaire.

Jules Ferry précise que *l'école doit rester neutre entre les diverses confessions et les divers systèmes*. Il inscrit son action entre deux bornes : *lutte anticléricale, mais pas de guerre religieuse*. L'opposition est particulièrement vive. La bataille parlementaire est des plus ardentes. Comment assurer définitivement le triomphe de la République et du suffrage universel, dans le respect du droit ? Le rôle de Gambetta, de 1870 à 1881 est essentiel dans la formulation de la réponse à cette question.

Il proclame devant la Ligue de l'Enseignement lors de son congrès du 21 avril 1881 : *Ce qu'il faut demander... c'est de fonder des écoles, d'ouvrir des cours et des conférences, de rapprocher les hommes par l'instruction, afin d'éclairer chaque jour davantage le suffrage universel*.

Jules Ferry constitue l'enseignement en service public, garant de l'unité nationale en affirmant les droits de l'État et de la société civile en matière d'éducation par deux grandes lois scolaires : du 16 juin 1881, sur la gratuité, du 28 mars 1882, sur la laïcité et l'obligation.

Cette dernière rend obligatoire l'instruction primaire pour les garçons et les filles de six à treize ans révolus. Des sanctions seront progressivement appliquées par les commissions municipales, aux parents qui enfreignent la loi : comparution devant la commission, affichage des noms des contrevenants à la porte de la mairie, plainte au juge de paix qui peut infliger une amende aux parents récalcitrants.

Le 17 novembre 1883, Jules Ferry adresse à tous les instituteurs une lettre dans laquelle « se mettant à leur place », il leur indique la façon dont ils pourront remplir la mission qui leur est confiée par la loi, sur le plan moral. *Quant à la morale civique, il les adjure de ne jamais engager l'école dans la politique de partis, de personnes, de coteries alors qu'ils sont les instituteurs de la France, de la Patrie*.

Les grandes lois scolaires de la III^e République transforment l'école en imposant trois conditions : une fréquentation régulière, des maîtres instruits et bien formés, un système d'enseignement méthodique, rationnel.

La laïcisation

Jules Ferry a clairement défini l'éducation morale à donner à l'école laïque : *l'enseignement moral laïque se distingue de l'enseignement religieux sans le contredire. L'instituteur ne se substitue ni au prêtre, ni au père de famille. Il joint ses efforts aux leurs pour faire de chaque enfant un honnête homme*.

En mai 1880, le Conseil municipal de Maisons-Alfort décide d'appliquer sans plus tarder, les lois sur la laïcité.

Le 18 mai, M. Renault demande qu'à l'avenir les instituteurs et institutrices des écoles des trois sections² de la commune ne soient plus obligés d'accompagner leurs enfants à la messe catholique et qu'ils abandonnent ce devoir aux parents : rien n'étant plus arbitraire que de forcer un libre penseur, il peut s'en trouver, d'assister à la cérémonie d'un culte qu'il réprouve, sous prétexte que ce fonctionnaire est instituteur.

A l'unanimité, le Conseil décide qu'il n'en sera plus ainsi à l'avenir et que seuls les parents conduiront les enfants à la messe.

A la même séance, sur la proposition de M. Michelet, le Conseil municipal décide que dans les vingt-quatre heures, toutes les statuette, images et tableaux religieux, Christ, etc... seront enlevés des salles d'école des trois sections de la commune, pour les motifs que ces images peuvent être agréables à la vue des catholiques, mais qu'elles ne sauraient convenir en aucune façon aux protestants, juifs, libres penseurs, qui fréquentent les écoles.



Vers 1900 - École Paul Bert - Avenue du général Leclerc

La carrière de l'enseignant, ses rémunérations

Notons la délibération du 10 mai 1883, le Conseil Municipal

Considérant que le groupe important d'Alfort ne possède qu'une école pour les garçons et qu'il n'en existe pour les filles que dans les sections de Maisons et d'Alfortville, très éloignées de celle d'Alfort ;

Considérant qu'il résulte d'une entente entre le Maire et M. Masson, propriétaire, ce dernier a consenti à approprier, route de Créteil, à Alfort, un local, pouvant être affecté, provisoirement, à une école de filles en attendant la construction du groupe scolaire qui doit être élevé dans le voisinage ;

*Considérant qu'il y a lieu d'adopter cette combinaison qui permettra de faire donner à Alfort et à bref délai, l'instruction aux enfants des deux sexes et, en même temps, un commencement de satisfaction aux nombreux habitants de cette section,
Vote la création d'un emploi d'institutrice dans la section d'Alfort et fixe à 1.200 fr. le traitement de la titulaire.*

Novembre 1910 : un écrivain célèbre **Louis Pergaud** est nommé instituteur à Alfort.



1925 - École Paul Bert - Mme Garnier, Mlle Keller, Mlle Champavier.

Né le 22 janvier 1882 à Belmont (Doubs), élève de l'École Normale de Besançon de 1898 à 1901, instituteur et écrivain, il enseigne dans son pays natal.

Il écrit en 1901 : *je serai nommé instituteur adjoint, pendant quatre mois je toucherai exactement 53,15 fr, de quoi crever de faim...*

Il part pour Paris, en août 1901, rejoindre son ami le poète Léon Deubel qui se suicidera dans la Marne, au lieu-dit « les sept arbres » à Maisons-Alfort, le 10 juin 1913 (son buste réalisé par le sculpteur japonais Takata est exposé au Musée de Maisons-Alfort).

Louis Pergaud reçoit le prix Goncourt le 8 décembre 1910, devant Colette et Apollinaire.

Un article paraît dans « l'Illustration » du 17 décembre 1910 :

Le prix Goncourt de 1910 a été attribué, le 8 décembre dernier, après le traditionnel dîner au Café de Paris, à M. Louis Pergaud pour son livre « de Goupil à Margot ». Le lauréat a été désigné au troisième tour, par 6 voix sur 4 à M. Gaston Roupnel, l'auteur

de « Nono ». *M. Louis Pergaud est un jeune instituteur de Maisons-Alfort. Il publia d'abord deux petits recueils de vers qu'édita « le Beffroi ». Puis il réunit en volume - le livre couronné - de curieuses et tragiques « histoires de bêtes », « de Goupil à Margot » (du renard à la pie), qui témoignent vraiment d'une observation ingénieuse et patiente, et d'une imagination aussi charmante que personnelle.*

En novembre 1910, il précise à son ami Joseph Chenevez, que son logement, rue des Ursulines, est situé à une heure de l'école d'Alfort où il va enseigner. Il abandonne définitivement l'enseignement en avril 1911. Louis Pergaud est mobilisé le 1er août 1914 et porté disparu le 8 avril 1915, au champ d'honneur près de Marcheville (Meuse).

Parmi son œuvre, le roman « la guerre des boutons », écrit en 1912, a inspiré le célèbre film réalisé par Yves Robert en 1962.

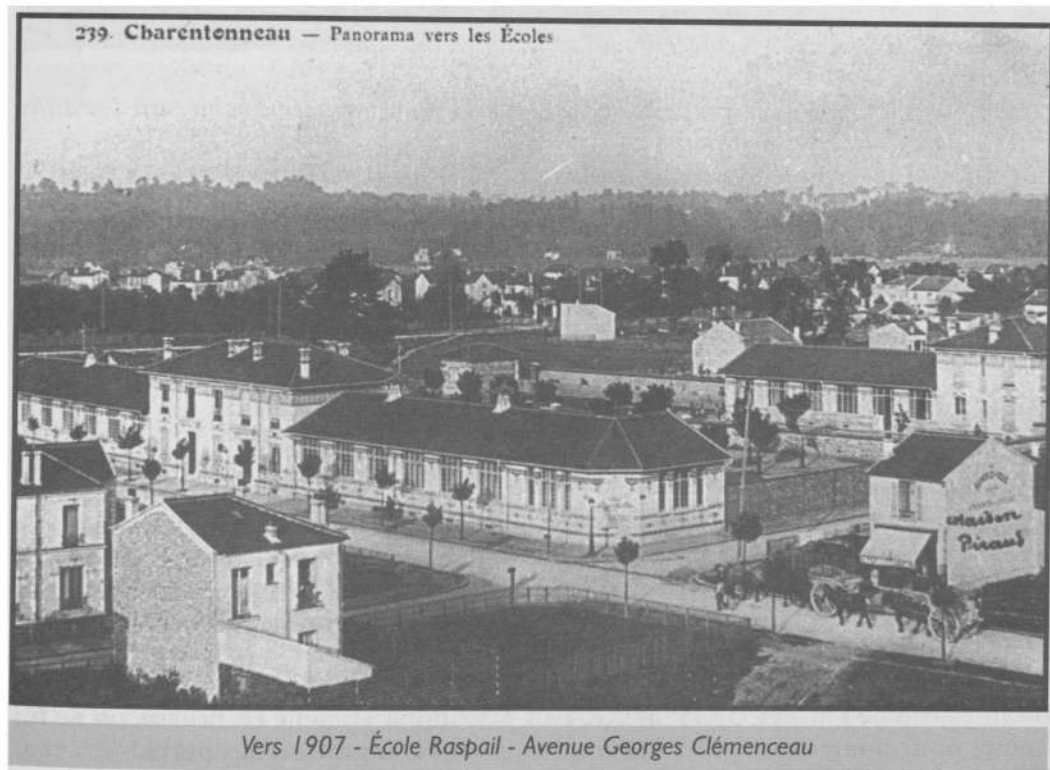
2 - L'école

Le bâtiment scolaire

Jusqu'au début du siècle, les écoles sont :

- soit installées dans des presbytères désaffectés ou encore en service,
- soit imbriquées dans une même construction avec le logement de l'instituteur, la mairie voire la prison.

La loi du 20 juin 1885 pose le principe d'une subvention de l'État versée aux budgets municipaux, à charge pour les municipalités de l'entretien des bâtiments scolaires.



La loi du 30 octobre 1886 oblige les communes à avoir au moins une école primaire publique. Des locaux neufs et spécifiques sont enfin construits. Sur les 67.000 écoles publiques de 1903, 38.000 sont des constructions nouvelles ou très améliorées.

Les instituteurs manifestent, dans leurs rapports aux inspecteurs, leur satisfaction et le plaisir qu'ils éprouvent à vivre dans leur nouvelle école : hygiène, aération, ensoleillement.

Il est vrai qu'à cette période où la tuberculose pulmonaire, « la phtisie », fait des ravages dans leurs rangs, les instituteurs sont très sensibles à l'aération des classes et apprécient le système de vasistas que l'on installe alors dans beaucoup d'écoles neuves.

On ne se préoccupe pas seulement de construire des locaux fonctionnels, agréables à voir, le souci de l'esthétique et du confort s'étend aux abords comme la cour de récréation où sont plantés des arbres, ainsi qu'au logement de l'instituteur.

Les écoles de Maisons-Alfort

Ce chapitre concerne les cinq établissements scolaires construits avant 1950.

Une délibération du 27 juillet 1930 indique les noms choisis :

Dénomination des groupes scolaires communaux :

M. Collot, adjoint, appelle l'attention du Conseil sur l'intérêt qu'il y aurait à donner une dénomination aux différents groupes scolaires communaux, car prochainement il existera deux groupes scolaires dans chacun des quartiers de Maisons et de Charentonneau.

Le Conseil approuve cette proposition et il décide de dénommer comme suit les différents groupes scolaires de la ville :

<i>Groupe de Maisons-centre</i>	<i>Groupe Parmentier</i>
<i>Groupe d'Alfort</i>	<i>Groupe Paul Bert</i>
<i>Groupe de Charentonneau</i>	<i>Groupe Raspail</i>
<i>Groupe du Vert de Maisons</i>	<i>Groupe Jules Ferry</i>
<i>Nouveau groupe de Charentonneau</i>	<i>Groupe Michelet*</i>

*En octobre 1934, ce nom sera remplacé par celui de « Condorcet »

Groupe de Maisons-centre/Parmentier

Qui était Antoine Augustin Parmentier ?

Né le 12 Août 1737 à Montdidier (Somme) - Mort le 17 décembre 1813 à Paris (son tombeau est au cimetière du Père-Lachaise).

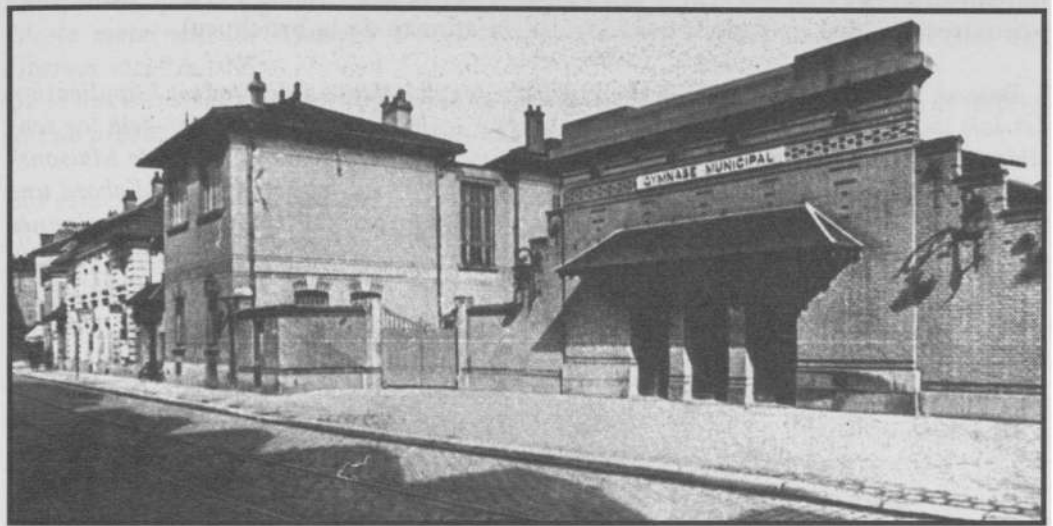
Agronome et ingénieur alimentaire - Inspecteur général du service de santé des armées impériales.

Il est surtout connu comme le « propagateur de la pomme de terre ».

Il fait partie de l'armée du Hanovre. Fait prisonnier et mené en Prusse, on ne lui donne pour nourriture qu'un tubercule qui sert à engraisser les porcs.

Parmentier, contre toute attente, apprécie cet aliment alors inconnu et se promet, de retour en France, de le faire connaître.

Reçu à un concours en 1765, il occupe le poste de pharmacien aux Invalides. C'est là qu'il commence ses premières plantations de « pomme de terre » qu'il poursuit dans la plaine des Sablons à Neuilly, où le roi Louis XVI l'honore d'une visite en compagnie de la reine Marie-Antoinette. Il fait garder sa plantation par des soldats ayant pour consigne de laisser voler des tubercules qui sont ainsi appréciées. Il publie de nombreux ouvrages qui le font connaître du grand public.



1935 - École Parmentier et gymnase municipal - Avenue du général de Gaulle

Origine de la propriété

L'école des filles et l'école maternelle sont installées ainsi que la deuxième mairie, rue de Charentonneau (rue Paul Vaillant-Couturier), dans les bâtiments d'exploitation de la ferme de Maisonville, ancienne dépendance du château d'Alfort, devenu l'École Vétérinaire. La propriété est de 4.672 m² acquise à M. Dominique en 1862, moyennant le prix principal de 45.000 fr.

D'après une délibération du Conseil municipal du 23 août 1862, les dépenses prévues pour l'appropriation des bâtiments devaient se borner à 79.817,54 fr, en réalité, elles s'élevèrent à 118.135 fr.

Inauguration le 20 août 1865 - architecte directeur : M. Naissant.

Ces bâtiments devenus insuffisants, la municipalité achète à Mme Veuve Potel, en 1884, un terrain de 4.069 m² situé rue Parmentier pour 48.828 fr. Agrandissement des locaux sous la direction de M. Renault, architecte communal. Nouvel agrandissement en 1933 par M. Dumortier, architecte communal.

L'inauguration de la seule école de la ville en 1865 et les décisions prises avant 1880 la concernant sont relatées dans le premier chapitre de la brochure éditée par l'AMAH.

La lecture des délibérations municipales, résumées ci-après, permet de connaître l'évolution du plus ancien groupe scolaire ainsi que les termes employés à l'époque.

Le 1er décembre 1883, le Conseil considère qu'il est désirable de procéder le plus promptement possible à l'agrandissement du groupe scolaire de la section de Maisons dont les locaux sont devenus de beaucoup trop insuffisants pour les nombreux élèves qu'il a cependant, fallu y admettre, au détriment de leur santé et de la liberté de leurs mouvements.

Des documents émanant du ministère de l'Instruction publique sont particulièrement intéressants. Il s'agit d'une enquête sur la situation matérielle des écoles primaires en 1844 (c. f quelques extraits en annexe de la brochure).

J. Besson déclare : *Par-delà la modification fondamentale qu'introduit l'application des lois de Jules Ferry dans les rapports entre l'école et la commune, par-delà les sensibles variations d'intensité du zèle pédagogique des équipes municipales de Maisons-Alfort, deux constantes se dégagent au moins jusqu'à la guerre de 1914 : d'abord une véritable course poursuite entre l'école et la croissance démographique : pas d'année ou presque sans ouverture de classe ; et cela dans les conditions particulières de cette banlieue qui n'a ni la relative stabilité de la province, ni les ressources de Paris, de ce Paris si proche, modèle, tentation, objet d'envie tant pour les enseignants que pour les édiles.*



Dans les années 1930 - École maternelle Parmentier

En plus de l'ouverture de classes, il convient, continuellement, de faire exécuter des travaux d'entretien par les équipes des services techniques de la ville.

Des élections vont avoir lieu, la municipalité est sensible aux demandes, aux pétitions des électeurs. Il faut les rassembler, leur parler, leur répondre.

Le 4 octobre 1892, M. Fromental propose qu'à l'avenir le préau de l'école des garçons puisse être mis à la disposition des organisateurs des réunions publiques électorales ou de compte rendu de mandat électif. Cette proposition est adoptée.

La mairie que nous connaissons aujourd'hui fut inaugurée le 12 juillet 1896.

Dès le 31 juillet, le Conseil, sur la proposition de la commission des travaux, décide que l'ancienne salle de la bibliothèque, pourra être mise à la disposition des Dames Françaises ; que le logement du secrétaire de la mairie sera attribué à la directrice de l'école maternelle de Maisons et les locaux du rez-de-chaussée, aux réunions des diverses sociétés.

Que l'ancienne salle des mariages sera reliée par une porte à l'école des filles et servira soit de préau, soit de salle de cours ou de conférences.

Les effectifs sont rapidement trop importants. Entre novembre 1894 et décembre 1895, à la demande des directeurs, plusieurs classes sont ouvertes, certaines contenant plus de 80 enfants.

Le 4 novembre 1898, à l'école des filles, la 5e classe est fréquentée par près de 100 enfants qu'il est impossible à une maîtresse seule, de diriger.

Demande de la création d'une 6e classe et d'un poste d'adjointe.

En 1904, la situation décrite dans « L'État des communes » est la suivante :

L'école de garçons de Maisons-centre comprend 6 classes primaires élémentaires et un cours complémentaire qui ont réuni 355 élèves présents en juin 1903. Cette école est dirigée par 1 directeur déchargé de classe, assisté de 7 adjoints dont 1 stagiaire.

L'école des filles comprend 6 classes primaires élémentaires qui ont été fréquentées par 265 élèves. Cette école est dirigée par 1 directrice chargée de classe, assistée de 5 adjointes toutes titulaires.

L'école maternelle comprend 2 classes fréquentées par 138 enfants. Elle est dirigée par 1 directrice, assistée de 1 adjointe.

Le 8 mai 1921, l'exiguïté des locaux scolaires étant incontestable, le Conseil décide qu'il sera procédé à un remaniement des affectations actuelles, lorsque le magasin municipal et le marché couvert auront été désaffectés.

M. Bryère demande que l'on profite de cette réorganisation pour envisager l'installation du logement du concierge de l'école des garçons, au rez-de-chaussée de la rue Parmentier afin de remédier aux inconvénients maintes fois constatés, ce logement étant actuellement au 1er étage. La commission des travaux est chargée d'étudier ce projet.

Enfin, citons un article paru dans le journal « La Banlieue de Paris » en date du 6 janvier 1933 :

L'amélioration et l'agrandissement du groupe scolaire Parmentier s'impose et M. Dumortier, architecte communal, a présenté un devis qui a été accepté.

On le sait, l'école des garçons comprend 10 classes pour 515 élèves, et 2 classes provisoires ont été créées depuis deux ans dans le préau couvert. L'école des filles comprend 12 classes pour 605 élèves ; 9 classes dans le bâtiment perpendiculaire à la Grande Rue

(av. du Général de Gaulle), 2 provisoires dans le préau couvert et une autre provisoire dans l'ancienne salle municipale.

Il y a donc urgence d'augmenter et d'aménager les classes et aussi d'adjoindre les cours complémentaires et ateliers scolaires pour les garçons, actuellement à Alfort. Quant à l'école maternelle, elle sera reconstruite et agrandie sur l'emplacement de l'ancien marché - gymnase actuel - (partie extrême droite de l'école actuelle). Une salle de gymnastique avec bains douches, a été également prévue dans un terrain sis rue de Charentonneau, n°20 et 22 (propriété de M. Peutillet) à proximité de l'école. Ce local comprendra également des salles de réunions et de répétitions pour les sociétés locales. Le projet est d'importance. L'ensemble entraîne une dépense totale de 12.147.228,50 fr. (non compris la valeur du terrain).

Les travaux dont il s'agit seront effectivement réalisés au cours de l'année 1933.

La période postérieure sera étudiée dans un autre chapitre.

Groupe d'Alfort/Paul Bert

Qui était Paul Bert ?

Né en 1833 à Auxerre (Yonne) - Mort le 11 novembre 1886 à Hanoï (Viêt-Nam, ancien Tonkin) (son tombeau est à Auxerre).

Il fait des études de droit à Paris mais ses goûts le portent vers les recherches scientifiques. Il devient le préparateur de Claude Bernard.

A 33 ans, il est le plus jeune professeur de faculté de France (section zoologie) et entre à l'Institut de France en 1881.



1924 - 1925 - École Paul Bert - Institutrice Mme Garnier

Grâce à ses expériences, les aéronautes Crocé-Spinelli et Sivel peuvent, le 24 mai 1874, exécuter leur ascension à 7.500 m, sans accident physiologique (malheureusement, ils périrent lors d'un autre essai avec le ballon « le zénith »).

Le savant est aussi un homme d'action. Ami de Gambetta, de Spuller et de Jules Ferry, il participe à toutes les luttes républicaines.

Ministre de l'Instruction publique en novembre 1881, c'est l'un des principaux artisans des lois sur l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire.

En 1886, il est nommé « Résident général de la République » en Annam et au Tonkin pour organiser le territoire. Il se révèle un excellent administrateur mais la tâche est accablante, atteint de dysenterie, il succombe la même année.

Origine de la propriété

Le groupe situé au 19, route de Créteil (37, av. du Général Leclerc) est construit sur un ensemble de terrains de 5.316,40 m² appartenant aux héritiers Morisset. L'opération, déclarée d'utilité publique par décret du 23 avril 1887, fut réalisée moyennant une indemnité d'expropriation de 70.000 fr. Les travaux coûtèrent environ 220.000 fr.

M. Renault, architecte communal, présente un premier projet en 1883.

La construction est confiée à deux autres architectes, MM. Chausson et Cardot en 1887.

Inauguration le 28 octobre 1888.

En 1907, les plans déposés pour l'agrandissement des locaux sont établis par M. Morice. Cet architecte se verra confier les travaux.

Les habitants d'Alfort durent attendre de nombreuses années avant de pouvoir faire bénéficier, à leurs enfants, d'un enseignement prodigué dans leur quartier. Cette histoire « mouvementée » nous est contée par les délibérations municipales.

Le 5 novembre 1881, le Conseil,

Considérant que suivant convention verbale, la commune tient à loyer de M. Masson un bâtiment sis à Alfort et affecté à une salle d'asile communale moyennant le prix annuel de 400 fr.,

Considérant que ce prix paraît représenter équitablement la valeur locative de l'immeuble dont il s'agit,

est d'avis qu'il y a lieu d'approuver ladite location pour régularisation.

Le 12 novembre, le Conseil décide de se pourvoir d'un local nécessaire pour l'installation d'un instituteur et d'une école de garçons.

Le 13 mai 1882, Le Conseil municipal,

Considérant que le nombre des enfants qui fréquentent l'école d'Alfort (située dans un bâtiment appartenant à M. Joubert) s'élève à environ 80 ; qu'il n'est plus possible, dans ces conditions de laisser entre les mains d'un maître unique un aussi grand nombre d'élèves ;

est d'avis qu'il y a lieu de voter la création d'un emploi de maître adjoint.

Comme noté précédemment pour le groupe Parmentier, voir en annexe de la brochure AMAH quelques extraits de l'enquête menée par le ministère de l'Instruction publique, sur la situation matérielle des écoles primaires en 1884.

A. Chenal précise en 1898 :

A la suite d'un rapport très documenté, présenté en 1886, par M. Barrier, professeur à l'École Vétérinaire, la construction du groupe scolaire d'Alfort fut décidée, sur le terrain où il existe, et qui avait fait partie d'un jardin où M. Ildefonse Rousset (1817 - 1878), fondateur du journal Le National, avait installé autrefois une sorte de ménagerie et de jardin botanique. La rue Paul Bert fut percée, à cette époque, pour faciliter l'accès à la nouvelle école.

En tant que 1er adjoint, en fonction depuis mai 1888 (devenu maire en 1896) A. Chenal relate avec une pointe d'humour l'événement tant attendu par les habitants d'Alfort.

Le 28 octobre 1888, le groupe scolaire d'Alfort étant à peu près terminé, l'inauguration eut lieu par le Maire, Christian Durst, sous la présidence de M. Lockroy, ministre de l'Instruction publique. Ce dernier prononça, à cette occasion, un magistral discours sur l'enseignement et ses conséquences, au point de vue du progrès des idées républicaines. Un auditeur s'était offert pour sténographier ce discours ; on avait accepté, et, comptant sur lui, on en avait informé l'orateur.

Le lendemain, le ministre téléphona pour demander communication, avant publicité, de son improvisation ; le sténographe fut recherché, il n'avait rien fait. Ne voulant pas, tout d'abord, avouer sa négligence, on réunit à la mairie un certain nombre de personnes pouvant aider à reconstituer le morceau d'éloquence ministérielle ; mais devant la diversité des rédactions proposées, on se décida à dire la vérité, et le discours ne fut pas imprimé.

M. Poubelle, préfet de la Seine, et M. Lafont, conseiller général, assistaient également à cette inauguration et prirent successivement la parole.

Le soir eut lieu, sous la présidence de M. DeFrance, chef du bureau des communes, aujourd'hui directeur des travaux de Paris, un banquet, où les convives se disputaient les rares portions mises à leur disposition par le restaurateur ; mais en revanche, fort heureusement, le liquide ne manqua pas.

Le nouvel édifice, construit conformément aux idées les plus modernes, peut contenir facilement six cents élèves.

Le groupe scolaire attendait toujours l'horloge qui devait remplacer le cadran en bois, sur lequel était marquée, d'une façon immuable, l'heure de l'arrivée du ministre pour l'inauguration (trois heures) ce qui lui avait fait dire, levant la tête, en descendant de voiture : « Je craignais d'être en retard ; je vois qu'il n'en est rien ».

Le Conseil vota l'installation de la fameuse horloge lors de la séance du 1er juillet 1891...

Le groupe Paul Bert conserve l'une des dernières salles des fêtes, de cette époque, dans le Val de Marne. Elle devrait être restaurée à l'identique avant qu'elle ne se dégrade. Sachons préserver notre patrimoine.

La situation de ce groupe scolaire est décrite en 1904 dans « L'État des communes » : L'école des garçons comprend 5 classes primaires élémentaires qui ont été fréquentées par 226 élèves en juin 1903. Cette école est dirigée par 1 directeur chargé de classe, assisté de 4 adjoints, dont 1 stagiaire.

L'école des filles comprend 4 classes primaires élémentaires fréquentées par 195 élèves. Cette école est dirigée par 1 directrice chargée de classe, assistée de 3 adjointes, dont 2 stagiaires.

La maternelle comprend 2 classes fréquentées par 85 enfants âgés de moins de 6 ans. Elle est dirigée par 1 directrice, assistée de 1 adjointe.

1907, une maisonnaise raconte :

Avant la construction de l'école Raispail à Charentonneau, je devais me rendre à l'école Paul Bert à Alfort. J'empruntais un tramway à vapeur à l'arrêt du « Chalet bleu »³ et je payais 1 sou. Le tramway faisait le plein d'eau à Alfort avant de passer le pont de Charenton. Quand il faisait beau, je m'installai en haut, à l'impériale, c'était très agréable ! Par contre, cela pouvait être dangereux car si la machine qui venait de Créteil pour rejoindre Charenton, arrivait trop vite dans la courbe située devant le café « Au soleil levant », face à l'actuel groupe Guyon, elle déraillait !

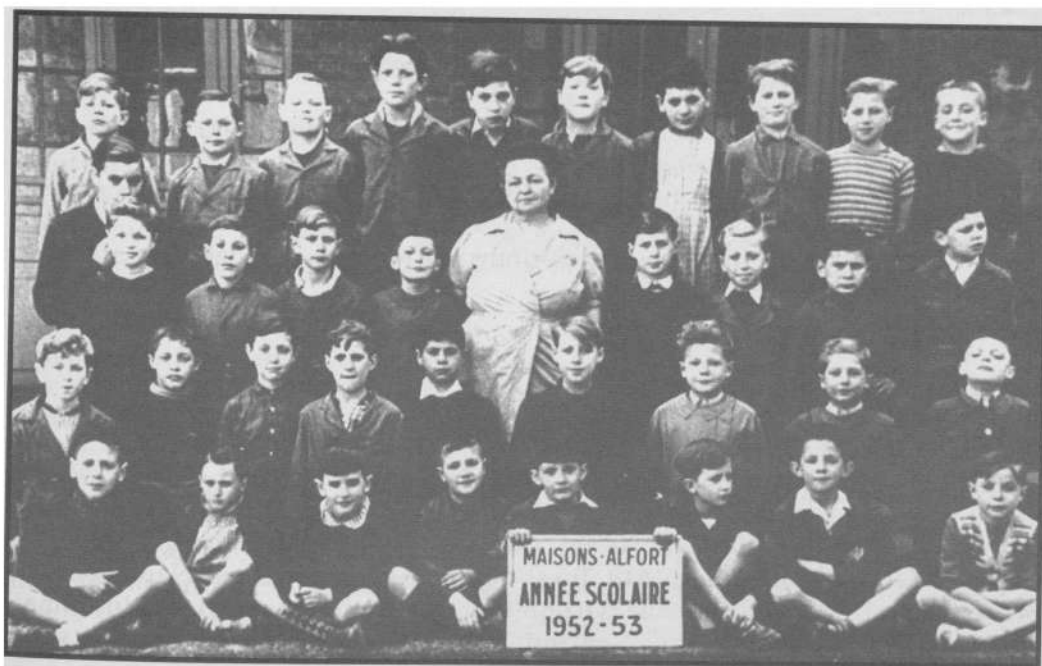
La même année, la place fait toujours défaut et les mesures prises à l'encontre des écoles congréganistes va accentuer le déficit.

Le Maire dépose sur le bureau du Conseil les plans, devis et cahiers des charges dressés par M. Morice, architecte, pour l'agrandissement du groupe scolaire du quartier d'Alfort.

Considérant qu'il est devenu absolument insuffisant en raison de l'augmentation constante des habitants de ce quartier, que depuis un an une classe de l'école des filles est installée dans un préau ;

Considérant en outre que par suite de la fermeture de l'école congréganiste qui doit avoir lieu le 1er octobre prochain, il y a urgence à prendre des mesures pour recevoir les élèves, dans les bâtiments scolaires municipaux ;

Vu le projet dressé par M. Morice, architecte, et s'élevant à la somme de 113.245,53 fr., le Conseil donne son accord.



École Paul Bert - Institutrice Mme Guichard

Des demandes d'ouverture de classes, de création de postes, de travaux se succèdent. Certaines ne sont pas honorées par manque de crédit.

Les travaux effectués au cours des années 1935 et 1936 figurent dans le Bulletin municipal officiel (B. M. O) de mars 1937.

Après avoir critiqué l'action de l'ancienne municipalité, la nouvelle se trouve dans la même position, par manque de crédits. Le problème de la scolarité est largement évoqué dans le B.M.O. du 15 novembre 1938 :

A chaque demande d'ouverture de classe dans les anciens groupes, demande largement justifiée par une augmentation croissante de l'effectif scolaire, la municipalité doit se débattre au milieu des difficultés grandissantes : ouvrir la classe, soit dans un préau, soit en rognant sur un couloir, soit en utilisant des locaux réservés aux cantines scolaires.

Des travaux furent effectués à l'école de garçons Paul Bert, afin d'ouvrir une nouvelle classe.

Déjà, un an avant, une classe pour les garçons et une pour les filles l'année suivante, avaient été ouvertes en utilisant les couloirs parallèles à la salle municipale.

L'année dernière, devant les difficultés, une modification des circonscriptions scolaires avait été effectuée. Certains enfants qui, précédemment, devaient fréquenter les anciens groupes, furent envoyés dans les groupes neufs.

Évidemment une telle opération ne pouvait être qu'un palliatif.

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, en particulier dans le « Bulletin municipal » du 15 octobre 1937, le Conseil municipal a prévu la transformation et l'agrandissement du groupe Parmentier, ainsi que l'agrandissement des groupes Paul Bert et Raspail.

Ce sont des projets assez complexes à réaliser, surtout si l'on tient compte de l'étroitesse des terrains.

La questions est urgente et il faudrait bien que le Gouvernement, en particulier le ministère de l'Éducation nationale, donnent aux communes les moyens de loger les enfants.

Au cours des années précédentes et en attendant la réalisation de ces projets, nous n'avons pas hésité à ouvrir des classes.

Il faudra trouver des solutions d'attente encore pendant de nombreuses années.

Comme indiqué précédemment la période postérieure sera étudiée dans un autre chapitre.

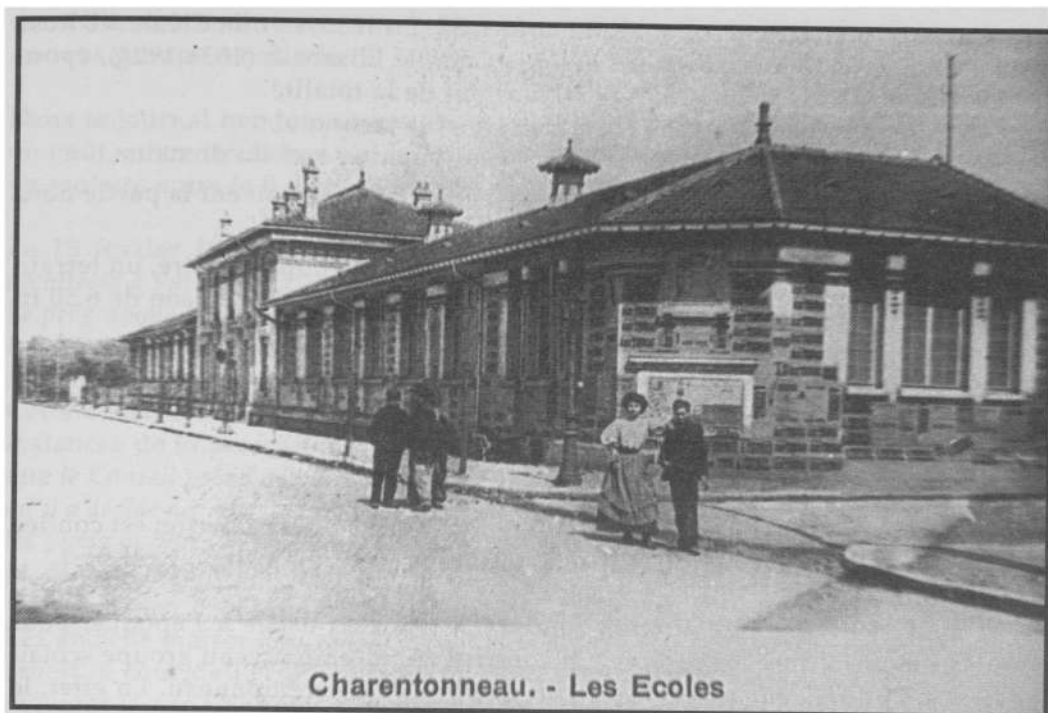
Groupe de Charentonneau/Raspail

Qui était François Vincent Raspail ?

Né en 1794 à Carpentras (Vaucluse) - Mort en 1878 à Arcueil-Cachan (Val de Marne).

Chimiste et homme politique il fut l'un des apôtres du suffrage universel. Député à la Constituante de 1848. Il est déporté, mis en exil par Napoléon III à Bruxelles de 1853 à 1863 pour la part qu'il a prise au mouvement révolutionnaire. De retour, il s'installe avec Benjamin Raspail, son fils aîné, dans une vaste demeure à Cachan.

Ses études de chimiste le conduisent à s'occuper de médecine et de thérapeu-



Charentonneau. - Les Ecoles

Vers 1907 - École Raspail - Avenue Georges Clémenceau

tique. Il prétend que la plupart des maladies sont d'origine parasitaire. Ses théories amenèrent la « méthode Raspail » qui eut une grande vogue sous le Second Empire. Il donne des consultations gratuites aux nécessiteux dans son cabinet, rue de Sévigné à Paris. Il eut plusieurs procès pour exercice illégal de la médecine.

Plusieurs fois élu député, souvent emprisonné.

Haut en couleur, il fut de son vivant autant décrié qu'adulé.

En 1878, le grand Raspail meurt. Une foule immense suit le convoi funèbre de son domicile au cimetière du Père-Lachaise, signe visible de la popularité du savant, le dernier grand « médecin des pauvres » écrit Alain Nafilyan.

Origine de la propriété

Les historiens et chercheurs qui nous ont précédés pensent que l'existence du domaine de Charentonneau est aussi ancienne que celle du bourg de Maisons. Le Général Victor Léopold Berthier (frère du maréchal Louis Alexandre Berthier) et son épouse possèdent un ensemble impressionnant de pièces de terre, d'îles et de prés dans Maisons-Alfort ainsi que les château, moulin, ferme et dépendances de Charentonneau.

En 1808, le baron Jean-Baptiste Rodier en devient propriétaire. Ses héritiers, le comte Jean Pelet de la Lozère, Adrien Ravault, Jacques Rodier-Salièges et les demoiselles Rodier, le font vendre sur licitation (vente aux enchères).

Charles François Grimoult (1777-1849), se rend adjudicataire des terres, château et ferme de Charentonneau, des pièces du champ Corbilly et du Buisson Joyeux,

aux termes d'un jugement rendu le 17 août 1832. En 1855, sa fille Clémence Rose (1805-1895), épouse Jouët puis ses enfants Camille Élisabeth (1831-1924), épouse Delalain et Albert Jouët (1829-1908) héritent de la totalité.

Vers 1895, le partage est réalisé entre le frère et la sœur :

- Camille Delalain et son époux reçoivent la partie sud du domaine,
- son frère Albert Jouët et son épouse Jeanne Pastré reçoivent la partie nord qui comprend le château.

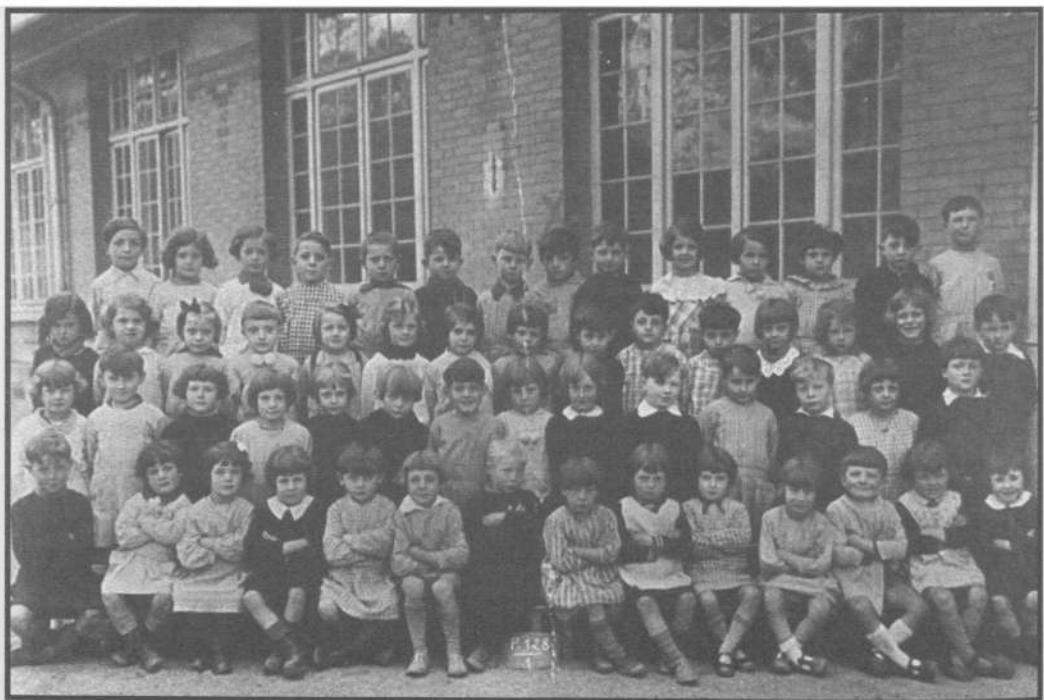
La commune a choisi, pour y construire un important groupe scolaire, un terrain de 5.994 m² et l'achète à Camille Delalain, le 21 octobre 1902, à raison de 6,50 fr. le mètre.

Les écoles primaires, filles et garçons sont situées au 44, av. de Saint-Maurice (av. Georges Clemenceau), la maternelle au 67, rue Raspail.

L'inauguration a lieu le 23 juin 1907.

La construction des bâtiments pour un montant de 190.000 fr. environ est confiée à M. Morice, l'architecte qui a réalisé l'agrandissement du groupe Paul Bert.

Le 22 août 1904, une délibération reprend le texte en usage à l'époque, pour annoncer la procédure nécessaire à la construction d'un nouveau groupe scolaire, ce sera pour les enfants du nouveau quartier de Charentonneau. En effet, le domaine est mis en lotissement à partir de 1897, de nombreux pavillons et des petits immeubles de 3 à 4 étages sont rapidement construits. Il faut donc



1932 - 1933 - École maternelle Raspail

accueillir les enfants de ces familles nouvellement venues et décharger les anciens groupes scolaires.

Dans le journal hebdomadaire illustré, spécialisé « La construction moderne », on peut suivre les étapes qui ont conduit au choix de la construction de ce groupe scolaire entre le 8 octobre et le 31 décembre 1904.

Le 18 février 1905, des planches reproduisent les plans dressés par M. Morice, architecte à Paris, qui a obtenu le 1er prix, avec l'exécution.

Le programme laissait entrevoir un agrandissement possible des écoles, aussi le plan a-t-il été composé dans ce sens et suivant deux hypothèses : 3 classes à rez-de-chaussée seulement ou 6 classes réparties en 2 étages.

Cette construction sera sans doute jugée novatrice et reconnue par les hautes instances de la profession car une délibération nous apprend le 14 février 1908 que le Conseil prend acte d'une communication de M. le Préfet de la Seine l'informant qu'il a décidé de faire figurer à l'Exposition franco britannique de Londres, en 1908, les plans ou vues perspectives du 3e groupe scolaire de Charentonneau, construit par M. Morice, architecte.

Les anciens maisonnaires se souviennent avec nostalgie du magnifique cèdre qui ornait la cour de l'école en bordure de la rue du Cèdre qui avait pris son nom (devient la rue Chevreul vers 1906). Une carte postale en garde, heureusement, le témoigne.



1946 - 1947 - École Raspail - 1ère classe, directeur M. Gerbaud

À noter, par ailleurs, les armoiries de la ville « une ruche entourée d'abeilles » reproduite sur le bâtiment, aux angles de l'avenue Georges Clemenceau et des rues Raspail et Chevreul.

Une autre carte postale (merci aux collectionneurs !) nous permet d'assister à l'arrivée de quelques invités à l'inauguration du groupe scolaire. Les cochers de fiacre ont déjà déposé les officiels et, avec les musiciens de la fanfare municipale, ils attendent que la visite prenne fin.

Cette manifestation a dû se dérouler le 23 juin 1907, avec un certain faste car M. Millot, membre du Conseil municipal, en fait une relation élogieuse, dans son discours du 19 juillet, adressé au Maire, Léon Champion.

Quelques jours avant l'inauguration, dans sa séance du 14 juin, le Conseil, considérant qu'il y a urgence à installer un concierge dans le nouveau groupe scolaire de Charentonneau, décide de nommer à ce poste M. Petitimbart, cantonnier municipal.

Les classes sont rapidement surchargées. Avant même que les immeubles ne soient construits en face de l'école, les deux angles du bâtiment scolaire sont surélevés d'un étage.

Entre le 27 septembre 1907 et le 21 novembre 1915, les classes comptent en moyenne 45 à 53 élèves. 5 nouvelles classes seront ouvertes pendant cette période.

Charentonneau prend de l'extension. Des pavillons, de belles villas s'édifient un peu partout et, comme déjà noté, le long des rues principales s'élèvent des immeubles. L'accroissement de la population rend nécessaire la construction d'autres classes.

Le 8 mai 1921, la dernière classe a 76 élèves pour un effectif total de 307. Une 7e classe sera provisoirement aménagée dans un local disponible annexé au préau. Le manque de place se fait cruellement sentir, il faut trouver des solutions.

Séance du 15 novembre 1925 :

En attendant l'exécution du projet général d'agrandissement du groupe scolaire qui ne pourra être exécuté que dans plusieurs années, il y a lieu de prendre des mesures immédiates pour augmenter le nombre des classes de l'école maternelle de Charentonneau, étant donné l'accroissement continu des élèves de cette école. Le Conseil décide la transformation des anciens locaux aménagés pour la boucherie municipale, dans lesquels on installera de nouvelles classes.

Le 15 mars 1927, un état des lieux fait apparaître bien des insuffisances quant au nombre des cabinets d'aisances, des urinoirs. Il n'y a qu'un seul lavabo pour 300 élèves... et il faut installer le chauffage central...

Le 8 juillet 1928, après de nombreuses démarches infructueuses, le Conseil obtient enfin une subvention de l'État de 399.300 fr. pour agrandir l'école. Les travaux ont été réalisés rapidement, une photographie présentant le nouvel ensemble figure dans le compte rendu de mandat de 1925-1929.

Dans celui de 1929-1935, le Maire, Léon Champion, déclare :

Depuis un certain temps, suivant en cela le destin de la plupart des villes de la banlieue parisienne, Maisons-Alfort était l'objet d'un peuplement de plus en plus intense.

Cet accroissement constant du nombre de ses habitants ne tarda pas à faire sentir ses conséquences : l'effectif scolaire atteignait une importance qui laissait prévoir la très prochaine insuffisance des locaux scolaires existants.

Certaines classes, d'ailleurs, étaient en voie d'être dangereusement surchargées.

Quelques agrandissements effectués permirent de faire face aux nécessités immédiates.

Mais il était évident que, pour mettre un terme à une situation qui menaçait de devenir angoissante, des mesures appropriées devaient être prises à très bref délai.

C'est pourquoi le Conseil municipal avait décidé, en temps opportun, l'acquisition, en vue de la construction de nouveaux groupes scolaires, de deux terrains de 5.000 m² chacun, situés, l'un dans le quartier de Charentonneau, l'autre dans le quartier du Clos-des-Noyers.

Le choix de ces emplacements était amplement justifié.

En effet, le quartier de Charentonneau, comptant 15.000 habitants, ne disposait que d'un seul groupe scolaire, congestionné d'ailleurs à l'excès, et dans lequel les quatre nouvelles classes qui venaient d'être construites étaient entièrement occupées.

En 1935, l'Assemblée communale devient communiste.

Sur le B.M.O. d'octobre de la même année, le nouveau Conseil note l'état déplorable des anciennes écoles et précise les travaux qui viennent d'être exécutés.

La période postérieure sera traitée séparément.



Vers 1960 - École Condorcet - Rue de Vénus

Groupe de Charentonneau/Condorcet « le blanc et rouge »

Qui était Marie Jean Antoine Nicolas Caritat, marquis de Condorcet ?

Né en 1743 à Ribemont (Aisne) - Mort en 1794 à Bourg-la-Reine (Hauts de Seine).
Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (1779) - A 26 ans, mathématicien de réputation internationale - Membre de l'Académie française et Inspecteur des monnaies.

Président de l'Assemblée législative puis député à la Convention.
Il est l'un des principaux organisateurs de l'Instruction publique.
Condamné sous la Terreur, Condorcet se cache. Emprisonné à Bourg-la-Reine, il est retrouvé mort deux jours après : crise cardiaque, suicide réel ou déguisé ?

Élisabeth et Robert Badinter écrivent :

Condorcet est un héros positif de la Révolution française car il ne traîne aucun scandale derrière lui. Ses mains ne sont pas entachées de sang, il a su privilégier la morale sur la politique. « Condorcet, un intellectuel en politique »

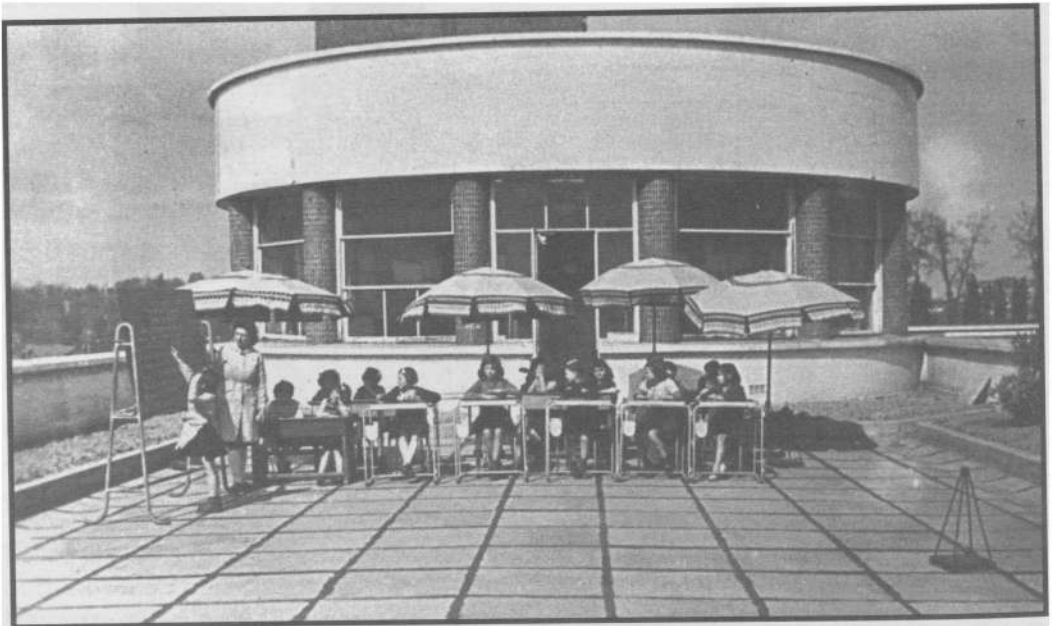
Origine de la propriété

Le domaine de Charentonneau dont fait partie cette propriété, a fait l'objet d'un paragraphe dans le texte concernant le groupe Raspail. Il convient de s'y reporter.

Nous savons, notamment qu'en 1895, le partage est réalisé entre les descendants Grimoult, les deux familles Delalain et Jouët.

Si l'école Raspail est construite sur un terrain acheté à Camille Élisabeth Delalain en 1902, la ville achète le 15 novembre 1925, à la veuve de son frère, Jeanne Jouët-Pastré et à ses enfants un terrain de 5.000 m², avenue de la République, dans le premier lotissement dit Les Planètes, en vue de la construction ultérieure de bâtiments scolaires.

Les écoles primaires sont situées au 4, rue de Vénus, la maternelle au 2, rue de Vénus.



Vers 1936 - École Condorcet - Classe de plein air sur la terrasse

Ce bâtiment réalisé par deux architectes - prix de Rome⁴ - André Dubreuil (1895-1948) et Roger Hummel (1900-1983), ayant eu un grand retentissement à

l'époque, une étude plus détaillée que celle des autres groupes, figure dans les pages qui suivent.

L'inauguration a eu lieu, à 14 h précises, le 17 février 1935.

Symbolique de l'architecture des années 30, ce groupe est depuis le 19 juillet 1994, dans sa totalité, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques au titre de « patrimoine scolaire »

Une délibération du 15 novembre 1925 est donc à l'origine de la création de cet ensemble :

Par suite de l'extension que prendra d'ici quelques années le quartier de Charentonneau, en raison des lotissements en cours, le Conseil estime que dans un délai assez rapproché il sera nécessaire de construire une école enfantine dans les nouveaux quartiers, il croit indispensable d'adopter la proposition présentée par M. Lafont d'acquérir, dès maintenant, un terrain à cet effet.

En agissant ainsi, le Conseil municipal fera un acte de prévoyance, car dans quelques années, lorsque le besoin de cette école se fera sentir, il n'y aura plus de terrains à vendre ou il faudra racheter à des acquéreurs qui ne manqueront pas de formuler des prétentions exagérées. Il apparaît donc comme un acte de sage administration de se préoccuper, dès à présent, de l'acquisition de ce terrain. Le Conseil autorise en conséquence M. le Maire à se mettre en rapport avec M. Jouët, pour lui demander à quelles conditions il consentirait à vendre à la commune un terrain de 2 à 3.000 m² à l'angle de l'avenue de la République et de la rue Condorcet.

En fait, le terrain retenu sera situé entre les rues de Vénus et de la Lune, limité par la rue des Planètes, justement dénommée dans le contexte du « quartier des Planètes » (actuelle rue Danielle Casanova).

Le 28 septembre 1934, un article du journal « La Banlieue de Paris » met l'accent sur l'ouverture des nouvelles écoles :

La rentrée des classes

Fini les vacances ! La rentrée des classes va être cette année un événement pour de nombreux écoliers, en raison du remaniement provoqué par l'ouverture des nouveaux groupes scolaires « Condorcet » et « Jules Ferry », qui vont décongestionner les écoles « Raspail », « Parmentier » et « Paul Bert ». Il n'y aura plus ainsi de classes surchargées d'élèves et ce n'en sera que meilleur pour l'instruction des enfants.

Suit le découpage géographique du périmètre réservé à chaque groupe scolaire et le nom de l'école où doivent être inscrits les enfants domiciliés à l'intérieur de cet espace.

Dans son compte rendu de mandat de 1929-1935, le Maire précise aux maison- nés :

L'acquisition de ce terrain ainsi que celui du Clos-des-Noyers pour la construction du groupe Jules Ferry permettait donc au Conseil municipal d'envisager la réalisation de deux projets dont le caractère d'urgence était indéniable.

Pour satisfaire aux prescriptions de la nouvelle réglementation en vigueur, précisant qu'une surface minimum de 10 m² par enfant devait être prévue, une superficie de 8.000 m² pour chaque groupe devenait absolument indispensable.

Enfin, le Conseil municipal pouvait disposer :

- 1° - Dans le quartier de Charentonneau :
d'une superficie totale de 14.832 m²,
- 2° - Dans le quartier du Clos-des-Noyers :
d'une superficie totale de 8.245 m²,
Soit au total 23.077 m².

L'étendue de ces terrains permettait, au surplus, l'établissement d'un plan très aéré, sans aucune construction élevée.

Parmi les différents projets qui lui étaient soumis, le Conseil municipal retint celui présenté par MM. André Dubreuil et Roger Hummel, dont l'heureuse conception architecturale s'était si remarquablement affirmée à l'occasion de l'édification du groupe d'H.B.M. (square Dufourmantelle).

C'est d'ailleurs dans un style identique à celui qui avait inspiré ce projet que le Conseil municipal désirait que soit réalisé le groupe scolaire du quartier du Clos-des-Noyers.

Les devis établis et approuvés s'élevaient :

Pour le groupe de Charentonneau à	11.000.000 fr. environ
Pour le groupe du Clos-des-Noyers à	13.000.000 fr.
Soit au total	24.000.000 fr.

Sur cette somme, une subvention fut accordée par l'État, qui s'élevait à 73 %. D'autre part, le Département prenait à sa charge le complément de dépense du groupe Jules Ferry. La participation de la ville, soit 3.100.000 fr. fut réalisée par un emprunt communal.

Commencés en 1929, les travaux devaient durer cinq ans.

L'accès des groupes « Condorcet » et « Jules Ferry » fut ouvert aux enfants à la rentrée d'octobre 1934.

Depuis lors de nombreux curieux sont venus visiter ces nouveaux groupes, et tous sont partis émerveillés. Effectivement, ce qui frappe l'admiration, c'est la recherche de la meilleure solution qui a si heureusement présidé à l'exacte adaptation de chaque installation à l'emploi qu'elle doit remplir.

Dans son ouvrage, Cécile Le Guillerm nous fait connaître les contextes historique et architectural des années 30 :

A partir de 1932-1933 s'affirme en France une architecture nouvelle. On accorde une importance toute particulière à l'air et à la lumière pour l'hygiène notamment pour faire baisser le nombre de malades de la tuberculose.

De nombreux articles, abondamment illustrés ont été publiés sur les deux nouveaux établissements, source appréciable de documentation.

Ci-après des extraits de quelques parutions :

La plaquette éditée à l'occasion de l'inauguration du 17 février 1935 présente le bâtiment :

De droite à gauche, l'école des garçons, celle des filles et la maternelle. Il y a place pour 1.000 élèves.

Une couverture en terrasse peut servir de solarium pour les classes en plein air et pour les séances de gymnastique dans un cadre aéré et fleuri. Le soleil inonde tous les coins.

L'air circule, les fenêtres sont immenses, les escaliers pratiques. Les cours sont plantées d'arbres, spacieuses et saines. Des préaux fermés pour les jours de mauvais temps. Des passages couverts, des douches, et des classes naturellement, vastes, lumineuses avec des salles spéciales.

Pour les petits, des bassins, des ruisseaux, des plages de sable, des bancs de repos, des fleurs et des jeux à couvert.

Des décrochements nombreux égaient la rigidité de la ligne droite, et quelques courbes adoucissent l'ensemble.

Les portes sont formidables, c'est un flot pressé qui pourra librement les franchir. Il y a place à l'abri pour les parents qui attendent.

Une tour, rouge cerise, avec un cadran d'horloge sur ses quatre faces domine le pays et donne l'heure à plus d'un kilomètre dans tout Charentonneau.



1942 - 1943 - École Condorcet - 4ème classe

Le B.M.O. de mars retrace la consécration officielle. L'inauguration a eu lieu sous la présidence de Pierre Laval, ministre des Affaires Étrangères, ancien Président du Conseil et de M. Villey, préfet de la Seine.

Suit la liste des nombreuses personnalités ayant répondu à l'invitation de Léon Champion, maire et conseiller général de la Seine, ainsi que de la municipalité. De nombreuses photographies légendées figurent dans les pages suivantes. Ce document est particulièrement intéressant.

Le magazine « L'Illustration » du 5 octobre où figure en bonne place la photographie, en couleur, de « l'école de Charentonneau avec ses revêtements de grès cérame blanc et rouge ». Les façades sont, en effet, revêtues d'une mosaïque en pâte de verre dite « émail de Venise ».

La revue « L'Architecture » du 15 février 1936 avec un article de F. Boutron. Ce spécialiste décrit les locaux et les matériaux employés. Il illustre son propos par quelques photos et les plans de l'école. En annexe figure la liste :

- des entrepreneurs ayant participé à la construction notamment M. Dejean-Longe - chauffage - 23, Grande Rue (av. du Général de Gaulle) à Maisons-Alfort,
- des artistes décorateurs dont M. Beaume, grand prix de Rome de peinture pour les fresques des écoles des garçons et des filles - Paris.

La plaquette réalisée en 1991 pour l'exposition « Maisons-Alfort et modernité - années 30 ». Jean-Marie Lepic, architecte confirmé écrit :

« Des prix de Rome à Maisons-Alfort »

Dubreuil et Hummel sont invités par le directeur de l'Office des H.B.M., le fameux Henri Sellier, à un concours lancé en 1928 ; à la clef trois commandes fermes de 600 logements sur des terrains à Charenton, Drancy et Maisons-Alfort. Dubreuil et Hummel s'imposent.

Déterminé pour des raisons pratiques, le choix du terrain situé à Maisons-Alfort s'avère d'emblée particulièrement heureux pour les lauréats, puisqu'à la commande de 600 logements passés officiellement par l'O.P.H.D.S. en 1930 : le square Dufourmantelle, s'ajoute dès 1929, grâce à l'appui de Sellier, la commande, municipale cette fois, d'un premier groupe scolaire de 1.000 places : Jules Ferry.

Les projets destinés au groupe Condorcet remis par d'autres architectes ne résistent pas à une comparaison avec les premières esquisses présentées par nos deux architectes talentueux qui héritent ainsi d'un troisième projet.

Les deux groupes scolaires : deux variations sur un même thème, les couleurs, mais qui affichent clairement leur différence tant par leur composition d'ensemble que par leur revêtement de façade...

Suivent des détails techniques intéressants notamment en ce qui concerne le matériau de parement : une pâte de verre fabriquée par Boulenger, le céramiste du métro.

L'auteur de cet article est visiblement enthousiaste et en tant que spécialiste, juge à leur juste valeur les trois réalisations de Dubreuil et Hummel.

Souhaitons vivement que les occupants d'aujourd'hui prennent conscience de l'importance de ces bâtiments et les transmettent en bon état aux futures générations !

De nombreux pavillons sont construits dans la première partie, la plus ancienne, du lotissement de Charentonneau, dit « les Planètes ».

Le 15 novembre 1938, on lit dans le B.M.O. : Les mesures prises sont notoirement insuffisantes puisque l'un des deux groupes neufs, le groupe Condorcet était lui-même surchargé d'enfants. La municipalité devait alors envisager l'ouverture d'une classe dans la salle de cinéma pour les garçons d'abord et ensuite pour les filles dans une salle analogue.

Le manque de crédit mis à la disposition du ministère de l'Éducation nationale, aura une répercussion fâcheuse dans nos écoles.

A Condorcet filles, le cours préparatoire compte 91 élèves, et à Condorcet garçons, la 10e classe compte 102 présents !...

La situation est préoccupante à la fin des années 30.

La période postérieure sera étudiée dans un autre chapitre.

Groupe du Vert-de-Maisons/Jules Ferry « le rouge et blanc »

Qui était Jules Ferry ?

Né en 1832 à Saint-Dié (Vosges) - Mort le 17 mars 1893 à Paris.

Avocat - Député républicain à la fin du Second Empire - 1869 - Membre du gouvernement de la défense nationale et maire de Paris - 1870 -

Ministre de l'Instruction publique - 1879-1883 -

Il écrit aux instituteurs : *Une seule école pour une seule patrie ! Vous ne toucherez jamais avec trop de scrupules à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience d'un enfant.*

Président du conseil - 1880-1881 - puis 1883-1885 -

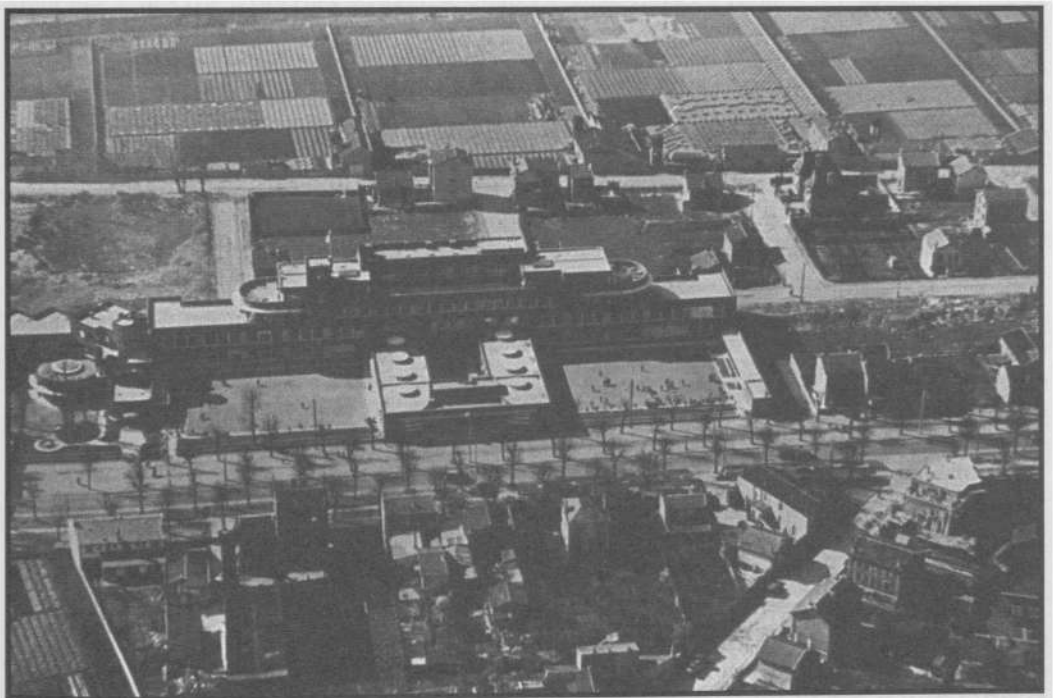
Sa politique coloniale notamment avec la conquête du Tonkin (Viêt-Nam) provoque sa chute. Sa disgrâce ne prend fin qu'en 1888. Il vient d'être élu président du Sénat lorsqu'il meurt.

Philippe Guilhaume écrit dans son ouvrage :

Toute sa vie Jules Ferry est en proie à la haine et à la calomnie alors qu'en peu d'années, il a donné à la République ses véritables fondations : l'éducation gratuite des citoyens, la laïcité de l'école, les lois sur le divorce, la liberté de la presse, des syndicats et les libertés municipales.

Le 8 février 1907, le Conseil décide de participer à la souscription organisée par la Ligue française de l'enseignement, pour l'érection d'un monument à Jules Ferry et vote une somme de 20 fr. à titre de part contributive.

Le lieu n'est pas indiqué.



1935 - École Jules Ferry et maraichers du "Vert de Maisons" - rue Jean Jaurès

Origine de la propriété

Le quartier du « Vert-de-Maisons » comprend outre le château de Réghât (Ets Fould-Springer) et la ferme, trois « lieux-dits » très imbriqués par suite de ventes et d'héritages : le Clos-des-Noyers, les Bouvets et le Vert-de-Maisons proprement dit.

Les grands propriétaires sont respectivement les familles Legendre, Agnelet - Brisset, Serrurier - Lecouteux, Lagoutte, Gaidelin, Picard.

Les différents terrains sont mis en lotissement entre 1895 et 1925.

Le 15 novembre 1925, la ville achète un terrain de 5. 000 m² en bordure de la route nationale RN 5 (actuelle RN 6 - rue Jean Jaurès) à M. Picard.

Ce groupe scolaire est situé au 218, rue Jean Jaurès.

Il a été construit par deux architectes - prix de Rome - André Dubreuil (1895-1948) et Roger Hummel (1900-1983).

L'inauguration a lieu le 17 février 1935, une heure environ après celle de l'école Condorcet.

Ce groupe scolaire ayant été édifié en même temps et par les mêmes architectes que le groupe Condorcet, leur « histoire » présente quelques similitudes. Ce texte doit donc être utilement complété par la lecture du précédent.

La délibération du 15 novembre 1925 est l'acte de naissance de cet ensemble.

Le Conseil, vu les propositions présentées par MM. Bryère et Lavaux, au cours de précédentes séances, en vue de l'acquisition d'un terrain, dans le quartier du Clos-des-Noyers, pour la construction ultérieure d'un groupe scolaire ; Considérant qu'il est exact que le quartier du Clos-des-Noyers prend chaque jour une extension plus grande et que les élèves qui l'habitent sont actuellement obligés de parcourir près de 2 km pour se rendre au groupe scolaire de Maisons-centre (Parmentier) ;

À l'unanimité, vote l'achat d'un terrain d'une contenance de 5.000 mètres superficiels, appartenant à M. Picard, situé dans le lotissement dénommé le Vert-de-Maisons, en bordure de la route nationale N °5 (actuelle N ° 6) et de la rue de Londres, au prix de 50 fr. le mètre superficiel et autorise le Maire à signer tous actes pour la réalisation de cette acquisition.

Le Vert-de-Maisons : A. Chenal, en 1898, nous en dit un peu plus sur la dénomination de ce quartier : *Après les chemins de l'Abreuvoir (rue Etienne Dolet) et des Vaches (av. de la Liberté), on voit la ferme « du Vert », sorte d'asile de convalescence pour chevaux, à l'enseigne « Les herbages Lecouteux ». Cet endroit reçoit, en effet, les chevaux des cavaliers de la Garde Mobile, de l'École Vétérinaire et du maître de postes.*

La suite du rapport circonstancié figure au chapitre « Condorcet ».

La municipalité s'est effectivement montré prévoyante et clairvoyante en achetant ce terrain. Soumise depuis la fin de la première guerre au peuplement de plus en plus intense, la ville éprouve de grandes difficultés à loger ses nouveaux habitants et ses écoliers (1921 : 21.097 habitants - 1931 : 31.012)

L'ensemble de la « cité-jardin » ou square Dufourmantelle, dont les architectes sont A. Dubreuil et R. Hummel est inauguré en 1934.

Il est nécessaire d'édifier à proximité, un groupe scolaire pour les enfants des familles qui y seront logées ainsi que pour ceux du quartier du Clos-des-Noyers, en pleine expansion. Il fera l'objet d'un concours, remporté par les mêmes architectes.

Les éléments architecturaux sont détaillés dans l'étude de Cécile Le Guillerm : les larges fenêtres, les fenêtres d'angle, le style « paquebot », les décrochements, la terrasse, l'horizontalité et la décoration.

Le groupe scolaire de Jules Ferry et celui de Condorcet constituent un remarquable aboutissement dans les recherches fonctionnalistes. Ces deux magnifiques ensembles ont contribué au renouveau de l'architecture scolaire à cette époque. Dubreuil et Hummel ont été officiellement consacrés grâce à leur trois réalisations à Maisons-Alfort.

Continuons la lecture de quelques articles abondamment illustrés parus sur le groupe Jules Ferry :

La plaquette éditée à l'occasion de l'inauguration du 17 février 1935 qui présente le bâtiment : Au-dessus de l'entrée, un gros bloc de pierre blanche sculptée accroche l'écusson de la ville de Maisons-Alfort : un antique panier à mouches autour duquel volent des abeilles.

Des bandeaux sculptés par Saulo décorent cette entrée. Ils représentent les contes de Perrault : Riquet à la houppe, le Petit Poucet, Cendrillon, le Chat botté, le Petit Chaperon rouge, Peau d'âne, et avec eux c'est de la beauté et du rêve que les enfants emportent dans les yeux. Des portes en fer forgé, des fresques d'art, des mosaïques symbolisent les connaissances humaines.

Le bâtiment est construit en belles briques et en pierres reconstituées. Le maximum de lumière et d'espace réalise les meilleures conditions d'hygiène et d'enchantement. Partout des décrochements et des différences de hauteur charment l'œil, accrochent les lumières et les ombres, luttent contre la platitude. La tour carrée, avec son horloge, veille sur 1.000 enfants.

Le B.M.O. de mars est consacré à l'inauguration des deux nouveaux groupes scolaires, sous la présidence de Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, ancien président du conseil et de M. Villey, préfet de la Seine.

La longueur de la liste des personnalités ayant répondu à l'invitation du Maire, Léon Champion, conseiller général de la Seine et de la municipalité prouve l'importance de la manifestation.

À 14 h précises, les invités visitent « Condorcet » puis le cortège officiel se rend au groupe « Jules Ferry » vers 14 h45, salué par les acclamations de la foule massée aux abords du bâtiment dont l'imposante et originale architecture provoque l'admiration générale.

Là encore, guidées par R. Hummel, les personnalités officielles purent constater quel souci de confort et d'hygiène inspira cette réalisation d'un modernisme complet.

Suivent vin d'honneur et plusieurs discours.

Parmi les nombreuses photographies illustrant ce B.M.O., figure celle de la plaque relatant l'inauguration des groupes, apposée sur chacune des façades.

Les habitants furent invités à une visite publique le dimanche 14 avril.

La revue spécialisée « L'Architecture » du 15 février 1936 nous livre un article de F. Boutron.

En annexe figure la liste :

- des entrepreneurs ayant participé à la construction du groupe,
- des artistes décorateurs tels :

Saulo, grand prix de Rome (frises sculptées, entrée principale des primaires).

Beaume, grand prix de Rome de peinture (fresques des primaires),
Max Ingrand, peintre décorateur (peintures murales de la maternelle), c'est
l'un des artistes décorateurs de l'église Sainte-Agnès d'Alfort.

La plaquette réalisée en 1991 pour l'exposition « Maisons-Alfort et modernité-
Années 30 » contient un article de Jean-Marc Lepic, architecte, intitulé : « Une
trilogie en rouge et blanc »

Des explications sont données quant au choix des lignes et des formes. L'auteur
précise qu'il s'agit pour les deux architectes d'une phase expérimentale et pose
une question : *D'autres œuvres, d'autres architectures n'ont-elles pas une dette vis-
à-vis de cet ensemble qui a participé dès 1935 à la première génération d'équipements
modernes de la banlieue ?*

Quant à Vincent Bradel et Anne-Marie Châtelet, ils écrivent : *de toutes les
périodes de croissance qu'a connues Maisons-Alfort, l'entre-deux-guerres est sans
aucun doute, celle qui s'est inscrite le plus brillamment sur son territoire. Les réalisa-
tions de Dubreuil et Hummel, de Marc Brillaud de Laujardière et Raymond Puthomme
(Stade de la Suze et église Sainte-Agnès), d'Émile Bois (cité universitaire de l'école
Vétérinaire) ont toutes été saluées par la presse professionnelle de l'époque comme des
réussites.*

Sachons tous, à tous les niveaux, sauvegarder ce patrimoine !
Après ces articles laudatifs, il nous faut retrouver le quotidien.



1957 - École Jules Ferry - Cours complémentaire, classe de dactylographie

La nouvelle assemblée communale élue en 1935 trouve une situation difficile et n'est pas sensible à l'esthétique des nouvelles constructions.

Le coûteux modernisme et les millions dépensés pour l'édification des deux nouveaux groupes scolaires n'ont absorbé, qu'en partie, les surcharges des anciens établissements, peut-on lire dans le B.M.O. d'octobre 1935.

Dans celui du 15 novembre 1938, la municipalité précise : *Le manque des crédits mis à la disposition du ministère de l'Éducation nationale aura une répercussion fâcheuse dans nos écoles.*

En effet, à chaque nouvelle demande d'ouverture de classes, la direction de l'Enseignement répond qu'en raison du manque de crédits, aucun instituteur, aucune institutrice, ne peuvent être désignés.

A Jules Ferry, malgré l'existence d'une classe disponible, des écolières furent contraintes de travailler dans des conditions désastreuses puisque deux classes contiennent chacune 80 élèves, alors qu'elles ne devraient en contenir normalement que 40.

La période postérieure fera l'objet d'un autre chapitre.

A la fin de l'étude détaillée des autres chapitres, dans la brochure N° 6 éditée par l'AMAH, figurent, en guise de conclusion, deux extraits des textes de deux auteurs souvent cités, Hervé Hamon et Edouard Bled ainsi que les paragraphes suivants :

Que penserait Jules Ferry de l'enseignement, des enseignants et des écoles de 1995 ? Nous ne résistons pas au plaisir de publier la célèbre circulaire que Jules Ferry a adressé aux instituteurs le 17 novembre 1883 :

Vous êtes l'auxiliaire, et à certains égards, le suppléant du père de famille ; parlez donc à son enfant comme vous voudriez qu'on parlât au vôtre : avec force et autorité toutes les fois qu'il s'agit d'une vérité incontestée, d'un précepte de la morale commune ; avec la plus grande réserve dès que vous risquez d'effleurer un sentiment religieux dont vous n'êtes pas juge.

Si parfois vous êtes embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voilà une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir : au moment de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Si oui, abstenez-vous de le dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce que vous allez dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon parlez hardiment ; car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre sagesse, c'est une de vos idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité.

Si étroit que vous semble peut-être un cercle d'action ainsi tracé, faites-vous un devoir d'honneur de n'en jamais sortir, restez en deçà de cette limite, plutôt que de vous exposer à la franchir ; vous ne toucherez jamais avec trop de scrupules à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant.

Jules Ferry
Président du Conseil
Ministre de l'Instruction
Publique et des Beaux-Arts

Certains lecteurs penseront que ce texte évoque principalement le temps des charrettes, le temps des chevaux... mais c'est aussi le temps de la jeunesse d'un certain nombre de Maisonnais...le temps heureux de l'école !

MARCELLE AUBERT
A.M.A.H.

NOTES

- 1 - Falourdes : fagots de grosses branches liées ensemble.
- 2 - Les trois sections correspondent à Alfort, Alfort-ville, Maisons. Alfortville ne devient indépendante que le 1er avril 1885.
- 3 - Actuellement magasin Didier-Sport - angle de l'avenue du Général Leclerc et de la rue Marc Sangnier.
- 4 - Les études d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts, depuis 1803, sont couronnées par un concours dont l'enjeu est un séjour à Rome, à la Villa Médicis.

ANNEXE I

Les Maires de Maisons-Alfort	La Population	
	Dates	Nombre d'habitants
1813 - C. DODUN de KEROMAN	1801	784
1855 - A. VERON	1851	1.812
1871 - F. BOURGUIGNON	1866	4.040
1878 - J-B. FAITOT		
1878 - P. PHILIPPOT		
1881 - I. BUSTEAU		
1884 - C. DURST	1891	7.853
1896 - A. CHENAL		
1901 - L. CHAMPION	1901	10.547
	1911	16.466
	1921	21.097
1935 - A. VASSART	1931	31.012
1939 - F. MAUGÉ		
Président de la Délégation Spéciale		
1944 - M. MARCEAU		
Président de la Délégation Spéciale		
1944 - A. SAULNIER		
1947 - J. MAUPAS	1946	36.485
1949 - A. HEVETTE		
1965 - R. NECTOUX	1960	49.946
	1982	51.595
1992 - M. HERBILLON	1990	54.065

ANNEXE II

Équipements scolaires classés dans l'ordre chronologique d'inauguration ou de mise en service :

Écoles publiques

PARMENTIER	Inauguration le 20 août 1865
PAUL BERT	Inauguration le 28 octobre 1888
RASPAIL	Inauguration le 23 juin 1907
CONDORCET	Mise en service en octobre 1934
JULES FERRY	Mise en service en octobre 1934
ÉDOUARD HERRIOT	Inauguration le 25 octobre 1958
LES PLANÈTES	Inauguration le 21 février 1959
CHARLES PEGUY	Mise en service provisoire en 1961 et définitive en 1964
ANNEXE PAUL VALERY	Mise en service en 1961 - classes absorbées par le lycée E. Delacroix en 1968
ANNEXE CADIOT	Mise en service en 1962 - Classes absorbées par le lycée professionnel P. Bert en 1994
SAINT-EXUPÉRY	Mise en service provisoire en 1964 Mise en service définitive en 1967
C.E.S RENOIR	Mise en service en septembre 1966 Fermeture en 1992
EUGÈNE DELACROIX	Mise en service en 1968 Agrandissement inauguré le 15 janvier 1994
HECTOR BERLIOZ (Maternelle)	Inauguration le 24 octobre 1970
VICTOR HUGO)	Inauguration le 16 décembre 1972
ALPHONSE DAUDET (Maternelle	Inauguration le 15 mai 1976
ENSEMBLE GEORGES POMPIDOU - NICOLAS de STAËL	Mise en service en 1977 Inauguration le 22 juin 1978

Écoles privées

ECOLE CONGRÉGANISTE	Ste Rosalie	1844 - 1863
DE ST-JOSEPH DE CLUNY	St Joseph	1844 - 1907
	Ste Thérèse	1931
ECOLE ENFANTINE DES AVEUGLES		1883 - 1888
PENSIONNAT JEANNE D'ARC	Environ	1903 - 1950
ÉCOLE NOTRE-DAME	Ouverture	1926 - 1927
ÉCOLE SAINT-FRANCOIS	Inauguration le 3 octobre	1943
COURS MORIN	Transféré à Maisons-Alfort en	1972

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales

- Arrêtés du Maire
 - Délibérations du Conseil municipal
 - Bulletins municipaux officiels - B.M.O.
 - Comptes rendus de mandats
 - Dossiers des établissements scolaires
- Documents et anecdotes dûs à l'amabilité de Maisonnais

Ecrits

- Ordonnances, arrêts, décrets, lois
- Société Nationale d'Assistance pour les Aveugles travailleurs - Ministère de l'Intérieur, imprimerie Grandremy et Henon, 1884.
- A. Chenal, *Histoire de Maisons-Alfort et Alfortville*, 1898.
- L. E. Bonhomme, *Monographie de Maule*, A. D. Versailles, 1899.
- *Etat des communes*, 1904.
- *La Construction moderne*, Paris, 1904-1905.
- F. Boutron, « Les groupes scolaires Condorcet et Jules Ferry à Maisons-Alfort », *L'Architecture*, 2 (15. 02. 1936).
- R. Vettier, *L'École Publique Française*, Rombaldi, 1952.
- La France Sociale et Municipale - Maisons-Alfort, 1957.
- E. Bled, *Mes Écoles*, Laffont, 1977 - A. D. Val de Marne.
- *Les Amis de Louis Pergaud*, 15 (1979), 19 (1983), 21 (1985), A. D. Val de Marne P. 630.
- R. Crozet, *Les instituteurs de Seine et Oise vers 1900*, A. D. Val de Marne A. 3081.
- *Maisons-Alfort Mille Ans d'Histoire*, Association A.M.A.H., 1 (1984), 2 (1986).
- L. Comby, *Au Confluent des Libertés : Alfortville - 1860-1939 -*, Val-Arno, 1987.
- J. Besson, « L'emploi communal : l'exemple de Maisons-Alfort de 1850 à nos jours » *Fédération des Sociétés Historiques de Paris et de l'Île de France*, 1987.
- C. Le Guillerm, *Le groupe scolaire Jules Ferry à Maisons-Alfort*, 1989.
- J. Ravier, *L'inspection primaire des origines à nos jours : les dates clefs de son histoire*, 1990, A. D. Val de Marne B. R 3150.
- J. M. Lepic « Une trilogie en rouge et blanc » - V. Bradel et A. M. Châtelet « Les années 30 dans l'entre-deux guerres » *Maisons-Alfort et Modernité - Années 30*, 1991.
- M. Aubert « Maisons-Alfort - Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? A.M.A.H. 2 (1992).
- M. Aubert « Maisons-Alfort - Des fiefs aux lotissements », A.M.A.H., 3 (1993).
- J. P. Pallud, *Publications d'après le journal de marche de l'artillerie ABTEILUNG 836*, 1993.
- H. Hamon, *Les bancs de la communale*, Du May, 1994.
- M. Dubuis « Maisons-Alfort - La Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny » *A. M. A. H.*, 5 (1994).
- A. Nafilyan « Raspail, un médecin pas comme les autres » *Connaissance du Val de Marne*, 99 (1994).

Pour les renseignements communiqués, nos remerciements à :

Mmes Berche, Hubert - Archives départementales.

Mmes Loubrieu, Hocquard, Mennequin - Archives municipales.

MM. Bourdeloie, Dautremont, Remonté, Testolin, responsables d'établissements scolaires.

MM. Bergot, Charmoille.

MM. Dubuis, Nectoux, Pasche, Perron - A.M.A.H.

Crédit Photographique :

Nos remerciements à MM. Bermis, Bernard, Carroué, Charrière, Chauvet, Chilard, Cornu, Coudert, Daumont, David, Detrez, Donadel, Drouin, Dubois, Dufour, Dumay, Evrard, Fassier, Foulon, Fouqueau, Garnier, Gibert, Giguère, Hurion, Kurtz, Langou, Muffragi, Nanteuil, Pasche, Picard, Primevert, Reuber, Thoreux, et à Michèle Aubert pour le travail de reproduction photographique.

La brochure n°6, éditée par l'AMAH, est en vente au Musée de Maisons-Alfort,
9, rue Victor Hugo - Maisons-Alfort

L'ÉCOLE À SUCY DE 1800 À 1940

Décrire l'école à Sucy du Premier Empire jusqu'à la période de l'entre deux guerres semble une tâche peu facile en si peu de temps, tant la masse de documents pour le XIXe siècle est considérable. Nous le devons au zèle et à la passion d'un instituteur et directeur d'école qui a exercé dans notre commune de 1882 à 1906 : Léopold Boudouard (1851-1912).

Toutefois il est possible d'évoquer trois grandes périodes :

- l'école conçue dans un but philanthropique (1800- 1840) ;
- la naissance du service public (1840- 1882) ;
- l'école moderne, accessible à tous, facteur de promotion sociale (1882-1940).

L'ÉCOLE, ŒUVRE PHILANTHROPIQUE

Tout commence en l'an XI, c'est-à-dire en 1802, lorsqu'un certain Alexandre André Gaut, sollicite du conseil municipal l'autorisation de rouvrir une école, car la Révolution avait été fatale à une institution fort ancienne qui remontait à 1668, mais qui dépendait de l'église Saint-Martin. De ce fait elle avait été fermée, puis vendue comme bien national. Le citoyen Gaut exerçait également les fonctions de percepteur, chose fréquente à une époque où les revenus des maîtres d'école étaient fort médiocres : il était nécessaire d'exercer un autre métier... Tout au long du siècle nos maîtres d'école exercent une deuxième fonction...

Le procès-verbal de la délibération du conseil municipal nous renseigne sur les conditions d'admission des élèves et sur les matières enseignées : la lecture, l'écriture et le calcul. Le maître doit également accompagner tous les élèves aux offices religieux ; placé sous la surveillance du curé Ozet, nouveau desservant de la paroisse (concordat oblige !). Aussi en 1805, Alexandre Gaut fait baptiser ses trois enfants le même jour (registre de catholicité de Sucy)...

Il reste impossible de localiser l'école jusqu'en 1820 : nous savons seulement grâce à Léopold Boudouard que la commune louait des bâtiments selon les possibilités qui lui étaient offertes.... Il indique dans sa monographie le montant du loyer versé par la commune pour 1803 et 1804.

Alexandre Gaut demeura à Sucy jusqu'en 1812 ; il quitta notre commune pour Ivry et fut remplacé par Alexandre Leblond qui resta jusqu'en 1820....

César Ginoux, maire de notre commune pendant près de 35 ans (jusqu'à sa mort en 1838), s'est inquiété de la mauvaise qualité de l'enseignement primaire et s'est intéressé pour une méthode mise au point en Angleterre et introduite en France au début de la Restauration : l'enseignement mutuel.

Dès 1819 il conçoit le projet d'installer à Sucy une école d'enseignement mutuel. Le 21 février il écrit au sous-préfet de Corbeil : "j'en fais d'abord seul les frais.... Je me propose d'ailleurs de suivre avec une attention particulière cet éta-

blissement auquel j'attache un grand prix". L'école fonctionne dès 1820 dans des locaux qu'il a fait construire et aménager près des communs du château. Le premier maître est Pierre Leborgne : sa formation à Paris a été financée par César Ginoux. A la suite de frasques peu louables à une époque d'ordre moral, Pierre Leborgne est destitué par l'évêque de Versailles ; l'expérience continue jusqu'en 1840. L'enquête de 1833, relative aux écoles des communes de l'arrondissement de Corbeil, montre que Joseph Collet (qui exerce de 1829 à 1840) l'applique avec succès.

Cette méthode ne concerne que l'école de garçons. Jusqu'au Second Empire l'enseignement féminin était souvent négligé : les statistiques montrent que les filles sont moins scolarisées que les garçons et il se bornait la plupart du temps à une éducation religieuse et pratique. Dans un rapport de 1823 César Ginoux précise que l'institutrice fait "dire leurs prières" aux filles... Dans un document de 1829, retrouvé aux archives municipales, relatif à la distribution des prix, il est précisé que la meilleure élève de la deuxième division doit recevoir une paire de ciseaux et un dé !

L'étude de cette première période conduit à observer trois points importants :

- la précarité de la situation matérielle des enseignants : ils sont d'origine sociale modeste. La révolte de Joseph Collet en 1831 et 1835 s'explique par un meilleur niveau de compétence alors que sa situation matérielle lui semble désastreuse.
- dès le Premier Empire les autorités municipales n'hésitent pas à accueillir gratuitement des élèves de condition modeste.
- l'enseignement est peu structuré : jusqu'en 1833 les programmes et les matières enseignées ne font pas l'objet de directives précises.

L'ÉBAUCHE D'UN SERVICE PUBLIC

1840 marque un tournant : Joseph Collet démissionne pour devenir marchand épicier !

Un couple s'installe à Sucy pour exercer les fonctions d'instituteur et d'institutrice : Gilles Fleury et son épouse Marie Victoire Danville. Leur arrivée coïncide avec l'ouverture de l'école dans de nouveaux locaux situés dans la cour de la Recette. La commune a négocié l'acquisition des lieux : en raison de difficultés administratives la vente n'est réalisée qu'en 1842...

Si l'école était la propriété de la famille Ginoux jusqu'en 1840, la situation est désormais différente : l'école est propriété de la commune, elle abrite les logements du maître et du cantonnier, mais aussi la mairie.

Dès 1843 l'école accueillait des enfants de moins de cinq ans : à cette date le conseil municipal ne souhaitait pas créer une salle spécialisée pour les plus jeunes. Ce n'est qu'en 1855 qu'il se résout à appliquer les dispositions de la loi de 1850 : ouvrir une classe d' "asile" pour les enfants de moins de six ans. Le terme, employé dans le langage courant jusqu'en 1914, peut surprendre : en fait il s'agit simplement de la classe enfantine, ce que nous appelons aujourd'hui "l'école maternelle".

Le succès de l'asile auprès des habitants de Sucy a été immédiat, même si l'ac-

cueil d'enfants à titre gratuit était plus restreint que pour ceux de l'école primaire.

Les statistiques montrent que sa fréquentation était plus forte en été qu'en hiver : le phénomène était contraire dans les écoles primaires... L'explication est très simple : les parents pour la plupart agriculteurs, trouvaient bien pratique de faire garder leurs plus jeunes enfants au moment des travaux agricoles ; les aînés, déchargés de la garde des plus jeunes, pouvaient se rendre utiles dans les champs....

Si l'asile accueille une cinquantaine d'enfants dès son ouverture, plus de 80 jeunes enfants le fréquentent dans les années 1860.

Sucy connaît une particularité : le service de l'école de filles et de l'asile est assuré de 1854 à 1904 par des religieuses : elles appartiennent à la congrégation de la Sainte Enfance dont la maison mère est à Versailles. Leur compétence était



Sucy-en-Brie - la mairie

très appréciée puisque, ayant du quitter notre commune au moment de la défaite de 1870, les édiles municipaux les ont suppliées de revenir dès 1871...

Ils étaient d'autant plus soucieux de les voir revenir qu'un épisode fâcheux venait de se dérouler : l'institutrice laïque, la Dame Querey, embauchée après leur départ, bien que veuve, avait du accoucher ! Nommée le 15 décembre 1871, elle est révoquée le 2 avril 1872. Sa conduite devait paraître bien scandaleuse à une société qui ne pardonnait rien aux femmes.

Le 14 avril 1872, les religieuses acceptent enfin de revenir. Elles sont restées à Sucy jusqu'à l'application des lois sur les congrégations en 1904.

L'ÉCOLE FACTEUR DE PROMOTION SOCIALE

Ce ne sont pas les lois fondamentales qui ont brutalement plongé dans la modernité l'école de Sucy : si "l'école gratuite, laïque et obligatoire" a désormais force de loi, notre commune avait montré depuis longtemps qu'elle s'était engagée dans la voie de la gratuité.

Dès le début du siècle, les autorités municipales avaient décidé d'accueillir gratuitement des élèves dont les familles n'étaient pas en mesure de payer la scolarité. Les archives municipales ont ainsi conservé les listes de garçons et de filles qui ont pu bénéficier de cette aide. Au lendemain des événements tragiques de la guerre de 1870 et de la commune, tous les enfants qui fréquentent l'école de Sucy ont été accueillis gratuitement...

Pourquoi voir l'école comme facteur de promotion sociale ? Deux exemples suffisent : Le premier est celui d'Edouard Garciot : entre les deux guerres il est le premier magistrat de notre commune et exerce le métier de géomètre ; son cabinet est encore de nos jours un des plus importants de la région. De famille modeste, il a bénéficié de la gratuité avant d'entrer en apprentissage dans le cabinet de géomètres de Sucy....

Le deuxième est celui de Léopold Boudouard : il arrive dans notre commune en 1882 après avoir été maître d'école à Saint-Sulpice de Favières ; il y termine sa carrière en 1906 avec les félicitations du conseil municipal. Né à Seyne dans les Basses Alpes en 1851, ce fils de propriétaire est venu en région parisienne avec son frère aîné : tous deux sont devenus directeurs d'école (son frère exerce à Corbeil en 1901).



Sucy-en-Brie - les écoles

Léopold Boudouard a exercé les fonctions de secrétaire de mairie : nous lui devons d'avoir su classer et conserver les archives de notre commune et nous avons mesuré la qualité de son travail en préparant le tome III de l'histoire de Sucy.

Comme cela avait été demandé à un grand nombre de ses collègues, il présente en 1900, une intéressante monographie sur l'église et l'école à Sucy : grâce à lui les textes de nombreux documents ont pu être conservés.

Léopold Boudouard est devenu un notable sucycien : le mariage de sa fille, Hélène, le 26 juin 1901, montre la réussite de sa famille. On le constate à la lecture de l'acte de mariage qui figure à l'état civil de Sucy, mais aussi en regardant les photos conservées par la famille Halevy : le maître d'école fréquente la meilleure société de notre commune. Que de chemin parcouru en un siècle... Enfin, après avoir pris sa retraite, il siège au conseil municipal de 1908 à 1912... Il meurt à Sucy le 17 août 1912.

Cette époque est également marquée par la volonté de la part des édiles municipaux d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions matérielles : il est difficile d'évoquer en quelques lignes toutes les péripéties qui ont conduit à la construction de l'école appelée aujourd'hui "école du centre".

Les années 1883-1887 ont vu l'échec d'un projet ambitieux qui a laissé un goût amer aux édiles municipaux. Il s'agissait d'acheter un terrain à proximité du centre de Sucy pour y construire un bâtiment afin d'y accueillir les élèves rendus plus nombreux par l'obligation scolaire.

De 1883 à 1887, sous l'impulsion du maire, Charles Ginoux, des démarches sont entreprises : le premier projet consistait à acheter un terrain à un certain monsieur Villebrun. Mais les conditions posées par le vendeur le font échouer... Le deuxième a beaucoup plus de chances d'aboutir car Charles Moulton, propriétaire du château du Petit-Val, accepte de vendre une parcelle du parc à un prix bien moins élevé...

Le 6 avril 1884, l'enquête d'intérêt public conduite par le maire d'Ormesson conclut à la faisabilité du projet. En 1885 la commune organise un concours d'architectes : 45 projets sont soumis au jury et un premier prix est décerné. Le lauréat est Monsieur Plançq pour son projet "docere".

L'euphorie a été de courte durée : le 14 janvier 1886, il faut renoncer à construire l'école de filles car les subventions de l'État ont été sérieusement réduites et le 3 mars 1887, l'ensemble du projet est abandonné... Cet abandon a entraîné pour la commune un procès avec l'architecte qui avait obtenu le premier prix. La déception est telle que, 20 ans plus tard, en 1907, le conseil municipal refuse de participer à une souscription pour ériger un monument à Jules Ferry !

Le projet repris en 1892 par une nouvelle équipe municipale et un nouveau maire, Gabriel Meyer, aboutit à la construction de l'école de garçons, achevée en 1894 et inaugurée en grande pompe le 25 novembre 1894, puis à son agrandissement en 1907-1908 pour accueillir l'ensemble de la population scolaire de Sucy.

L'augmentation de la population de Sucy, liée à sa transformation en commune de banlieue, a vite rendu ces locaux trop petits et les vieux bâtiments de la cour de la Recette ont repris du service dans les années 20, en attendant la construction de groupes scolaires dans les secteurs nouvellement lotis comme le Grand-Val avec l'école Jean-Jacques Rousseau.

Un dernier aspect doit être évoqué : c'est celui de l'enseignement libre. Sucy a connu plusieurs tentatives d'ouvertures d'écoles privées mais toutes semblent avoir été éphémères. Peut-être en raison de la structure sociale de la population de notre commune au XIXe siècle, partagée entre riches et pauvres : les premiers ayant l'habitude de faire dispenser l'éducation primaire à domicile. En effet, après les lois de 1829, des familles qui souhaitaient conserver cette tradition obtiennent des dérogations : c'est le cas de Charles Ginoux qui fut maire jusqu'en 1892.

Seule l'école du "Petit-Val" ouverte en 1890 dans la propriété achetée par les religieuses de Marie Immaculée ou "Marianistes" a subsisté jusqu'à nos jours, malgré les lois sur les congrégations et la crise de la séparation de l'Église et de l'État. Le succès de cette école est peut-être dû au fait qu'elle accueillait des élèves venues de l'extérieur (de Paris par exemple) et qu'elle est située dans le cadre particulièrement agréable du château et du parc (cinq hectares n'étaient pas lotis et avaient été vendus avec le château.)

CONCLUSION

Il n'était pas possible d'évoquer tous les aspects de l'école à Sucy pour une période aussi longue de notre histoire : la première raison en est l'ampleur de la documentation, surtout pour le XIXe siècle. La seconde raison est que nos recherches ont surtout porté sur cette période : quelques éléments relatifs à la période postérieure à 1914 ont pu être trouvés à l'occasion de l'exposition de septembre 1994 dont le thème était "l'école à Sucy".

GENEVIEVE RIBADEAU-DUMAS

Liste des maîtres d'école de 1800 à 1914.

Noms des instituteurs	Dates d'exercice
Gaut Alexandre André	an XI (1802-1803)-1812
Leblond Alexandre	1812-1820
Leborgne Pierre Christophe	1820-1824
Godinot Alexandre Bernard	1824-1825
Lenoir Antoine	1825-1828
Collet Jean	octobre 1828 à février 1829
Collet Joseph Sylvestre	1829-1840
Fleury Gilles	1840-1853
Lemaitre Honoré Désiré	1853-1877
Duchemin Charles	1877-1879
Renon Alfred Joseph	1879-1882
Boudouard Léopold Gaspard	1882-1906
Thomin Casimir	1906-1922 (?)

LA POLITIQUE SCOLAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VERSAILLES : 1789-1905

Versailles, ville conservatrice, est encore sous le choc de la révolution française à l'aube du siècle. Vidée de ses habitants et appauvrie, la cité doit reprendre le cours quotidien de ses préoccupations. Parmi celles-ci, l'enseignement est indispensable pour encadrer de jeunes enfants et suppléer à l'éducation des parents. Avant tout, la ville cherche à ne pas revenir sur ses acquis et à appliquer les nouvelles lois scolaires sans zèle excessif. Un réseau d'écoles était déjà constitué ; l'augmentation de la population et l'obligation de suivre les classes permettront de nouvelles constructions.

De 1789 à 1905, la situation scolaire s'améliore sensiblement mais la municipalité ne veut prendre part à aucun changement trop rapide ou risquant de choquer la mentalité des parents.

LA SITUATION EN 1789 ET SON ÉVOLUTION JUSQU'EN 1805

L'organisation de l'instruction fait partie des grands desseins de la révolution française. A l'époque de la Constituante, Mirabeau, Talleyrand ou Condorcet proposent des projets d'inspiration différente mais qui ont en commun de développer le savoir pour le plus grand nombre. La constitution de 1791 proclame : "Il sera organisé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes". Dans la pratique, l'initiative est laissée aux autorités locales.

L'importance de ce rôle municipal est très bien analysée par Marion Léandri dans son mémoire de maîtrise : "L'enseignement primaire public à Versailles de 1791 à 1805" (juin 1993, sous la direction de Jean Tulard).

En 1790, Versailles est la dixième ville de France de par sa population qui compte 49925 personnes. Elle hérite de l'Ancien Régime un système d'enseignement primaire qui en fait une ville privilégiée dans ce domaine. Cependant, les troubles révolutionnaires l'affectent profondément et une rapide paupérisation nécessite le recours à un enseignement gratuit qu'il convient de mettre en place. A cette date, la ville compte 2 écoles de garçons tenues par les frères des écoles chrétiennes ; 2 maisons de charité qui instruisent les petites filles pauvres avant leur première communion, maisons supervisées par les soeurs de saint Vincent de Paul ou soeurs grises ; 5 classes de filles payantes dépendantes des soeurs augustines; l'institution Roger pour les sourds-muets et enfin la manufacture royale de dentelles qui procure des rudiments d'instruction aux petits ouvriers.

Les Versaillais semblent satisfaits de cette situation car les cahiers de doléances ne font mention d'aucune réclamation à ce sujet.

En avril 1791, les premiers troubles se font jour car les religieux qui ne prêtent pas serment à la constitution doivent arrêter d'enseigner. Chez les filles, des dames charitables se chargent de continuer les cours. Chez les garçons, des frères redevenus civils tiennent quelques classes mais la municipalité doit recruter des maîtres. Le 7 mai 1791, une décision du conseil municipal maintient cette situation provisoire, en attendant mieux. Les matières enseignées sont très diverses (lecture, écriture, orthographe, arithmétique, instruction religieuse, instruction civique et morale) et réparties sur 5 échelons de difficultés.

En juillet 1792, les soeurs augustines qui refusent toujours de prêter serment sont chassées de Versailles et le maire doit faire recruter rapidement 5 institutrices payées 600 livres par an pour les remplacer. Le choix n'est pas facile et certaines candidates se trouvent très au-dessous du niveau demandé. Il ne faut pas moins de 3 concours pour trouver des institutrices valables et avec un minimum de connaissances. Elles semblent surtout attirées par la stabilité et l'honorabilité de l'emploi. D'ailleurs, dès 1793, il faut constater des démissions : la vie est de plus en plus chère et leurs traitements ne se modifient pas en proportion. Au fil des mois, les revendications se font plus pressantes et les départs se multiplient. Des pétitions circulent parmi le personnel enseignant, les classes ne sont pas chauffées et les plaintes affluent dans les rapports.

En 1793, un décret de la Convention souhaite créer l'école idéale, conçue pour tous, gratuite et obligatoire. Nobles ambitions mais que les troubles des temps ne pourront pas permettre de réaliser.

Le 21 mars 1794 a lieu l'ouverture des écoles primaires de la république. Les classes sont au nombre de 78 ; 53 dans le quartier Notre-Dame et 25 dans le quartier Saint-Louis. Pour y être instituteur, un certificat de civisme et de bonnes moeurs est seulement demandé. Les maîtres sont des salariés de la république et ils accompagnent les enfants pour des études de 3 ans. Ils sont rémunérés suivant le nombre de leurs élèves et ont à leur charge l'entretien du local et l'achat du matériel. Malgré une bonne volonté évidente chez la plupart, le taux de fréquentation de ces classes est très bas et nous pouvons conclure à un échec global du système.

Tout n'est pas négatif à cette époque dans le domaine de l'éducation. Des efforts sont faits qui portent sur les matières enseignées et la façon d'intéresser les élèves à leurs leçons. L'instauration de l'éducation civique et morale caractérise les écoles de la république. Les livres recommandés sont en priorité : "La déclaration des droits de l'homme" et "La constitution". Des séances d'éducation civique sont même organisées pour les adultes mais le peu de moyens empêche que les livres soient distribués à tous. En septembre 1799, la municipalité fait un grand effort et débloque un crédit de 100 francs pour l'achat de 160 alphabets. L'instituteur doit devenir le modèle du citoyen et toujours donner l'exemple par une vie rangée et dévouée aux idéaux de la république.

Le rôle éducateur des fêtes n'est pas non plus oublié ; tout ou presque y est prétexte et il convient de s'y montrer pour faire oeuvre de fidélité à la nation. Ainsi, le 10 mars 1794, une fête municipale est donnée pour la restructuration des écoles primaires. Un cortège se forme, des discours sont prononcés, des chants patriotiques et des danses divertissent la foule et des prix sont distribués aux enfants les plus méritants. Enfin, pour terminer cette mémorable journée, la tradition est respectée et un arbre de la liberté est planté dans la bonne humeur générale.

Peu à peu, cependant, la république s'aperçoit que malgré son zèle la réorganisation scolaire est loin d'être sur la bonne voie. Il faut peut-être, pour un moment, sacrifier des idées et assurer la marche quotidienne des cours. L'arrêté pris le 16 juin 1801 confie aux bureaux de bienfaisance la gestion de biens qui vont leur permettre de rétablir un grand nombre d'écoles de charité. Sans le dire, c'est admettre que la république n'a pas encore les moyens de mettre en oeuvre toutes les réformes envisagées. La ville de Versailles réagit rapidement à cette mesure. Dès le 10 août 1801, une délibération prise au conseil municipal approuve le projet de rétablissement des écoles gratuites et charge une commission de 5 membres de faire un rapport sur la situation scolaire. Ce rapport, remis quelques jours plus tard, propose de rétablir 4 écoles de ce type en ville. Il y en aura 2 par quartiers, les filles et les garçons seront toujours strictement séparés et un jury de 5 conseillers municipaux nommera après examen les instituteurs choisis. Les garçons seront accueillis de 5 à 14 ans dans ces établissements ; les filles de 6 à 15 ans. Les congés sont de 1 mois par an et les jours de repos répartis à raison de 2 tous les 10 jours. La rentrée scolaire peut avoir lieu le 23 octobre 1801 et 689 enfants prennent le chemin des cours.

En 1804, le succès de cette méthode semble assuré et 1144 élèves sont inscrits aux cours. Cette rentrée scolaire est un peu particulière car le maire a demandé qu'une messe soit dite avant la reprise des classes et, en mars 1804, il a permis aux écoles congréganistes de rouvrir leurs portes à Versailles. C'est le signe tangible que la révolution a vécu et que la ville, très conservatrice, reprend des habitudes qui satisfont pleinement la population.

A la même époque, l'enseignement secondaire offre moins de perturbations à ses élèves. Les garçons de familles modestes peuvent continuer de suivre gratuitement les cours du Collège d'Orléans. Cet établissement est créé en 1740 par le duc d'Orléans. Sa survie est assurée par une rente de 3266 livres sur l'hôtel de ville de Paris et les frères se chargent de l'instruction. Le latin, le français, l'histoire et la géographie sont les matières mises à l'honneur. A la veille de la révolution, le collège comptait 150 externes et 70 internes.

En mai 1802, le premier consul désire que soit créé un lycée à Versailles. Des travaux sont entrepris dans l'ancien couvent de la Reine et les professeurs nommés par le décret de Posen. La cérémonie d'ouverture a lieu le samedi 2 mai 1807 et réunit d'éminentes personnalités de Seine-et-Oise. Elèves et professeurs portent un uniforme, la tenue des cours est très stricte et la discipline toute militaire. Le latin et les mathématiques constituent les priorités essentielles de l'enseignement. Les élèves ne sont pas recrutés seulement parmi les jeunes Versaillais. Il

en vient de tout le département et même de Paris, preuve que ce nouveau lycée est rapidement très prisé. La grande majorité des élèves dispose d'une bourse car les études sont onéreuses. La ville, le département et l'état se partagent les places de boursiers à prodiguer aux plus méritants. A la sortie du lycée, la plupart des élèves entreront dans la fonction publique ou dans l'armée.

Le bilan scolaire de la révolution peut sembler bien mince en comparaison de ses aspirations. Mais il convient de rappeler que la France a vécu une période troublée, peu propice aux réformes. Ces années ont eu le mérite de poser des bases pour l'avenir et de faire prendre conscience aux pouvoirs publics et quelquefois aux parents que l'école est une préoccupation majeure pour un pays.

STABILISATION ET ÉVOLUTION JUSQU'À LA GUERRE DE 1870

Le retour des frères des écoles chrétiennes et des soeurs de saint Vincent de Paul dans les écoles primaires de Versailles s'effectue rapidement avec le total soutien de la municipalité et de la population. Ce mouvement, déjà visible sous l'Empire, se poursuit sous la Restauration.

Un nouveau règlement mis au point en 1814 est appliqué avec succès dans toutes les écoles des frères. Il suit les méthodes de son fondateur Jean-Baptiste de la Salle. La scolarité est divisée en périodes successives et les enfants ne commencent pas l'étude d'une matière sans être bien familiarisés avec la précédente. La lecture est la première chose enseignée, puis viennent l'écriture et enfin les bases de calcul. L'emploi du temps est strict et l'assiduité des élèves obligatoire. Les cours se répartissent en 6 heures de travail par jour, à raison de 3 heures par demi-journée. La méthode d'enseignement individuel est peu prisee par les frères qui ont plutôt recours à la méthode simultanée, permettant de faire travailler plus d'enfants à la fois. Les élèves sont regroupés par bancs selon leur degré d'instruction et ils ont tous les mêmes tâches. Le maître surveille ainsi la travée entière et apporte les corrections utiles sans retard.

Dès 1820, le roi fait don aux établissements des frères de 1500 francs sur sa cassette personnelle. Les duchesses d'Angoulême et de Berry participent activement à l'agrandissement des écoles. Forte de cet exemple, la municipalité se décide à faire don de 10000 francs ; ils seront employés à restaurer les locaux du quartier Saint-Louis, un peu vétustes. Bientôt les frères pourront y recevoir 200 enfants, répartis dans 3 classes.

Le 17 mai 1825, une école ouvre ses portes dans le quartier Notre-Dame de Versailles. La maison a été achetée par la municipalité pour la somme de 15671 francs. Les frais de fonctionnement et de premiers travaux sont pourvus par le curé qui a organisé des quêtes auprès de ses paroissiens, sans oublier les tombolas et les ventes de charité. Les habitants sont très heureux de la venue des frères et ils apportent 7000 francs de contribution à l'école. En des temps encore difficiles pour la ville, ces dons sont importants et témoignent de l'attachement de la population pour ce genre d'institutions. En 1830, l'école compte déjà 230 inscrits lors de sa rentrée.

En 1833, la loi Guizot organise l'enseignement primaire et préfigure les lois de Jules Ferry à la fin du siècle. Les communes doivent avoir des écoles et assurer leur entretien. L'instituteur reçoit un traitement fixe et les conseils municipaux votent une imposition spéciale pour faire face à ces frais supplémentaires. Si la municipalité est trop pauvre, elle peut faire appel au département ou à l'état pour compléter les dépenses engagées. Tous les élèves paient une petite rétribution au maître, sauf ceux dont les familles sont réputées indigentes.

A Versailles, ces mesures sont bien appliquées et la mairie doit pallier à des frais importants. Elle ouvre 4 nouvelles écoles : rue du Vieux Versailles, rue de Vergennes, rue Saint-Simon et rue Saint-Médéric. Une statistique municipale recense 1714 élèves dans les écoles primaires de la ville pour cette rentrée, dont 801 filles. Pour l'année, les sommes engagées sont de 11900 francs.

Aussi, en octobre 1833, le conseil municipal décide que les écoles des frères seront désormais rétribuées par les paroisses et que l'enseignement mutuel sera à l'honneur dans les écoles de filles. Les religieuses ne sont pas trop inquiétées et elles peuvent poursuivre le programme de leurs classes à leur convenance. L'enseignement féminin ne préoccupe pas encore beaucoup les responsables municipaux.

Durant quelques années, les écoles des frères rencontrent quelques difficultés financières. La nomination du maire Ovide Rémilly en janvier 1838 est une date importante pour eux. La concurrence installée avec les écoles de la ville tend à s'apaiser et les programmes des cours redeviennent plus libres. Les écoles chrétiennes s'émanent et sont libres financièrement. Elles sont désormais administrées par des associations charitables, subventionnées par des notables et même le gouvernement. En 1845, les frères éduquent 660 enfants dans les classes réparties dans les 2 grands quartiers de la ville. A la même date, 2900 enfants de 5 à 12 ans sont recensés pour recevoir une éducation. L'enseignement des religieux apporte donc une aide non négligeable à la municipalité.

La loi Falloux de 1850 ne fait que renforcer la position des frères. Le texte de loi leur est favorable, ainsi qu'à tous les établissements privés qui bénéficient alors d'une plus grande autonomie. Les Versaillais respectent beaucoup les religieux et ils leur confient très volontiers leurs enfants. De plus, les frères prennent gratuitement en charge les enfants des familles indigentes et leur inculquent des notions de savoir. En 1856, les frères disposent de 3 grandes écoles à Versailles et 10 religieux se chargent des élèves. La période délicate est passée et les résultats qu'ils obtiennent avec les enfants sont appréciés par tous les parents.

Dans son mémoire de maîtrise intitulé : "Les frères des écoles chrétiennes et l'instruction primaire à Versailles de la Révolution au Second Empire" (sous la direction de Françoise Mayeur, en octobre 1988), Florence Denamur a retracé l'histoire et le rôle primordial tenu par les religieux à cette époque.

L'éducation des enfants ne doit cependant pas faire oublier qu'il faut avant tout former des maîtres, capables ensuite de transmettre leur savoir. A cet effet, l'école normale de Versailles ouvre ses portes le 2 décembre 1831 à l'emplacement de l'actuelle préfecture, avenue de Paris. Elle s'inspire d'une école privée,

rue de Satory, pour la formation des maîtres dans laquelle Gallien et Polonceau avaient mis au point une méthode rapide d'instruction. Le préfet de Seine-et-Oise Aubernon encourage vivement ce projet et il fera beaucoup pour l'implantation de l'école normale. L'excellente entente entre lui et le maire de la ville Louis Haussmann ne peut que faciliter les relations entre les administrations et accélérer les démarches. Cette période est très favorable à l'épanouissement de l'enseignement dans le département. Des visites de personnalités sont organisées à l'école qui acquiert une grande renommée, dépassant bientôt le cadre du département. L'état accorde des aides très régulièrement et des élèves arrivent des autres localités, même quelquefois de Paris.

Les locaux de l'école normale sont vastes et ils peuvent accueillir de nombreux futurs maîtres, confortablement installés. En 1832, 118 instituteurs y suivent déjà des cours de perfectionnement. Des classes d'écoles primaires sont situées dans le périmètre de l'école pour que les étudiants puissent faire des stages avec les enfants à proximité. Tout est étudié pour que les maîtres ne manquent de rien, même si les cours sont astreignants et rigoureux. Les normaliens sont internes et recrutés pour la plupart entre 16 et 25 ans. La réforme de 1836 fixe à 3 années la durée des études. Chaque élève doit 500 francs par mois pour sa scolarité mais presque tous sont boursiers. En retour de ses études payées par l'état et de la dispense de service militaire, le normalien s'engage à rester au moins 10 ans au service de la France et à enseigner (de préférence dans son département d'origine).

En 1835, l'école compte 115 élèves dont 56 pensionnaires. De 1831 à 1850, 3 directeurs se succèdent à sa tête : Froussard, Lebrun et Dumouchel. Cette stabilité relative est bénéfique à l'école. Durant les 3 années scolaires les étudiants disposent de 54 heures de cours par semaine, dont une grande part est réservée à l'étude de la pédagogie. Le brevet de capacité, passé par tous, termine l'enseignement et prouve que le futur maître est apte à aller dispenser son savoir. Ce brevet est de 2 niveaux : élémentaire ou supérieur. Il correspond aux cours auxquels se destine le maître. A l'école de Versailles, cet examen est réussi par 83% des étudiants, ce qui démontre que leur préparation est excellente. Les épreuves sont au nombre de 15 et se répartissent en devoirs écrits, questions orales et problèmes pratiques. Elles sont échelonnées sur plusieurs jours. En Seine-et-Oise, à la sortie de l'école normale, les maîtres trouvent facilement à se placer et ils peuvent espérer dès le début de leur carrière recevoir 1800 francs de traitement par mois. Cette somme est très honorable pour l'époque et détermine peut-être un certain nombre de "vocations".

LES LOIS FERRY ET L'ÉCOLE À LA VEILLE DE 1900

Comme de nombreuses autres communes, Versailles se modernise et s'agrandit tout au long du siècle. Des quartiers se reconstruisent et d'autres se créent rapidement. La municipalité encourage fortement cette urbanisation, même si elle est coûteuse et demande de gros efforts d'investissements car il faut installer de nouvelles structures.

Des écoles s'ouvrent et des classes supplémentaires permettent à tous de travailler plus confortablement. En septembre 1879, une école de filles s'implante au 42 boulevard de la Reine et une autre rue de Mouchy. Les locaux vétustes sont restaurés. Dans le nouveau quartier de Montreuil, la population scolaire augmente rapidement et il convient de construire au même rythme.

Le 2 avril 1863, un rapport de 9 pages est lu au conseil municipal ; il traite de la fréquentation scolaire. Le dernier recensement fait état de 2033 garçons et de 1780 filles de 6 à 13 ans, donc en âge de suivre les classes. Le taux de fréquentation semble néanmoins très élevé. En 1862, seuls 10 garçons et 6 filles échappent aux cours. En 1869, 3 garçons et 16 filles ne vont pas à l'école. Il convient de regarder ces résultats avec prudence. Ces chiffres prennent en compte les élèves qui sont effectivement inscrits dans les divers établissements. Mais il est moins attentif aux présences réelles journalières. Là, des variations importantes existent. Les enfants sont quelquefois requis par leurs parents pour les travaux des champs ; l'aide à la maison pour les filles est obligatoire ou les petits travaux artisanaux pour les garçons. Versailles est favorisé par rapport à d'autres communes du département, plus rurales ou plus industrielles. L'habitude de ne pas envoyer en classe les enfants à certaines époques de l'année est totalement occultée.

Le 28 mars 1882, un article de loi crée la caisse des écoles pour encourager et faciliter la fréquentation scolaire. La caisse reçoit des subventions de la municipalité mais peut aussi accepter des dons et legs de particuliers. Son influence véritable est difficilement quantifiable.

La municipalité s'impose de nouvelles charges pour continuer à améliorer le tissu scolaire. En 1863, le conseil vote 3 centimes additionnels supplémentaires qui seront destinés à l'instruction. Ils serviront également à augmenter la gratuité de l'enseignement et à encourager les familles nécessiteuses à envoyer leurs enfants dans les écoles de la ville. Dans le même temps, les matières apprises se modifient peu à peu. L'accent est mis sur les leçons de choses et sur l'hygiène. Lorsqu'ils le peuvent, les maîtres sortent avec leurs classes pour se rendre sur place dans des fermes ou dans des usines pour agrémenter les leçons. De petites expériences de chimie sont réalisées en cours pour la joie des plus grands. L'hygiène s'apprend aussi et peut remplacer des notions non respectées par les parents dans certaines familles. Les classes débutent souvent le matin par l'inspection des mains et du visage des enfants. Des punitions, mais surtout des remarques à voix haute devant les camarades, inculquent rapidement des notions de base.

L'année scolaire ne serait pas complète sans la célèbre distribution des prix, à laquelle beaucoup d'enfants sont fiers de figurer. Les plus travailleurs et méritants sont récompensés par des livres, des couronnes de fleurs pour les filles et quelquefois l'ouverture d'un livret de caisse d'épargne (de 1 franc) pour les plus chanceux. La cérémonie regroupe maîtres et élèves dans leurs plus beaux atours, les parents et un personnage public important : conseiller municipal, maire, plus rarement préfet. Les élèves distingués remettent des fleurs ou préparent un

petit compliment. Cette journée mémorable récompense grandement des difficultés surmontées au cours de l'année. Elle peut faire oublier les punitions : devoirs supplémentaires, privations de récréations, reprise des bons points... Plusieurs textes insistent sur l'interdiction des punitions corporelles. Mais de telles précisions peuvent donner à penser que cette coutume n'était pas encore abolie partout.

En 1881 et 1882, les lois scolaires de Jules Ferry bâtissent le cadre définitif de l'enseignement primaire. L'école publique devient gratuite pour tous et non plus seulement pour les enfants des familles indigentes. Cette gratuité s'assortit de l'obligation de fréquenter les cours. Des commissions scolaires sont nommées qui veillent au respect de la loi. Les instituteurs doivent tenir des registres de présence qui sont vérifiés tous les mois. Ils sont invités à signaler les absences trop répétées de certains élèves, si ceux-ci ne peuvent fournir d'excuse valable. Les écoles font de grands efforts pour instruire les enfants. Les manuels scolaires se développent et chaque élève peut suivre sur le même ouvrage que celui du maître. La municipalité assure la plupart des frais de cette scolarité et achète les fournitures réclamées par les enseignants : cartes de géographie, livres, cahiers, crayons, atlas ou instruments de physique. Les familles sont ainsi défrayées de toute dépense.

Les écoles congréganistes continuent de fournir un enseignement complémentaire et de qualité à côté des classes de la ville. Elles sont au nombre de 72 pour tout le département en 1901. A Versailles, par exemple, l'école saint Jean de Béthune s'ouvre à la rentrée d'octobre 1878 rue des Bourdonnais pour les garçons. En 1898, les religieux acceptent 330 élèves. En 1895, l'institution sainte Agnès se crée rue de la Patte d'Oie pour les filles ; elle est tenue par les soeurs de la Sagesse. Les religieux sont toujours très appréciés par les familles, en particulier pour la scolarisation des jeunes filles. Les personnes aisées n'hésitent pas à y envoyer leurs enfants, même s'il faut payer pour l'année de cours. Les enfants seront ainsi assurés de rester entre eux et de ne pas côtoyer des enfants moins favorisés. Cette vision de l'éducation est un peu dépassée. Cependant, malgré les diverses lois, elle reste très en vogue à Versailles.

La cohabitation entre les 2 types d'écoles se fait facilement et la municipalité aide également les écoles religieuses, dans la mesure de ses moyens. Une certaine émulation entre les maîtres est très bénéfique pour l'instruction des enfants. Même s'il faut bien constater de temps en temps une certaine réticence des religieux à accueillir d'autres élèves.

La population scolaire est en constante augmentation, au fur et à mesure que de nouveaux quartiers se développent. En 1900, la ville compte 5 écoles primaires publiques de filles et 971 élèves. La même année, il y a aussi 5 écoles primaires publiques de garçons qui reçoivent 1352 élèves.

Le primaire ne doit pas faire oublier la scolarisation des plus petits dans les classes de maternelles. Le décret du 18 janvier 1887 les définit comme des "établissements de première éducation". En 1887, les écoles comptent 7 classes pour les plus jeunes et reçoivent 1315 enfants. Autrefois, ces élèves étaient mêlés aux

plus âgés et recevaient un enseignement inadapté. Sous la Restauration, des salles d'asile furent ouvertes pour les bambins, reçus de 2 à 6 ans. Le plus souvent, elles étaient surveillées par des religieuses. Peu à peu, l'emploi du temps dans les classes de maternelles est plus strict et les méthodes d'enseignement étudiées pour les plus petits. Apprendre en s'amusant n'est pas encore de mise comme de nos jours mais les périodes de repos et les exercices simples se mettent en place pour éveiller les enfants sans les fatiguer. Les plus jeunes ne sont plus mélangés avec leurs aînés et ils sont mieux surveillés. Des classes peu nombreuses permettent aux maîtres de s'occuper de chacun et de suivre les progrès de tous. Les maternelles ne sont plus seulement des salles de garderie. Elles deviennent véritablement un passage entre l'enfance et le monde scolaire primaire.

Le secondaire est également en progrès constants et fait aussi l'objet des soins de la municipalité. Pour les garçons, le collège d'Orléans est devenu le lycée Hoche depuis 1888. Durant la guerre de 1870, il s'était transformé pour quelques mois en un hôpital pour les Prussiens. Sa renommée ne cesse de croître dans Versailles et dépasse largement les limites du département. Des classes préparatoires sont ouvertes : Polytechnique, Saint-Cyr, Centrale... En 1893, le lycée compte 860 élèves et en 1905, 805 lycéens. Les effectifs restent stables mais le recrutement donne lieu à un sévère tri. L'uniforme est toujours de rigueur et les professeurs recrutés sont les meilleurs de la région. L'internat coûte cher aux familles et les bourses sont très recherchées. Elles sont accordées avec parcimonie aux meilleurs éléments par la municipalité, le département ou l'état.

Pour les jeunes filles, l'enseignement secondaire s'ouvre également peu à peu. En 1865, 56% des filles sont scolarisées chez les religieuses. Le 9 décembre 1867, un cours secondaire public se crée pour elles à Versailles. Il faut malgré tout reconnaître que la plupart des familles est encore très réticente pour ce genre d'innovation et préfère garder les jeunes filles à la maison. Là, les plus douées recevront quelques cours à domicile. En 1894, le lycée de jeunes filles, situé 26 avenue de Paris, prend le nom de lycée La Bruyère. Une exposition récente (mais restée trop confidentielle) a retracé le centenaire de cet établissement.

La municipalité de Versailles consacre de grands efforts à l'enseignement en abritant une forme de cours encore relativement méconnue : les cours municipaux gratuits. Ceux-ci ne sont bien sûr pas obligatoires et leur organisation ainsi que les frais sont laissés aux bons soins des édiles. A chaque rentrée scolaire, des professeurs volontaires accueillent des élèves très motivés pour une série de cours qui ont lieu le soir dans des salles municipales. Ces leçons ont plusieurs niveaux pour satisfaire le plus grand nombre. En 1888, 250 élèves se répartissent en 13 classes et 120 sont félicités pour leur assiduité à la fin de la période scolaire. Les élèves sont le plus souvent des militaires ou des employés municipaux qui viennent parfaire leur formation en vue de concours. Plus modestement, ce sont aussi de jeunes gens qui ont quitté l'école il y a quelques années et qui souhaitent combler des lacunes ou ne pas oublier ce qu'ils ont appris. Les cours

pour jeunes filles existent aussi mais les matières sont différentes et les sexes sont soigneusement séparés.

Les garçons reçoivent des cours de comptabilité (dits aussi tenue des livres), de dessin industriel, de mécanique, de droit, d'arithmétique, d'orthographe ou de physique. Pour les jeunes filles, les cours de couture, coupe, dessin ou ceux de travaux ménagers sont les plus prisés. Des devoirs sont à faire chez soi ou en classe. L'assiduité est scrupuleusement notée et des récompenses sont distribuées à la fin de l'année. Des prix sont donnés, les élèves sont classés et tout est fait pour susciter l'émulation. Ces classes sont très suivies et les élèves en sont très satisfaits. Ouverts dès les années 1850, ces cours sont reconduits tous les ans, même pendant les années de guerre. Ils ont pour but de "répondre aux besoins de ces jeunes gens qui sont entrés dans la vie active". De même, les conférences attirent toujours un public choisi. Elles sont faites par les meilleurs spécialistes sur des sujets très variés.

CONCLUSION

L'institution scolaire s'est modifiée tout au long du siècle sous la poussée d'une évolution sociale profonde et Versailles n'a pas échappé à ce changement. L'école devient l'affaire de tous, pas seulement des plus fortunés ou des plus chanceux. Les familles comprennent peu à peu que l'éducation peut conditionner une vie plus agréable et que les connaissances aident à avoir un travail plus attrayant. La législation française n'oublie pas de se préoccuper régulièrement de ce domaine et des mesures sont prises pour faciliter l'enseignement du plus grand nombre.

Dès 1791, la ville de Versailles a pris en charge les premières écoles communales, avec un zèle rarement démenti. Il a fallu tout faire ou presque : construire des écoles, recruter des maîtres, définir des règlements et des programmes. La mairie a toujours travaillé en collaboration avec les religieux qui avaient aussi mis en place des structures scolaires, quelquefois avant que les lois ne les rendent obligatoires. Les familles les plus démunies n'ont pu que bénéficier de cette entente et des secours de l'instruction.

Les lois Ferry viennent poursuivre cet effort et encourager la construction de locaux supplémentaires. Pour Versailles, il faut enfin insister sur la complémentarité du public et du privé et reconnaître que les maires successifs ont, dans la mesure du possible, aidé toutes les formes d'éducation. Il faudra attendre les premiers troubles de la séparation des églises et de l'Etat pour que la municipalité soit contrainte de trancher entre les 2 systèmes d'enseignement.

CLAIRE DUMAS-MOREL

HISTOIRE SOMMAIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DU CENTRE, DE L'ÉCOLE LAPLACE ET DU COLLÈGE DES DOMINICAINS D'ARCUEIL.

L'organisation complète de l'enseignement à Arcueil ne remonte qu'au début de la Troisième République.

Cependant, l'idée d'implanter d'abord sur un site du centre historique de la ville un ou plusieurs édifices publics susceptibles d'accueillir la population scolaire a été présente très tôt au début du XIXe siècle dans la tête des édiles municipaux et des notables.



La place de l'église d'Arcueil en 1835 - lithographie de Deroy

Dès 1811, année du transfert du cimetière communal de la place de l'Eglise chemin du bateau, voie longeant les aqueducs sur le coteau Est de la Bièvre, on a songé à la construction d'une école sur l'ancien emplacement de ce cimetière.

En 1822, soixante-dix fillettes étaient entassées dans un local incommode situé au haut de la rue Montmort dans une dépendance de l'ancien fief du même nom, propriété de François Cauchy, père d'Augustin, le célèbre mathématicien. Les garçons, encore plus nombreux, étaient logés dans la tribune de l'église Saint-Denys à laquelle on accédait par un escalier établi dans une tourelle accolée à l'édifice et démolie en 1840-1842 lors de travaux de restauration. Le conseil municipal, assisté des dix plus importants contribuables, décida alors la construction d'une école : y assistaient notamment Claude Berthollet, Laplace, Le comte-général Guyot et François Cauchy.

Mais le budget de la ville était très mince. Il fallut attendre l'année 1825 pour voir la municipalité acheter une maison place de l'Eglise afin d'y installer une première mairie où une salle pour les mariages put être aménagée en 1827. Devant la montée des effectifs scolaires, décision fut prise en 1833, année à laquelle remonte la loi Guizot, d'installer une classe dans la salle des mariages : les élèves allaient jouer dehors durant les cérémonies.

La nouvelle école du Centre, aujourd'hui école Jules Ferry, tant attendue a été créée après l'achat en 1846 - la ville comptait alors 1734 habitants - d'une propriété privée sise Grande Rue : une première construction destinée à l'accueil des garçons sera agrandie dès 1851 pour accueillir également les filles puis les petits de la maternelle. Assez "monumentale" dès l'origine, elle était munie d'un clocheton et aussi d'un perron auquel on accédait par un escalier à double volée toujours existant. Une rue, la rue des Ecoles (actuellement rue Paul Signac) a été assez tôt ouverte pour desservir l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire qui s'est progressivement développé en surface et en élévation notamment en 1868, 1879 et en 1881-1882, années des lois scolaires Jules Ferry.

Bien avant le vote de celles-ci, par des vœux formulés les 27 décembre 1867, 28 février 1868 et 26 février 1869, le conseil municipal avait réclamé la gratuité de l'instruction et proposé d'inscrire à cet effet quatre centimes additionnels au budget.

De même, pour mieux scolariser les enfants, en particulier ceux agés de onze-douze ans, souvent employés dans les manufactures locales pour le séchage des tissus, la municipalité, sous la magistrature d'Emile Raspail (1878-1887) a institué l'école du mi-temps : dans chaque établissement, une classe fonctionnait à leur intention l'après-midi entre 16 et 18 heures. Cette expérience, révolutionnaire à l'époque, n'a été malheureusement qu'éphémère.

En 1871, a été construite, route de Laplace (avenue Laplace de nos jours), une autre école destinée à recevoir les enfants des habitants du parc, autre quartier d'Arcueil, mais dès 1875 l'établissement dut être transformé en école maternelle, ce quartier ayant été annexé par la commune voisine de Montrouge elle même victime de l'annexion par Paris de son quartier dit le "Petit Montrouge".

En 1878, la municipalité, dirigée par Emile Raspail a eu l'idée d'installer dans les locaux devenus disponibles de l'école Laplace un muséum scolaire occupant deux salles de classes, une troisième servant de salle de conférences. Les salles d'exposition étaient garnies de bustes en plâtre d'illustres savants, de machines et de fragments de construction de monuments prestigieux, d'échantillons de produits manufacturés, de produits minéraux et de végétaux provenant notamment des collections de François-Vincent Raspail et de ses fils. En 1879, soit après le décès du savant et révolutionnaire survenu en 1878, un emploi de conservateur de ce muséum a été créé et une bibliothèque pédagogique a été montée dans les mêmes locaux.

En 1905, on dut rouvrir des classes primaires à l'école Laplace : les collections du muséum ont été mises en caisse et disparaîtront en grande partie. Quant aux ouvrages de la bibliothèque pédagogique provenant pour la plupart d'une dotation de la famille Raspail, ils ont été réunis à la bibliothèque municipale.

Pour terminer ce bref exposé historique sur les premières écoles d'Arcueil, il est important de citer encore l'école des dominicains Albert-Le-Grand construite en 1863 et qui connut son apogée entre 1890 et 1900 alors qu'elle était dirigée par le père Henri Didon. Cette école dite "d'Arcueil" qui occupait alors les anciennes propriétés contiguës des savants Berthollet et Laplace formant un ensemble de 8 hectares et 35 ares, jouissait d'une solide réputation quant à la valeur de l'enseignement qui y était donné. L'école ne recevait que des internes ; elle préparait à l'Ecole Normale Supérieure (lettres), aux écoles commerciales et agricoles, aux carrières coloniales, bancaires.... Le personnel se composait, en 1900, de 98 professeurs et serviteurs pour plus de 300 élèves.

Sous l'impulsion de son prier Henri Didon, ami du baron de Coubertin, décédé en 1900, le collège a été à l'avant-garde dans le domaine de l'éducation pour la part qui y était consacrée aux exercices physiques : une piscine, un manège, des terrains de sports et d'athlétisme ainsi que des allées cavalières avaient été aménagées dans le parc environnant.

La devise "*citius, altius, fortius*" (plus vite, plus haut, plus fort) donnée en 1891 par le père Didon à son association sportive, dans le passé un moment dirigée par Ferdinand Buisson, deviendra la devise olympique que le baron de Coubertin a fait adopter en 1894 par le congrès athlétique international réuni à Paris.

Le collège devait fermer ses portes peu de temps après la promulgation de la loi du 7 juillet 1904 qui a interdit l'enseignement à toutes les congrégations.



Place et église d'Arcueil en 1815

Alors que la population d'Arcueil est de plus de 20. 000 âmes, cinq écoles primaires et six écoles maternelles sont implantées dans la commune qui compte aussi un collège d'enseignement secondaire, le collège Dulcie September : ce dernier regroupe depuis 1994 plus de sept cent élèves provenant de deux autres C. E. S. préexistants de dimensions plus réduites. Moderne, fonctionnel, ce nouvel établissement est comparable, semble-t-il, au point de vue de sa conception architecturale au bâtiment de l'actuel collège Karl Marx de Villejuif édifié dès 1933 par l'architecte André Lurçat.

ROBERT TOUCHET

Commission du Patrimoine
Centre Culturel Communal Erik Satie.

SOURCES

- Etat des communes à la fin du XIXe siècle : Arcueil-Cachan notice historique et renseignements administratifs. (Département de la Seine)
- L. L. Veyssièrre, Arcueil et Cachan, Ed. des Amis du vieil Arcueil.

ÉCOLE ET ENSEIGNEMENT À LA QUEUE-EN-BRIE

En raison d'impératifs techniques, seules sont présentées les deux premières parties de ce travail. Le choix s'est porté sur les "personnes" : les enseignants et les enseignés ; les deux autres thèmes traités, mais n'apparaissant pas ici, concernent : les lieux d'enseignement et les conditions d'enseignement.

Printemps 1973. Des enfants jouent sur un chantier, face aux Marnières. Le jeudi matin, en arrivant en classe, ils déversent triomphalement sur mon bureau, le résultat de leurs découvertes : des monceaux de tessons de céramique ¹. Leur attention avait été attirée par ces fragments de poteries et, poussés par un excellent réflexe, ils s'étaient hâtés d'en faire une abondante collecte, effectuant ainsi la liaison entre le passé et le présent.

Ce matin-là, le monde gallo-romain caudacien venait de faire irruption, dans une salle de classe de l'École du Vieux Village.

La séquence d'histoire spontanée qui s'ensuivit fut passionnante et passionnée ; les questions fusant de toutes parts, le maître eut bien du mal à faire face à toutes les interrogations.

Souvent, les enfants s'inquiètent de savoir si leurs lointains prédécesseurs allaient, eux aussi, à l'école. Ce n'est pas toujours facile de leur faire comprendre qu'il y a plusieurs siècles, ceux-ci ne fréquentaient pas l'école, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, mais que cela ne signifiait pas, pour autant, qu'ils n'apprenaient rien.

Depuis longtemps déjà, les petits Caudaciens fréquentent l'école de La Queue-en-Brie. Alors : comment se déroulaient les classes d'autrefois ? Qui étaient les instituteurs et les élèves qui sont passés dans ces locaux ? Comment vivaient-ils le temps qu'ils partageaient ensemble dans une classe, éclairée en 1922 au gaz d'essence, remplacé en 1925, par 4 lampes de 50 bougies chacune, sans contre-poids mais avec diffuseurs ?

LES ENSEIGNANTS

À La Queue-en-Brie, comme ailleurs, nombreux furent les maîtres d'école qui se succédèrent dans l'unique salle de classe du Village, pour inculquer le peu qu'ils savaient aux enfants des paysans et des artisans caudaciens.

Ces enseignants communaux, laïques ou religieux, pratiquaient souvent une ou deux professions artisanales ou agricoles, suivant les saisons, et étaient en outre chargés de l'entretien de l'église. C'étaient des hommes ; on ne connaît pas, du moins à La Queue-en-Brie, de femmes ayant exercé la profession de maîtresses d'école de village, avant la fin du XIXe siècle.

Les registres des délibérations du Conseil Municipal livrent des renseignements

précis, relatifs au fonctionnement de l'enseignement et aux modalités de paiement de l'instituteur.

Le 15 juin 1821, on peut lire : *"Les membres composant l'Assemblée, vu la satisfaction des habitants de cette commune pour les soins donnés par l'Instituteur aux enfants estiment et sont d'accord de lui accorder la somme de cent francs pour chaque année et demande que la commune soit autorisée à s'imposer extraordinairement de ladite somme."*

En 1822, une somme de 150 francs lui est accordée *"comme véritable prix qu'il a payé à son propriétaire pour le loyer de sa classe et de son logement."*

Cette dernière observation laisse penser que l'instituteur réglait directement la location de la salle de classe.

En 1827, la commune vote au maître d'école 150 francs pour son traitement et 150 francs pour une indemnité de logement, y compris le loyer de la classe.

En 1829, le traitement du maître d'école est de 155 francs.

Il est précisé que depuis 1827, (et ce jusqu'en 1833) les instituteurs, qui avaient 155 francs de traitement fixe, enseignaient à lire, à écrire et les trois premières règles. *"On exigeait d'eux qu'ils eussent une belle voix et qu'ils sussent chanter la messe. Cette dernière condition était, à cette époque, la chose la plus essentielle à l'exercice de leur profession"*.

La rétribution annuelle, due par les parents, se monte à 1, 50F par élève et par mois, pour les enfants fréquentant la 1^{ère} classe ; 1F pour ceux de la 2^è classe. En 1841, douze enfants indigents sont dispensés de cette redevance ².



1954 - École Jean Jaures - Élèves de CM2, classe de M. Favier-Picon

A partir du 28 juin 1833, selon la loi Guizot sur l'enseignement primaire, le traitement fixe de l'instituteur se monte à 200 francs. Par ailleurs, une rétribution scolaire, versée par les familles pouvait produire environ 400 francs, ce qui assurait à l'instituteur un revenu de 600 francs.

A partir de 1860, ce traitement est déterminé par les lois et règlements en vigueur dans ce domaine.

Plus proche de nous, l'instituteur François Boulinier rédige la monographie communale³ commandée par le Préfet, et publiée en 1899. Il n'oublie pas de communiquer les renseignements puisés à la source : celle de l'école.

Cette monographie livre aussi la liste des instituteurs à partir de 1789. En effet, François Boulinier mentionne *"qu'avant 1789, il n'y avait pas d'instituteur dans la commune : l'instruction était donnée par les curés."* Or, ceci ne semble pas tout à fait exact puisque nous avons retrouvé quelques-uns de ces maîtres d'école ayant exercé à La Queue-en-Brie, avant cette date, depuis le XVII^e siècle ; mais il y en eut certainement d'autres avant, et tous n'étaient pas des religieux.

1692	Nicolas Carré "maître des petites écoles"
1698	Pierre Potot
1701	Antoine-Pierre Sauvine, épouse Marie-Anne Larbalettier ou Larbalestrier, le 27 novembre 1702
1703	Nicolas Barat (mort le 1er mai 1707)
1707	François de la Fosse
vers 1740	Pierre Burat (mort à 27 ans, en 1742)
1743	Pierre Boileau ou Boilleau
vers 1750	Claude Vidron mort en 1768
après 1770	Jean Ferrand (mort noyé dans le Morbras en crue, à l'âge de 20 ans, en 1774)
1789 à 1825 (?)	Claude Vidron
1825 au 20 mars 1833	Nicolas Chartier
1801 à 1805 (?) puis du 21 mars 1833 à 1837	François Edme Vidron
1837 à 1852	Jean-Jacques Pétronille
mai 1852 à mai 1853	Henri Brémon
mai 1853 au 29 novembre 1856	Joseph Céton
30 novembre 1856 au 4 juillet 1875	Pierre Joseph Lambert
5 juillet 1875 au 26 avril 1876	Théophile Alexandre Delacroix et madame Delacroix
27 avril 1876 à ?	François Maximilien Boulinier et Madame Boulinier

Précisons que François Boulinier a été maire de La Queue en Brie de 1914 à 1917. Il meurt en janvier ou février 1917.

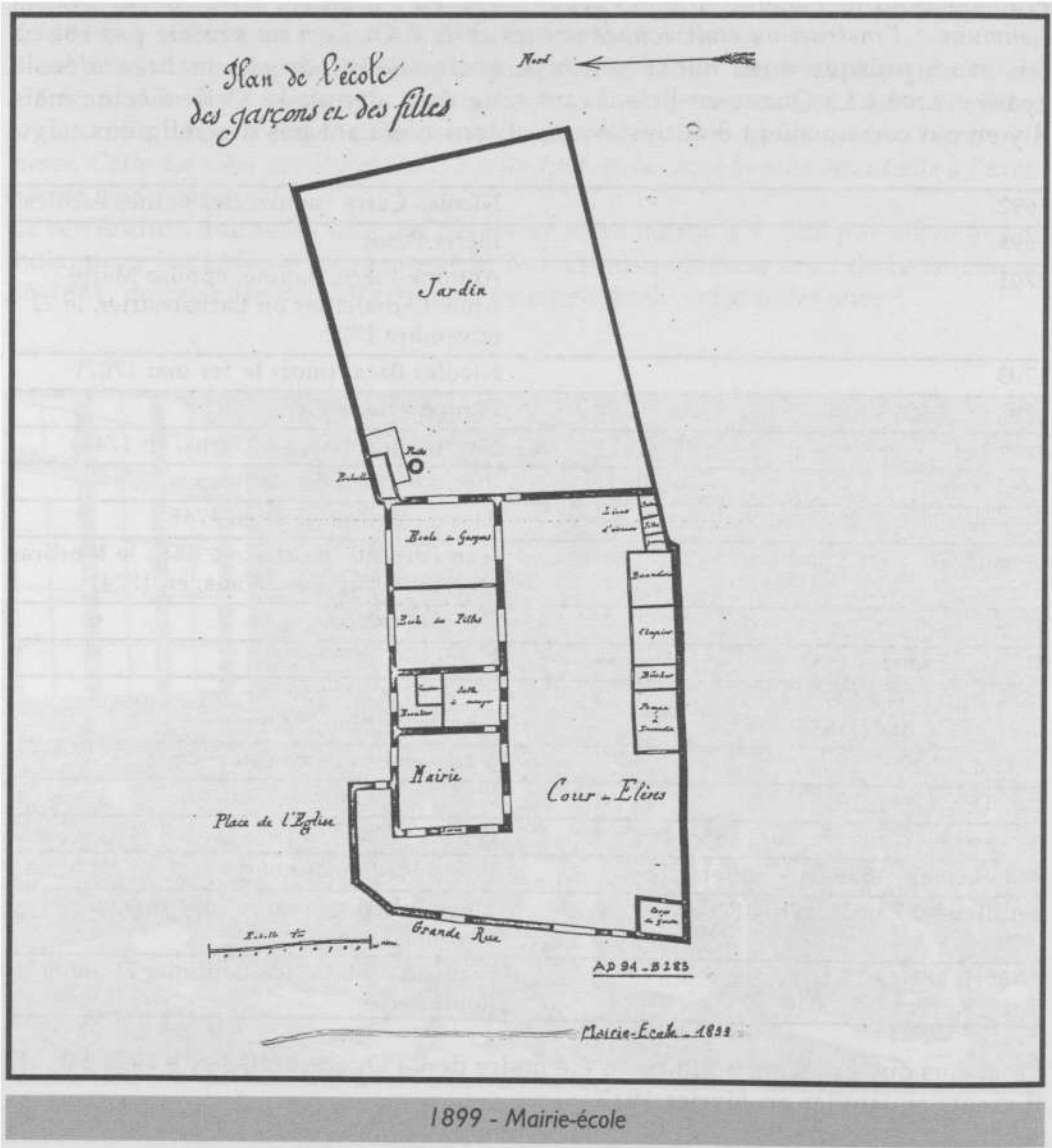
Attardons-nous un moment sur la famille Vidron :

Claude Vidron, maître d'école, vers les années 1750, meurt en 1768.

Un autre Claude Vidron est conseiller municipal en 1801, puis percepteur des contributions en 1802.

Son fils, Edme-François Vidron, né en 1776, maître d'école de 1801 à 1805, reçoit une quarantaine d'élèves dans sa classe. Puis il devient adjoint et officier d'état-civil. Pour améliorer l'ordinaire, il exerce également la profession de maçon.

En 1833, à la mort de l'instituteur Nicolas Chartier, Vidron reprend le chemin de l'école, et, abandonnant la truie pour la craie, sera de nouveau instituteur jusqu'en 1837. Sa classe compte alors 35 élèves. En 1838, âgé de 62 ans, il remplace Jean Crevry, garde-champêtre démissionnaire. Il meurt à 79 ans, le 17 octobre 1855.



Après monsieur et madame Boulinier, il devient difficile de retrouver la trace de tous les enseignants qui leur ont succédé. Selon plusieurs témoignages, de nombreuses archives furent détruites sous prétexte qu'elles étaient encombrantes. Cependant, là encore les registres des délibérations du Conseil Municipal sont une précieuse source d'informations en mentionnant les noms de la plupart d'entre eux. A l'Ecole du Village, on a conservé les registres matricules à partir de 1948.

Dans le courant de l'année scolaire 1904/1905, des incidents nombreux et inhabituels vont perturber les bonnes relations entre la municipalité et les instituteurs. Le couple d'enseignants, monsieur et madame Lenoir, nommé à La Queue-en-Brie depuis la rentrée de 1903, se montre particulièrement agressif vis-à-vis du garde-champêtre et des élus municipaux, à tel point que le 8 janvier 1905, le Conseil Municipal, considérant que :

- l'instituteur Lenoir veut par son caractère orgueilleux, altier, dominateur, tout réformer, qu'il le prend de très haut avec tous, qu'il froisse tout le monde, s'est aliéné la majorité des habitants de la commune.
- tout lui est prétexte d'apporter le trouble dans la mairie.
- ils (M. & Mme. Lenoir) refusent d'ouvrir la porte de l'école aux conseillers chargés de décider avec eux de l'emplacement de la bibliothèque scolaire.

Le maire Henri Rouart doit envoyer "le sieur" Guay, garde-champêtre, pour enjoindre à l'instituteur d'ouvrir les portes de l'école. Ce dernier se rend alors chez l'Adjoint, monsieur Pasquier, et lui tient des propos insolents et insultants ; puis, le même jour, en mairie, le couple infernal récidive son discours menaçant "causant un tel scandale qu'un rassemblement considérable s'est formé dans la rue devant la porte de la mairie".

Face à un tel comportement et "pour d'autres raisons qu'il serait trop long d'évoquer", le Conseil demande le remplacement des perturbateurs. Ce qui sera obtenu.

Cette même année, "selon les usages locaux en vigueur en Seine-et-Oise, il est décidé de réclamer les crucifix qui étaient aux écoles pour les faire remettre à l'église".

En août 1907, le Sous-Préfet invite le Conseil Municipal à aider le plus largement possible l'instituteur, à organiser le tir dans son école. On crée alors une Société de Tir. Dans les années 1970, on a retrouvé, dans le grenier de l'ancienne mairie, de vieux fusils qui auraient pu être ceux utilisés à cette époque.

En 1913, monsieur et madame Tavoillot, en poste depuis 1906, (sans doute après les Lenoir) sont remplacés par monsieur et madame Batisse.

Le 12 août 1917, le Conseil Municipal dépose une demande de sursis en faveur de l'instituteur communal.

"Considérant que :

- la classe de garçons réunie à la classe des filles depuis trois ans sous la direction de l'institutrice forme un effectif d'élèves augmentant chaque jour à la suite de l'arrivée constante de réfugiés

- l'institutrice ne peut plus, malgré tout son courage, assurer efficacement le ser-

vice dont elle est chargée depuis la mobilisation, puisqu'elle a dû à plusieurs reprises quitter momentanément son travail pour cause de maladies provenant d'une fatigue excessive

- l'instituteur indispensable à l'école serait également très utile pour le service de la mairie de plus en plus chargé en raison du grand nombre de réfugiés, des fréquents passages de troupes et du travail occasionné par le ravitaillement

délibère et prie le Préfet de demander une mise en sursis pour l'année scolaire du 1er octobre 1917 au 31 juillet 1918, en faveur de l'instituteur communal : Batisse Jean Maurice - classe 1896 - n° matricule 11347 - 4è compagnie du 19è escadron du train au convoi administratif de la 15è division coloniale - section 173."

Le 1er octobre 1922, un seul instituteur, monsieur Monsanglant est nommé en remplacement de monsieur et madame Fabre, nommés à Arnouville-lès-Gonesse. En effet, il n'y a plus de poste d'institutrice depuis 1921 : l'effectif est descendu en-dessous de 50 élèves. Madame Monsanglant devient maîtresse de couture, avec un traitement annuel de 200 francs. La baisse des effectifs s'explique par celle de la natalité qui a suivi la première guerre mondiale.

En 1926, monsieur Cachon est nommé instituteur communal. Madame Guizot est la maîtresse de couture ; en 1929, elle est toujours en poste et perçoit un salaire de 500 francs.

Le 27 juillet 1930, on demande l'ouverture d'une deuxième classe en raison du dépassement des effectifs prévus et de l'arrivée de nouveaux élèves. Le 30 novembre, on obtient en fait la réouverture de l'école des filles. Cette année-là, l'institutrice se nomme mademoiselle Déglise.

Le 18 juin 1932, on décompte 84 élèves et on attend une quinzaine d'inscriptions nouvelles, ce qui justifie la demande d'ouverture d'une troisième classe.

Dans des temps plus anciens, l'instituteur était souvent aussi secrétaire de mairie, en prise directe avec la vie du village et de ses habitants. Au courant de tout, partie prenante de la vie locale, on avait toujours recours à lui pour résoudre les problèmes administratifs, ou d'autres, plus personnels. Il était un peu la mémoire de la commune.

Nous avons connu les deux derniers d'entre eux. Monsieur et madame Carré (ne pas confondre avec Remy Carré, maire de La Queue en Brie, de 1925 à 1931) arrivent en 1932. Monsieur Jean Carré est également secrétaire de mairie et le restera jusqu'à son départ à la retraite en 1954. Le dernier compte rendu des délibérations du Conseil Municipal, écrit de sa main, date du 24 juillet 1954. Il a fait partie du Comité de Libération, et a même été, un temps, conseiller municipal, mais ceci étant incompatible avec ses fonctions administratives, il dut démissionner du Conseil Municipal. Son temps de retraite a été pratiquement aussi long que sa période d'activité professionnelle.

Monsieur Louis Faivre-Picon, nommé le 10 septembre 1954, prend la suite, également en tant que secrétaire de mairie : son premier compte rendu relate la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 1954. Ses fonctions de secrétaire

de mairie prendront fin en 1966 (à partir de cette date, un cadre administratif, monsieur Jean Simon remplissait uniquement cette fonction) et celles de directeur de l'école du Village en 1968. Jusqu'à cette date, c'était une école gémignée (depuis une décision du 28 mars 1920), c'est-à-dire qu'il y avait, à la fois, un directeur pour les garçons, et une directrice pour les filles. Monsieur Faivre-Picon quitte ce poste, pour prendre ensuite la direction de l'école Pasteur qui ouvre avec 8 classes, en 1968. Il y restera jusqu'en 1970, année où il prend en charge l'école Lamartine dont il sera le directeur jusqu'en 1972, année de son départ à la retraite.

Il laisse la direction entière de l'école du Vieux Village à Madame Jacqueline Marsalon qui y avait été nommée le 16 septembre 1960. Monsieur Armand Marsalon était également instituteur dans cette même école. Ce fut le dernier couple d'enseignants nommé à l'Ecole du Village. Vinrent ensuite surtout des enseignantes dont les époux appartenaient rarement à l'Education Nationale. Dans le courant des années 1980, l'enseignement, dans le Val de Marne, était féminisé à près de 83%.

Nous pouvons maintenant compléter le tableau des couples d'enseignants qui ont travaillé à l'Ecole du Vieux Village, tout en sachant que ces renseignements sont lacunaires. Bien sûr, il y eut d'autres enseignants qui, à partir des années 1960, ne firent que passer, et on ne peut les nommer tous. Actuellement, rares sont ceux qui font toute leur carrière dans une seule et même école. Et pourtant, deux collègues qui exercent à l'Ecole du Village étaient déjà en poste du temps où j'y étais, et j'ai quitté cette école voilà... vingt ans !

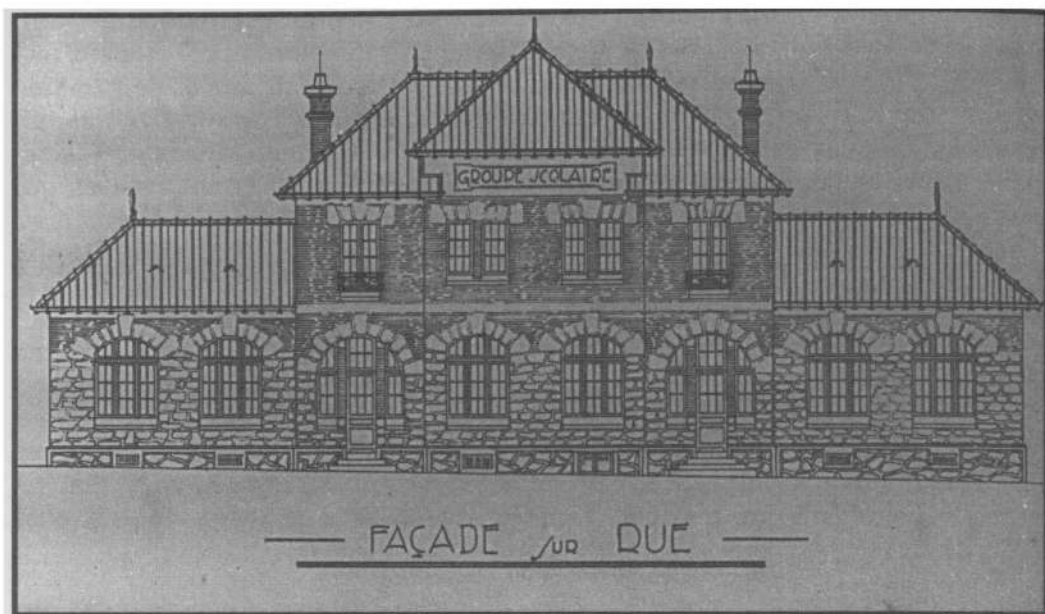
1903 - 1906	monsieur et madame Lenoir
1906 - 1913	monsieur et madame Tavoillot
1913 - ?	monsieur et madame Batisse
?	monsieur et madame Fabre
1922	monsieur Monsanglant
1926	monsieur Cachon
1930	mademoiselle Déglise
1932 - 1954	monsieur et madame Carré
1954 - 1968	monsieur Faivre-Picon
1960 - 1972	monsieur et madame Marsalon

On ne s'étonnera pas des deux dernières nominations qui se chevauchent : rappelons que cette école était "gémignée".

On notera que ces enseignants ont exercé d'abord dans l'ancienne Mairie-Ecole, construite en 1860, puis à l'Ecole du Vieux Village (Ecole Jean Jaurès) à partir de 1938.

Mais l'enseignant n'est pas seul, et il est en relation avec diverses catégories de personnes, en particulier avec l'enfant.

Ayant suivi l'évolution de la société, ce type de relations a été profondément remanié, au travers des comportements, du vocabulaire, des mentalités, qui ont beaucoup changé.



Projet non daté dû à l'architecte L. Picard (vers 1910)

On pourrait les résumer en deux phrases significatives qui, pour caricaturales qu'elle paraissent n'en sont pas moins le reflet d'une réalité vécue.

Quand je débutai dans la carrière d'enseignant, c'était un respectueux :

"M'sieur, vous pouvez me donner un cahier neuf, s'il vous plaît ?"

Trente cinq ans plus tard, c'était devenu un familier :

"Hé ! dis donc, André, i' m' faut un aut' cahier !"

Au Vieux Village, la Mairie et l'Ecole étaient voisines, et nous avions des relations directes, parfois rugueuses, avec le maire ou le personnel de la mairie : nous faisons trop de bruit pendant la récréation, le ballon venait un peu trop souvent heurter une porte ou une fenêtre, les enfants criaient trop fort ; ou inversement, les véhicules des services techniques pénétraient dans la cour pendant la récréation.

Un matin, en jouant au ballon, nous cassons un grand carreau du préau. La Directrice, prévenue, avertit les services d'entretien. Environ une demi-heure après, la porte de la classe énergiquement ouverte, voit s'encadrer la silhouette dégingandée du cantonnier Georges Dumont, dit "le Grand Georges", qui avait la réputation de ne pas avoir sa langue dans sa poche. Silence interloqué des élèves ! Sans autre préambule, il m'interpelle :

"Alors ! Qu'est-ce t'as encore cassé ?"

Et il fallut s'expliquer ! L'élève tout penaud, et moi, très digne, sur mon estrade, pour rester à la hauteur du Grand Georges. Il était cantonnier de la commune depuis le 24 mars 1950.

Compte tenu de la topographie des lieux, le curé et l'instituteur ne pouvaient faire autrement que de se croiser et d'échanger quelques mots.

Lorsque j'avais la classe de CM2, au Vieux Village, j'entrais en relation avec le

curé, au moment des communions. Il avait besoin de certains enfants pour la préparation, et nous nous mettions d'accord sur les jours et les horaires. C'est ainsi que nous échangeâmes des heures de catéchisme, à la place de l'étude du soir, contre des heures de pédagogie le mercredi matin, car l'Inspecteur avait besoin des élèves, et de mes bons offices, pour montrer le fonctionnement de la classe à des normaliens.

LES ENSEIGNÉS

Le XIXe siècle débute plutôt mal : en 1801, la commune se heurte à l'administration qui projette de scolariser les petits Caudaciens à l'école de Villiers-sur-Marne, prétextant le manque de local et de maître d'école. Ce projet provoqua la colère du conseil municipal qui refusa d'accepter cette décision.

Les renseignements concernant la population scolaire sont très fragmentaires. En 1802 : 40 élèves ; 1833 : 35 élèves ; 1848 : 60 enfants en hiver ; 25 en été, et 45 le reste de l'année. La présence des enfants était sans doute nécessaire à la maison pour participer à certains travaux.

Cette situation a perduré jusqu'à nos jours, puisque j'ai connu des enfants (élèves de fin d'études) qui s'absentaient régulièrement afin d'assister leurs parents pour des récoltes ou pour vendre sur les marchés.

En 1876, la population dépassant 500 habitants, une école de filles est créée, et, en 1899, les effectifs scolaires se répartissent de la façon suivante :

1899	32 garçons	25 filles
CM	10	8
CE	13	9
CP	9	8

Nous apprenons aussi que les résultats obtenus étaient satisfaisants. C'est ainsi qu'entre 1877 et 1899, 51 certificats d'études primaires ont été obtenus, par 29 garçons et 22 filles.

Ces dernières ne semblent pas avoir poussé leurs études plus loin, François Boulonier faisant seulement état des succès des garçons ! Il note que deux d'entre eux ont obtenu une bourse départementale. L'un est agrégé de l'Université, professeur de mathématiques dans un lycée ; l'autre, passé par l'école de Saint-Cyr, est lieutenant au 145e régiment de ligne.

Un troisième, reçu pour une bourse des lycées et collèges de l'Etat, qui en fait ne lui a pas été versée, est quand même devenu ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines, travaillant pour le gouvernement bulgare.

Quatre autres, après avoir été élèves de l'Ecole Normale de Versailles, exercent la profession d'instituteur dans le département de Seine-et-Oise. Un cinquième n'a pu poursuivre ses études pour raison de santé.

Enfin, un élève a concouru pour la première série de l'enseignement secondaire moderne et a été admis. Son père, maréchal des logis de gendarmerie ¹, n'a d'autre ressource que sa solde et espère que l'Etat lui accordera la bourse sollicitée.

Si l'école se soucie de l'instruction des petits Caudaciens, d'autres personnes bien intentionnées se préoccupent de la jeunesse.

Un texte manuscrit ⁵ non daté et non signé, mais que l'on peut supposer de la fin du XIXe siècle, fait état de l'inquiétude concernant les jeunes filles caudaciennes :

"un danger ⁶ les menaçait et nous voulions à toutes forces les en préserver". On organise alors une sorte de patronage destiné à occuper ces jeunes personnes en leur offrant de multiples activités. Dix-sept répondirent à l'appel. Ces travaux étaient destinés, entre autres, à "développer en elles, la conscience de leur rôle futur de femme de ménage, d'épouse et de mère."

La première "école maternelle" voit le jour le 9 août 1908, sous la forme d'une "classe enfantine", déclarée "très utile pour décharger les classes actuelles". Elle sera réparée en 1935, mais au cours de cette même année, la commission des travaux constate l'état de délabrement dangereux de "l'école enfantine" et propose de la déplacer dans la salle de la mairie, seul local disponible. La maison dans laquelle elle était installée abritait également les logements de fonction de l'institutrice, Madame Eveno et du garde-champêtre, qui devront être relogés.

Pendant la durée de la deuxième guerre, l'école connut quelques exactions. Laissons la parole à monsieur Jean Carré qui en fut le témoin :

"Occupation des écoles, classes et préau ; paille, etc..., espèce de pillage au logement de madame Eveno absente, les soldats s'amusant à se déguiser avec ses robes et chapeaux. Une balle de revolver tirée dans la gâche de la serrure de notre logement n'en n'avait pas eu raison et le pillage fut ainsi épargné - ils n'eurent pas le temps de visiter la cave non plus."

Lors du deuxième passage, peu après la signature de l'armistice - les enfants étaient rentrés avec leur maman, qui courageusement, avait réussi à découvrir à Saint-Sauveur, un camion rentrant à Rozay-en-Brie qui voulut bien les prendre - un soldat voulait entrer, disant "Camarades ?" On lui pousse la porte au nez en lui montrant que les "camarades" étaient aussi sur l'autre palier."

Monsieur Carré relate encore comment les Allemands tentaient de pourchasser les enfants juifs réfugiés à La Queue en Brie.

"Tournée des "feldgendarmes" - la poitrine ornée de leur "collier de chien" :

- Monsieur le Maire : combien d'enfants juifs ?

- Aucun, il n'y en a pas dans la commune.

- Ah ! bien ! Monsieur le Maire !

Et il fallait voir leur mimique et les entendre dire avec une espèce de férocité haineuse : "Oh ! Youdis !"

Sacoche refermée, salut et claquements de talons.

Pensez que 7 ou 8 gamins étaient en pension dans le Village - une pauvre gamine pleurerait continuellement en classe : de quel atroce spectacle avait-elle été le témoin ? Pendant longtemps, on tremble pour eux, après avoir averti les nourrices de la situation et leur avoir donné quelques conseils."

La réponse péremptoire du Maire leur avait évité le pire destin.

"Vers la fin 1944, l'un d'entre eux, à la rentrée de 13h30 me saute au cou avec effusion, me lançant : "Monsieur Carré, ma mère vient d'arriver !" (mais pas son père ni son frère aîné)."



Projet de M. Paul Simon, architecte à Villeneuve Saint Georges - 1911

Le 1er octobre 1944, le Conseil Municipal met un terme à l'exploitation de la culture du jardin par les enfants de l'école : il sera désormais partagé entre le cantonnier et l'appariteur.

Le 20 novembre 1944, on organise le contrôle médical des enfants de l'école. Il est prévu deux visites annuelles : en décembre 1944 et en avril 1945. Le médecin perçoit 5 francs par enfant.

Dans sa séance du 19 mars 1949, le Conseil Municipal propose la gratuité des bains-douches pour les enfants de l'école : le premier jeudi de chaque mois. Les garçons passeront de 15h à 17h, et les filles de 17h à 19h ; et ce à partir du 1er avril 1949.

A dater du 11 décembre 1954, les 120 élèves de l'Ecole du Village bénéficient d'une distribution de lait et de sucre. On installe une cuisinière dans la salle des consultations médicales, pour permettre aux enfants, ne rentrant pas chez eux à midi, de réchauffer leur repas.

En novembre 1955, la présence de 155 élèves nécessite l'ouverture d'une 5e classe, car pour la prochaine rentrée, on prévoit 171 élèves, en raison de près d'une vingtaine d'inscriptions à venir. Cette 5e classe sera installée dans le préau.

Le 3 novembre 1956, le Conseil Municipal décide l'aménagement d'un espace sportif, dont le sol est recouvert de sable, dans le fond de la cour, surplombant la rue du Four : un portique pour le grimper, une aire de saut et de lancer. Cette même année, on décide la construction d'un abri pour les bicyclettes des élèves, derrière l'église.

Au 1er octobre 1958, l'effectif atteint 175 élèves : la 5e classe est devenue une réalité.

Les enfants pourront enfin bénéficier d'une cantine scolaire à la rentrée d'octobre 1963. Elle est édiflée dans le jardin de l'instituteur ; par ailleurs, le corps de garde est abattu afin de laisser un passage de 4 mètres de large pour accéder à cette cantine. Le tarif est de 2 francs par repas ; il atteint 6, 50 fr en 1976, année à partir de laquelle on instaure le quotient familial.

Jusqu'au milieu des années 1960, la population caudacienne est relativement homogène et compte assez peu d'éléments exogènes. Les familles d'origine étrangère sont installées depuis longtemps, certaines depuis le début du siècle. Les enfants qui fréquentent l'école du Village, appartiennent à des familles de commerçants, d'artisans et d'agriculteurs locaux. Peu nombreux sont les adultes qui travaillent à l'extérieur de la commune.

En revanche, à partir de 1964, la population, qui a presque doublé en dix ans, voit affluer des familles⁷ originaires de la capitale, d'autres banlieues, de la province et d'Afrique du Nord, trouvant enfin de meilleures conditions de logement, dans le lotissement pavillonnaire des Marnières ou le F.F.F. (Foyer de la Famille et du Fonctionnaire).

Les enfants, quant à eux, s'intègrent sans trop de problèmes d'adaptation et finissent par se fondre dans l'ensemble de la population scolaire existante.

Enfants scolarisés à la Queue-en-Brie par rapport à l'ensemble de la population caudacienne.

année	population	élèves	%
1802	428	40	9,34
1833	497	35	7,04
1899	523	57	10,89
1932	562	84	14,94
1954	771	120	15,56
1955	771	155	20,10
1958	850	175	20,58
1979	8 928	1 710	19,15
1981	9 722	1 633	16,79
1987	9 752	1 309	13,42
1990	9 915	1 376	13,87
1992	9 915	1 510	15,22
1993	11 045	1 480	13,39
1995	11 187	1 496	13,37

Malheureusement, ce tableau n'est pas aussi complet que nous l'aurions souhaité, car il manque de nombreux renseignements concernant les effectifs.

Après 1968, apparaîtront les groupes scolaires (maternelles et élémentaires) : Pasteur et Lamartine, Gournay (maternelle, couplée avec l'Ecole du Village), Jean Zay et Pauline Kergomard : on se reportera au tableau en fin d'article.

Aujourd'hui, cinq groupes scolaires, maternelles et élémentaires, et un Collège, le Collège Jean Moulin, prennent en charge l'enseignement des jeunes Caudaciens. Avant sa construction, ceux-ci étaient répartis dans les différents collèges des communes voisines : essentiellement Champigny et Ormesson.

La capacité d'accueil du Collège est de 900 élèves (on avait d'abord projeté un CES 1 200 !). Créé en 1974, il a ouvert en 1975 avec 611 élèves. En 1995, il compte 603 élèves. Entre ces deux périodes, les effectifs, à plusieurs reprises, ont largement dépassé 700 élèves. Le nombre de sections a varié entre 25 et 30. Son nom de "Jean Moulin" lui a été attribué par une décision du Conseil Municipal du 8 juillet 1975.

Quant au Lycée Intercommunal Champlain, il est situé sur le territoire de Chennevières, et regroupe les élèves des villes d'Ormesson, Le Plessis-Tréville, La Queue-en-Brie et Chennevières. Sa capacité d'accueil est de 2 000 élèves. Auparavant, les lycéens caudaciens se rendaient essentiellement soit à Champigny, soit au Lycée Guillaume Budé de Limeil-Brevannes. Notre commune faisait partie du Syndicat Intercommunal qui gérait cet établissement.

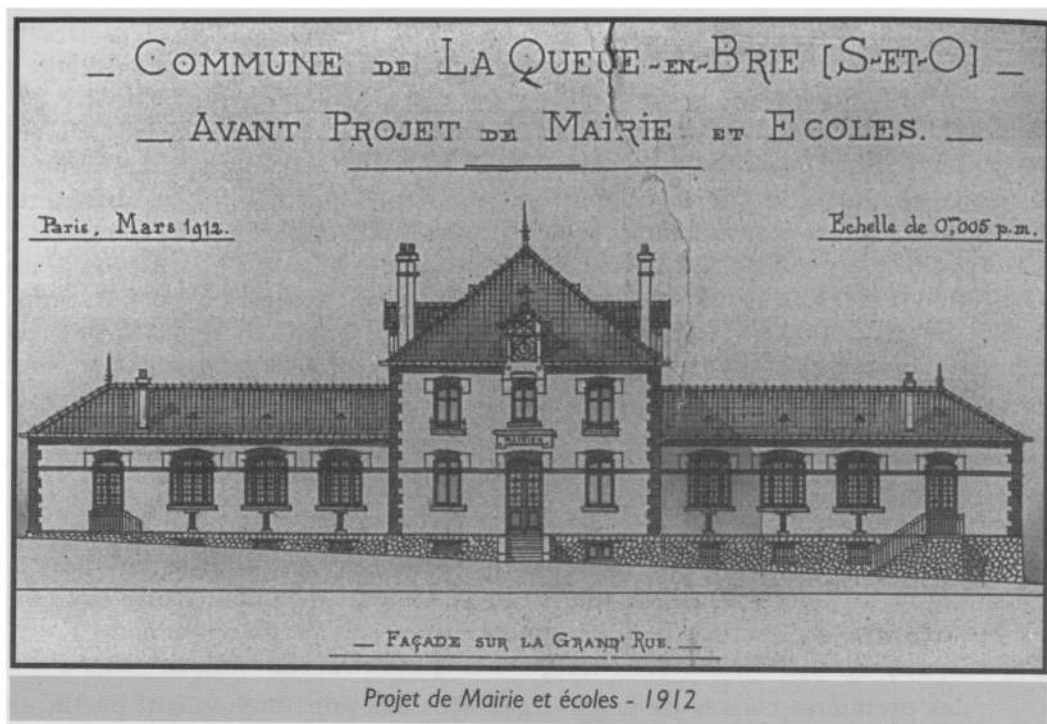
Par ailleurs, des activités et des enseignements annexes sont mis en place :

- les premières classes de neige organisées dès juin 1969, voient partir, en janvier 1970, un CM1 de l'Ecole Pasteur et un CM2 de l'Ecole Jean Jaurès, pour un séjour de quatre semaines, à Gourette (Pyrénées Atlantiques).
- le 27 octobre 1973, est créée une Ecole de musique (piano et solfège) ; puis le 9 février 1974, on développe cet établissement en Ecole Municipale de Musique et de Danse.
- le 2 mars 1974, on institue une Ecole Municipale des Sports et des Loisirs.

Au Vieux Village, pendant longtemps, on a organisé des voyages d'études en cours ou en fin d'année scolaire, des fêtes de fin d'année avec chants, danses, spectacles sportifs, dans la cour de l'école, ou plus tard sur le stade Léo Lagrange ; mais aussi des expositions de travaux d'élèves, de photos anciennes montrant les classes de "l'ancien temps", sur lesquelles parents et grands-parents se reconnaissaient avec émotion.

On ne manquera pas d'évoquer, la fameuse distribution solennelle des prix qui clôturait chaque année scolaire, en présence du Conseil Municipal. Ce dernier en fixait la date, en accord avec le directeur de l'école : parents, enfants et enseignants se retrouvaient dans la chaleur étouffante du préau, souvent fin juillet (dans les années 1920/1930). Cette cérémonie, ponctuée par divers discours, s'est maintenue jusqu'en 1970, dans sa forme "classique". Par la suite, en raison de l'augmentation du nombre des écoles et des élèves, elle s'est déroulée dans des conditions différentes, en d'autres lieux.

Enfin, des activités annexes s'organisaient autour de l'école, qui intéressaient la vie du Village et l'ensemble de la population, et dont souvent les instituteurs étaient les promoteurs.



Ainsi, ont été créés :

- Une bibliothèque scolaire, fondée le 1er février 1877, possède 647 volumes, dont 608 pour le prêt aux familles.
- Une caisse des écoles
- Des cours du soir pour adultes, dès 1876.
- Des conférences publiques, auxquelles assistent une soixantaine d'auditeurs, de 1896 à 1899.
- Une caisse d'épargne scolaire, et là encore, François Boulinier sépare garçons et filles ! Il note qu'au 31 décembre 1898, 26 garçons possèdent un livret, pour un montant de 1797 fr. Quant aux filles, au nombre de 22, et à la même date, ont un actif de 1977 francs.

Nous avons débuté ce propos en montrant l'intérêt des enfants pour la recherche archéologique de surface. Ceci ne doit pas rester lettre morte. A La Queue-en-Brie, nous souhaitons donner une suite logique à cette action, qui serait un juste retour des choses. En effet, voici plus de 25 ans, débutait, avec les enfants de l'Ecole, l'opération "Ver de Vase", point de départ de l'activité archéologique caudacienne, impulsée par le Groupe Nature Caudacien : nettoyage du Morbras, restauration du lavoir, fouilles autour de l'église, expositions, récolte d'outils préhistoriques, visites et sorties, ...

Il est indispensable que toutes ces découvertes, devenues une importante collection municipale, constituant la mémoire de La Queue-en-Brie, puissent rester au Vieux Village, abritées dans l'ancien Donjon, enfin restauré et transformé en un véritable musée qui deviendrait ainsi un lieu de rencontre privilégié, et pédagogique, pour une meilleure approche et une meilleure compréhension de l'histoire de notre ville.

Cet antique monument représente un lien très fort entre le passé et le présent. Il nous appartient de ne pas rompre ce fil continu de notre chronique locale. L'histoire de l'école et de l'enseignement, à La Queue-en-Brie, ne présente vraiment rien d'exceptionnel : simplement, pour nous Caudaciens, cela fait partie de notre histoire. Mais il est vrai que lorsque l'on vit ces événements au quotidien, ils prennent forcément une autre dimension. L'avenir nous dira ce que sera l'école de demain, mais n'oublions pas que celle que nous avons connue hier, nous a offert la possibilité de devenir ce que nous sommes aujourd'hui.

ANDRÉ GIDALI

NOTES

- 1- Ceci se passait à l'Ecole Jean Jaurès, au Vieux Village, en classe de CM2. Je ne dirai pas dans quel état je récupérais le registre d'appel et divers autres documents. C'est sur l'emplacement de ce chantier que s'élève aujourd'hui, entre autres, le groupe scolaire Jean Zay.
- 2- Jean Roblin : Chronique Caudacienne.
- 3- AD 94 - B 283 (21 septembre 1899).
- 4- Il a existé une gendarmerie à La Queue-en-Brie, d'abord en 1795/96, puis de 1871 à 1919.
- 5- AD 94 - 9J4 C3.
- 6- lequel ? on n'en sait rien !
- 7- On se souvient encore de l'arrivée de deux familles qui totalisaient une vingtaine d'enfants : on obtint l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Lamartine.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

- A. D. 94 - B 283 : monographie communale (1899).
- Jean Roblin - Chronique Caudacienne.
- Mairie de La Queue-en-Brie.
- Ecoles de La Queue-en-Brie.
- Registres des Délibérations du Conseil Municipal de LQB (1903 à nos jours).

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier particulièrement Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, qui m'a grandement facilité la tâche en m'autorisant l'accès aux archives des écoles. Je souhaite y associer les services des Archives Départementales, les Directrices et les Directeurs des Ecoles et du Collège de La Queue-en-Brie qui m'ont réservé l'accueil le plus favorable ; ainsi que Monsieur Lozet, Secrétaire Général de la Mairie et Monsieur Traversino, Responsable des Services Techniques, qui m'ont permis la consultation des archives communales ; et enfin le personnel des Affaires Scolaires et de l'Etat-Civil qui a bien voulu me consacrer un peu de son temps.

ECOLES effectifs année de création	année de nombre de création classes 1995	nombre de effectifs classes 1995 prévues	capacité d'accueil connues	nombre de classes année de création
MAIRIE-ECOLE - inconnu -35 en 1899	1860 -	1 -	pas de limites connues	1 puis 2 <i>(en 1876 : création d'une classe de filles)</i>
JEAN JAURES ?	1938 5	3 113	? 125 <i>actuellement</i>	3 <i>dont 2 préfabriqués</i>
GOURNAY 180 MATERNELLE	1972 4	3 113	90	4
PASTEUR ?	1968 7	9 180	225	8
LAMARTINE 1 ? MATERNELLE 180 en 1975	1969 4	4 111	120	4
LAMARTINE 2 ? MATERNELLE	1970 4	4 115	120	5
LAMARTINE 145 ELEMENTAIRE	1970 7	12+2 184	350	6 <i>(11 en 1972)</i>
JEAN ZAY 140 MATERNELLE (1976)	1974	4	120	4 <i>(1976)</i>
JEAN ZAY 214 ELEMENTAIRE	1974 7	10+1 181	275	9 ?
PAULINE KERGOMARD 145 MATERNELLE	1976 5	4 134	120	4
PAULINE KERGOMARD 198 ELEMENTAIRE	1977 9	11 227	275	7

LE DOMAINE DÉPARTEMENTAL ADOLPHE CHÉRIOUX À VITRY SUR SEINE

Comment ne pas remarquer le long de la R.N. 7 entre Vitry, Thiais et Chevilly-Larue cette enclave verte de près de 36 hectares entourée d'une grille surmontant un mur d'enceinte et dont l'accès se fait par une entrée monumentale ?

Par son importance dans l'espace urbain ce groupe mérite une attention particulière : il donna lieu à l'époque de sa construction à des commentaires élogieux sur sa conception correspondant à une vision "hygiéniste" et moderne de l'éducation. Il fut considéré comme "établissement modèle" et maintes fois cité dans des brochures de propagande du département de la Seine.

ORIGINE DE LA CRÉATION DU GROUPE "CHÉRIOUX"

Elle est liée au projet d'Adolphe Chérioux, conseiller municipal (radical socialiste) du 15^{ème} arrondissement de Paris et président du Conseil général de la Seine de 1900 à 1901 qui proposa en 1906 que fut construit un établissement qui recevrait des orphelins afin de leur donner l'éducation primaire et professionnelle.

Adolphe Chérioux, entrepreneur de travaux publics, est également connu pour d'autres réalisations qu'il supervisa à Paris comme le parc des expositions de la porte de Versailles, la transformation du Champs de Mars ou encore le métropolitain.

Une commission administrative est créée en 1917 pour lancer le projet.

La Grande Guerre retarda la réalisation du projet qui ne fut repris qu'en 1919 par le Conseil général de la Seine qui vota alors l'aménagement de ce qui était à l'origine un orphelinat.

En mars 1920 le terrain de 36 hectares était acheté par le département de la Seine pour une somme de 2 500 000 fr. En 1929 la réalisation du projet commença. Les services d'architecture du département confièrent la réalisation du projet à l'architecte Henri Gaudruche.

Le programme prévoyait la construction d'un internat primaire pour 500 garçons de 6 à 13 ans, d'un internat professionnel de 300 garçons de 12 à 16 ans, d'un internat primaire pour 400 filles de 6 à 13 ans, d'un internat professionnel pour 300 filles de 12 à 16 ans, d'un internat maternel pour 200 enfants et d'une infirmerie avec pavillon d'isolement. C'était donc un gigantesque complexe prévu sur le site pour près de 2000 enfants.

Le mode de construction fait appel à des matériaux résolument modernes comme le "béton de ciment" mais aussi à des plus traditionnels comme la brique et la meulière. Les couvertures sont en tuiles de Choisy le Roi. Une certaine esthétique architecturale très année "1930" naît ainsi de cette association de matériaux

Les maîtres mots qui président à la réalisation sont l'aération et l'hygiène. Parmi les innovations techniques mises en avant à l'époque on cite notamment le système de W-C fonctionnant automatiquement avec le mouvement des portes et les cuisines avec leur aération.

Précédant une tradition qui deviendra maintenant une règle (le 1% de la commande publique réservé à la décoration des édifices publics pour réaliser une ou plusieurs oeuvres d'art contemporain commandées spécialement pour ce bâtiment) des oeuvres d'art sont installées dans les bâtiments ou sur le site : une sculpture de M. Ary Bitter (né à Marseille en 1883 il a été l'élève de Coutan, on lui doit notamment une statue de Diane en pierre au jardin du Luxembourg), des peintures décoratives de M. Henri-Marcel Magne (peintre sculpteur et architecte, né à Paris en 1877 et élève de Maignan. Il exécuta les peintures décoratives pour la salle du congrès de l'exposition des arts décoratifs à Paris en 1925. Il exécuta également des peintures sur verre et des mosaïques pour l'église du Sacré-Coeur à Paris), d'Henri Chapront (peintre et illustrateur né à Rochefort en 1876, il a été très proche des Symbolistes. Il a illustré Baudelaire, Goethe, Sade, etc.) et une fontaine de M. Labouret, maître verrier.

LES SPÉCIFICITÉS DU GROUPE

Le projet d'A. Chérioux prévoyait :

- un internat maternel,
- deux internats primaire (un de fille et un de garçon)
- deux internats professionnels (un de filles et un de garçons)

L'internat primaire de garçons s'est ouvert le premier le 5 avril 1925 avec un effectif de 500 élèves.

L'internat maternel sera ouvert le premier avril 1926. L'école professionnelle de garçons sera ouverte en octobre 1927, celle de filles en 1932

L'établissement comportera à l'aube du Front Populaire 1214 enfants de 2 à 18 ans en 1935.

La description de l'internat professionnel de jeunes filles de 1936 donne une vision idyllique et très fortement marquée par la période politique. Au-delà d'une vision moderniste et hygiéniste pointe toujours le rôle assigné à la femme et à l'épouse dans la France de l'avant guerre.

L'internat professionnel regroupe 300 jeunes filles de 12 à 16 ans qui vont pendant trois ans recevoir un enseignement "pratique susceptible de leur permettre

de gagner utilement leur vie à la sortie de l'école" ce qui est un but tout à fait louable mais aussi :

"l'enseignement ménager occupe une large place dans le programme de l'école car on n'a en garde d'oublier le rôle si important que la femme tient en France au foyer familiale."

Suivent ensuite des considérations sur l'utilité de cet enseignement pour se trouver un mari et surtout pour le garder à la maison, grâce aux cours de cuisine dispensés à Chérioux !



La fontaine décorative avec au fond la salle polyvalente

ÉVOLUTION DU GROUPE DE 1931 À NOS JOURS

La dernière phase concernant la réalisation de l'internat proprement dit fut l'ouverture de l'école professionnelle de filles en octobre 1936 (voir plus haut).

Les événements de 1939 sont proches et les écoles sont évacuées à Brive la Gaillarde à la fin de juillet 39.

Les troupes allemandes occupent alors le site à partir de juillet 1940 et le site est transformé en hôpital.



Façade d'entrée du pavillon C actuel

A la Libération il est occupé par les Américains qui réutilisent l'hôpital. Une plaque commémorative rappelle qu'en août 1944 huit civils français furent fusillés par les Allemands.

L'établissement est remis en service en octobre 1946 mais très vite la taille de l'ensemble, le système global (concentration, discipline) n'est plus adapté aux nouvelles conceptions scolaires. L'arrivée des premiers éléments externes en 1955 répond à une évolution inéluctable de l'établissement.

Des évolutions indispensables liées à un profond bouleversement de l'environnement socio-économique

A partir de 1971, la création des nouveaux départements issus de la Seine (en 1968) provoque un transfert de tutelle de la ville de Paris au nouveau département du Val de Marne de l'école Chérioux. C'est aussi la séparation entre l'internat qui dépendra de la DDASS et les écoles qui dépendront de l'Education nationale.

C'est la partie internat qui subira le plus d'évolution : en effet le nombre d'enfants placé en internat n'a cessé de décroître de plusieurs centaines à la fin de la dernière guerre on passe à 89 enfants en 1989. Actuellement subsistent deux foyers : le foyer de l'enfance et la maison d'enfants, à caractère social.

En 1973 les lycées passent sous la responsabilité de l'Etat sous forme d'un lycée mixte d'Etat A. Chérioux et d'un lycée professionnel.

En 1977 création du collège Chérioux.

En 1983 les conséquences des lois de décentralisation "Defferre" sont la prise en charge financière par le département du Val de Marne des collèges et par la région Ile-de-France des lycées.

Depuis 1992 le lycée est polyvalent.

L'avenir pour le site Chérioux est maintenant l'enseignement supérieur avec le projet d'implantation d'un institut universitaire de technologie IUT spécialisé dans la chimie appliquée qui pourrait accueillir entre 300 et 500 étudiants sur environ 6000 m².

D'autre part une rénovation des bâtiments du collège et du lycée a été annoncée en 1995 et devrait être réalisée dans les années à venir.

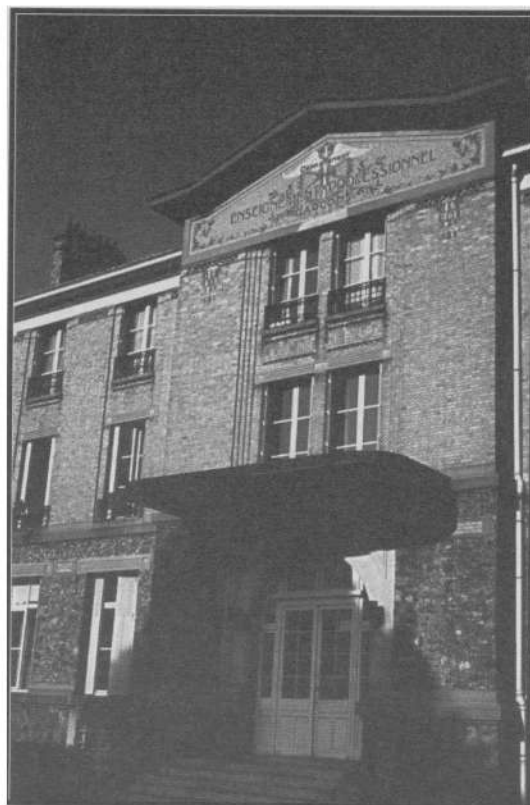
CONCLUSIONS

La modification considérable de ce site est due à l'évolution des concepts d'orphelinat et d'internat d'une part, aux réformes de l'Education nationale et des structures territoriales de la région parisienne d'autre part.

Cependant en dépit de ces changements administratifs, on relève une grande continuité dans le projet : le paysage est entièrement façonné par l'histoire du lieu (parc, pavillons...). La coexistence du foyer et du collège a marqué l'histoire de ce dernier et lui confère encore aujourd'hui, même si le recrutement est



Bâtiment en meulière du lycée d'enseignement professionnel



Façade du lycée technologique actuel

celui d'un collège "normal", un caractère particulier.

Il en est résulté un ensemble qu'on désigne maintenant sous le nom de Domaine départemental Chérioux dans lequel à côté des activités traditionnelles d'enseignement se sont ajoutées de nombreuses activités sociales et culturelles : centre de formation professionnelle, GRETA, hébergement d'étudiants (CROUS) et de sportifs visiteurs, une école de plein air, un centre aéré, des services départementaux (médecine préventive, PMI...), des associations culturelles (biennale de danse, fête de la jeunesse).

Pour l'anecdote, le site a été choisi pour plusieurs films dont la scène finale de la "Guerre des boutons" tournée dans les dortoirs du foyer.

JACQUES PHILIPPON

Société d'histoire de Vitry sur Seine

CLAUDINE STEINBERG

Collège A. Chérioux, Vitry sur Seine

BIBLIOGRAPHIE

H. Gaudruche, 1931 Ecole départementale primaire et professionnelle de Vitry sur Seine-Construction des bâtiments de l'internat primaire de jeunes filles L'architecture, vol. XLVII, n°3, pp. 73-88.

E. Bénézat, 1976 Dictionnaire critique et documentaire des peintres et sculpteurs. Librairie Gründ.

Archives départementales du Val de Marne :

- Internat professionnel de jeunes filles Chérioux 1936 par H. Gaudruche B 2227
- Ecole professionnelle départementale de Vitry brochure d'accueil
- La vie édilitaire et sociale de Paris et sa banlieue ; Paris Imprimerie nationale 1935 pp. 207-208
- Connaissance du Val de Marne, n°45 octobre 1989
- Documents inédits fournis par le collège Chérioux (Mme Steinberg)

L'ÉCOLE À CRÉTEIL AVANT JULES FERRY

Si Charlemagne est considéré comme le père de l'enseignement, il faudra de longs siècles avant que tous les enfants de France puissent avoir la possibilité d'y accéder.

Bien sûr, aux siècles d'or du Moyen Age, certains évêchés, certains monastères étaient des centres de culture, l'université de Paris et quelques autres dans le royaume étaient florissantes, mais il faut attendre le XVI^e siècle pour que les circonstances politiques, économiques et religieuses soient propices à la généralisation de l'instruction à travers le pays.

Par l'ordonnance de Villers-Cotterets, en 1537, François Ier décide l'emploi, dans les actes officiels, de la langue vulgaire susceptible d'être mieux comprise.



LES PETITES ÉCOLES

Quelques années plus tard, le concile de Trente, pour d'autres motifs, va demander que des Petites Écoles soient créées dans chaque paroisse pour l'instruction des garçons et des filles.

Le principe des Petites Écoles, en ce qui concerne notre région, était que l'enseignement soit donné par un maître et une maîtresse laïques agréés par le grand chantre de Notre-Dame. Il était admis, dans les paroisses rurales, qu'en l'absence de maître compétent la tâche soit confiée au curé ou au vicaire.

On ne sait guère ce qui se passa, localement, dans ce domaine, à la fin du XVI^e siècle. En cette période de troubles religieux et civils, la proximité du pont de

Charenton, enjeu précieux que se disputent les troupes de l'un et l'autre camp, vaut aux villages des environs beaucoup de dévastations et de misère qui ne laissent guère de place à la sérénité de l'étude.

D'autre part, les documents sont rares : les actes notariés, qui permettent d'apprécier l'alphabétisation des contractants, ne sont signés des parties qu'à dater de 1579¹.

Les actes de la fin du siècle, qui offrent des signatures, concernent le plus souvent des notables : telle notre demoiselle à la licorne, Margot Soutin, qui fait suivre son nom d'une fleur évoquant son prénom² ; tels, en 1584, les fils de la fermière de la Prévôté, qui signent d'une plume habile, alors que leur mère se récuse³.

D'autres, aux mains habituées à d'autres travaux, se contentent d'apposer un signe - croix, cercle ou autres - mais certains s'efforcent de s'identifier à leur métier : Jacques Millot⁴, maréchal-ferrant établi place de l'Eglise, trace, devant l'initiale de son patronyme, un fer à cheval, bien particulier ; fer à cheval à demi-plein, qui, façonné en triangle, protège plus efficacement la plante des pieds des chevaux destinés à arpentier les chemins de campagne.

Tout paraît s'organiser dans le courant du XVIIe siècle. Si, en 1636, quelques déclarations au terrier de la seigneurie de Créteil révèlent que 25% seulement des propriétaires peuvent signer⁵, en 1674, le premier registre paroissial conservé offre un pourcentage qui s'élève à 75% d'individus sachant signer, parfois très joliment⁶. La présence, à la tête de la paroisse d'un curé lettré, Etienne Peillot de La Garde, poète et frondeur, amoureux de son séjour champêtre et de son petit troupeau, ne doit pas être indifférente à cette situation.

Cependant, c'est après son décès, en 1664, et sous l'égide de son neveu et successeur, Louis Peillot de La Garde, qu'apparaît la première mention d'un maître d'école laïque, dans le registre de l'archidiacre de Brie⁷. Chaque année, à l'automne, celui-ci parcourt les paroisses de son ressort ; il note ses observations sur l'état de chacune et ne manque jamais de préciser si les enfants sont instruits et par qui.

Les fonctions de maître d'école sont assurées, en 1664, par Jean Mesnard, auquel succède Louis Ponelle, en 1667, puis Simon Marin, qui reste en exercice jusqu'en 1685⁸.

A cette date apparaît Henri Béjart : il va professer pendant cinquante ans et va être appelé à signer de nombreux actes d'état-civil, en tant que témoin, au côté de trois curés, Louis Peillot de La Garde, Joseph du Verdier et Antoine Carrière. Il semble bien, en cette fin du XVIIe siècle, que seuls les garçons aient bénéficié de l'enseignement.

Or, en 1698, est promulguée la déclaration de Louis XIV ordonnant l'exécution de l'édit de Fontainebleau ; elle rappelle, entre autres prescriptions, qu'il est fait obligation aux parents de faire instruire leurs enfants.

LA FONDATION DE PAUL DE LAISTRE

Des âmes pieuses vont contribuer à la réalisation de la décision royale en aidant à la rémunération des maîtres et des maîtresses d'école : des témoignages en seront relevés dans les testaments des propriétaires des maisons de campagne, en particulier.

Le legs le plus important reste, néanmoins, celui de Paul de Laistre, maître en la chambre aux deniers et, par ailleurs, oncle des géographes Cassini. La lecture de ses dernières volontés, en 1716, révèle qu'après exécution de nombreux legs, il donne le reste de ses biens à M. Dorsanne, chantre de Notre-Dame, afin que la somme obtenue par leur vente soit employée à "l'instruction de la jeunesse des villages et des bourgs du diocèse de Paris".

Je donne a Monsieur Le hagueais com^{te} d'honneur de la cour des
 aydes la somme de six mille livres. Je le nomme pour executor
 de mon present testament, j'espère de Camille qu'il a tousjours
 eü pour moy qu'il vaudra bien en prendre la peine. /

Je donne a Monsieur Dorsanne archidiaque de Paris la somme
 de quatre mille livres. /

Plus je donna a Mondit sieur Dorsanne la reste de tous mes biens
 tant en excepter aucun pour estre employez a l'instruction de
 la jeunesse des villages & des bourgs du diocèse de Paris les plus
 pauvres & les plus dennes de la cour, pour acheter les livres
 les catechismes & les autres choses necessaires pour les écoles,
 pour payer les retributions des maîtres & des maîtresses,
 & fonder quelques ones s'il le juge a propos, comme aussy
 pour faire des establemens de maîtres & de maîtresses
 pour estre distribuez dans les lieux qu'il jugera a propos sans
 distinction de diocèse, En fin d'employer tout ce qui luy restendra
 de tout mes biens uniquement a ce qui regardera l'instruction de
 la jeunesse, sans qu'il en puisse détourner aucune chose a
 quelque autre usage que ce puisse estre. Dont je charge & a consentance
 sont qu'il soit obligé de rendre aucun compte des deniers & de
 l'effets qui luy seront mis entre les mains. Et de l'employ qu'il
 en aura fait, m'en rapportant entièrement a la bonne conduite,
 approuvée par avance en tant que ledit sieur Dorsanne jugera
 convenable. Et si ledit sieur Dorsanne ne le supplie, lors qu'il aura
 connoissance de mon present testament de donner ordre qu'aucun
 qu'il s'en a souvenir avant d'aucun décès, mes intentions, & de
 charger quelque personne en qui il eut son fiance & qui fut
 portée pour l'instruction de la jeunesse.

Je luy recommande d'ausoir soin des écoles du temple, & des
 garçons de la paroisse d'hyeres & celles des filles de la paroisse
 de Gramblay, sans cependant obliger a rien donner que ce qu'il
 jugera a propos, fait, écrit & signé a Paris ce vingt neuvième
 jour du mois de fevrier l'année mil sept cents quatre & dix six
 verbal de ce qui est contenu dans l'original
 mil sept cent seize

Paul de Laistre

Testament de Paul de Laistre

Le 9 septembre 1719, une somme de 20.000 livres, produisant une rente annuelle de 1.000 livres est affectée à la rétribution des maîtres d'école de quatre seigneuries dépendant de l'archevêché de Paris, Saint-Cloud, Maisons, Créteil et Ozoir-la-Ferrière. Les Petites Écoles de Créteil sont favorisées car elles reçoivent 400 livres à partager également entre le maître des garçons et la maîtresse des filles ¹⁰.

En contre partie de la rente ainsi attribuée, certaines conditions sont imposées aux bénéficiaires :

- si les écoles restent vacantes trois mois ou si les maîtres ou maîtresses les négligent, la rente sera employée à acheter des livres pour les Enfants Trouvés de Paris ;
- le curé devra veiller sur la conduite du maître et de la maîtresse et visiter les écoles ;
- les maîtres ne pourront recevoir aucune rétribution des écoliers, sauf avec permission écrite du curé ;
- les maîtres seront des laïcs ou de simples clercs ; s'ils s'engagent dans les ordres, ils devront abandonner l'école ;
- les maîtres devront être vêtus modestement et ne pas porter d'armes.
- les horaires scolaires sont ainsi fixés : en été, le matin de 8 heures à 10 heures et l'après-midi de 3 heures à 5 heures ; en hiver, le matin de 9 heures à 11 heures et l'après-midi de 2 heures à 4 heures. En dehors des heures de classe, le maître peut aider le curé comme bedeau ;
- les matières enseignées sont : la lecture, l'écriture, le calcul (garçons), le chant quand les enfants ont une belle voix ; l'enseignement de la religion se fait le mercredi et le samedi, suivant le catéchisme de l'archevêché de Paris ;
- la classe doit commencer et se terminer par la prière ; chaque soir est récité un "de profundis" à l'intention de Paul de Laistre et, le 24 mars, jour anniversaire de son décès, sont récités les sept psaumes de la Pénitence.

QUELQUES MAÎTRES D'ÉCOLE

Henri Béjart, en poste depuis 1685 se plie allégrement au règlement imposé et l'applique jusqu'en 1735, date à laquelle, âgé de 75 ans, il laisse sa "chaire" à l'un de ses anciens élèves Jean-Pierre Vaugeois.

Celui-ci appartenait à une famille de menuisiers établie à Créteil depuis plus d'un siècle ¹¹. Il a appris le métier lui aussi et l'a exercé dans la maison qu'il occupe au carrefour de l'Église, entre le cimetière et la rue de Paris. C'est dans son atelier qu'il réunit ses élèves. L'église, où ses fonctions de maître d'école et de bedeau l'appellent fréquemment est toute proche.

Et, cependant, ces fonctions sont tellement prenantes qu'il ne peut s'en distraire, même temporairement, même pour un motif grave. Du moins peut-on le déduire d'un acte de la prévôté en date du 19 décembre 1739. Alors que l'aîné de ses enfants était souffrant et qu'une subite aggravation de la fièvre se manifestait, Vaugeois, prévenu à l'église, n'avait pu quitter son office et c'est le vicai-

re de la paroisse qui avait été chargé par le curé d'aller quérir, au bout de la Grande-rue, le chirurgien Coignard "qui avait refusé de se déranger" ¹².

En 1750, Vaugeois dit adieu à son titre de maître et directeur des Petites Écoles de Créteil, il a postulé pour la charge de procureur fiscal de la Prévôté et va en exercer les fonctions jusqu'en 1758, date à laquelle, quoique conservant de nombreuses attaches à Créteil, il devient intendant du château de Choisy-le-Roi, où il meurt quelques années plus tard ¹³.

Son successeur, auprès des écoliers cristoliens, est, de 1750 à 1758, un certain Jouaire, étranger au pays, que nous ne connaissons que par sa signature, apposée au bas des actes de décès, lorsqu'il assume la charge annexe de bedeau.

En 1758, entre en fonction le dernier maître des Petites Écoles : Pierre Médard Belin, menuisier de formation comme Vaugeois ; il reçoit les garçons à son domicile, situé également place de l'Église, en haut de la rue des Mèches ¹⁴.

N'en déplaise à Voltaire et à Rousseau, pensant que les petits villageois n'ont pas besoin d'être instruits, les élèves de Belin semblent studieux et montrent qu'ils ont bien profité des leçons de leur maître : des signatures d'enfants - jeunes parrains et marraines de 8 ou 10 ans- apparaissent très bien modelées, au hasard d'actes de baptême d'un nouveau-né dans la famille ¹⁵.

Même cette tête folle de Louis-Marie Laviron ¹⁶, futur menuisier, mais aussi futur juré au tribunal révolutionnaire par la grâce de ses cousins Vaugeois et Duplay, acquiert une écriture élégante et un style pittoresque, qu'il mettra, en l'an II, au service de ses sentiments tumultueux ¹⁷.

LES PETITES ÉCOLES DE FILLES

La fondation résultant du legs de Paul de Laistre n'avait posé aucune condition particulière en ce qui concernait les maîtresses d'école. En fait, celles-ci étaient des religieuses et leur discrétion est extrême. Seuls, quelques legs faits au curé de la paroisse à leur intention nous informe de leur existence.

En 1775, il y a, à Créteil, deux maîtresses d'école : les soeurs Dulion et Guéret : c'est en leur faveur que Louise Marguerite Patu, veuve de M. Goislard de Monsabert "donne et lègue à l'école des filles de Créteil" un "contrat de 128 livres de rente sur les Aides et Gabelles... voulant qu'il serve à faciliter l'entretien des deux maîtresses d'école dans lad. paroisse, et, dans le cas où il n'y aurait plus qu'une maîtresse d'école en exercice actuel à Créteil", son "intention est que tous les arrrages de lad. rente, pour tout le temps que lad. école sera ainsi réduite, appartiennent aux pauvres de la paroisse de Créteil" ¹⁸.

PENSIONS PRIVÉES

En raison de sa proximité avec la capitale et à cause de la pureté de son air, il arrivait que Créteil fut choisi comme lieu d'accueil par des Parisiens en difficulté, désireux d'assurer à leurs enfants un certain bien-être : nourrices, plus ou moins qualifiées pour les bébés, pension à caractère familial pour les jeunes garçons.

Ainsi, Hubert Regnault, maître ès-arts en l'Université, qui avait épousé, en 1766,

Les petits Cristoliens vont connaître des vacances forcées, tandis que leurs soeurs continuent d'être instruites : les soeurs Baron et Gillet sont devenues "citoyennes" par dévouement.

La loi sur l'organisation de l'enseignement primaire est promulguée le 23 Brumaire an III ²². Les officiers municipaux de Créteil envoient, alors, une lettre au comité d'Instruction publique pour expliquer qu'ils ne peuvent satisfaire à certaines conditions : le presbytère qui devrait être attribué à l'instituteur a été vendu comme bien national à l'épicier Grandjean, qui loue le bâtiment à la brigade de gendarmerie et se réserve la jouissance du jardin ²³.

LES PREMIERS INSTITUTEURS

Il faut attendre 1804 et la restauration de la confrérie des martyrs Agoard et Aglibert pour faire connaissance avec le premier instituteur, Jean Bardin, qui, d'une plume élégante et en un style, parfois déconcertant, inaugure le registre de la confrérie, en cet an XI "de l'air républicain" ²⁴.

A partir de 1809, Bardin est remplacé par M. Guilleminault, qui est également chantre et qui ne reste que quelques années, puisque les registres des délibérations municipales nous apprennent qu'en 1819 l'instituteur est M. Hérisant. C'est un homme âgé qui a exercé pendant plus de quarante ans et ne peut continuer à instruire "en raison de maladie et d'affaiblissement" ²⁵.

1
No. le Curé - M. Hérisant
Que, Dimanche prochain, 20 au soir, après
d'après, dans l'Eglise de cette paroisse, Chapelle St Louis,
à 8 heures, par M. le Maire et M. le Curé, procédera la
Distribution aux enfants des deux écoles primaires
garçons et filles, des prix, dont les uns et les autres auront été
préalablement jugés dignes.
Le Maire et le Curé assisteront chacun
leurs élèves et assisteront à la distribution.
Les parents, les habitants, et spécialement les parents des
enfants qui ont fréquenté ces écoles ou bénéficié de leur enseignement,
sont invités à assister à cette cérémonie qui doit être pour les
enfants un objet de tout à la fois de reconnaissance et de encouragement.
Le présent arrêté sera publié par le Tambour
de la Commune.
P. Hérisant
Maire

Distribution des prix (août 1829)

Du côté des filles, la situation n'est guère meilleure : Melle Baron est décédée et Melle Gillet, à plus de quatre-vingts ans, vient de se casser la jambe.

M. de Joly, le nouveau maire de Créteil, se trouve donc confronté à bien des problèmes, en compagnie de son épouse, Jeanne-Marie Couturier, qui est inspectrice des écoles du canton de Charenton.

Il faut, également, régler les problèmes de locaux car les nouveaux instituteurs, qui, en principe, doivent recevoir les enfants, n'ont pas fatalement une maison dans le pays.

Mme Guilbert, institutrice du second degré, qui a été agréée, a pu être logée avec les filles dans une dépendance du nouveau presbytère, au n°8 de la rue du Moulin ²⁶. Quant aux garçons, ils sont installés dans le petit porche, à droite du clocher, là où se trouvait la mairie. Les services municipaux sont alors transportés dans le local mansardé situé au dessus et dans lequel on accède par le clocher. Afin de ne pas déranger les enfants, on perce, dans la dernière travée du collatéral sud, une porte qui donne accès à l'église à partir du cimetière.. La distribution des prix se fait, le dernier dimanche du mois d'août, dans la chapelle du midi, alors dédiée à saint Louis ²⁷.

Cependant M. de Joly reste impuissant devant l'obstacle majeur : l'absentéisme des enfants. Certains sont sollicités pour aider leurs parents aux travaux de la maison ou des champs ; d'autres sont obligés d'aller travailler à la filature installée dans le moulin vieux, au bas de la rue du Moulin. Les interventions du maire auprès de familles en difficulté ne donnent que peu de résultat.

LA LOI GUIZOT

Cet absentéisme sera, d'ailleurs, le point faible de l'enquête demandée par Guizot en 1833 ²⁸.

L'enquête, menée chez les garçons, révèle une école en voie de structuration. L'instituteur, alors en fonction, est Jean Nicolas Galippe. Il a quarante-huit ans ; il demeure avec sa femme et ses quatre filles au n° 6 de la rue du Moulin, dans la maison voisine de l'école des filles.

Entré dans l'enseignement en mars 1824, M. Galippe est maître du 3ème degré : il est bien noté et sait intéresser ses élèves. Officiellement, il en a 60 en hiver et 40 en été, en raison des travaux des champs. Les enfants sont admis à partir de l'âge de six ans et leur scolarité dure six années.

Les matières enseignées sont le catéchisme, la lecture, l'écriture, le calcul, un peu de géographie. En tant que géomètre arpenteur de la commune, l'instituteur enseigne quelques notions d'arpentage ; en tant que chantre à l'église, il apprend aux enfants le plain chant.

La méthode simultanée, imposée par Guizot, suppose que les écoliers aient des livres à leur disposition : catéchisme, Evangile, Les règles de la vie chrétienne, la Grammaire pratique de Vannier, le traité d'analyse et la Petite arithmétique du même auteur, l'Alphabet ingénieux. Il manque, cependant, un tableau noir et des cartons pour accrocher les panneaux de lecture.

Contrairement aux Petites Écoles, l'enseignement n'est pas gratuit au XIXe siècle : les enfants doivent verser 15 francs ; la municipalité payant pour les indigents. Les émoluments de l'instituteur s'élèvent à 100 francs, auxquels s'ajoutent 75 francs de rémunération pour les fonctions de chantre.

PROBLÈMES DE LOCAUX

La population de la ville allait croissant et le nombre des écoliers augmentait en conséquence : la maison de M. Galippe, celle de Mme Guilbert se révélèrent insuffisantes. D'autre part, la municipalité se trouvait à l'étroit dans les dépendances de l'église qu'il était question de restaurer. Il fut donc envisagé de rassembler tous les services communaux en un même lieu.

Pendant quelque temps, on songea à installer l'école à l'emplacement de l'ancien cimetière désaffecté depuis 1822. Le docteur Monfray devait se faire l'écho de la répugnance des parents devant ce projet ²⁹.

Le maire, Simon Claude Lecouteux, qui venait d'acquérir une belle propriété au milieu de la Grande-rue (n°16 à 20 actuels), proposa d'affecter, moyennant finance, une partie de sa cour à cet effet.

Une ordonnance de Louis-Philippe, rendue le 9 mars 1838, autorise l'achat de ce terrain de 279 mètres carrés pour y installer deux écoles, la mairie et le corps de garde ainsi que le logement de l'institutrice ; elle permet une imposition de 7.857 francs pour faire face aux dépenses qui s'élèvent à 5.498 francs pour l'achat du terrain et à 17.358 francs,98 pour la construction du bâtiment ³⁰.

Sur le modeste terrain mis à sa disposition, le maçon Aspe dit Fleurimont, allait édifier, trop rapidement, un immeuble comportant bureau du maire, salle du conseil municipal, classe pour les garçons, au rez-de-chaussée, classe pour les filles et logement de l'institutrice au premier étage.

Les années passent et le nombre des élèves ne cesse de s'accroître ; en 1863, M. Debrye qui a succédé à son beau-père, M. Galippe, doit loger 85 élèves dans une pièce prévue pour 65 et la bâtiment exige des réparations incessantes.

La municipalité se préoccupe de transporter l'école ailleurs : un vaste terrain, situé à l'angle de la rue des Plantes et de la rue des Ottats au lieu-dit le Paradis, paraît remplir les conditions. Cet emplacement appartenait à l'Assistance publique, et M. Michel Gaidelin, le maire, s'occupa d'en négocier l'achat ³¹.

Le 15 juillet 1870, le conseil municipal décide la construction de l'école et examine les dépenses : le prix du terrain s'élève à 6.592 francs, le devis monte à 94.650 francs.

En août, c'est la guerre.

Le village est évacué, et occupé par les troupes. Le 11 novembre 1870, la municipalité repliée à Paris vote l'ajournement du projet. Quand les Cristoliens reviennent, ils trouvent leurs maisons dévastées : la situation des bâtiments municipaux est tragique. Le matériel scolaire a été saccagé et l'immeuble est en piteux état. Une somme de 5.000 Francs est sollicitée du préfet pour parer aux premières nécessités scolaires. Cela ne suffit pas à rénover et à agrandir les locaux.

Au premier étage, les filles aident l'institutrice à disposer des baquets pour récupérer les eaux de pluie. Au rez-de-chaussée, les garçons ont envahi la salle de réunion du Conseil. Le maire, Octave Fleury du Mesnil, doit leur abandonner son bureau.

L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Un déménagement s'impose. L'opportunité en fut trouvée quand M. et Mme Rabourdin acceptent, au printemps 1874, de céder à la commune la belle propriété qu'ils possèdent au n° 53 de la Grande Rue.

C'était une grande maison de campagne bâtie un siècle plus tôt par l'architecte Le Camus de Mézières et ses deux étages pouvaient accueillir tous les services municipaux. Le très vaste jardin qui l'entourait s'étendait jusqu'à la rue des Plantes, faisant de ce côté vis à vis au terrain choisi avant la guerre pour y construire l'école.

L'acte d'acquisition se conclut en mai 1874 moyennant 100.000 Francs³².

Dès l'automne, le docteur Octave du Mesnil, qui a toujours eu le souci des plus faibles - qu'ils soient enfants ou nécessiteux - fait démarrer le chantier de l'école dans le fond du jardin.

Le 13 septembre, la première pierre est posée entourée comme il se doit d'un certain cérémonial : une pièce de 25 centimes et un billet commémoratif sont scellés dans le mur de la voûte d'entrée³³.

L'entrepreneur, s'engage à conduire les travaux avec diligence afin que les enfants puissent reprendre leurs études rapidement.

De part et d'autre du porche d'entrée auquel on accède par le rue des Plantes, qui sera bientôt rebaptisée rue des Écoles, sont réparties les salles de classe éclaircies par des baies arrondies : à gauche deux salles pour les garçons, à droite une salle attribuée aux filles, auprès de la salle d'asile réservée aux tout-petits. Les logements de fonction, pour l'instituteur et l'institutrice, sont prévus au premier étage, de part et d'autre de la voûte.

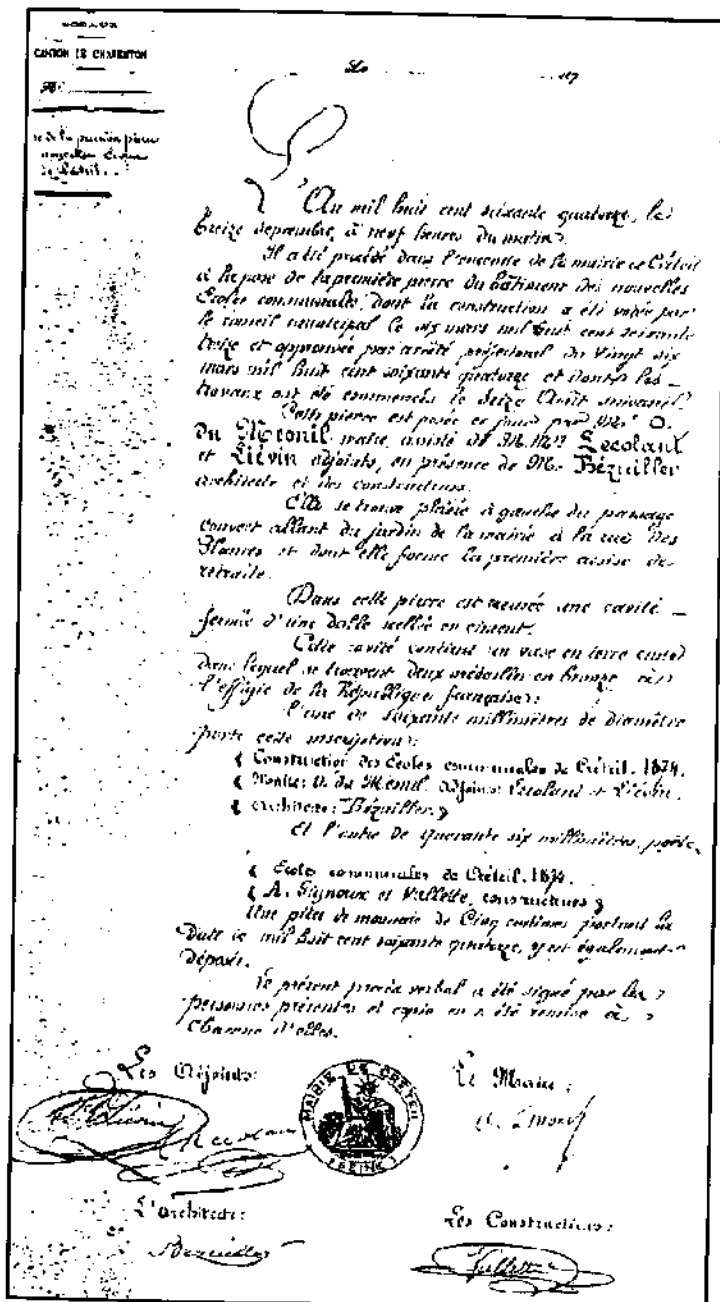
UN PEUPLE D'ÉCOLIERS

Ces nouveaux locaux se révéleront vite insuffisants. Avant même que Jules Ferry ne décrète l'école obligatoire, il faut ajouter une troisième classe pour les garçons et une seconde classe pour les filles, la salle d'asile devenant école maternelle. Aux instituteurs en poste viennent s'ajouter des adjoints et si leur rémunération reste toujours modeste, les enseignants jouissent de toute la considération des habitants de la ville ou du moins des parents des 161 petits écoliers inscrits à l'école de la commune.

Il y avait bien une raison au fait que les garçons jouissaient de trois classes alors que les filles n'en avaient que deux à leur usage : elles étaient bien moins nombreuses. Ce n'était pas par manque d'aptitudes à apprendre ou par négligence. En 1850, la loi Falloux avait, entre autres dispositions, accordé la liberté d'enseignement primaire.

En 1859, les religieuses de Saint- Vincent de Paul, appelées par le curé M. Poux, s'installent à Créteil dans une pavillon que M. et Mme Albert viennent de faire construire en la cour de leur immeuble, au n°50 de la Grande-rue, face au grand porche d'entrée.

Grâce à la "générosité des fidèles", une école plus vaste se construit sur un terrain de 5.200 m² donné à la paroisse en 1819 en même temps que le presbytère.



Situé à l'angle de la rue du Moulin et de la rue de la Recette (=rue Paul François Avet), l'école comporte un bâtiment de deux étages et une chapelle qui est bénite le 22 novembre 1868 ³⁴.

Sept religieuses s'y occupent d'une maternelle et d'une école à trois classes accueillant 145 élèves qui peuvent mener leurs études jusqu'au brevet. Cet établissement se double d'un pensionnat et d'un ouvroir ³⁵.

Parallèlement existait, mais avec une fréquentation moindre, une école pour les jeunes garçons : la maîtrise des saints Agoard et Aglibert. Cet établissement avait été installé dans une maison, sise au n°5 de la rue de Saint-Maur (actuelle avenue de Verdun) achetée par le curé M. Stafford en 1874 ³⁶.

Ces deux écoles paroissiales allaient être supprimées au début du XXe siècle. Entre temps d'autres écoles privées, plus spécifiques, moins importantes, s'étaient créées et avaient disparu...

La modeste école de village, antérieure aux lois de Jules

Ferry, était promise à une longue et fructueuse carrière : de part et d'autre de la voûte d'entrée, elle n'a cessé d'étendre ses classes à travers le jardin de la mairie, puis sur l'emplacement des maisons voisines expropriées. Sous le nom de "groupe scolaire Victor Hugo", elle est, aujourd'hui, la doyenne respectée des 29 écoles primaires de Créteil.

NOTES

- 1 - C'est à partir du mois de mars 1579 que les notaires au Châtelet de Paris acceptent, ainsi que l'ordonnance de Blois leur en fait obligation, de s'enquérir auprès de leurs clients s'ils savent écrire et de consentir à ce que les signatures de ceux-ci figurent au dessus des leurs en fin d'acte.
- 2 - Minutier central, V, 14, 29 avril 1588.
- 3 - Ibid., LXXVIII, 129, 30 mai 1584.
- 4 - Ibid., XIX, 143, 18 septembre 1584.
- 5 - Archives nationales, S 1128.
- 6 - Archives municipales de Créteil, E 1/2.
- 7 - Arch. nat., LL 32 (1664-1667).
- 8 - Arch. mun. de Créteil, E 1/2 et E 1/3, passim.
- 9 - Min. centr., LIV, 726, 25 mars 1716.
- 10 - Ibid., CV, 1121, 9 septembre 1719.
- 11 - Arch. mun. de Créteil, E 1/1, passim.
- 12 - Arch. nat., Z 2/986., 19 décembre 1739. Vaugois doit, après son office, aller chercher, avec cheval et cocher, le chirurgien de Charenton et, le lendemain, fait sa plainte au prévôt de Créteil contre Coignard.
- 13 - Les enfants de Jean-Pierre Vaugois sont connus pour leurs relations avec Robespierre et Le Bas, sa fille Eléonore ayant épousé le menuisier Maurice Duplay.
- 14 - Pierre-Médard Belin demeure sur le côté sud de la rue des Mèches, face à l'auberge des Quatre Fils.
- 15 - Ainsi Marianne et Charles Etienne Plé âgés de 12 et 9 ans, lors du baptême de leur soeur Marie-Adélaïde (Arch. mun. de Créteil, E 1/5, 8 juin 1864).
- 16 - Filleul de l'une des filles de Jean-Pierre Vaugois, Louis-Marie Lavirois avait fait son apprentissage chez son cousin Maurice Duplay.
- 17 - Arch. nat., F 7/4770 (lettre de dénonciation).
- 18 - Min. centr., XCI, 1149, 2 mars 1777, dépôt du testament de Mme de Monsabert qui possédait à Créteil la maison voisine de l'église, dont une aile subsiste rue Félix Maire.
- 19 - Ibid., CXV, 784, 19 mai 1767.
- 20 - Arch. nat., Z 2/987, 25 août 1776.
- 21 - Ibid., S 7050, n° 316.
- 22 - Ibid., F 17/1352, dossier 3.
- 23 - Ibid., F 17/1352 (1698/3).
- 24 - Archives paroissiales de l'église Saint-Christophe de Créteil, registre de la confrérie.
- 25 - Arch. mun. de Créteil, D 1/2.
- 26 - Arch. par. de Saint-Christophe, notes de l'abbé Dambrine.
- 27 - Arch. mun. de Créteil, D 3/6.
- 28 - La loi Guizot sur l'instruction primaire des garçons, en date du 28 juin 1833, est signifiée aux instituteurs le 18 juillet. L'enquête, qui fournit les renseignements suivants, est menée en 1834. La loi sur l'instruction primaire des filles date du 23 juin 1836.
- 29 - Arch. nat., F III/2, Seine 7, pièce 96.
- 30 - Ibid., F III/2, Seine 7, pièce 82.
- 31 - Les renseignements relatifs à l'état de l'école sont tirés des registres de délibérations du conseil municipal (Arch. mun. de Créteil, série D 1, aux dates indiquées et passim).
- 32 - Arch. dép. du Val-de-Marne, CXXVI, 14 mai 1874.
- 33 - Arch. mun. de Créteil, I 1/19, 13 septembre 1874.
- 34 - Arch. par. de Saint-Christophe, Notes de l'abbé Dambrine.
- 35 - "L'école des soeurs", récupérée par la commune en 1906, après avoir connu plusieurs affectations, fait actuellement partie de l'hôpital intercommunal.
- 36 - Pareillement récupérée, cette maison abrite actuellement la bibliothèque principale de Créteil.

SOUVENIRS DE CRÉTEIL

(AU TEMPS DU CHARLESTON)

En 1922, je deviens une cristollienne de la troisième génération. A la fin du XIXe siècle, le phylloxera ruine mes grands parents et, du sud de la France, les propulse vers Paris la grand'ville. Ma mère naît en 1903 rue des Saints Pères. Les inondations de 1910 chassent la famille vers Créteil où, avenue Laferrière, mon grand-père construit de ses mains cette maison qui sera ma maison natale. En 1914, ma mère obtient son certificat d'études après avoir fréquenté l'école des filles, elle est même 1ère du canton. Le Maire de Créteil, (j'ai oublié son nom, mais non qu'une moitié de sa moustache était blanche, l'autre rousse), pour honorer cette brillante lauréate, lui fait faire assise à sa droite, dans son attelage personnel, le tour des limites de la commune - une commune alors maraîchère l'une des plus vastes de France.

Ce sont de ces aventures municipales et familiales à la fois qu'on se raconte et qui stimulent les générations futures.

Monsieur le Maire, non content d'avoir félicité une petite fille, interrogea aussi quant à son avenir et, pour qu'elle fréquentât l'école supérieure de Saint-Maur, avait obtenu que le Conseil Municipal offrît une bicyclette. Ceci est une autre histoire, mais cette bicyclette valut plus tard à ma mère un magnifique zéro : le professeur de lettres, ayant suggéré à ses jeunes filles de trouver une définition du bonheur, la réponse "descendre la côte de l'avenue Laferrière en faisant roue libre" ne pouvait, vers 1918, obtenir d'autre note !

Plus tard, j'obtins comme tout le monde ce vénérable certificat d'études. J'eus aussi la fierté d'être la première du canton (grâce à mes citations de Victor Hugo) mais "les choses écrites à Créteil" ne m'ont pas valu l'honneur d'une chevauchée officielle...

Pendant la première guerre mondiale, mes grands-parents contractent tous deux la grippe espagnole qui fait bien des victimes à Créteil. Tous deux sont soignés par le Docteur Plichon (celui-là même dont Georges Duhamel s'inspirera pour sa "chronique des Pasquier"). Chaque fois que nous passions rue du Moulin où s'installe plus tard l'Abbaye de Créteil, ma grand-mère Aima ' évoquait le souvenir de ce bon Docteur Plichon qui, non seulement les avait si bien soignés mon grand-père Elmir-Auguste et elle, mais avait parfois laissé sur la cheminée de quoi acheter les médicaments. "Nous avons mis du temps à le rembourser, mais sans lui tu ne serais pas là !"

Après Verdun et autres épreuves de ma famille, je nais en 1922 et fréquente l'école maternelle dès 1925-1926, ma mère Marthe Blanquet-Bergeret est alors enseignante à l'école des filles.

Longtemps je crus aller à la Zile, et ne sus qu'après avoir appris à lire que j'avais fréquenté pendant trois ans la salle d'asile, comme on lisait encore sur le seuil.

C'est, je crois, à la fin des années trente que les bâtiments furent remplacés par le groupe Paul Avet où j'enseignai moi-même en 1948. Je me rappelle avoir alors emmené mes élèves tout près de la poste, chez le maréchal ferrant, pour voir cercler une roue et ferrer les chevaux.

Donc, au temps "des années folles" et du charleston, me voici élève à Créteil. Je n'ai pas oublié la chanson martiale alors apprise et ses nombreux couplets :

"Nous ne sommes que des bébés
Mais tes bébés ô Fran-ce
Nos aînés pour toi sont tombés
En nous est l'espérance ... "

Ma chienne Ramona m'accompagne tous les jours à l'école, le plus souvent par l'avenue de la Ceinture qui n'est plus maintenant "à mendicité interdite". Tout ce quartier n'a guère changé, j'y peux même reconnaître certains arbres.

Le sol de la maternelle est de bois blanc fleurant l'eau de javel. Une barrière basse sépare l'école des filles, (on peut voir les grandes soeurs et ses futures institutrices). L'école des garçons est de l'autre côté d'un haut mur. Les deux écoles ne communiquent qu'à la hauteur de la voûte qui débouche sur la place de la Mairie. (Prudentes, les filles ne passent qu'en groupe sous la voûte où s'embusquent les garçons prêts à les effrayer - hurlantes envolées de moineaux vers la mairie-refuge).

Sur cette place arrière de la Mairie, à la fin des classes d'été, le 14 juillet, je me rappelle de grandes rondes. Les élèves des trois écoles se donnent la main. On chante : "Vivent les vacances

A bas la rentrée "

autour d'un symbolique "les cahiers au feu" qu'entoure la ronde des enseignants, mais nous n'avons jamais, jamais poussé "les maîtres au milieu" bien que nous le chantions tous à pleine voix, juste avant de souhaiter de bonnes vacances à nos enseignants (très respectés, dont nous ignorions les prénoms).

Puisque je suis fille d'institutrice, après cette ronde, je partage le repas collectif de tous les enseignants... "au petit cochon de lait" on y montrait (on y montre toujours, bien que la légende en soit paraît-il fausse) la fenêtre d'où Victor Hugo regardait les lavandières avant de cesser d'entendre... "le bruit vertueux du battoir".

En ce temps là, c'est encore le Directeur de l'école des garçons qui, à chaque instituteur, chaque institutrice du groupe scolaire, remet en fin de mois, l'enveloppe contenant sa paye au centime près. Les virements obligatoires par C.C.P. ne se feront, me souvient-il, que bien après. (A la grande surprise des postiers de mon quartier, j'ai le seul numéro à 4 chiffres du bureau).

De mon inscription à l'école maternelle (pardon, la salle d'asile) j'ai conservé le souvenir du mètre carré de terre cultivable qui me fut offert. Je ne crois pas me tromper, mais chaque élève disposait tout autour d'une cour de récréation toute en longueur, d'un espace qui portait son nom ainsi que le nom des graines semées ou des plantes repiquées dont il espérait et surveillait la croissance². Je ne crois pas avoir éprouvé ultérieurement si grande fierté que le jour où j'emportais à la maison les radis que j'avais cultivés. Ce jour là, j'ai nourri ma famille à moi seule et assuré la survie du groupe familial³.

Je n'ai pas visité les nouvelles écoles construites à Créteil (où la terre est si bonne), mais doute fort qu'on y ait prévu ces si solides repères philosophiques. Me reviennent des souvenirs de grande liberté. Nous avions le choix entre plusieurs itinéraires pour aller à l'école suivant notre horaire : passer par les bords de Marne où les chevaux hâlaient encore les péniches, traverser en biais les champs sur lesquels fut construit l'hôpital intercommunal, contourner "les Buttes" et rejoindre la vinaigrerie (elle a toujours la même odeur perçue de loin), longer le stade, tout ceci en sautant par-dessus les ombelles ou lançant un bâton au chien, connaisseur des horaires et accompagnateur de tous les trajets. Une seule interdiction aux enfants, au respect de laquelle veillent **tous** les adultes : approcher la sablière mangeuse d'hommes.

Si l'on passait par la place de l'Eglise et son parvis, on saluait le bougnat, voire on écoutait ses chansons sonores, on pouvait humer la torrification du café en cours, puis "faire" toutes les vitrines de la grand'rue en souriant au passage à Mademoiselle Madeleine, la fleuriste qui, pour la fêtes des Mères, réussissait à faire un bouquet "aussi grand que toi pour... l'argent que tu as, ne t'inquiète pas" (depuis, toujours j'eus un regard attendri pour le gypsophile).

Cette liberté multipliait les possibilités de découverte et soudait les amitiés enfantines dont certaines, 70 ans plus tard, perdurent. Quand mourait un enfant (je parle évidemment d'avant le BCG et la pénicilline) tous les enfants accompagnaient au cimetière leur camarade.

Le premier enterrement officiel dont je me souviens est celui du Maire Paul-François Avet où ma grand-mère me conduisit.

Bien plus tard, je devais habiter rue Paul Avet à deux pas de l'école du même nom.

"Quand on se souvient bien, on donne des souvenirs aux autres" écrivit plus tard Gaston Bachelard à Louis Guillaume mon beau-père. Je voudrais savoir me bien souvenir pour vous rappeler peut-être ces violentes odeurs de l'enfance. La femme de service de "mon" école maternelle (qui connaissait toutes les générations de cristolliens) nettoyait, après la cantine, [sa] cuisinière à charbon, la plus luisante du canton. Sur les dernières braises, elle déposait un morceau de sucre. C'est sur une odeur de caramel que commençait la sieste des petits et les classes des plus grands.

Après l'école maternelle, l'école de filles bien sûr où, entre camarades (de confiance) on se tenait la porte des cabinets. J'ai évidemment souvenir de toutes les dames qui furent mes institutrices et de leurs pédagogies attentives. Au lieu de dire "chut" quand nous devenions bruyantes, Mademoiselle Védrine sortait son violon. Madame Houssaye savait transformer en joyeuses compétitions les chasses aux participes passés les plus perfides. Maints souvenirs aussi de Madame Savignat et de son mari instituteur "aux garçons".

Mes camarades des années trente comprenaient beaucoup de "macaronis". Beaucoup d'émigrants italiens à l'époque.

Je pense que les procédés pédagogiques employés par ma mère à l'école de filles (elle m'en a transmis certains) devaient être de bonnes qualités humaines en même temps que philosophiques, linguistiques et scolaires, puisque ces dernières années, quand je fus empêchée d'entretenir au cimetière ma tombe familiale, ce sont ces... "Macaronis" qui, spontanément, me remplacèrent sans rien dire.

Mon beau-père, le poète Louis Guillaume, lui aussi enseigna à Créteil après y avoir été l'élève des aînés de ses collègues. Dans le journal qu'il tient dès 1934, apparaissent tour à tour les noms de ses collègues (les noms des actuels groupes scolaires).

Voyez-vous, ma mère, Marthe Blanquet-Bergeret, qui devint l'épouse de Louis Guillaume, Louis Guillaume et moi, nous avons été élèves à Créteil avant d'y enseigner. Nous y avons suivi aussi le catéchisme avec le même curé, si brave homme que les élèves l'avaient canonisé dès 1910, mais si laid qu'il était surnommé Saint-Affreux (que l'enfance soit sans pitié n'est pas nouveau).

Les distances entre les lieux d'éducation et les personnes, simplifiées par le nombre, étaient moindre et aisément souriantes.

C'est dans l'ancienne salle des fêtes, où en 1933 j'avais récité en entier "Le sous-préfet aux champs", que furent rassemblés les cercueils des victimes des bombardements. Ma mère et une religieuse dont j'ai oublié le nom (non le visage) veillaient sur ces alignements hâtifs. Adolescente, je leur portais leurs repas. Plusieurs des élèves de ma mère parmi les victimes. Les historiens de l'occupation ont dû garder en mémoire l'inauguration très officielle (vers Mesly ou Pompadour ?) de la première moissonneuse-faucheuse-batteuse-lieuse. En ce temps-là, les enseignants devaient conduire leurs élèves... aux doryphores. Trois enseignants, et à Créteil, et dans la même famille, et enseignants des mêmes familles.

En 48, ma mère devint Directrice à La Varenne, Louis Guillaume Directeur de collège à Paris après avoir été professeur de Lettres à Charenton et moi, titularisée à Créteil puis Directrice à Paris dans le Marais.

En 1971, à la mort de son mari, ma mère propose d'offrir à notre commune ville d'enfance, les 4 000 livres de la bibliothèque personnelle de Louis Guillaume : silence municipal. Cette bibliothèque est maintenant au Musée National de l'Éducation dans la salle Louis Guillaume. Une exposition "Enfance île perdue" consacrée au poète et à ses années d'enseigné-enseignant reste un an à l'Institut National de Recherche Pédagogique rue d'Ulm à Paris, puis devient itinérante, gratuitement prêtée, elle a déjà été à Arras, Rochefort, Millau, Biarritz (où vient d'être inaugurée une place du poète Louis Guillaume), puis de nouveau à Paris.

Qui sait, cette exposition sera-t-elle peut-être un jour accueillie par Créteil ?

Un nouveau colloque Louis Guillaume y sera peut-être accueilli ?

Celui de 1971 le fut par la Bibliothèque Historique de la ville de Paris qui en a édité les actes. C'est à cette même bibliothèque que je viens, en 1993, de déposer la totalité du fonds Louis Guillaume. Les premiers universitaires qui la consultent ne viennent pas de Créteil ni de Paris, mais d'Australie, du Japon, de Chicago, d'Allemagne aussi. Des thèses sont en cours. Le Prix Louis Guillaume est devenu Prix littéraire francophone.

J'ai, plusieurs fois, évoqué les odeurs de mon enfance scolaire, et je retrouve celle des beignets d'acacia faits au patronage laïque qu'assuraient tour à tour, un jeudi chacun, les enseignants de Créteil. Existe-t-il toujours cet acacia rose dans le parc des Buttes ? Sur cette interrogation sucrée, je tente d'arrêter l'invasion des souvenirs.

LAZARINE BERGERET

NOTES

- 1 - Le Maire de son village natal d'Auvergne ayant ainsi écrit son prénom à la naissance en 1879, les papiers officiels en conservèrent l'orthographe.
- 2 - On arrosait amicalement la terre d'un petit camarade absent pour maladie car les durées d'éviction étaient longues en ce temps là.
- 3 - Rien d'étonnant à ce que vingt-cinq ans plus tard, mon premier livre (de pédagogie) eût pour titre "jardiner sans jardin".

LES BÂTIMENTS SCOLAIRES DE L'ANCIEN DÉPARTEMENT DE LA SEINE

La plupart des écoles primaires ont été construites au XIXe siècle, durant la "République des instituteurs", à tel point que par un raccourci suggestif on les appelle "les écoles Jules Ferry" ¹. Au sein de l'ancien département de la Seine, il en est de même que dans toute la France, à cela près que les rythmes de développement de l'architecture scolaire diffèrent selon les circonscriptions. En 1887, le département est divisé en 24 circonscriptions primaires dont vingt correspondent aux vingt arrondissements parisiens; les quatre restantes étant : Courbevoie-Neuilly, Saint-Denis-Pantin, Sceaux-Villejuif et Vincennes-Charenton. Dans Paris, la période la plus florissante de la construction scolaire, tant quantitativement que qualitativement, s'étend de 1870 à 1914, période durant laquelle ont été édifiés un tiers des bâtiments actuellement en usage. Pour les circonscriptions périphériques il n'existe, à l'heure actuelle, aucun dénombrement des écoles construites; cependant, la qualité architecturale des édifices permet d'affirmer que la période florissante de la construction scolaire se situe là entre 1915 et 1939 ².

DE L'INSTITUTION À L'ÉDIFICE

Au début du XIXe siècle, l'école est un institution incarnée par l'instituteur qui professe dans la seule pièce dont il dispose, celle où il vit. Il faudra un siècle pour que l'école devienne un bâtiment spécifique, un siècle durant lequel la promulgation de textes ministériels et la publication de recueils de plans et modèles vont contribuer à la définition de l'architecture scolaire.

Le premier pas est fait avec le vote de la loi du 28 juin 1833 qui oblige chaque commune à se doter d'un local pour la tenue de l'école. Cependant ce local n'est pas défini par les termes de la loi. Aussi, dès le mois de juillet, une ordonnance institue une visite de contrôle du lieu destiné à l'école et propose de dresser des plans d'écoles rurales pouvant servir de modèles. En 1834, est ainsi publié le premier recueil d'architecture scolaire, celui de A. Bouillon, intitulé *De la construction des maisons d'école primaires*. Il propose six modèles d'écoles dont les dispositions sont celles des écoles mutuelles : de grandes salles pouvant contenir jusqu'à 280 enfants, accompagnées d'un mobilier spécifique. Les fenêtres, haut placées, permettent l'accrochage de tableaux de lecture autour desquels se regroupent les écoliers.

En 1858 le ministère Rouland prend une double initiative consignée sous la forme d'un arrêté instituant un contrôle sur la réalisation des bâtiments sco-

lares et d'une circulaire dans laquelle, pour la première fois, sont énoncées des caractéristiques auxquelles doit répondre toute maison d'école. Il s'agit essentiellement d'assurer la salubrité des locaux, la surveillance des enfants et la séparation des sexes. Plusieurs départements complèteront cette circulaire par des instructions préfectorales : dans la Seine est rédigé en 1865 un "Programme pour la construction d'une école communale dans le département de la Seine". Enfin, coup sur coup en 1871 et en 1873 sont publiés, par César Pompée, deux recueils de plans-modèles, présentant de nombreux modèles d'écoles et mairies de dimensions variées suivant le nombre d'enfants scolarisés dans la commune; deux ouvrages qui répondent aux attentes des petites communes mais ne fournissent aucun modèle d'école urbaine ³.

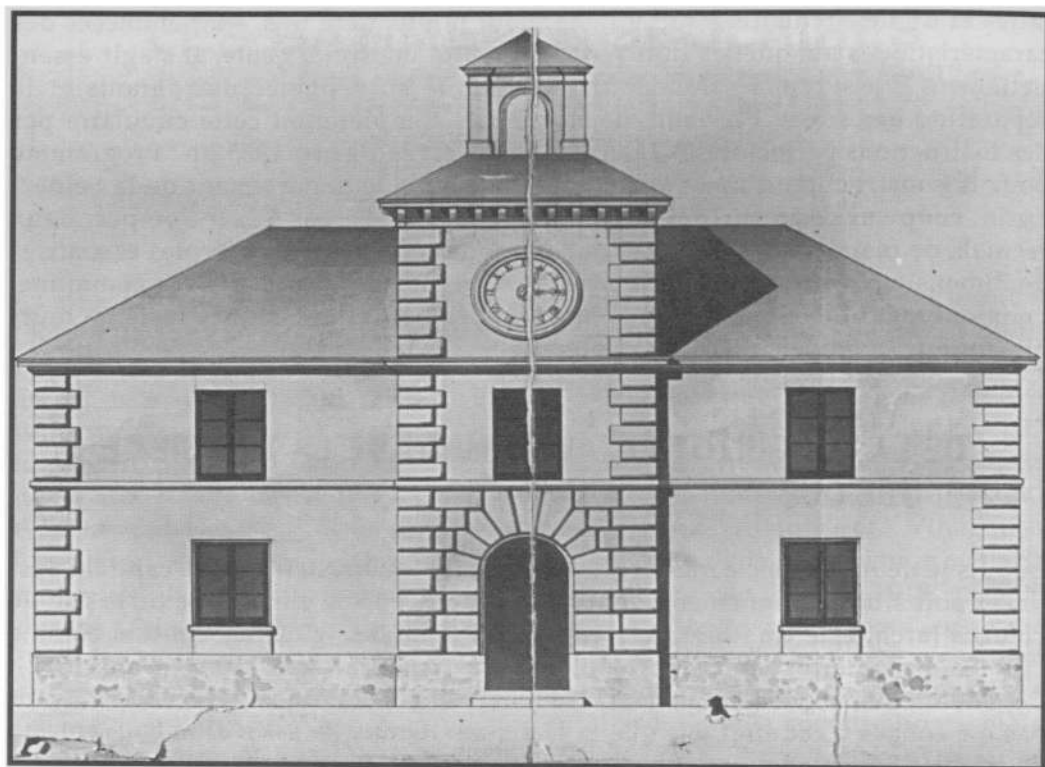
DE LA LOI GUIZOT À L'AVÈNEMENT DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Depuis le début du siècle, des écoles avaient été construites dans la capitale destinées soit à un enseignement simultané, comme l'école chrétienne de la rue de Fleurus (architecte Gauthier vers 1840), soit à un enseignement mutuel comme l'école élémentaire de la rue Sainte-Elisabeth (architecte Maingot en 1832). Cependant l'enseignement primaire se tenait en général dans des locaux n'ayant pas été conçus à cet effet tels que la Halle-aux-Draps, la salle d'un couvent, ou de simples bâtisses louées et parfois réaménagées.

Le cas des petites communes environnant la capitale était un peu différent. La première impulsion donnée par la loi Guizot avait permis la création de nombreuses écoles puisqu'en 1837, toutes les communes avaient une école de garçons et seules 18 d'entre elles n'avaient pas d'école de filles ⁴. Cependant les conditions d'installation étaient, là aussi, précaires. Les premiers bâtiments construits pour y installer des écoles le furent grâce aux crédits ministériels alloués pour la construction d'édifices publics. C'était, pour la plupart, des bâtiments à double fonction accueillant tout à la fois une mairie et des écoles. Il en est ainsi de la mairie-école de Marne-la-Coquette (architecte Hippolyte Blondel 1849 - illustration 1) ou de celles de Bry-sur-Marne (1864) et de Saint-Maurice (1868), réalisées par Hippolyte Naissant architecte de l'arrondissement de Sceaux, responsable également de la construction de la mairie et des écoles de Montrouge.

A partir des années 1860, l'engagement de personnalités différentes : Octave Gréard, Eugène Cordier et Félix Narjoux, entre autres, contribue à définir en quelques années le type de l'école primaire de la Troisième République tel qu'il s'est, par la suite, répandu dans toute la France.

En 1867 Octave Gréard (1828-1904) est nommé à la préfecture de la Seine où il cumule, en tant que directeur de l'enseignement primaire de la Seine, des attributions d'ordre administratif et d'ordre matériel. Le fondement de son intervention est statistique. *Le premier et le plus pressant objet d'une organisation scolar-*



Mairie-école de Marne-la-Coquette
 Dessin de Hippolyte Blondel, 1849

Cl. Jean Bernard Vialles - Copyright 1988. Inventaire général, S.P.A.D.E.M.

re, écrit-il, c'est de multiplier les établissements en raison des besoins de la population appelée à en bénéficier⁶. C'est l'étude qualitative et sociale de la population qui le guide dans la répartition des écoles à ouvrir. Dans les régions où prédomine une population ouvrière ou de petite et moyenne bourgeoisie - Nord et Est - il envisage et soutient la création d'écoles. En revanche, le centre et l'ouest, où prédominent le commerce et l'industrie ou une population d'aristocrates et de grands bourgeois, trouvent, selon lui, en partie satisfaction dans l'enseignement libre dont les familles plus aisées en recherchent l'indépendance relative et peuvent en supporter les frais⁶. De fait, en 1887, le pourcentage d'enfants fréquentant les écoles libres⁷ dans les 6e, 7e, 8e et 16e arrondissements tourne autour de 70%. A cette même date les pourcentages relevés dans les quatre circonscriptions primaires du département qui n'appartiennent pas à Paris sont les suivants⁸ :

Pourcentage d'enfants fréquentant	les écoles publiques,	les écoles libres
Saint Denis-Pantin	78%	22%
Sceaux-Villejuif	57%	43%
Courbevoie-Neuilly	55%	45%
Vincennes-Charenton	37%	63%

Les situations sont donc, là aussi, extrêmement différenciées, mais je ne suis pas encore en mesure d'explicitier ce que fut la politique scolaire menée par Gréard dans ces circonscriptions.

Gréard donne à l'enseignement primaire parisien sa répartition mais aussi son cadre. Il l'organise en trois niveaux et fixe le nombre de classes nécessaires pour établir une école (5 à 7). Son attention s'étend jusqu'au mobilier : il fait adopter des bancs-tables biplaces car, dit-il : *Donner à l'enfant une place distincte et qui lui appartienne en propre, où il se sente à l'aise dans l'air et la lumière, où l'instituteur lui apporte les secours dont il a besoin, c'est tout à la fois le préserver des contagions dangeureuses et l'établir en possession de soi-même* ⁹.

Dans ces mêmes années, Eugène Cordier, architecte libéral appelé par la Ville à construire successivement plusieurs groupes scolaires, va définir plusieurs des traits caractéristiques de l'architecture scolaire. D'une part il donne aux bâtiments l'épaisseur d'une classe. Leur structure, de poutres métalliques, laisse entièrement libre l'espace intérieur supprimant toutes les colonnes qui, jusque-là, encombraient les classes. Par ailleurs, comme l'avait fait Eugène Train (1832-1903) pour le lycée Chaptal, il utilise de nombreux matériaux différents : la pierre, le moëllon, la meulière, la brique et le métal, avec un souci d'économie. Chacun est employé au mieux de ses qualités de résistance. Les parties porteuses, socle, corbeaux, linteaux, etc., sont en pierre dure tandis que les parties portées telles que les allèges sont en moëllons ou en briques.

LES LOIS FERRY ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARCHITECTURE SCOLAIRE

La loi du 1er juin 1878 établit l'obligation de construire des maisons d'école, et met à la disposition des communes un crédit de 120 millions de francs, porté par la suite à plus de 340 millions (Lois du 1er juin 1878, du 2 août 1881, du 20 mars 1883 ; loi des finances 1884.). La promulgation de cette loi est accompagnée deux ans plus tard, en 1880, de celle du règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école.

Le texte du règlement doit beaucoup aux réflexions menées depuis le début des années 1870 par un architecte : Félix Narjoux (1833-1891). Intéressé par la production d'édifices publics, il avait publié, en 1870, un ouvrage sur l'architecture communale préfacé par Viollet-le-Duc *Architecture communale : hôtels de ville, mairies, maisons d'école, salles d'asile, presbytères, halles et marchés, abattoirs, lavoirs, fontaines, etc.* Puis, en 1873, il fut lauréat d'un concours lancé par un journal spécialisé, *L'Encyclopédie d'architecture*, sur l'architecture scolaire. Sa participation fut publiée sous le titre : *Construction et installation des écoles primaires*. L'auteur s'y montre informé des bilans établis sur l'état de l'enseignement primaire, des différentes circulaires et instructions ministérielles et des récentes publications. Plus que ses propositions, ce qui est nouveau c'est la manière dont il aborde le problème. Il y examine indépendamment chaque question : emplacement, cour

et jardin, dépendances, préau couvert, gymnase, privés, vestiaire, classe, plancher, combles, fenêtres, éclairage, chauffage, mobilier et logement de l'instituteur. Son texte reprend ainsi l'esprit des prescriptions ministérielles, tout en étant beaucoup plus précis; c'est en quoi il est essentiel et constitue l'esquisse du règlement de 1880.

A Paris, est très rapidement acquise la disposition générale des écoles : le rez-de-chaussée est occupé par les préaux couverts, le premier et éventuellement le second étage par les classes, le dernier par les logements de fonction. Pour que l'éclairage et l'aération soient suffisants, on n'installe plus désormais qu'une seule classe dans l'épaisseur du bâtiment. Son éclairage, unilatéral, est toujours dispensé de la gauche par deux grandes baies. Son aération se fait en créant un courant d'air grâce aux impostes vitrées des cloisons qui la séparent du couloir. La classe donne côté cour et le couloir côté rue, ce qui permet d'une part de protéger les élèves des bruits de la circulation et d'autre part, au maître, de jeter de son bureau, un œil sur les privés toujours placés dans la cour, hors de l'édifice pour des raisons de salubrité.

L'apparence des édifices, si typique qu'on la croirait imposée, n'est pourtant réglée par aucun texte réglementaire; le débat est proprement architectural. Les façades sont en matériaux apparents : moëllons, briques et parfois meulière comme dans l'école de Vaudremer (1829-1914) rue d'Alésia. A partir de 1880, les progrès de la production de terres cuites et de céramiques émaillées offrent de nouvelles possibilités aux architectes qui vont les utiliser avec d'autant plus de plaisir que la polychromie leur permet de distinguer, avec plus de finesse encore, les éléments constitutifs de la façade. Ainsi en est-il, par exemple, de l'école construite par Jean-Henri Errard en 1886, 3, 7 rue Madame à Paris. Côté banlieue, l'évolution est un peu plus lente, la polychromie ne s'y développe véritablement qu'autour de 1900 comme en témoigne le groupe scolaire du Perreux-sur-Marne édifié en 1899 par l'architecte P. Mathieu (illustration 2).

Cette écriture s'efface avec l'avènement du XXe siècle. Les façades perdent leur couleur, la brique pâle devient prédominante; l'attention qui était fixée sur les détails se porte sur le traitement des masses. L'école de Louis Bonnier (1909) rue Rouelle à Paris en est un bon exemple marquant l'apparition du béton armé qui peu à peu remplacera le fer, dans les linteaux comme dans les planchers.

Dans l'entre-deux-guerres on construira peu à Paris : les besoins sont à peu près comblés et les terrains disponibles rares, à l'exception de ceux libérés par l'arasement de l'enceinte de Thiers. La banlieue prend alors le flambeau porté par la capitale de 1870 à 1914 et devient, à son tour, le lieu des meilleures réalisations architecturales scolaires de l'époque. A Maisons-Alfort, à Villejuif, à Cachan puis à Alfortville, à Boulogne-Billancourt, à Suresnes, à Puteaux... sont alors édifiées des œuvres aussi novatrices dans leurs dispositions que dans leur expression architecturale.

ANNE-MARIE CHÂTELET

maître-assistante en histoire de l'architecture
à l'École d'architecture de Versailles



Groupe scolaire du Perreux-sur-Marne

P. Mathieu, 1899

Cl. Christian Decamps - Copyright 1988. Inventaire général, S.P.A.D.E.M.

NOTES

- 1 - Cet article reprend et synthétise un article que j'ai publié sur l'architecture scolaire parisienne : "L'école prend forme" in A.-M. Châtelet (sous la direction de), *Paris à l'école, "qui a eu cette idée folle..."*, Paris, Pavillon de l'Arsenal/Picard, 1993.
- 2 - Voir à ce propos l'article de V. Bradel, "La modernité s'affiche en banlieue", in *Paris à l'école, "qui a eu cette idée folle..."*, op. cit.
- 3 - César Pompée, *Plans-modèles pour la construction de maisons d'école et de mairies*, Paris, 1871 et César Pompée, *Deuxième série pour la construction de maisons d'école et de mairies*, Paris, 1873.
- 4 - D'après F. Buisson, *Nouveau dictionnaire de pédagogie*, Paris 1910 (rééd.), article Paris.
- 5 - O. Gréard, *L'enseignement primaire à Paris et dans le département de la Seine de 1867 à 1877*, Paris, A. Chaix et Cie, 1878.
- 6 - *L'enseignement primaire à Paris et dans le département de la Seine de 1867 à 1877*, op. cit. p. 53.
- 7 - Ecoles libres : établissements d'éducation fondés ou entretenus par des particuliers ou des associations (depuis la loi du 15/3/1850). Elles ne sont pas toujours confessionnelles. A l'inverse parmi les écoles publiques parisiennes il existe en 1880, environ 20% d'écoles congréganistes.
- 8 - D'après F. Buisson, op. cit.
- 9 - O. Gréard, *L'enseignement primaire à Paris et dans le département de la Seine de 1867 à 1877*.

L'ARCHITECTURE DES ÉCOLES MATERNELLES DANS LE VAL-DE-MARNE

Les enquêtes de l'Inventaire général ¹ ont couvert à ce jour 41 des 47 communes du Val-de-Marne (38 achevées, 3 en cours). Cent-deux écoles antérieures à 1940 ont été recensées dans ce cadre ². Parmi ces dossiers figurent un château puis pensionnat transformé en lycée à Saint-Maur-des-Fossés, deux couvents devenus écoles, l'un à Charenton, aujourd'hui école d'architecture, l'autre à Maisons-Alfort, une ferme également transformée en école à Santeny, seize mairies-écoles, une mairie-école-poste à Orly ainsi que l'orphelinat départemental Adolphe Chérioux à Vitry-sur-Seine, et enfin le lot des édifices voués dès leur construction à l'enseignement.

L'architecture scolaire dans le Val-de-Marne méritant de plus longs développements, le sujet du présent article se limite volontairement à quelques réflexions sur les écoles maternelles de ce département et à certains des points forts qui ressortent de leur analyse.

L'idée de prendre en charge les enfants des quartiers populaires de moins de six ou sept ans dont les deux parents travaillent, afin de préparer leur éducation physique, religieuse et intellectuelle, n'est pas très ancienne : on en trouve des exemples à la fin du XVIIIe siècle, mais l'élan véritable est dû à quelques philanthropes du XIXe siècle : sous l'impulsion de M. de Gérando, convaincu de l'intérêt des "infant schools" de Londres, fut formé un Comité des Dames : la première salle d'asile parisienne ouvrit ses portes en 1826. Parallèlement, une institution de jeunes enfants fut mise en place par J. D. M. Cochin, riche notable parisien. Peu à peu, une prise en charge progressive par des organismes officiels se mit en place, d'abord par le biais du Conseil général des Hospices de Paris (arrêtés de 1829, 1830), puis des préfectures (circulaires de 1833 et 1834) et du ministère de l'Instruction publique à partir de 1836 ³. C'est au début des années 1880 que le terme de salle d'asile disparut au profit de celui d'école maternelle ⁴. Le milieu social des enfants dont les deux parents étaient appelés à travailler hors du foyer explique la forte densité des écoles maternelles dans des communes à l'activité industrielle et artisanale prédominante (quatre à Choisy-le-Roi ainsi qu'à Ivry-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine) et parallèlement leur rareté dans la partie rurale du Val-de-Marne (une à Sucy). Les dates de construction des trente-sept salles d'asile et écoles maternelles recensées jusqu'à présent par l'Inventaire dans le Val-de-Marne s'échelonnent de 1863 à 1947 ⁵. Sur les six édifices bâtis avant 1882, quatre sont attestés comme asile grâce à des documents anciens : celui de Sucy (1864), l'école Diderot à Vitry conçue pour abriter salle d'asile et école des filles et finalement attribuée aux garçons (1873), enfin ceux de Créteil (1874) et du Perreux (1881). Lorsque les

plans ont été retrouvés y figurent cour de récréation, préau couvert, salle des exercices et salle de classe ainsi que l'emplacement des gradins où les enfants étaient rassemblés pour les leçons collectives permettant ainsi au maître une surveillance aisée de l'ensemble des élèves (Créteil 1874, Le Perreux 1881). Latéralement des bancs étaient ménagés pour des leçons réservées à de petits groupes d'enfants¹⁰. Deux autres écoles postérieures à la loi sur les écoles maternelles furent encore conçues avec des gradins, celles d'Ivry-Centre en 1882 et de Choisy-Centre en 1885. En effet, les gradins ne furent supprimés qu'en 1887 au profit de tables scolaires à deux places ou de tables ovales pour huit enfants (dessinées sur le plan de l'école Charles-Digeon à Saint-Mandé mais datant du deuxième quart du XXe siècle), révélatrices ainsi de l'évolution des théories éducatives.

Les constructions d'écoles continuèrent de façon régulière entre la fin du XIXe siècle (huit écoles) et le premier quart du XXe siècle (huit également dont trois pour la seule commune de Villeneuve-Saint-Georges) avec un pic dans les années 1880 qui correspond à l'application des lois Jules Ferry de juin 1881 et mars 1882 rendant l'enseignement primaire gratuit, obligatoire et laïc¹¹. Le deuxième quart du XXe siècle vit le nombre des chantiers augmenter (douze écoles) avec une prédominance des années 1930 et plus particulièrement 1933-1934 (deux à Alfortville, deux à Maisons-Alfort, deux à Vitry).

Les auteurs de vingt-six des édifices ont été identifiés. L'architecte communal était souvent sollicité : Léon Bonnenfant pour les groupes du Centre, du Parc et des Gondoles à Choisy-le-Roi ; Maurice Alexandre pour l'école maternelle de la rue A. Blanqui sise dans la même commune ; Narcisse Gravereaux, qui obtint une médaille d'argent à l'Exposition Universelle de 1889 pour l'école maternelle de Charenton-le-Pont (aujourd'hui collège d'enseignement industriel) ; E. Vovard à Nogent, Claude à Vitry pour l'école Louise Michel... Mais, selon le commanditaire, il pouvait être fait appel à l'architecte départemental comme à Vitry pour l'orphelinat (école départementale primaire et professionnelle Adolphe Chérioux). L'attribution à tel ou tel architecte pouvait également se faire par voie de concours : il en fut ainsi à Ivry pour l'école d'Ivry-Port rue Jean-Jacques-Rousseau et à Villeneuve-Saint-Georges pour le groupe scolaire Berthelot où respectivement Pierre Despeyroux et Alfred Bourgeois remportèrent le premier prix.

Parmi les trente-sept écoles maternelles qui forment l'objet de cette étude, vingt-huit furent incluses dans un groupe scolaire comprenant dans la majeure partie des cas une école primaire de filles et une école primaire de garçons. Ainsi que le recommandèrent le règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école de 1880 puis l'instruction adoptée par la Commission des bâtiments scolaires pour la construction et l'ameublement des écoles maternelles de juillet 1882¹², il fut très souvent évité de placer une salle d'asile entre l'école de garçons et l'école de filles¹³. Les écoles communales de Sucy installées dans l'ancienne maison aux dîmes adoptèrent cependant cette répartition. En revanche, dix des groupes scolaires étudiés et dont les plans anciens ont été retrouvés (ceux du

Plant-Champigny, du Parc et des Gondoles à Choisy-le-Roi, les groupes scolaires Victor-Hugo à Créteil, Jules-Ferry et Condorcet à Maisons-Alfort, Charles Digeon à Saint-Mandé, Berthelot (fig. 1) et Anatole-France à Villeneuve-Saint-Georges, enfin celui de Thiais), séparèrent l'école primaire des garçons de la maternelle par l'école primaire des filles.

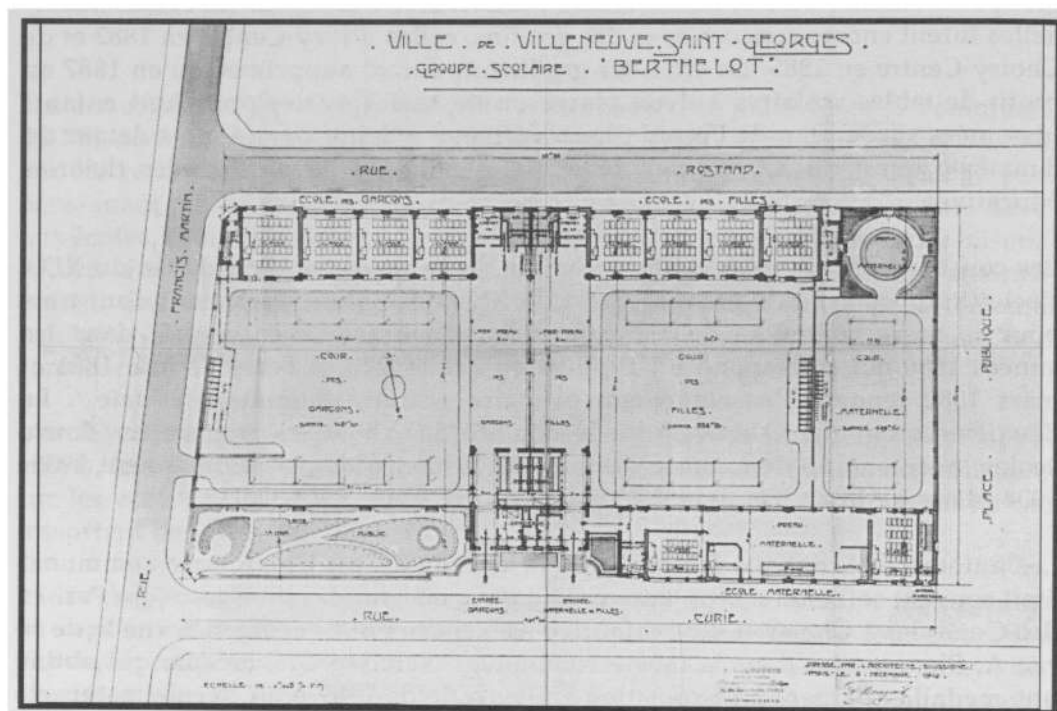


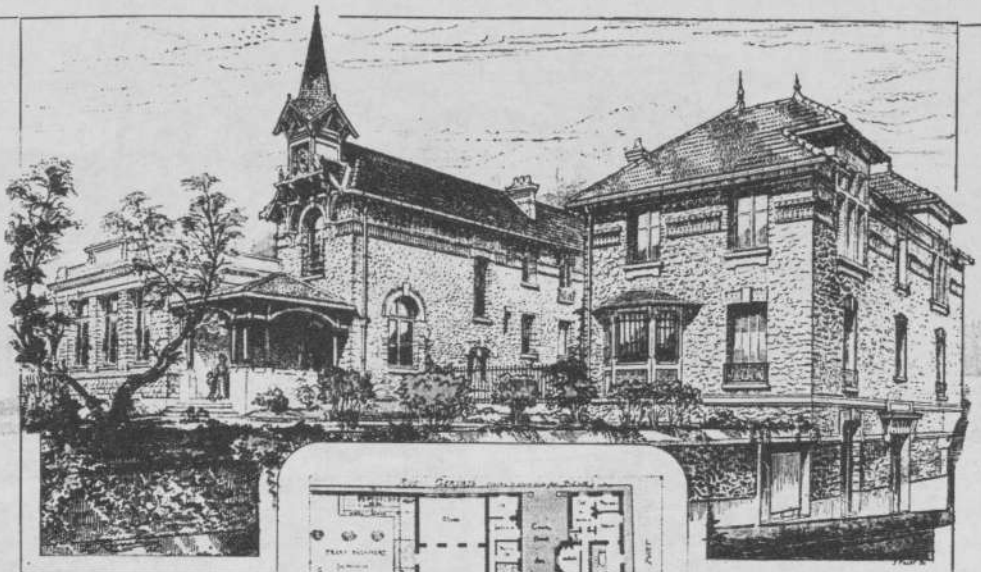
Fig. 1

Les groupes scolaires Octobre à Alfortville, Michelet et du Centre à Ivry, Paul-Bert à Saint-Mandé et celui de Villeneuve-Triage choisirent une disposition en triangle, ou une séparation plus nette des écoles primaires d'un côté et de la maternelle de l'autre.

Enfin, rares furent les maternelles accolées à l'école primaire de garçons plutôt qu'à l'école des filles. Dans les deux cas recensés, la maternelle fut construite plusieurs années après l'école primaire (Etienne-Dolet à Alfortville, écoles du Centre à Choisy-le-Roi).

La séparation des filles et des garçons dans deux salles différentes fut peu utilisée dans les écoles maternelles étudiées ici, la distinction s'opérant souvent à l'intérieur d'une même classe. On citera tout de même l'école de Villeneuve-Triage qui date de 1903.

On notera un complexe municipal tout à fait original pour le département réunissant école maternelle, commissariat de police, crèche, dispensaire et squa-



L'École Maternelle (au centre à gauche) vue de la rue du Port (v. plan ci-dessus)

Au fond d'un petit square s'ouvre, sous un porche d'aspect hospitalier, la porte de l'école maternelle, dont les classes sont contenues, aux deux extrémités d'un pédon couvert, dans le bâtiment de gauche. Au centre sont les services scolaires et les logements du personnel. Une cour basse sépare le bâtiment de centre de celui de droite.



Plan d'ensemble du groupe municipal (éch. 1/500 p. m.)

A droite : le pavillon des Services Municipaux (Police, salle de nuit, toilettes, crèche, etc.) vue de la rue du Port

Le Commissaire de Police et son secrétaire d'un côté, de l'autre, le Médecin municipal et sa pharmacie trouvent place, avec des salles d'attente, dans le bâtiment de droite, accessible par la rue du Port (v. plan ci-dessus). Une Crèche occupe, avec sa cuisine, le 1^{er} étage. Le sous-sol (ou 1^{er}-de-classeée surree) de tous ces bâtiments contient des locaux accessoires : remise, écuries, dépôts, violons, salle de nuit, etc.

Belleisle, imp. Paris.

E. Théry, éd. Dardan (S.-S.-O.).

E. Rivolle, dirct.

GROUPE SCOLAIRE ET MUNICIPAL A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (S.-S.-O.)

M. F. DANEST, Architecte.

Supplément à « L'Architecture Usuelle » n° 37.

Fig. 2

re : cet ensemble qui se trouvait à l'angle des rues de Paris et du Pont à Villeneuve-Saint-Georges fut détruit vers 1938 (fig. 2).

Plusieurs solutions furent adoptées pour assurer une plus grande sécurité des enfants lors de l'accès à l'école : le groupe scolaire du Petit-Ivry, l'école maternelle d'Ivry-Port (fig. 3), l'école de Polangis à Joinville-le-Pont, l'école Diderot à Vitry furent construites en retrait par rapport à la voirie et leur parcelle fermée par un mur bahut surmonté d'une grille ; le pavillon central de l'école maternelle de Nogent ajouté vers 1930 reprit le parti utilisé par Louis Bonnier à l'école Sextius-Michel située dans le XV^e arrondissement de Paris, celui du porche dans oeuvre.

A Villeneuve-Saint-Georges, l'école maternelle de la rue du Port intégrée dans un ensemble municipal et le groupe scolaire de Triage furent précédées d'un square, isolant ainsi les enfants de la rue. Dans cette même commune, une impasse perpendiculaire à la rue fut tracée pour desservir les deux écoles primaires et l'école maternelle Anatole France tandis qu'un renforcement fut ménagé pour protéger l'entrée des écoles Berthelot. Le parti de situer l'entrée sur l'angle n'est visible qu'au Plant-Champigny.

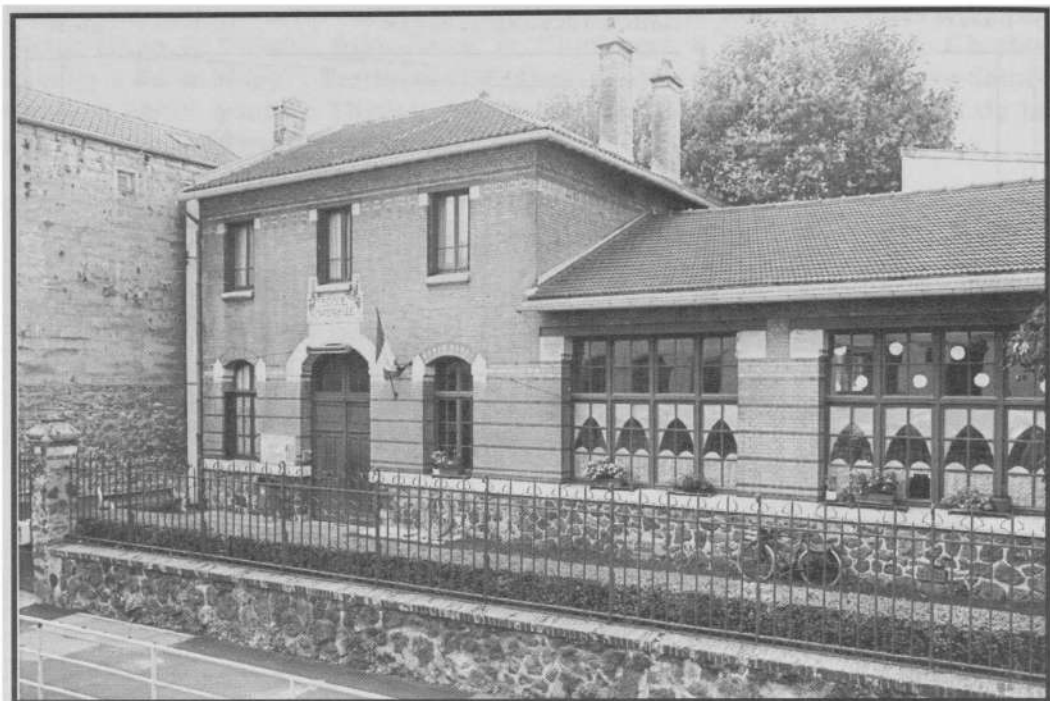


Fig. 3

L'examen de la composition de la façade principale des écoles maternelles, qu'elles soient comprises dans un groupe scolaire ou qu'elles forment un édifice indépendant, a permis de dégager un groupe de neuf édifices : l'architecte, ayant à traiter avec ce type de bâtiment des proportions moindres que pour les écoles primaires, s'est souvent attaché à leur donner trois travées (écoles maternelles du Centre, de la rue Blanqui et des Gondoles à Choisy-le-Roi) ou à mettre l'accent sur trois d'entre elles par le biais de frontons (école Etienne-Dolet à Alfortville) ou en décomposant une façade de six travées en deux groupes de trois (école d'Ivry-Port, fig. 3), conférant ainsi un aspect moins imposant et moins sévère à des bâtiments conçus pour de très jeunes enfants. En outre, la majorité des édifices ne s'élève que sur un rez-de-chaussée et un étage carré.

Si les écoles maternelles pourvues d'une horloge s'étendent sur une large période (de 1881 à 1933, école du Perreux, école Polangis à Joinville, école Berthelot à Villeneuve-Saint-Georges, école maternelle à Choisy), en revanche celles qui s'agrémentent d'un décor recherché (qui ne s'en tient pas à l'ornementation soulignant l'inscription "école maternelle") datent pour la plupart du deuxième quart du XXe siècle. Et en effet la salle d'asile ou l'école maternelle sont complètement absentes des rapports et procès-verbaux de la Commission de la décoration des écoles et de l'imagerie scolaire de 1881 ¹⁰.

Pour en revenir au deuxième quart du XXe siècle, certains thèmes s'imposent et de ce fait sont récurrents : ainsi les Fables de la Fontaine, les Contes de Perrault parfois associés aux chansons françaises se retrouvent sous diverses formes :



Fig. 4

dans le préau couvert de l'internat maternel départemental de Vitry et dans le hall de l'école de Créteil, la cigale et la fourmi (fig. 4), le loup et l'agneau, le lièvre et la tortue, le renard et la cigogne animent le revêtement de sol en mosaïque, tandis qu'à Ivry les personnages et animaux ornent les murs du préau sous forme de peinture murale (fig. 5) ; enfin, à Maisons-Alfort, un bandeau



Fig. 5

sculpté court le long de la façade du groupe scolaire Jules Ferry. Les jouets reviennent également à plusieurs reprises : la porte en fonte de l'école maternelle Etienne-Dolet à Alfortville affichent ballons, quilles, locomotives à vapeur, arlequins et chiffres (fig. 6) ; poupées, oursons, soldats de plomb et voitures à cheval (qui font d'ailleurs partie du matériel d'éducation et d'enseignement mis à la disposition des enfants, instructions de 1887 et 1927 ¹¹) complètent sur les murs le décor en mosaïque à Créteil ; deux marionnettes dues au sculpteur Henri Dropsy et au céramiste M. Canale surplombent l'entrée administrative de l'internat maternel de Vitry. Outre Alfortville, la porte servant de support à un décor est également utilisée par les architectes André Dubreuil et Roger Hummel pour leurs deux réalisations maisonnières : la porte du groupe Jules-Ferry est ornée des sciences, arts et parties du monde tandis que celle du groupe Condorcet conjugue activités traditionnellement dévolues aux hommes et aux femmes et monde animalier. Par ailleurs, le préau de l'école maternelle du

groupe Michelet à Ivry est agrémenté d'un bassin surmonté d'une volière.

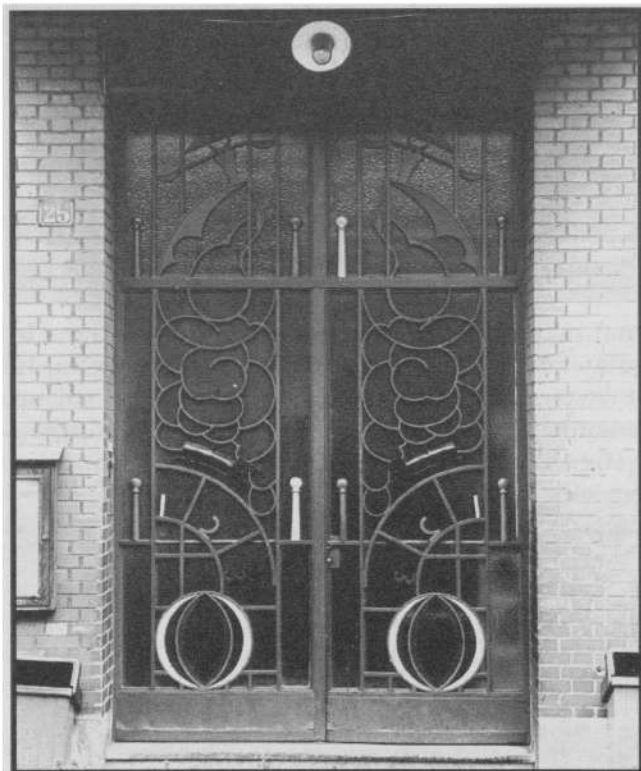


Fig. 6

L'examen rapide des caractéristiques architecturales des salles d'asile et des écoles maternelles du Val-de-Marne, induites par le changement des théories éducatives, permet d'appréhender la place qu'a pris la petite enfance dans la société depuis deux siècles et sa constante évolution. L'étude comparative de ces édifices sur une aire spatiale et temporelle plus large confrontée aux passionnants travaux cités dans ce texte permettra sans nul doute d'affiner l'analyse.

VÉRONIQUE BELLE

chercheur, Service régional de l'Inventaire général,
D. R. A. C. Paris/Ile-de France

NOTES

- 1 - Ces enquêtes sont conduites depuis 1983 en partenariat entre le Conseil général et la D.R.A.C. Ile-de-France.
- 2 - Ces dossiers sont consultables au centre régional de documentation du Patrimoine à la D.R.A.C. ou sur Minitel 3614 code Joconde, base Mérimée.
- 3 - Luc Jean-Noël, *La petite enfance à l'école, XIXe-XXe siècle*, Textes officiels présentés et annotés par l'auteur, Paris, 1982, p. 9 à 50, 53, 54, 56, 59, et Luc Jean-Noël, "Quand les premières salles d'asile françaises ouvraient leurs portes à Paris" in CHATELET Anne-Marie, *Paris à l'école, "qui a eu cette idée folle"*, 1993, p. 24 à 35.
- 4 - Luc Jean-Noël, "De la salle d'asile à l'école maternelle" in CHATELET Anne-Marie, *Paris à l'école, "qui a eu cette idée folle"*, 1993, p. 68 à 77.
- 5 - Certaines salles d'asile ou écoles maternelles, bien qu'antérieures à 1940, n'ont pas fait l'objet d'un dossier d'Inventaire parce qu'elles ont été dénaturées par des percements de baies, des revêtements d'enduit ou des surélévations qui en ont changé le parti d'origine, ou parce qu'elles présentaient dans une commune par ailleurs riche en bâtiments scolaires, une qualité architecturale insuffisante. Ces dossiers ont été réalisés de 1982 à 1990 par Marie-Agnès Férault, puis à partir de 1991 par Véronique Belle.
- 6 - cf note 4.
- 7 - Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, *L'école primaire à Paris, 1870-1914*, 1985.
- 8 - Luc J.-N., *La petite enfance à l'école, ...*, op. cit., p. 167.
- 9 - cf note 7.
- 10 - Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Commission de la décoration des écoles et de l'imagerie scolaire, Rapports et procès-verbaux*, Paris, 1881.
- 11 - Luc J.-N., *La petite enfance à l'école, ...*, op. cit., p. 202 et 246.

LEGENDES DES PHOTOGRAPHIES

(Copyright Inventaire général C. Décamps)

- Figure 1 : Groupe scolaire Berthelot à Villeneuve-Saint-Georges : plan du rez-de-chaussée (A. D. Val-de-Marne).
- Figure 2 : Secteur urbain concerté à Villeneuve-Saint-Georges réunissant école maternelle, commissariat de police, crèche, dispensaire et square : plan du rez-de-chaussée et vue perspective dans *L'Architecture usuelle, 1903-1905*.
- Figure 3 : Ecole maternelle d'Ivry-Port, 46, rue Jean-Jacques-Rousseau : élévation antérieure.
- Figure 4 : Groupe scolaire Michelet à Ivry-sur-Seine : peinture murale ornant le préau de l'école maternelle.
- Figure 5 : Orphelinat départemental à Vitry-sur-Seine : revêtement de sol en mosaïque situé dans le préau couvert de l'internat maternel.
- Figure 6 : Groupe scolaire Etienne-Dolet à Alfortville : porte d'entrée de l'école maternelle.

UN EXEMPLE D'ARCHITECTURE EXPÉRIMENTALE DES ANNÉES 1930 : LE GROUPE SCOLAIRE KARL MARX À VILLEJUIF

Né en 1894 à Bruyères dans les Vosges, frère du tapissier Jean Lurçat, André Lurçat architecte du mouvement moderne, est partisan d'une architecture à la fois moderniste et démocratique. Il est largement connu en France pour la réalisation de ses maisons d'artistes. Sa maison à Sceaux y exprime les lignes pures et simples de son architecture.

Mais c'est la réalisation du groupe scolaire Karl-Marx qui lui vaudra la consécration.

Lorsqu'en 1930, Paul Vaillant-Couturier maire de Villejuif, connu pour l'émancipation de ses idées, décide d'organiser un concours d'architectes pour la réalisation du groupe scolaire, il s'adresse à un architecte entièrement acquis aux conceptions de l'architecture moderne, et comprenant aussi les besoins d'une classe ouvrière laborieuse. Il confie le projet à André Lurçat qui réalise le groupe scolaire Karl-Marx en 1933.

Le groupe scolaire se situe sur un terrain extérieur à l'agglomération et l'école se dresse au milieu des champs. Elle est située de part et d'autre d'une large avenue qui reliera le vieux Villejuif à ce nouveau quartier, et s'étire le long de l'axe regroupant les 2 bâtiments de l'école de filles et de garçons.

L'édifice est en béton armé, largement éclairé par de longs rubans de fenêtres. De l'autre côté de l'avenue, le gymnase, d'une architecture remarquable par sa silhouette sobre et élégante fait face au groupe. Il comporte une grande salle pouvant faire office de salle de cinéma ou de théâtre, une salle de douches et séchoirs, et une tribune qui s'ouvre sur un vaste terrain de sport.

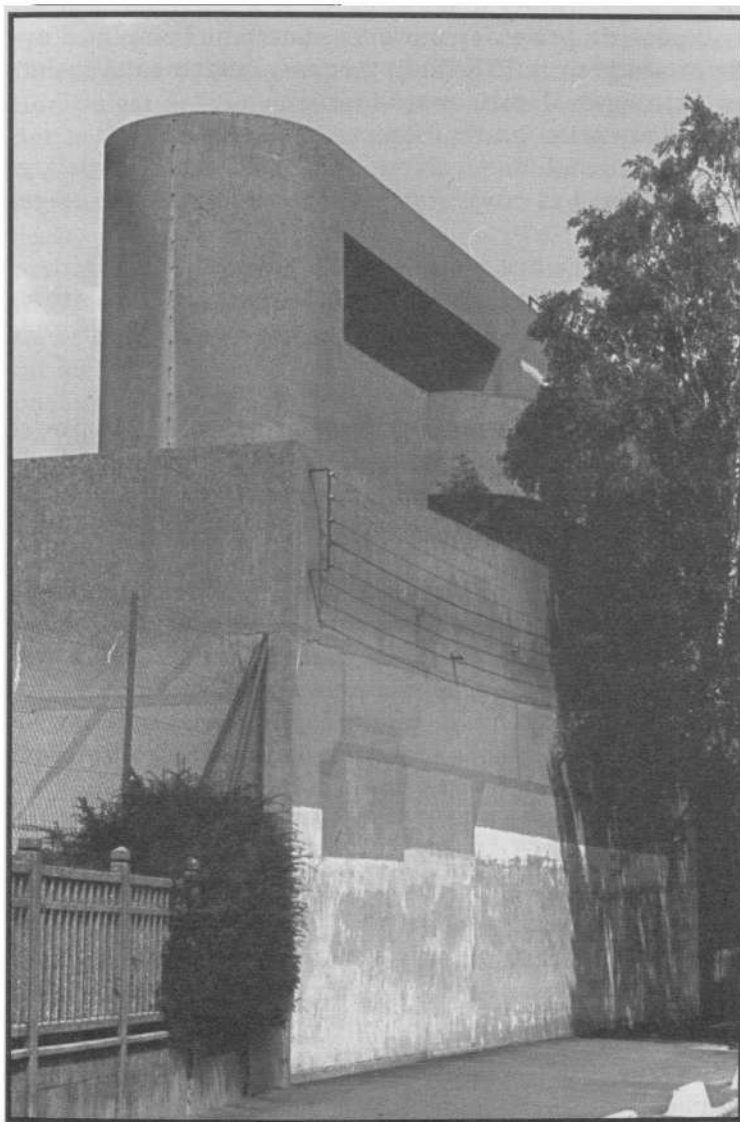
Il est intéressant de noter qu'un passage souterrain a été établi pour permettre aux enfants de rejoindre en toute sécurité les bâtiments de part et d'autre de l'avenue. L'avenue Karl-Marx drainera en effet plusieurs projets d'équipements et de logements, soigneusement traitée par alignements d'arbres, arbustes et grimpantes entre les pergolas de l'école et la rue, elle témoignera d'un véritable projet urbain.

Le rez-de-chaussée de l'école se compose de deux grands préaux couverts dus à l'espace dégagé par les pilotis et ouverts sur 2 grandes cours plantées d'arbres. La transparence ainsi donnée, les larges baies vitrées sur cour, les pergolas donnent une grande légèreté au bâtiment ouvert sur l'extérieur.

Chaque forme est soignée et étudiée pour le confort des enfants, douces et arrondies à l'intérieur, sol du préau en caoutchouc pour amortir les chutes.

Le confort c'est aussi une forte volonté d'hygiène à cette époque. L'eau est à portée de tous, douches, lavabos, sècheurs électriques permettent aux enfants d'être propres et d'éviter la contagion par les serviettes.

De larges et longs couloirs distribuent les classes, une salle médicinale et une pharmacie, au bout de chaque groupe de classes, une salle de matériel, WC et lavabos, côté filles une salle de couture et une cuisine, et puis côté garçons 2 ateliers pour les travaux manuels. Du grès cérame recouvre sol et murs jusqu'à hauteur de 1,20m, avec raccordement arrondi au sol, pour faciliter le nettoyage.



Le gymnase

Les tout-petits disposent d'une salle de repos claire aux lits simples. Sur la terrasse aménagée en solarium les enfants font des séances d'héliothérapie contre la tuberculose, et y font de la culture physique. Le chauffage du groupe est assuré par une centrale au mazout.

Au rez-de-chaussée les deux préaux sont séparés par une cuisine commune et un réfectoire, témoignant chacun d'une grande innovation. La cuisine est équipée électriquement et dotée d'un four, de deux marmites, éplucheuse, hachoir et glacière. Le réfectoire choqua par sa mixité : en effet même si filles et garçons étaient séparés, les réfectoires étaient réunis en un même lieu. Eclairé par une large verrière aux

chassis coulissants, le réfectoire est meublé de petites tables en bois courbé recouvert d'une plaque de verre dépoli. Les motifs décoratifs aux thèmes fleuris de Jean Lurçat animent les murs blancs et ont une visée pédagogique. André Lurçat voulait développer chez l'enfant le goût de l'instruction attrayante.

Le mobilier dessiné par André Lurçat a été étudié en proportion des classes et des âges. Chaque enfant possède sa table et sa chaise facile à transporter. Les chaises en bois courbé sont légères.

Les classes carrées sont admirablement éclairées et aérées par les verrières latérales au sud et par la paroi vitrée qui sépare la classe du couloir au nord. Un large tableau noir en tryptique recouvre la paroi ouest. Le bureau du maître est situé dans un coin afin de ne pas masquer le tableau.

Toutes les classes sont équipées de prise de courant permettant l'emploi d'appareils de projection et de prises pour la TSF. Bibliothèques, rangements, casiers individuels des enfants sont intégrés dans la maçonnerie.

L'école maternelle mérite une attention particulière.

Les 4 classes, orientées du nord au sud, ne reçoivent pas directement le soleil, et s'ouvrent directement sur la cour. Les couleurs y sont vives, les petits sièges sont rouges, bleus, verts.

Un aquarium, une volière de pigeons, des carrés de sable animent la cour.

André Lurçat a voulu aussi y installer un jardin, fleurs, rosiers, iris, lilas, arbres et haies de troènes y sont abondants. Une partie du terrain a même été réservée pour des jardins potagers.

Le groupe scolaire Karl Marx aura un retentissement international et la presse de l'époque dira de cette école exemplaire : "André Lurçat a créé une école modèle, parfaitement adaptée aux besoins de l'enseignement et de l'hygiène de l'époque. Il a compris les besoins, les goûts et les aspirations de l'enfant, il lui a fait une maison gaie, accueillante et claire."

En 1970, la transformation des écoles primaires en collège d'enseignement secondaire, et le changement de programme ont rendu les lieux mals adaptés à leur nouvelle destination. Aujourd'hui, la directrice du collège nous dit cependant : "A vivre, le bâtiment est agréable. Des relations chaleureuses s'établissent entre les personnes. Le bâtiment semble bien adapté pour accueillir les enfants en grande difficulté familiale. Les espaces sont clairs, simples, comportent des repères et des éléments sécurisants très importants".

CATHERINE VIRASSAMY

Architecte CAUE 94

Octobre 1995

BIBLIOGRAPHIE

- Revue "La Construction Moderne" 3 décembre 1933 p. 146 à 149.
- Revue "Architectures Périphériques Spécial André Lurçat" juin 1994.
- Dans le cadre de l'exposition "Construire pour les Hommes" Villejuif juin 1994, audiovisuel réalisé par Emmanuelle Ménart.

L'INSPECTION PRIMAIRE EN SEINE-ET-OISE DE 1880 À 1914

INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DES SOURCES

Le corps de l'inspection primaire est un thème intéressant pour appréhender l'histoire scolaire des débuts de la III^{ème} République car il révèle tous les problèmes inhérents à la mise en oeuvre des lois scolaires républicaines. L'étude socio-professionnelle de cette catégorie de fonctionnaires permet de voir en quoi l'inspecteur primaire est un rouage administratif essentiel de la grande institution qu'est le Ministère de l'Instruction Publique. Elle permet en outre d'aborder le domaine de la pédagogie, dont l'enjeu politique est fondamental à cette époque. En effet, l'école est le principal lieu de combat des forces politiques, elle s'identifie à la politique républicaine et l'enjeu politique de la réalisation d'une école gratuite, obligatoire et laïque pèse lourdement sur les inspecteurs primaires, qui servent de relais entre le Ministère et le terrain, (terrain : c'est à dire les instituteurs et les autorités locales).

Cette étude socio-professionnelle débouche donc sur une étude socio-politique, où les inspecteurs, de vecteurs passifs de la politique républicaine deviennent parfois des militants actifs. Petit à petit, nous découvrons chez ce fonctionnaire un homme engagé, dans son métier, dans sa vie familiale, dans ses opinions.

Pour mener à bien des recherches sur l'inspection primaire, nous avons utilisé les sources habituelles du chercheur en histoire de l'éducation :

- Série F 17 et AJ 16 aux Archives Nationales
- Série T aux Archives Départementales
- Revues administratives ou pédagogiques : Bulletin Départemental de l'Instruction Primaire de Seine-et-Oise, Statistique de l'enseignement primaire et des journaux pédagogiques, politiques de l'époque et du département.
- Les manuels scolaires et ouvrages pédagogiques écrits par les inspecteurs primaires.
- D'autres sources sont en cours de dépouillement au Musée pédagogique national de Rouen et au Musée pédagogique départemental de Saint Ouen l'Aumône.

Parmi ces sources l'une d'elles est très riche pour l'étude de la pédagogie et du rôle de l'inspecteur dans l'enseignement des disciplines scolaires : les rapports d'inspection, qui permettent de saisir l'application pratique des théories nouvelles sur l'école et des "lois fondamentales". Elles permettent aussi de cerner, au fil des rapports que l'inspecteur rédige sur des situations particulières, la réalité du métier. Ces rapports d'inspection se trouvent dans les dossiers d'instituteurs et d'institutrices, dans la série T aux Archives de Versailles, pour la Seine-et-Oise.

CADRE D'EXERCICE ET TÂCHES PROFESSIONNELLES DE L'INSPECTEUR EN SEINE-ET-OISE

A - La fonction d'inspecteur primaire apparaît, sous sa forme quasi définitive, sous la Monarchie de Juillet. Guizot, peu de temps après la promulgation de la loi de 1833, institue une "inspection temporaire". Cette opération se révèle très riche en renseignements, mais très lourde pour ceux qui l'exécutent. Le 27 février 1833, Guizot fixe clairement le cadre d'exercice de ces fonctionnaires : visites des écoles, sur une très vaste circonscription, suivies de rapports auprès des préfets et recteurs. La charge de travail est telle qu'en 1835 un sous-inspecteur leur est adjoint.

A l'époque de Jules Ferry, puis de ses successeurs républicains, l'école représente un tel enjeu politique qu'elle confère très vite à l'inspecteur une place qu'il n'avait pas jusque-là. L'institution, à cette époque, de concours de recrutement et la difficulté de ces concours, doivent selon Ferry assurer la compétence de ces hommes. Les inspecteurs primaires dépendent alors des Inspecteurs d'académie, des Inspecteurs généraux et des recteurs. L'inspecteur primaire est un administrateur qui doit vérifier le bon respect de la législation scolaire. C'est aussi un pédagogue, qui prodigue aux maîtres des avis et des conseils lors de ses inspections et de ses conférences pédagogiques. A l'occasion, il est aussi le garant du respect des bonnes moeurs et de l'engagement politique de ses instituteurs.

B - Cadre d'exercice : le département et la circonscription- Exercer cette fonction en Seine-et-Oise, c'est travailler dans un département privilégié par ses ressources naturelles et humaines et sur un terrain favorable au développement de l'école républicaine. En effet, depuis l'Ancien Régime, l'instruction est un souci majeur, mais curieusement, ce développement remarquable va stagner à l'époque des lois Ferry (la volonté gouvernementale d'une instruction de même valeur pour tous les départements contraint à un certain délaissement de ce département déjà avancé). En 1880-1890, le département n'a pas un niveau supérieur à la moyenne nationale (régression au classement national des conscrits et rapports des inspecteurs généraux qui font un tableau sans concession de l'état scolaire du département).

En 1880, il y a 7 circonscriptions d'inspection en Seine-et-Oise : la plus étendue est celle de Rambouillet (1 325 km²) et la plus petite Versailles (399 km²). Ces circonscriptions sont inégales dans la répartition de leurs écoles : Versailles n'a que 5 établissements de moins que Rambouillet, mais toutes se trouvent très nettement au-dessus de la moyenne nationale et la tâche des inspecteurs est donc très lourde. Des modifications de circonscriptions, des redécoupages vont avoir lieu jusqu'à la veille de la Grande Guerre afin d'équilibrer ces cadres de travail et de permettre l'apparition, en 1891, d'une circonscription d'inspectrice primaire. De 1880 à 1914, 29 hommes et 4 femmes vont se relayer dans ces fonctions d'inspecteur primaire sur le département.

C - Dans ce cadre, quelles sont les tâches assignées à ces fonctionnaires ? Le travail de l'inspecteur se déroule d'une part dans sa circonscription, d'autre part au chef-lieu du département, à Versailles.

Les rapports d'inspection sont un cadre riche pour découvrir le déroulement de la visite de l'inspecteur dans les écoles de sa circonscription. On constate que lors de ses inspections, l'inspecteur juge de la pratique pédagogique et de l'état matériel de la classe voire de l'école. Les inspecteurs primaires de Seine-et-Oise semblent attacher une très grande importance au contrôle pédagogique. Après avoir vérifié les effectifs, préoccupation d'ordre administratif, ils présentent en effet la leçon du jour qu'ils ont entendues. Ils se réfèrent aux cahiers des élèves pour une plus grande connaissance des apprentissages effectués en classe. Toutes les matières d'enseignement sont passées en revue et l'on trouve, parfois, des remarques pédagogiques très riches. Le discours pédagogique, même s'il est limité par le peu d'espace réservé à cet effet sur le rapport d'inspection (rapport type, modifié cependant en 1894), apparaît très novateur dans certaines circonscriptions de Seine-et-Oise. En comparaison avec les écrits pédagogiques de l'époque (ceux de Lavisse pour l'enseignement de l'histoire ou ceux de Buisson pour la pédagogie générale), l'analyse que font les inspecteurs de Seine-et-Oise des situations d'enseignement et des réponses pratiques à apporter sont très modernes, semble-t-il. Pour eux, l'apprentissage que l'enfant effectue à l'école ne doit pas être un apprentissage de la mémoire et nombre d'entre eux s'élèvent contre cette théorie du par coeur. Il y a chez ces inspecteurs une démarche neuve face à l'apprenant : l'enfant doit comprendre ce qu'il apprend et l'instituteur doit attendre des enfants qu'ils "participent activement". Les inspecteurs de ce département insistent sur la nécessité de développer la démarche expérimentale, le contact avec les réalités matérielles ; ils parlent de "manipulation" enfantine et demandent "l'éloignement des instituteurs de leurs livres lorsqu'ils sont en classe". Certaines matières sont plus particulièrement l'objet de cette nouvelle approche pratique que doit revêtir l'enseignement. En histoire, les inspecteurs conseillent aux instituteurs de "s'attacher surtout à donner aux élèves des notions exactes sur les grands faits historiques plutôt que de se noyer dans les détails". Cette nouvelle approche de ce qui doit être enseigné et de quelle manière se retrouvent dans les manuels que les inspecteurs rédigent pour l'enseignement primaire.

L'autre attribution pédagogique de l'inspecteur est la direction des conférences pédagogiques, dont la tenue est bisannuelle en Seine-et-Oise (ce qui n'est pas le cas dans d'autres départements en raison des limitations budgétaires) et de grande valeur selon F. Buisson : on y discute de pédagogie pratique et de questions de service. Ces conférences ont pour but de former un esprit de corps et sont un bon palliatif à l'isolement professionnel des instituteurs.

Les deux tâches principales d'ordre pédagogique de l'inspecteur sont complétées par des tâches de nature administrative. Pour être secondaires, elles n'en sont pas pour autant aisées. L'inspecteur doit établir les statistiques annuelles sur l'état de l'enseignement dans sa circonscription, il participe aux réunions des délégués cantonaux, aux commissions d'examens et certains inspecteurs appartiennent au conseil départemental de l'Instruction Publique qui décide des nominations et mutations d'instituteurs.

Au-delà des tâches définies par la loi, l'inspecteur est chargé d'un contrôle plus subjectif, plus particulier de l'instituteur. L'inspecteur est en effet le plus à même d'observer voire de juger l'enseignant. S'il ne peut se départir d'une certaine compréhension, voire d'une certaine compassion pour ces instituteurs "qui font de leur mieux, dans des conditions pénibles", il est aussi le premier à relever les écarts de ses subordonnés. Dans le rapport d'inspection figurent les détails physiques et moraux caractérisant l'instituteur. La fréquentation trop assidue des cabarets, les sorties répétées et prolongées en ville pour les célibataires, le port de certains vêtements sont fréquemment signalés par les inspecteurs de Seine-et-Oise dans leurs rapports et leurs notes personnelles. L'inspecteur semble parfois si bien connaître les faits et gestes de ses subordonnés qu'il croit pouvoir intervenir dans les conflits conjugaux de son personnel. Dans ces analyses et reproches, le but est toujours le même : l'instituteur laïque ne doit pas pouvoir prêter le flanc à la critique. Il est nécessaire qu'il se montre irréprochable, professionnellement et moralement. De même, les inspecteurs rappellent à l'ordre les instituteurs qui dérogent au devoir de réserve : l'engagement politique est sévèrement réprimé et les relations avec les autorités politiques et religieuses locales sont très surveillées.

LA VIE DES INSPECTEURS DE SEINE-ET-OISE

Si la surveillance exercée sur les instituteurs par les inspecteurs est très stricte, il en est de même pour celle qu'exercent les inspecteurs d'académie sur les inspecteurs primaires. Et la carrière des inspecteurs primaires dépend grandement des appréciations de la hiérarchie.

A- Quelle carrière ?

Tous les inspecteurs primaires de Seine-et-Oise, entre 1880 et 1914, sont des inspecteurs en fin de carrière. Du concours à la retraite, le parcours a souvent été pour eux un chemin long et pénible. Les inspecteurs de Seine-et-Oise ont effectué, en moyenne, 14 ans de service (le plus souvent comme instituteurs) avant de parvenir à l'inspection. Entrés dans l'Instruction Publique à l'âge de 22 ans, ils accèdent à leur premier poste d'inspecteur à 36 ans. La plupart parcourent toute la France et ses colonies avant d'obtenir la Seine-et-Oise, vers l'âge de 42 ans, tremplin pour l'inspection de la Seine, la retraite et l'honorariat. L'étude de la carrière des inspecteurs de Seine-et-Oise montre les concessions et les sacrifices que la fonction impose et le poids de la hiérarchie sans laquelle rien ne se fait.

Le corps des inspecteurs est assez mal rétribué au regard des autres fonctionnaires du ministère de l'Instruction Publique, et les traitements des inspecteurs de Seine-et-Oise sont conformes aux normes fixées par le Ministère. En Seine-et-Oise s'ajoutent aux traitements fixes, des frais de tournée assez élevés en raison de l'étendue du département et des "allocations départementales", attribuées par les communes (elles sont supérieures à la moyenne en Seine-et-Oise). Les inspecteurs de ce département semblent donc bénéficier de certains privilèges

financiers. Néanmoins, la situation matérielle des inspecteurs n'est guère aisée. Ces fonctionnaires qui sont considérés comme des notables par le poste qu'ils occupent, n'ont pas le train de vie des notabilités locales et s'en plaignent (ils ne peuvent pas se faire construire leur maison, n'arrivent pas à payer des études décentes à leurs enfants).

B- Le profil sociologique, politique et familial est assez facile à tracer : tous les inspecteurs du département sont originaires des grandes villes de métropole. Nombreux sont ceux qui ont de la famille dans le Ministère de l'Instruction Publique. Ils sont en majorité mariés et pères de famille.

Parce qu'il est fonctionnaire, l'inspecteur doit manifester un accord minimal avec l'option politique de son ministère. Certains inspecteurs de Seine-et-Oise revendiquent "leur entier dévouement au gouvernement de la République" et veulent "contribuer au relèvement de leur chère Patrie". Cependant, quelques-uns se signalent par un soutien trop marqué à des élus locaux ou nationaux, opposés au régime républicain (particulièrement pendant la période du boulangisme). Ils sont bien sûr très rapidement rappelés à l'ordre et ne doivent leur salut qu'à l'intervention de l'inspecteur d'académie, qui met en avant leur compétence professionnelle ou leurs difficultés familiales. Tact, modération, bon jugement sont les mots clés pour qualifier l'attitude d'un bon inspecteur et nous les trouvons souvent, négativement ou positivement, dans les rapports sur ces fonctionnaires. L'inspecteur doit susciter le respect des populations par son équité, sa justesse et ses bonnes mœurs. Toute déviance morale, personnelle ou familiale, est alors sanctionnée, comme cela arrive à des inspecteurs du département, sur dénonciation anonyme. Souvent calomnieuse et diffamatoire, ces lettres révèlent des éléments intimes sur la vie privée des inspecteurs.

CONCLUSION

L'inspecteur est un personnage public qui est aussi bien en contact avec les élèves et les familles qu'avec les maîtres ou les autorités locales de sa circonscription. Il permet ainsi de pénétrer dans la vie quotidienne des communes de la banlieue parisienne.

Inspecteur patriote, laïque, républicain : c'est en quelque sorte l'image d'Epinal du capitaine des hussards noirs de la République que l'on découvre en s'intéressant à cette fonction. Et le choix de la Seine-et-Oise et du cadre départemental permet de cerner de près les réalités, les conséquences que les lois scolaires et les événements politiques ont engendré. C'est un cadre suffisamment étroit pour appréhender la portée et l'application des "lois fondamentales" et découvrir la vie quotidienne d'une administration.

DELPHINE MERCIER

EDOUARD BLED, UN INSTITUTEUR DU VAL-DE-MARNE

Mon père est né à Saint-Maur en 1899. Il y a grandi et vécu son enfance ainsi qu'une partie de son adolescence. Elève à l'école d'Adamville, il connaît sa première rentrée en octobre 1905. L'instruction qu'il y reçoit est dans l'esprit de l'école des "hussards noirs de la République" célébrée par Charles Péguy. Après la revue de propreté, la journée commence par un chant patriotique que les 80 élèves chantent debout :

"Où t'en vas-tu, soldat de France,
Tout équipé, prêt au combat ?
Où t'en vas-tu plein d'espérance ? "

Le maître poursuit par une leçon de morale à partir d'un précepte écrit au tableau. La matinée est ensuite consacrée à l'arithmétique, puis après la récréation, à la dictée et à l'écriture. L'après-midi débute par la leçon de lecture qui est suivie d'un cours d'histoire ou de géographie, puis de sciences naturelles. Elle se termine par le dessin et par un nouveau chant patriotique, la Marseillaise, le Chant du Départ ou le Chant des Girondins, à moins que le maître ne le choisisse dans une oeuvre d'Erckmann-Chatrion. Plusieurs des livres utilisés par les élèves sont à l'unisson de cette inspiration : le Tu seras soldat de Lavisse, Le Tour de France par deux enfants de l'Inspecteur Bruno. Aux côtés d'affiches des compagnies de chemin de fer, la salle de classe est décorée d'une carte des provinces perdues.

Au sortir de l'école primaire, le jeune Edouard est candidat à l'une des 25 places mises au concours pour les banlieusards dans les quatre écoles primaires supérieures de la ville de Paris. Reçu à Arago, il entre à Arago, à la rentrée 1914/15. Il a déjà fait le choix du métier d'instituteur. A Arago, il prépare donc le concours de l'école normale d'Auteuil auquel il est reçu en juillet 1916. Les deux prochaines années, il les passe à Chartres où, en raison de la guerre, l'école a été transférée. Un service militaire de trois ans, passé pour l'essentiel en occupation en Allemagne, reporte à la rentrée 1921/22 la prise de sa première classe. Pour le poste de ses grands débuts, Edouard Bled a été nommé dans le petit village briard de Moureaux, non loin de Coulommiers. Il y découvre certaines particularités de la vie de maître d'école en milieu rural. Si un logement de fonction lui a bien été réservé, il est vite amené à prendre une chambre à l'auberge du village. Il pouvait à peine entrer dans la pièce mise à sa disposition ! En même temps qu'il fait l'apprentissage de son métier dans un classe de 45 élèves partagés entre 3 divisions, il jette les bases de la méthode qui inspirera et nourrira les manuels d'orthographes. Celle-ci commence par l'étude de mots simples auxquels est ensuite ajoutée une difficulté. De petits textes sont composés pour vérifier les acquisitions de la conjugaison, de la grammaire et du vocabulaire. La dictée sert enfin de couronnement à cette succession d'exercices.

En 1926, Edouard Bled est nommé à Paris, à l'école de l'Île-Saint-Louis. Pour lui, la rupture n'est pas brutale puisqu'avec ses nombreux Corrèziens, l'Île a encore des allures de village. C'est là qu'il fait, en 1930, la connaissance d'Odette Berny,

une jeune institutrice d'origine bretonne. Ancienne élève à l'école normale de Quimper, elle vient, après un cours passage en Seine-et-Marne, d'être nommée à l'école de l'Île-Saint-Louis. Trois ans plus tard, Edouard et Odette se marient. Ils formeront un couple exemplaire que seule la mort d'Odette séparera, en 1991, dans cette vie terrestre.

En 1938, après avoir passé le concours de directeur, mon père prend la direction de l'école de la rue Saint-Louis-en-l'Île. C'est là qu'il affine, avec ma mère, la méthode d'apprentissage de l'orthographe qu'il avait commencé d'expérimenter dès son premier poste. La méthode ancienne s'appuyait sur des textes souvent trop ardues tirés des journaux pédagogiques ou de livres.

Ceux-ci comportaient régulièrement des mots qui n'étaient pas familiers des enfants et des formes verbales qui n'avaient pas encore été apprises.

Cette nouvelle méthode est l'oeuvre d'un couple. Edouard et Odette rassemblent dans de grandes enveloppes des notes et des exemples adaptés aux différents niveaux de difficultés. Le soir, sur la grande table de la bibliothèque de l'école située au-dessus de l'appartement de fonction, ils classent les exemples et commencent à composer le premier livre qui, après avoir été accepté par la librairie Hachette, sort en 1946. Fruits de quarante années de travail en commun, six autres manuels suivront totalisant plusieurs milliers de pages écrites à la plume sergent major. La collection s'enrichira d'éditions spéciales pour les non-voyants et à destination de l'Afrique Noire et du Maghreb.

Les premiers livres de la série sont le reflet d'une époque. Aussi bien par les exemples tirés d'oeuvres d'écrivains que par les phrases inventées par les auteurs, ils privilégient le monde rural, cette France du laboureur et du maréchal-ferrant qui, aujourd'hui, a largement disparu. Mais, depuis leur lancement, les manuels ont été régulièrement réactualisés tant dans leur contenu que dans leur présentation.

A la rentrée 1948/49, Edouard et Odette quittent l'Île-Saint-Louis. Il est vrai qu'ils ne s'en éloignèrent guère. Ils n'ont que le Pont-Marie à traverser pour rejoindre l'école de la rue Grenier-sur-l'Eau à la tête de laquelle mon père a été nommé. Les responsabilités sont plus lourdes. A l'école primaire s'ajoute le cours complémentaire et des cours du soir. C'est aussi un quartier différent, marqué notamment par la présence d'une importante communauté juive d'Afrique du Nord.

L'école de la rue Grenier-sur-l'Eau constitue la dernière étape de la carrière de mes parents. Quand Edouard prend sa retraite en 1959, Odette l'accompagne. Cette nouvelle étape de leur vie, ils la consacrent à leurs enfants, à leurs petits-enfants, aux nouvelles éditions de la collection. Mon père connaît, sous une autre forme, les joies et les affres de l'écriture. A dix ans d'intervalle, il donne deux livres de souvenirs, *Mes Ecoles* en 1977, puis *J'avais un an* en 1987, s'ajoute, en 1992, un recueil de poésies *Poèmes d'hier et d'aujourd'hui*. Avant que le destin ne les sépare, Edouard et Odette ont le rare bonheur d'être faits ensemble chevaliers de la Légion d'Honneur, en 1988. Deux ans plus tard, consécration d'une vie au service des enfants, de l'école et de la langue française, le nom d'Edouard Bled est donné à l'école d'Adamville dont, jeune bambin en culottes courtes, il avait franchi le seuil, quatre-vingt-cinq ans plus tôt.

JEAN-PAUL BLED

SOMMAIRE

Avant-propos	p. 2
Michel BALARD	
Écoles et enseignement dans la banlieue parisienne - XVIIIe-XIXe siècles ..	p. 3
Françoise MAYEUR	
À propos de l'École à Mandres - 1654 - 1950	p. 5
Jean-Pierre NICOL	
Les enseignants en révolution dans la région parisienne (1787-1802)	p. 13
Yves PIERRONNE	
L'école et l'enseignement à Maisons-Alfort - XVIIe - XXe siècles	p. 30
Marcelle AUBERT	
L'école à Sucy 1800 à 1940	p. 69
Geneviève RIBADEAU-DUMAS	
La politique scolaire de la Municipalité de Versailles : 1789-1905	p. 75
Claire DUMAS-MOREL	
Histoire sommaire de l'école primaire du centre, de l'école Laplace et du collège des dominicains d'Arcueil	p. 85
Robert TOUCHET	
École et enseignement à la Queue-en-Brie	p. 89
André GIDALI	
Le domaine départemental Adolphe Chérioux	p. 105
Jacques PHILIPPON - Claudine STEINBERG	
L'école à Créteil avant Jules Ferry	p. 111
Madeleine JURGENS	
Souvenirs de Créteil (au temps du charleston)	p.123
Lazarine BERGERET	
Les bâtiments scolaires de l'ancien département de la Seine	p. 128
Anne-Marie CHÂTELET	
L'architecture des écoles dans le Val-de-Marne	p. 134
Véronique BELLE	
Un exemple d'architecture expérimentale des années 1930 : le Groupe Scolaire Karl Marx à Villejuif	p.142
Catherine VIRASSAMY	
L'inspection primaire en Seine-et-Oise de 1880 à 1914	p. 145
Delphine MERCIER	
Édouard Bled, un instituteur du Val-de-Marne	p. 150
Jean-Paul BLED	